This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ŒUVRES

DE CICÉRON,

TRADUCTION NOUVELLE.

TOME HUITIÈME.

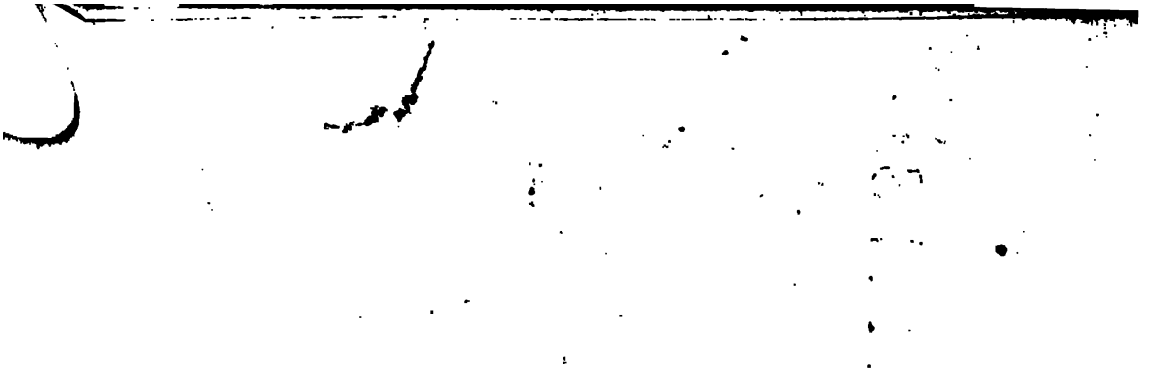

ŒUVRES
DE CICÉRON,
TRADUCTION NOUVELLE.

ORAISONS.

TOME HUITIÈME.

Contenant *la Harangue ſur les Réponſes des Auſpices ; le Plaidoyer pour C. Plancius, la Harangue pour P. Sextius ; l'Invective contre Vatinius, & le Plaidoyer pour M. Celius.*

Par MM. GUEROULT, Profeſſeurs d'Éloquence en l'Univerſité de Paris.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Wilbert G. Fenner
Jr.

ORAISONS DE CICÉRON.

DISCOURS

SUR LA RÉPONSE DES ARUSPICES.

Introduction

QUELQUE temps après le retour de Cicéron, différens prodiges répandirent l'effroi dans Rome. Une ſtatue de Junon, qui regardoit l'orient, ſe tourna tout à coup vers le nord. Un loup entra dans la Ville. Pluſieurs Citoyens furent frappés de la foudre. Des

425517

bruits ſouterrains & des cliquetis d'armes ſe firent entendre aux portes de Rome. Il n'en fallut pas davantage pour effrayer un Peuple ſuperſtitieux. Le Sénat conſulta les Aruſpices. Ils répondirent que les jeux publics avoient été négligés, & les lieux ſaints profanés & ſouillés; qu'on avoit maſſacré des Ambaſſadeurs, violé la foi des ſermens, profané les plus ſaints myſtères; que les Dieux irrités annonçoient à Rome ce qu'elle avoit à craindre de la diſcorde des Grands; que ſi la colère du Ciel n'étoit appaiſée par de juſtes expiations, les Provinces tomberoient au pouvoir d'un ſeul, les armées de la République ſeroient détruites, & les maux deviendroient irréparables

La haine de Clodius ne laiſſoit échapper rien de ce qui pouvoit nuire à Cicéron. Il convoque le Peuple, & ſoutient que Cicéron ſeul eſt déſigné par la voix du Ciel; que ces lieux ſacrés dont parlent les Aruſpices, ne peuvent être que le terrein de ſa maiſon conſacrée à la Liberté, & qu'il fait rebâtir pour ſon uſage; & le nommant l'oppreſſeur, le tyran de la République, il le dévoue à la colère des Dieux, & le charge de tous les maux dont Rome eſt menacée. *Introduct.*

Dès le lendemain, Cicéron répondit à Clodius dans l'Aſſemblée du Sénat. Son Diſcours eſt diviſé en deux parties : dans la première, il réfute les aſſertions de

ſon ennemi, fait voir que la conſécration de ſa maiſon eſt vaine & illuſoire ; qu'ainſi l'ont prononcé le Sénat, le Peuple & le Collége des Pontifes : on peut dire que la preuve eſt portée juſqu'à la démonſtration. Dans la ſeconde, il renvoie à Clodius tous les traits que ce furieux a lancés contre lui. Il diſcute chaque partie de la réponſe des Aruſpices, & en fait l'application à Clodius : ce qui lui donne lieu de rappeler toutes ſes impiétés, ſes profanations & ſes violences. Il en conclut que les Dieux n'ont point d'ennemi plus audacieux, ni la République de Citoyen plus funeſte.

Cette partie ſur-tout eſt pleine

de chaleur & de véhémence. Peut-être même l'Orateur ſe laiſſe-t-il trop emporter aux mouvemens de la haine ; peut-être auſſi dira-t-on que tout étoit permis contre un ſcélérat tel que Clodius ! *Introduction*

Ce Diſcours fut prononcé l'an de Rome 697, ſous le Conſulat de Lentulus Marcellinus & de Philippe. Cicéron avoit cinquante-un ans.

Mœurs, Loix & Uſages.

Lorſqu'il s'agiſſoit du jugement d'une Veſtale, on exigeoit que le plus grand nombre des Pontifes aſſiſtât à l'inſtruction du procès ; au lieu que dans les autres affaires qui concernoient le culte

[illegible] des Dieux ou l'expiation des p
diges, on pouvoit ſe conter
de la déciſion d'un ſeul Pontil

ORAISONS DE CICÉRON.

HARANGUE SUR LA RÉPONSE DES ARUSPICES.

I. Pères Conscrits,

Indigné pour la majesté de votre Ordre, & pour ce grand nombre de Chevaliers Romains admis à votre Audience, j'ai cru, dans la séance d'hier, devoir réprimer l'inconcevable impudence de Clodius, lorsque, par les

interrogations les plus abſu
barraſſoit la cauſe des Ferm
& que dévoué aux intéret
Tullion, il cherchoit, mê
yeux, à ſe faire valoir auprès
à qui il s'étoit vendu tout e
arrêter ce furieux, il m'a ſu
mer les Tribunaux; & deux
abattu toute la fougue de ce t
diateur.

Cependant, comme il ign
le caractère des Conſuls, il
bruſquement du Sénat, pâle
forcené de rage, & proféra
menaces, déſormais vaines
ſantes, mais dont il nous ef
le temps de Piſon & de Gab
mis en devoir de le ſuivre,
plus douce des récompenſes
vis les Sénateurs ſe lever tou
& les Fermiers de l'Etat m
leur cortége. Mais tout à co
perdant ſon audace, ſans c
voix, s'arrêta, ſe retourna,
aſpect du Conſul Lentulus,
fondu preſque à la porte de la
ſans doute de n'avoir plus
ſon fidèle Gabinius. Que di
audace & de ſa fureur effr

une gloire qui déjà lui eſt promiſe & deſtinée ?

IV. En effet, ſi l'on peut dire que le grand Scipion étoit né pour la ruine & la deſtruction de Carthage, qui, tant de fois inveſtie, attaquée, ébranlée, preſque priſe par nos Généraux, n'eſt tombée enfin que ſous les coups du Guerrier à qui les Dieux ſembloient avoir réſervé cet honneur ; on pourroit dire de même, à la gloire de Milon, que les Dieux bienfaiſans l'ont accordé à la Patrie, pour réprimer, pour abattre, pour exterminer ce monſtre. Seul il a connu par quels moyens il falloit non ſeulement terraſſer, mais enchaîner un furieux, qui, diſperſant les Citoyens à coups de pierres, & les forçant à ſe renfermer dans leurs maiſons, menaçoit du meurtre & de l'incendie Rome entière, le Sénat, le Forum, & tous les Temples.

Ce n'eſt pas à un tel homme, à un homme qui a ſi bien mérité de la Patrie & de moi, que je voudrai jamais ravir un accuſé, dont il a bravé & même recherché la haine pour mes intérêts. Si pourtant Clodius, pourſuivi par toutes les Loix, preſſé par la haine de tous les Citoyens, conſterné par l'attente

uſion. bruits ſouterrains & des cliquetis d'armes ſe firent entendre aux portes de Rome. Il n'en fallut pas davantage pour effrayer un Peuple ſuperſtitieux. Le Sénat conſulta les Aruſpices. Ils répondirent que les jeux publics avoient été négligés, & les lieux ſaints profanés & ſouillés; qu'on avoit maſſacré des Ambaſſadeurs, violé la foi des ſermens, profané les plus ſaints myſtères; que les Dieux irrités annonçoient à Rome ce qu'elle avoit à craindre de la diſcorde des Grands; que ſi la colère du Ciel n'étoit appaiſée par de juſtes expiations, les Provinces tomberoient au pouvoir d'un ſeul, les armées de la République ſeroient détruites, & les maux deviendroient irréparables.

La haine de Clodius ne laiſſoit échapper rien de ce qui pouvoit nuire à Cicéron. Il convoque le Peuple, & ſoutient que Cicéron ſeul eſt déſigné par la voix du Ciel; que ces lieux ſacrés dont parlent les Aruſpices, ne peuvent être que le terrein de ſa maiſon conſacrée à la Liberté, & qu'il fait rebâtir pour ſon uſage; & le nommant l'oppreſſeur, le tyran de la République, il le dévoue à la colère des Dieux, & le charge de tous les maux dont Rome eſt menacée. *Introduit.*

Dès le lendemain, Cicéron répondit à Clodius dans l'Aſſemblée du Sénat. Son Diſcours eſt diviſé en deux parties : dans la première, il réfute les aſſertions de

interrogations les plus abſurdes, il embarraſſoit la cauſe des Fermiers publics, & que dévoué aux intérets du Syrien Tullion, il cherchoit, même ſous vos yeux, à ſe faire valoir auprès de l'homme à qui il s'étoit vendu tout entier. Pour arrêter ce furieux, il m'a ſuffi de nommer les Tribunaux; & deux mots ont abattu toute la fougue de ce terrible Gladiateur.

Cependant, comme il ignoroit encore le caractère des Conſuls, il s'eſt élancé bruſquement du Sénat, pâle de colère, forcené de rage, & proférant certaines menaces, déſormais vaines & impuiſſantes, mais dont il nous effrayoit dans le temps de Piſon & de Gabinius. Je me mis en devoir de le ſuivre, & je reçus la plus douce des récompenſes, lorſque je vis les Sénateurs ſe lever tous avec moi, & les Fermiers de l'Etat m'entourer de leur cortége. Mais tout à coup le lâche, perdant ſon audace, ſans couleur, ſans voix, s'arrêta, ſe retourna, puis, au ſeul aſpect du Conſul Lentulus, il reſta confondu preſque à la porte de la ſalle, effrayé ſans doute de n'avoir plus ni Piſon, ni ſon fidèle Gabinius. Que dirai-je de ſon audace & de ſa fureur effrénée? Servi-

La haine de Clodius ne laiſſoit échapper rien de ce qui pouvoit nuire à Cicéron. Il convoque le Peuple, & ſoutient que Cicéron ſeul eſt déſigné par la voix du Ciel; que ces lieux ſacrés dont parlent les Aruſpices, ne peuvent être que le terrein de ſa maiſon conſacrée à la Liberté, & qu'il fait rebâtir pour ſon uſage; & le nommant l'oppreſſeur, le tyran de la République, il le dévoue à la colère des Dieux, & le charge de tous les maux dont Rome eſt menacée. *Introduit*

Dès le lendemain, Cicéron répondit à Clodius dans l'Aſſemblée du Sénat. Son Diſcours eſt diviſé en deux parties : dans la première, il réfute les aſſertions de

autre n'a commis avant lui : & les ſentimens qu'il a eus pour moi, ſon ami Catilina les auroit eus lui-même, s'il avoit été vainqueur. Auſſi n'ai-je jamais penſé à l'accuſer, non plus que ce ſtupide, de qui nous ignorerions encore le pays, ſi lui-même ne ſe diſoit Ligurien (*a*). Car pourquoi pourſuivrois-je cette bête, cette brute que mes ennemis ſe ſont attachée par le foin & le gland dont ils l'ont nourrie ? S'il ſent à quel point il s'eſt rendu coupable, il eſt bien malheureux. S'il ne le voit pas, ſa ſtupidité pourroit encore faire ſon excuſe.

J'ajouterai que dans l'opinion publique, Clodius eſt regardé comme une victime dévouée & réſervée à Milon. C'eſt Milon qui m'a rendu l'honneur & la vie. Pourrois-je ſans injuſtice lui ravir

(*a*) Il ne s'étoit guère paſſé plus de deux mois depuis l'abſence de Cicéron, lorſque le Tribun Ninnius eut le courage de propoſer ſon rappel dans une Aſſemblée du Sénat, & de demander que la Loi de Clodius fût examinée. Tous les Sénateurs applaudirent à cette propoſition. Elle fut reçue avec la même joie par huit Tribuns ; mais Ælius Ligus, l'un des deux autres, y forma oppoſition. *Hiſt. de Cic. t. II, p. 198.*

une gloire qui déjà lui eſt promiſe & deſtinée ?

IV. En effet, ſi l'on peut dire que le grand Scipion étoit né pour la ruine & la deſtruction de Carthage, qui, tant de fois inveſtie, attaquée, ébranlée, preſque priſe par nos Généraux, n'eſt tombée enfin que ſous les coups du Guerrier à qui les Dieux ſembloient avoir réſervé cet honneur ; on pourroit dire de même, à la gloire de Milon, que les Dieux bienfaiſans l'ont accordé à la Patrie, pour réprimer, pour abattre, pour exterminer ce monſtre. Seul il a connu par quels moyens il falloit non ſeulement terraſſer, mais enchaîner un furieux, qui, diſperſant les Citoyens à coups de pierres, & les forçant à ſe renfermer dans leurs maiſons, menaçoit du meurtre & de l'incendie Rome entière, le Sénat, le Forum, & tous les Temples.

Ce n'eſt pas à un tel homme, à un homme qui a ſi bien mérité de la Patrie & de moi, que je voudrai jamais ravir un accuſé, dont il a bravé & même recherché la haine pour mes intérêts. Si pourtant Clodius, pourſuivi par toutes les Loix, preſſé par la haine de tous les bons Citoyens, conſterné par l'attente

d'un ſupplice qui ne peut-être long-temps différé ; ſi, dis-je, gêné & reſſerré par tant d'entraves, il s'agite encore, s'il s'efforce de briſer ſa chaîne pour s'élancer ſur moi, je ſaurai le combattre. Que Milon me l'abandonne ou ſe joigne à moi, je repouſſerai ſes attaques, comme je fis hier, lorſqu'interrompu par ſon geſte menaçant, je prononçai les mots de Loi & de Jugement : il n'en fallut pas davantage. Il s'aſſit & garda le ſilence. Qu'auroit-il pu faire ? M'ajourner une ſeconde fois devant le Peuple (*a*) ? Je l'aurois accuſé moi-même devant le Préteur, qui l'auroit forcé à comparoître dans trois jours (*b*). Voici quelle doit être déſormais la règle de ſa conduite ; qu'il ſache que s'il ſe contente de ſes crimes paſſés, c'eſt Milon qui conſommera le ſacrifice ; mais s'il oſe tourner contre moi quelques-uns de ſes traits, auſſi-tôt je

(*a*) Les ſeuls Magiſtrats avoient droit de citer devant le Peuple. Clodius pouvoit le faire, puiſqu'il étoit Edile.

(*b*) Cicéron auroit accuſé Clodius de violence publique.

m'armerai contre lui des Loix & des Jugemens.

Il a prononcé, ces jours derniers, une Harangue, qu'on m'a remiſe toute entière : connoiſſez-en d'abord l'objet & l'intention générale ; & quand vous aurez ri de l'impudence du perſonnage, je vous rendrai compte de tous les détails.

V. Pères Conſcrits, Clodius a prononcé une Harangue ſur le culte & ſur les cérémonies religieuſes. Oui, Clodius s'eſt plaint que la Religion étoit négligée, violée, profanée. Il n'eſt pas étonnant que cela vous paroiſſe ridicule. Sa propre Aſſemblée a trouvé plaiſant qu'un homme frappé, comme il s'en glorifie lui-même, d'une foule de Sénatus-Conſultes qui ont tous la Religion pour objet, qu'un homme qui a porté l'inceſte juſque ſur les autels de la bonne Déeſſe, qui a ſouillé, je ne dis pas ſeulement par ſes regards, mais par la plus infame débauche, des myſtères que l'œil d'un homme ne doit pas appercevoir même par haſard, vînt ſe plaindre en public de la profanation des cérémonies religieuſes.

Auſſi on attend de lui pour la pre-

prières, m'ont abandonné, m'ont livré, m'ont attaqué; & pour prix d'un traité infame, ont voulu m'écraſer ſous les ruines de la République; qui, pendant leur adminiſtration féroce & ſanguinaire, lâches contre les ennemis de l'Etat, ardens à ſaiſir mes dépouilles, ont porté dans toutes mes poſſeſſions le dégât, l'incendie, le pillage, la dévaſtation, toutes les horreurs de la guerre, dont ils n'ont pas ſu garantir les Villes de nos alliés (*a*).

Oui, j'ai déclaré une guerre implacable à ces furies, à ces monſtres deſtructeurs, à ces fléaux de notre Empire; & ce n'eſt point pour remplir le vœu d'une vengeance perſonnelle, mais pour obte-

(*a*) Ces deux hommes ſont Piſon & Gabinius, Proconſuls, l'un de Macédoine, l'autre de Syrie. Le premier avoit ſi mal réuſſi dans quelques entrepriſes contre des Barbares, voiſins de la Macédoine, qu'il n'oſa pas même écrire à Rome pour demander les honneurs les plus communs. Le ſecond remporta quelques avantages; mais ayant écrit au Sénat pour qu'on ordonnât des ſupplications ou actions de graces aux Dieux, il eſſuya un refus. On ne connoiſſoit qu'un ſeul exemple d'un pareil affront, fait à un Proconſul.

nir celle que vous avez droit de pourſuivre, vous & tous les bons Citoyens.

III. Quant à Clodius, ma haine n'eſt pas plus forte aujourd'hui, que ce jour où je le reconnus ſous ſes habits de femme, à peine échappé des feux de la bonne Déeſſe, ſouillé d'un inceſte, & chaſſé de la maiſon du Grand-Pontiſe. Ah! dès-lors j'ai preſſenti quelle tempête ſe formoit, quel orage alloit fondre ſur la République. Je voyois que cette ſcélérateſſe effrontée, que cette audace inouie d'un jeune homme, fier de ſa nobleſſe, furieux, bleſſé, ne pourroient jamais ſouffrir le tourment du repos; & que s'il reſtoit impuni, l'exploſion de ſa fureur cauſeroit un jour la ruine de l'Etat.

Depuis ce moment, rien n'a pu ajouter beaucoup à ma haine pour lui. S'il m'a fait du mal, ce n'eſt point par animoſité contre moi, mais par haine pour les Loix, pour l'autorité, pour la République. J'ai été victime de ſes violences; mais le Sénat, les Chevaliers Romains, tous les gens de bien, l'Italie entière les ont éprouvées comme moi. En un mot, il n'a pas été plus ſcélérat envers moi qu'envers les Immortels eux-mêmes. Il les a outragés par un crime que nul

ſemblée, par Centuries, à l'unanimité de tous les âges & de tous les Ordres, que cette même maiſon ſeroit réintégrée dans tous ſes droits.

Enſuite vous avez décidé, Pères Conſcrits, que cette affaire ſeroit renvoyée devant le Collége des Pontifes, non qu'il vous reſtât aucune incertitude, mais pour fermer la bouche à ce furieux, s'il s'obſtinoit à demeurer au ſein de cette Ville qu'il brûloit d'anéantir. Dans nos doutes, je dirai même dans nos craintes les plus ſuperſtitieuſes, il ſuffit d'une réponſe, d'un mot de Servius & de Lucullus, pour tranquilliſer les conſciences les plus timorées. Quand il s'agit des ſacrifices publics, des grands jeux, du culte des Dieux Pénates & de Veſta, de ce ſacrifice même qui s'offre pour le ſalut du Peuple Romain, & qui, depuis que Rome exiſte, n'a jamais été ſouillé que par le crime de ce vertueux Protecteur de la Religion, la déciſion de trois Pontifes a toujours été pour le Peuple Romain, pour le Sénat, pour les Immortels eux-mêmes, une autorité aſſez impoſante, aſſez auguſte, aſſez religieuſe. Mais ici quelle foule de ſuffrages réunis en ma faveur? P. Lentulus, Con-

ſul & Pontife, P. Servilius, M. Lucullus, Q. Metellus, M. Glabrion, M. Meſſala, L. Lentulus, Prêtre de Mars, P. Galba, Q. Scipion, C. Fannius, M. Lepidus, L. Claudius, Roi des ſacrifices, M. Scaurus, M. Craſſus, C. Curion, Sex. Céſar, Prêtre de Romulus, Q. Cornelius, P. Albinovanus, Q. Terentius, petits Pontifes (*a*), après que ma cauſe a été inſtruite & plaidée dans deux Tribunaux, ſous les yeux d'une multitude de Citoyens diſtingués par leur rang & leurs lumières, ont tous, d'une voix unanime, prononcé que ma maiſon n'étoit frappée d'aucune interdiction religieuſe.

VII. J'oſe aſſurer que, depuis l'établiſſement des Loix ſacrées, dont l'origine remonte à celle de Rome, jamais

(*a*) Numa créa d'abord quatre Pontifes, qui étoient tirés du Corps des Patriciens. L'an de Rome 454, les Tribus obtinrent qu'on en ajoutât quatre autres, tirés du Peuple. Ces huit Pontifes étoient nommés *Majores*. Sylla en fit porter le nombre juſqu'à quinze. Et les ſept Pontifes de nouvelle création furent appelés *Minores*. Ils étoient nommés dans les Comices par Tribus; mais ſeulement dix-ſept Tribus déſignées par le ſort, concouroient à l'élection.

le Collége des Pontifes ne s'eſt aſſemblé en ſi grand nombre pour prononcer même ſur la vie des Prêtreſſes de Veſta, quoiqu'alors il ſoit important que beaucoup de perſonnes aſſiſtent à l'inſtruction du procès. Car les Pontifes deviennent Juges, & leur déciſion forme un Arrêt ſouverain. Un ſeul Pontife inſtruit peut ſuffire pour régler une expiation : ce qui ne ſeroit ni humain ni équitable dans un Jugement capital. Or vous trouverez que les Pontifes ont prononcé ſur ma maiſon en plus grand nombre, qu'ils ne le firent jamais ſur les fonctions des Veſtales. Le lendemain, les Conſuls P. Lentulus & Q. Metellus mirent l'affaire en délibération dans le Sénat. Tous les Pontifes qui appartenoient à cet Ordre étoient préſens. Lentulus, Conſul déſigné, opina le premier. Et après que les autres, à qui les honneurs du Peuple Romain donnent la préſéance, ſe furent étendus fort au long ſur le Jugement du Collége, & que tous enſemble eurent aſſiſté à la tranſcription de l'Arrêt, le Sénat prononça que le Jugement des Pontifes avoit relevé ma maiſon de tous les engagemens de la Religion. Comment cette maiſon, la

ſeule de toutes les propriétés privées que les Chefs de la Religion aient déclaré eux-mêmes n'être pas conſacrée, peut-elle être préciſément ce lieu ſacré dont parlent les Aruſpices ?

Au reſte, faites le rapport ordonné par le Sénatus-Conſulte. Ou vous ſerez chargés de cet examen, vous qui avez opiné les premiers ſur ma maiſon, vous qui l'avez affranchie de tout ſervice religieux; ou l'affaire ſera jugée par le Sénat, qui a déjà prononcé à l'unanimité des voix, ſi l'on excepte celle de ce Grand-Maître des cérémonies religieuſes; ou enfin, & ſans doute c'eſt le parti qu'on prendra, elle ſera renvoyée devant les Pontifes, à l'autorité, à la probité, à la prudence deſquels nos ancêtres ont confié tout ce qui concerne la Religion & les ſacrifices, tant publics que particuliers. Leur eſt-il donc poſſible de juger autrement qu'ils n'ont fait ? Pères Conſcrits, la poſſeſſion de beaucoup de maiſons, & peut-être de toutes celles qui ſont dans Rome, eſt appuyée ſur les droits les plus légitimes. Cependant, ſoit qu'on les poſsède à titre d'héritage, ou d'une longue & paiſible jouiſſance, à titre d'achat ou d'engagement, j'oſe dire que

mière fois une Harangue ſur la chaſteté. En effet, puiſqu'il oſe gémir ſur les profanations, après qu'on l'a chaſſé des autels les plus ſaints, il peut tout auſſi bien choiſir pour ſon texte la pudeur & la chaſteté, lorſqu'il ſort de la chambre de ſes ſœurs. Il a lu dans l'Aſſemblée la réponſe des Aruſpices ſur ces armes qui ont retenti dans les airs. Vous ſavez qu'entre autres choſes, il eſt écrit dans cette réponſe, que des lieux ſacrés & religieux ſont employés à des uſages profanes. Il a dit que ces mots déſignent ma maiſon, conſacrée, comme on ſait, par Clodius, le plus religieux de tous les Prêtres.

Je me réjouis d'avoir le droit, ou plutôt d'être dans la néceſſité de parler ſur ce prodige, le plus important peut-être qu'on ait annoncé à votre Ordre depuis pluſieurs années. Vous conclurez & du prodige & de la réponſe, que la voix du grand Jupiter lui-même ſemble ici nous avertir du crime & de la fureur de Clodius, & des plus affreux danger prêts à fondre ſur nous. Mais je mor trerai d'abord que ma maiſon n'eſt p un lieu ſacré. Je le prouverai de m nière à ne vous laiſſer aucun doute.

dation de Rome, que le Sénat ait jugée devoir être bâtie aux dépens de l'Etat, réhabilitée par les Pontifes, garantie par les Magiſtrats, vengée par les Tribunaux. Une maiſon ſur le Mont Vélia fut donnée par la République à Valérius, pour prix de ſes grands ſervices: la République m'a rétabli une maiſon ſur le Mont Palatin. On lui donna un emplacement: on m'a donné une maiſon toute conſtruite. Sa poſſeſſion n'étoit garantie que par les droits d'une propriété perſonnelle: la mienne a été miſe ſous la ſauve-garde de tous les Magiſtrats. Si je m'étois procuré moi-même ces avantages, ſi je les tenois d'autres que de vous, je ne les vanterois pas ici. Je craindrois qu'on ne m'accuſât d'en tirer trop de gloire: mais puiſque je les ai reçus de vous, puiſqu'ils ſont calomniés par le deſtructeur de cette maiſon que vos propres mains ont relevée pour moi & mes enfans, ce n'eſt pas de moi que je parle: tout eſt votre ouvrage; & je ne crains pas que cet éloge de vos bienfaits paroiſſe dicté par l'orgueil plutôt que par la reconnoiſſance.

Au ſurplus, quand même, après tant de travaux ſoutenus pour le ſalut com-

mun, le ſentiment d'une juſte indignation m'emporteroit quelquefois juſqu'à me glorifier moi-même, en réfutant les calomnies des méchans, qui pourroit s'en offenſer? J'entendis hier les murmures d'un certain homme, qui, m'a-t-on dit, ne pouvoit me pardonner de ce qu'au moment où cet infame parricide me demandoit à quel pays j'appartenois, je répondis, avec votre approbation, avec l'approbation des Chevaliers Romains, que j'appartenois à un pays qui n'avoit pu ſe paſſer de moi. Il m'a ſemblé l'entendre gémir. Que falloit-il donc répondre? J'en fais Juge cet homme même qui ne peut me pardonner : que j'étois Citoyen Romain? La réponſe eût été ingénieuſe & piquante. Falloit-il me taire? Ç'eût été me trahir moi-même. Un homme qui a ſoulevé l'envie en faiſant de grandes choſes, peut-il, ſans faire ſon propre éloge, répondre avec aſſez de force aux outrages de la haine? Mais lui, lorſqu'on l'attaque, il répond ce qu'il peut, il eſt même charmé que ſes amis lui ſuggerent ce qu'il doit dire.

IX. Puiſque ma cauſe ne laiſſe plus de difficultés, voyons donc ce que diſent les Aruſpices. Je l'avoue, la grandeur du prodige,

prodige, le ton effrayant de la réponſe, cette unanimité conſtante des Aruſpices, ont fait ſur moi la plus forte impreſſion. Ces objets ne me ſont pas entièrement étrangers. Si parmi tant de perſonnes livrées comme moi aux affaires, je parois peut-être donner aux Lettres plus de temps que les autres, ne croyez pas cependant que je faſſe mon ſeul amuſement ou ma ſeule étude de ces Lettres qui nous éloignent & nous détournent de la Religion. Et d'abord je regarde nos ancêtres comme nos guides & nos maîtres dans tout ce qui concerne le culte des Dieux. Telle eſt l'idée que je me ſuis formée de leur ſageſſe, que, ſelon moi, c'eſt avoir déjà fait de grands progrès dans la Science, que d'être en état, je ne dirai pas, d'atteindre à de ſi hautes connoiſſances, mais d'en comprendre toute l'étendue. Ils ont penſé que les Rites ſacrés & l'ordre des cérémonies religieuſes regardoient les Pontifes, que l'explication des heureux préſages appartenoit aux augures, que le dépôt des anciennes prédictions d'Apollon étoit renfermé dans les Livres Sibyllins, & les expiations des prodiges dans la doctrine des

Etruſques : doctrine admirable, qui, de nos jours, a ſu prédire d'une manière ſi préciſe les funeſtes commencemens de la guerre ſociale, ces fureurs de Sylla & de Cinna, preſque fatales à la République, & dans ces derniers temps enfin, cette conjuration formée pour embraſer Rome & renverſer l'Empire.

Mes études m'ont appris de plus, que des hommes juſtement renommés pour leur ſcience & leur ſageſſe, nous ont laiſſé un grand nombre d'Ouvrages ſur la puiſſance des Dieux. Dans ces Livres, qui ſemblent écrits ſous l'inſpiration divine, on croit appercevoir que nos ancêtres ont été les maîtres plutôt que les diſciples de ceux qui les ont compoſés. En effet, pour peu qu'on élève ſes regards vers le Ciel, eſt-il un mortel aſſez ſtupide pour ne pas ſentir qu'il exiſte des Dieux, & pour attribuer au haſard ces ouvrages dont l'ordre & l'enchaînement ſont le déſeſpoir de la ſageſſe humaine ? & peut-on admettre l'exiſtence des Dieux, ſans reconnoître en même temps que c'eſt à leur protection ſuprême que notre Empire immenſe a dû ſon origine, ſes accroiſſemens & ſa conſervation ? Nous avons beau nous

flatter, Pères Conſcrits, nous ne l'avons point emporté ſur les Eſpagnols par le nombre, ſur les Gaulois par la force, ſur les Carthaginois par la ruſe, ſur les Grecs par les arts, ni ſur les Latins eux-mêmes & les Italiens par ce ſens exquis, vertu du climat ſous lequel nous vivons. Mais la piété, mais la Religion, & ſur-tout cette ſageſſe qui nous a fait reconnoître que tout eſt réglé & gouverné par la puiſſance des Dieux immortels; voilà, Pères Conſcrits, ce qui nous diſtingue des autres Peuples : c'eſt à ce titre que nous l'avons emporté ſur toutes les Nations de l'Univers.

X. Ainſi, pour ne pas m'étendre davantage ſur une choſe qui ne laiſſe aucun doute, prêtez l'oreille, & donnez la plus grande attention aux paroles des Aruſpices. *Comme un bruit s'eſt fait entendre avec fracas dans le Latium.* Je ne parle plus des Aruſpices, ni de ces leçons qu'on dit avoir été données à l'Etrurie par les Immortels eux-mêmes. Ici chacun de nous ne peut-il pas être Aruſpice? *Un bruit ſouterrain, un horrible cliquetis d'armes ont été entendus dans un champ voiſin, aux portes de Rome.* Parmi ces Géans que les Poëtes

nous repréſentent armés contre les Maîtres du Ciel, en eſt-il un aſſez impie, pour ne pas avouer que par ce mouvement ſi nouveau, ſi effrayant, les Dieux annoncent & préſagent au Peuple Romain quelque grand évènement? Dans de pareilles circonſtances, les Livres ordonnent des ſupplications à Jupiter, à Saturne, à Neptune, à Tellus, & aux Divinités céleſtes.

Je vois à quels Dieux outragés on doit des expiations. Mais je cherche quels délits ont été commis par les hommes. *Les jeux ont été célébrés avec négligence, & profanés.* Quels jeux? Lentulus, c'eſt à vous que je m'adreſſe; les brancards, les chars, les flûtes, les jeux, les libations, les banquets ſacrés ſont confiés à votre Sacerdoce : Pontifes, c'eſt à vous (*a*) que l'on dénonce toutes

(*a*) Il y a dans le texte, *Epulones Jovis Maximi.* Les Pontifes étant accablés par la multitude des ſacrifices, on créa, l'an de Rome 557, trois hommes, auxquels on donna le nom de *tres Viri Epulones*, pour faire, après les jeux, le ſacrifice, qu'on nommoit *epulare ſacrificium*, & qui étoit ſuivi d'un repas. Sylla dans la ſuite en ajouta quatre : *ſeptem Viri Epulones*. Leur création ſe faiſoit comme celle des Pontifes.

les omiſſions, toutes les fautes qui ont pu être commiſes contre les Rites ſacrés dans les banquets du grand Jupiter; c'eſt d'après votre jugement qu'on en recommence la célébration. Eh! bien, dites-nous quels jeux ont été célébrés avec négligence? Dites-nous quelle eſt où l'énormité ou la nature du crime qui les a ſouillés? Vous répondrez pour vous, pour vos Collègues, pour le Collége des Pontifes, que nulle négligence n'a montré un mépris coupable, que nul crime n'a ſouillé les jeux, que toutes les formalités, que toutes les cérémonies preſcrites ont été obſervées avec une exactitude ſcrupuleuſe.

XI. Quels ſont donc les jeux que les Aruſpices diſent avoir été négligés & profanés? Ce ſont ceux dont les Immortels eux-mêmes, de concert avec la mère des Dieux, reçue autrefois par les mains de votre aïeul, ont voulu que vous fuſſiez ſpectateur. Ah! s'ils ne vous avoient pas inſpiré le deſſein d'aſſiſter à ces jeux, peut-être ne nous ſeroit-il plus permis de vivre & de faire entendre nos plaintes. Une troupe innombrable d'eſclaves ramaſſés dans toutes les rues, déchaînés au ſignal de cet Edile reli-

l'Africain aſſigna pour la première fois des places diſtinguées au Sénat, & qui devoient être ſouillés par la préſence impure de ces vils eſclaves? Si quelque Citoyen s'en eſt approché par curioſité ou même par Religion, il s'eſt vu repouſſé avec violence. Nulle Romaine ne s'y eſt préſentée, à cauſe des excès & de la multitude des eſclaves. Ainſi donc ces jeux, dont la ſainteté eſt telle qu'on les apporta des extrémités de la terre pour les fixer dans Rome, les ſeuls qui ne ſoient pas déſignés par un mot latin, leur nom même atteſte qu'ils ſont étrangers, & qu'on les célèbre en l'honneur de la mère des Dieux; ces jeux, les eſclaves les ont célébrés: les eſclaves en ont été les ſpectateurs: en un mot, ſous l'Edilité de Clodius, les jeux de Cybèle n'ont été que pour les eſclaves.

Dieux immortels! ſi vous étiez vous-mêmes au milieu de nous, pourriez-vous parler d'une manière plus préciſe? Vous annoncez par des ſignes, vous dites clairement que les jeux ont été ſouillés. Peuvent-ils être dégradés & flétris par une profanation plus honteuſe, que lorſque des eſclaves, autoriſés par le Magiſtrat, s'emparent d'un des

théatres, & préſident à l'autre ; en ſorte que dans le premier, l'Aſſemblée eſt livrée au pouvoir des eſclaves, & que dans le ſecond, elle eſt toute compoſée d'eſclaves ? Si un eſſaim d'abeilles eût paru pendant les jeux, nous ferions venir des Aruſpices de l'Etrurie (*a*) ; & tous enſemble nous voyons un effroyable eſſaim d'eſclaves ſe précipiter au milieu du Peuple Romain, enfermé & reſſerré de toutes parts ; & nous le voyons avec tranquillité ! A la vue des abeilles, peut-être les Aruſpices nous auroient avertis, d'après les Livres Etruſques, de nous mettre en garde contre les eſclaves. Un malheur contre qui l'on ſe précautionneroit, s'il étoit annoncé par un évènement étranger, l'attendrons-nous ſans effroi, quand c'eſt lui qui lui-même ſe ſert de préſage, quand le péril eſt dans la choſe même qui annonce le péril ?

(*a*) Les Romains avoient emprunté des Etruſques toute la ſcience des Aruſpices. Cicéron nous apprend, dans ſon ſecond Livre *de Divinatione*, qu'un Sénatus-Conſulte ordonnoit que ſix jeunes Romains, tirés de la Nobleſſe, iroient tous les ans chez ces Peuples, pour s'inſtruire de tout ce qui concernoit les cérémonies religieuſes.

Etruſques : doctrine admirable, qui, de nos jours, a ſu prédire d'une manière ſi préciſe les funeſtes commencemens de la guerre ſociale, ces fureurs de Sylla & de Cinna, preſque fatales à la République, & dans ces derniers temps enfin, cette conjuration formée pour embraſer Rome & renverſer l'Empire.

Mes études m'ont appris de plus, que des hommes juſtement renommés pour leur ſcience & leur ſageſſe, nous ont laiſſé un grand nombre d'Ouvrages ſur la puiſſance des Dieux. Dans ces Livres, qui ſemblent écrits ſous l'inſpiration divine, on croit appercevoir que nos ancêtres ont été les maîtres plutôt que les diſciples de ceux qui les ont compoſés. En effet, pour peu qu'on élève ſes regards vers le Ciel, eſt-il un mortel aſſez ſtupide pour ne pas ſentir qu'il exiſte des Dieux, & pour attribuer au haſard ces ouvrages dont l'ordre & l'enchaînement ſont le déſeſpoir de la ſageſſe humaine ? & peut-on admettre l'exiſtence des Dieux, ſans reconnoître en même temps que c'eſt à leur protection ſuprême que notre Empire immenſe a dû ſon origine, ſes accroiſſemens & ſa conſervation ? Nous avons beau nous

flatter, Pères Conſcrits, nous ne l'avons point emporté ſur les Eſpagnols par le nombre, ſur les Gaulois par la force, ſur les Carthaginois par la ruſe, ſur les Grecs par les arts, ni ſur les Latins eux-mêmes & les Italiens par ce ſens exquis, vertu du climat ſous lequel nous vivons. Mais la piété; mais la Religion, & ſur-tout cette ſageſſe qui nous a fait reconnoître que tout eſt réglé & gouverné par la puiſſance des Dieux immortels; voilà, Pères Conſcrits, ce qui nous diſtingue des autres Peuples : c'eſt à ce titre que nous l'avons emporté ſur toutes les Nations de l'Univers.

X. Ainſi, pour ne pas m'étendre davantage ſur une choſe qui ne laiſſe aucun doute, prêtez l'oreille, & donnez la plus grande attention aux paroles des Aruſpices. *Comme un bruit s'eſt fait entendre avec fracas dans le Latium.* Je ne parle plus des Aruſpices, ni de ces leçons qu'on dit avoir été données à l'Etrurie par les Immortels eux-mêmes. Ici chacun de nous ne peut-il pas être Aruſpice? *Un bruit ſouterrain, un horrible cliquetis d'armes ont été entendus dans un champ voiſin, aux portes de Rome.* Parmi ces Géans que les Poëtes

Ah ! Clodius, eſt-ce ainſi que votre père, eſt-ce ainſi que votre oncle ont célébré les fêtes de Cybèle ? Il oſera parler encore de ſes ancêtres, lui qui, renonçant aux exemples de Caius, & d'Appius, a célébré les jeux comme l'euſſent fait Athénion & Spartacus ! Les Claudius, vos ancêtres, ordonnoient que les eſclaves ſortiſſent de l'amphithéatre : & vous avez envoyé les eſclaves à l'un des théatres ; & de l'autre, vous avez expulſé les Citoyens. Ainſi la voix du Héraut ſéparoit autrefois les eſclaves des hommes libres : & les hommes libres ont été repouſſés de vos jeux, non par la voix, mais par les mains des eſclaves.

XIII. Mais puiſque vous êtes un des Prêtres Sibyllins (*a*), ne vous eſt-il pas venu du moins dans la penſée, que nos ancêtres ont introduit ce culte d'après

(*a*) Tarquin avoit confié la garde des Livres Sibyllins à deux Citoyens qu'il choiſit parmi les Nobles. L'an 387, on leur ſubſtitua des Décemvirs, qu'on nommoit *Decem Viri Sacris faciendis*. Une partie d'entre eux étoit tirée du Peuple. Sylla en porta le nombre à quinze, que l'on créoit de la même manière que les Pontifes. Ils étoient chargés de la célébration des jeux ſéculaires.

vos Livres, ſi toutefois ils ſont les vôtres, ces Livres que vous conſultez avec une intention impie, que vous liſez avec des yeux impurs, que vous touchez avec des mains ſouillées ? C'eſt par les conſeils de la Sibylle que nos ancêtres, dans le temps où la République étoit fatiguée de la guerre Punique, & dévaſtée par Annibal, ont fait venir cette Déeſſe de la Phrygie à Rome ; elle fut reçue par P. Scipion, que le Peuple jugea le plus honnête homme de la République, & par Q. Claudia, regardée comme la plus chaſte de toutes les femmes Romaines, & de qui votre ſœur a le renom d'avoir merveilleuſement imité l'antique ſévérité. Ainſi, ni vos ancêtres, dont le nom eſt aſſocié à l'établiſſement de ce culte, ni votre Sacerdoce, ſur lequel il eſt fondé tout entier, ni l'Edilité curule, chargée ſpécialement de le maintenir, rien n'a pu vous empêcher de le profaner, de le ſouiller, de le flétrir par des crimes & des horreurs de toute eſpèce !

Mais pourquoi m'en étonner ? N'avez-vous pas reçu de l'argent pour dévaſter Peſſinonte elle-même, la demeure & le domicile de la mère des Dieux ?

N'avez-vous pas vendu tout l'emplacement du temple au Gallogrec Brogitare, homme ſans mœurs & ſans principes, dont les Députés, pendant votre Tribunat, diſtribuoient de l'argent à vos partiſans dans le temple de Caſtor? Le Prêtre lui-même, ne l'avez-vous pas arraché des autels & du ſanctuaire de la Déeſſe? Ces Oracles, l'objet d'un reſpect religieux pour les âges anciens, pour les Perſes, pour les Syriens, pour tous les Rois qui ont poſſédé l'Europe & l'Aſie, ne les avez-vous pas anéantis? Oui, ces Oracles, tellement révérés par nos ancêtres, que, dans les guerres les plus importantes & les plus dangereuſes, nos Généraux offroient des vœux à cette Déeſſe: quoique Rome & l'Italie fuſſent remplies de temples, ils alloient à Peſſinonte même les acquitter ſur le premier de ſes autels.

Ce temple que Dejotarus, de tous les Princes de l'Univers le plus fidèle à cet Empire, le plus attaché au nom Romain, entretenoit avec un ſoin religieux, vous l'avez livré pour de l'argent à Brogitare: & ce même Dejotarus, pluſieurs fois honoré du nom de Roi par le Sénat, comblé des témoignages des

Généraux les plus illuſtres, vous ordonnez qu'il ſoit reconnu Roi avec Brogitare. Mais qu'a-t-il beſoin de votre ſuffrage? Il eſt Roi par nous, par le Jugement du Sénat, & Brogitare n'a qu'un titre que vous lui avez vendu. Je ne croirai à ſa Royauté que lorſqu'il aura pu vous payer ce que vous lui avez avancé ſur ſes billets. Ce que j'admire en Dejotarus, ce qui me paroît vraiment digne d'un Roi, c'eſt qu'il ne vous a jamais donné d'argent; c'eſt que de votre Loi, qui lui décernoit la Royauté, il n'a reſpecté que ce qui s'accordoit avec le jugement du Sénat; c'eſt que, Peſſinonte ayant été indignement dévaſtée par vous, & dépouillée de ſon Prêtre & de ſes autels, il s'eſt remis en poſſeſſion de cette Ville pour y rétablir le culte ancien; c'eſt enfin qu'il ne permet pas que des cérémonies, qui ſont de tous les temps, ſoient ſouillées par Brogitare, & qu'il aime mieux que ſon gendre ſoit privé de votre bienfait, que de voir le temple dépouillé d'une Religion auſſi antique. Mais revenons aux Aruſpices, dont la première réponſe concerne les jeux. Qui ne reconnoît pas que la prédiction & la réponſe tombent tout entières ſur les

jeux de Clodius? Il eſt queſtion enſuite des lieux ſaints & religieux.

XIV. O comble d'impudence! vous oſez parler de ma maiſon! Soumettez la vôtre au jugement des Conſuls, du Sénat, ou du Collége Pontifical. Ils ſe ſont tous réunis, comme je l'ai déjà dit, en faveur de la mienne: mais dans celle que vous occupez, après avoir fait périr Q. Seius (*a*), Chevalier Romain d'un rare mérite, je ſoutiens qu'il a exiſté une chapelle & des autels. Je le prouverai, je le démontrerai par les regiſtres des Cenſeurs, & par le ſouvenir d'une foule de Citoyens. Que ſeulement on entame cette queſtion.

Mais lorſqu'on fera le rapport ordonné par le Sénat, je ſaurai m'expliquer ſur les lieux ſaints. Quand je parlerai de cette maiſon où étoit cette chapelle, qu'un autre a conſtruite, & que vous n'avez eue qu'à démolir, je verrai ſi mon devoir

(*a*) Seius Poſthumius, Chevalier Romain, avoit refuſé de vendre ſa maiſon à Clodius. Celui-ci employa vainement les prières & les menaces, & prit enfin le parti de le faire empoiſonner. Après ſa mort, il ſe fit adjuger la maiſon.

eſt de parler auſſi des autres. Quelques perſonnes penſent que c'eſt à moi de rendre la liberté à l'arſenal de Tellus. On dit que dernièrement il étoit ouvert & acceſſible; & je me le rappelle fort bien. On ajoute qu'aujourd'hui la partie la plus ſainte eſt renfermée dans le veſtibule d'un particulier. Bien des raiſons me défendent de reſter indifférent. L'entretien du temple de Tellus me concerne; & le deſtructeur de cet arſenal eſt celui même qui diſoit que l'arrêt des Pontifes ſur ma maiſon étoit conforme aux prétentions de ſon frère. J'ajouterai que dans ce temps de cherté, dans cette ſtérilité des terres, dans cette diſette qui afflige la République, cet outrage à Tellus fait d'autant plus d'impreſſion ſur moi, que ce même prodige commande d'adreſſer des ſupplications à la Déeſſe Tellus. Peut-être je rappelle des faits anciens. Mais ſi nos Loix ne nous obligent pas d'en pourſuivre la vengeance, la Loi de la Nature, le droit commun des Nations ne permettent jamais que la preſcription ait lieu contre les Dieux immortels.

XV. Mais enfin, ſi nous négligeons les choſes anciennes, verrons-nous avec

la même indifférence ce qui ſe paſſe aujourd'hui, ce qui ſe fait ſous nos yeux? Qui ne ſait que, ces jours mêmes, L. Piſon a détruit ſur le Célicule une des plus grandes & des plus ſaintes chapelles de Diane? Les voiſins ſont ici. Pluſieurs Membres de cette Compagnie ont offert, chaque année, des ſacrifices fondés pour leurs familles dans cette chapelle; & nous cherchons quels ſont les lieux que redemandent les Immortels, ce qu'ils déſignent, de quoi ils nous parlent! Ne ſavons-nous pas que les chapelles les plus ſaintes ont été minées, livrées aux flammes, démolies, renverſées & profanées de la manière la plus indigne par Sex. Seranus?

Et vous avez pu conſacrer ma maiſon! Mais que vois-je dans cet acte d'un furieux, dont la frénéſie avoit troublé les ſens! Une main qui avoit dévaſté cette maiſon; une voix qui en avoit ordonné l'incendie; une Loi que vous n'aviez pas même oſé porter, lorſque vous oſiez tout avec impunité; un autel ſouillé par votre inceſte; une ſtatue enlevée du tombeau d'une Courtiſane, pour être placée ſur le monument d'un Général. Ah! ſi ma maiſon eſt frappée de quelque ana-

thême, c'eſt qu'elle touche la muraille d'un impie & d'un ſacrilége. Auſſi, de peur qu'aucun des miens ne puiſſe jeter les yeux par mégarde dans l'intérieur de la vôtre, & vous y voir célébrer vos myſtères, j'exhauſſerai mon toit, non pour que mes regards plongent ſur vous, mais pour dérober aux vôtres cette Ville que vous avez voulu détruire.

XVI. Voyons les autres réponſes des Aruſpices. *Des Députés aſſaſſinés au mépris des Loix divines & humaines.* De qui s'agit-il? On parle de ceux d'Alexandrie (*a*). Je ne veux pas dire qu'on ait tort. Je penſe que les droits des Députés ne ſont pas moins garantis par les Loix divines, que par les Loix humaines. Mais je demande à celui qui a rempli le Forum de Juges échappés des priſons, qui diſpoſe à ſon gré des poiſons & des poignards, qui a fait des obligations par écrit avec Hermachus

(*a*) Ptolémée Aulète, Roi d'Egypte, étoit venu à Rome ſolliciter du ſecours contre ſes ſujets. Les Alexandrins envoyèrent pluſieurs Députés pour ſe juſtifier & ſe plaindre de ſes violences & de ſes injuſtices. Le Roi les fit aſſaſſiner. Son argent & le crédit de Pompée arrêtèrent les pourſuites.

de Chio, je lui demande s'il ſait que le plus ardent adverſaire d'Hermachus, que Theodoſius, envoyé vers le Sénat par une Ville libre, a été percé d'un poignard : aſſaſſinat non moins exécrable devant les Dieux, que celui des Alexandrins.

Clodius, je ne prétends pas vous charger ſeul de tous les crimes. Il nous reſteroit quelque eſpérance, ſi nul autre que vous ne s'étoit ſouillé de ces horreurs. Mais le nombre des coupables ajoute à votre confiance, & comble notre déſeſpoir. Qui ne ſait que Plator, diſtingué dans ſa Patrie, Député de l'Oreſtide, pays libre de la Macédoine, ſe rendit à Theſſalonique, auprès de cet homme qui lui-même s'eſt donné le titre d'*Imperator* ? Ce grand Général (*a*) n'ayant pu lui extorquer de l'argent, le jeta dans une priſon, y fit entrer ſon Médecin, pour couper les veines, avec la plus atroce barbarie, à un Député, à un Allié, à un ami, à un homme libre. Il ne voulut pas enſanglanter ſes haches; mais il ſouilla le nom Romain d'un

(*a*) L. Piſon, Proconſul en Macédoine.

forfait ſi horrible, qu'il ne peut être expié que par le ſang du coupable. Eh ! quels ſont donc ſes bourreaux, puiſqu'il ſe ſert de ſes Médecins pour donner la mort ?

XVII. Mais liſons ce qui ſuit : *La foi des ſermens négligée.* Ces mots par eux-mêmes ne préſentent pas une explication facile. Mais la ſuite me fait ſoupçonner qu'il s'agit du parjure de vos Juges, à qui autrefois on eût ravi leur argent, s'ils n'avoient demandé des gardes au Sénat. Et voici pourquoi je le ſoupçonne : c'eſt que je réfléchis qu'il n'a pas exiſté dans Rome un parjure plus avéré & plus inſigne, & que cependant les Juges ne vous en puniſſent pas, parce qu'ils en furent les complices.

Je lis encore : *Des ſacrifices antiques & occultes négligés & profanés.* Sont-ce les Aruſpices qui parlent, ou les Dieux protecteurs de l'Empire ? Car ſans doute le ſoupçon d'une telle impiété tombera ſur beaucoup de perſonnes ? Eh ! quel autre peut être ſoupçonné ? Enonce-t-on obſcurément quels ſacrifices ont été ſouillés ? Quoi de plus clair, de plus énergique, de plus impoſant : *antiques & occultes ?* Voilà les mots que Len-

tulus, cet Orateur véhément & fécond, répétoit ſans ceſſe, lorſqu'il vous accuſoit. En effet quel ſacrifice auſſi antique? Il nous a été tranſmis par les Rois; il a commencé avec Rome. Quel ſacrifice plus occulte? Il ſe cache aux regards curieux, que dis-je? aux yeux mêmes qui ne le cherchent pas. L'accès en eſt fermé, non ſeulement au crime, mais même à l'imprudence. Qu'on remonte dans les temps. Nul mortel avant Clodius, qui l'ait profané, qui en ait approché, qui ne l'ait reſpecté, qui n'ait frémi de l'appercevoir. Il eſt offert par les Vierges Veſtales; il eſt offert pour le Peuple Romain, dans la maiſon d'un des premiers Magiſtrats, avec des cérémonies ineffables; en un mot, il eſt offert à une Déeſſe dont le nom même eſt un myſtère impénétrable pour les hommes, & que Clodius nomme la bonne Déeſſe, parce qu'elle lui a pardonné un tel attentat.

XVIII. Non, Clodius, non; elle ne vous a point pardonné. Peut-être penſez-vous avoir trouvé grace devant elle, parce que des Juges avides & corrompus vous ont permis d'échapper abſous par eux, condamné par tous les

autres, ou parce que vous n'avez point perdu la vue : il eſt vrai que, ſelon l'opinion publique, cette peine devoit frapper quiconque oſeroit approfondir ces redoutables myſtères. Mais comment pouvoit-on le ſavoir, puiſque perſonne juſqu'à vous n'avoit eu cette audace ? D'ailleurs la privation de la vue auroit-elle été une plus grande punition, que cet aveuglement où vous plongent vos paſſions ? Ne ſentez-vous pas même que les yeux foibles & débiles de votre aïeul ſont plus à déſirer que les regards enflammés de votre ſœur ? Au ſurplus, une mûre réflexion vous convaincra que, ſi les hommes tardent à vous punir, les Dieux ont déjà manifeſté leur vengeance. Les hommes vous ont défendu dans la cauſe la plus infame ; les hommes vous ont loué, quoique ſouillé des crimes les plus flétriſſans ; les hommes vous ont abſous, malgré l'aveu de vos forfaits ; les hommes ont laiſſé ſans vengeance l'affront honteux dont vous aviez bleſſé leur honneur (*a*) ; les hommes vous ont donné

(*a*) Clodius, en profanant les myſtères de la bonne Déeſſe, n'avoit cherché qu'à s'introduire auprès de Pompeïa. Il agiſſoit de concert

des armes, ſoit contre moi, ſoit contre le grand Pompée : je l'avoue donc, les hommes vous ont comblé de bienfaits, & vous n'en pouviez demander de plus grands.

Mais parmi les peines que les Dieux impoſent au coupable, en peut-il être de plus affreuſe que la fureur & la démence ? Direz-vous que dans les Tragédies, ceux dont le corps eſt en proie aux tourmens d'une douleur cruelle, ſont frappés par la colère céleſte d'une manière plus terrible que ceux qu'on repréſente pourſuivis par les Furies ? Les cris & les gémiſſemens de Philoctète, quelque lamentables qu'ils ſoient, ſont moins malheureux que les tranſports d'Athamas & le ſommeil d'Oreſte. Lorſque dans les Aſſemblées vous pouſſez des cris de rage ; lorſque vous renverſez les maiſons ; lorſqu'avec des pierres vous chaſſez du Forum les Citoyens vertueux, que vous lancez des torches ardentes ſur les toits de vos voiſins, que

---

avec elle ; Céſar affecta de n'en rien croire. Il refuſa d'agir contre Clodius ; cependant il la répudia. On connoît ſa réponſe : La femme de Céſar ne doit pas être ſoupçonnée.

vous livrez les temples aux flammes, que vous ſoulevez les eſclaves, que vous troublez les ſacrifices & les jeux; lorſque vous ne faites aucune diſtinction entre votre femme & votre ſœur, que vous ne connoiſſez plus dans quel lit vous vous précipitez; lorſqu'enfin vous vous livrez à tous les excès de la fureur & de la frénéſie, alors vous ſubiſſez les ſeules peines que les Dieux aient établies pour les forfaits des humains. Notre corps périſſable & fragile eſt ſujet par lui-même à mille accidens, la cauſe la plus foible peut l'anéantir. C'eſt dans l'ame des impies que les Dieux enfoncent leurs traits vengeurs. Vous êtes donc plus malheureux, quand vos yeux vous entraînent dans tous les crimes, que ſi vous étiez entièrement privé de la vue.

XIX. J'en ai dit aſſez ſur les crimes dénoncés par les Aruſpices; voyons quels avis ils nous donnent de la part des Dieux. Ces Dieux nous avertiſſent *de prendre garde que la diſcorde & les diſſentions des Grands n'attirent les meurtres & les dangers ſur les Sénateurs & les Chefs de l'Etat, & qu'ils ne reſtent abandonnés & ſans force, parce qu'alors les Provinces tomberoient au pouvoir*

d'un ſeul, les armées ſeroient battues, & la République ruinée. Ce ſont les propres paroles des Aruſpices : je n'ajoute rien de moi. Qui donc travaille à exciter ces diſcordes entre les Grands ? C'eſt le même Clodius, non par la force de ſon génie, ou par les reſſorts d'une habile politique, mais en abuſant de l'erreur qui nous aveugle, erreur trop ſenſible pour qu'il ne l'ait pas aiſément apperçue. Car telle eſt la honte de nos malheurs, que la République n'a pas même la triſte conſolation de tomber ſous les coups d'un brave adverſaire.

Tib. Gracchus troubla la paix de l'Etat. Quelle grandeur de caractère ! quelle éloquence ! quelle nobleſſe de ſentimens ! Il n'eût démenti en rien les vertus éminentes de ſon père & de Scipion ſon aïeul, s'il n'avoit pas quitté le parti du Sénat. C. Gracchus parut après lui. Quel génie ! quelle véhémence ! quelle énergie ! Tous les bons Citoyens regrettoient que de ſi belles qualités ne ſerviſſent pas à des intentions plus pures & plus louables. Saturninus fut un furieux, ce fut un forcené. Mais il réuniſſoit tous les talens néceſſaires pour exciter & pour enflammer les eſprits de la

la multitude. Parlerai-je de Sulpicius ? Telle étoit la majeſté, la préciſion, le charme de ſon éloquence, que, lorſqu'il parloit, les hommes les plus éclairés ſe laiſſoient entraîner à l'erreur, & les mieux intentionnés ſentoient affoiblir leur vertu. Lutter contre ces adverſaires, combattre chaque jour pour la défenſe de la Patrie, étoit ſans doute un exercice pénible pour ceux qui gouvernoient alors la République : cependant de tels combats n'étoient pas ſans gloire.

XX. Mais celui dont je vous entretiens depuis ſi long-temps, quel eſt-il ? Quelles ſont ſes qualités ? Quel genre de mérite a-t-il ? Si Rome ſuccombe, ô Dieux ! détournez ce préſage ; pourra-t-on dire qu'une ſi grande République eſt tombée ſous les coups d'un homme ? A la mort de ſon père, à peine ſorti de l'enfance, il court s'offrir aux plaiſirs de bouffons opulens : dès qu'il les a raſſaſiés, il ſe plonge dans les horreurs de l'inceſte. Parvenu à la force de l'âge, il entre dans la carrière des armes, il tombe au pouvoir des Pirates : les Ciliciens & les Barbares abuſent de lui juſqu'à la ſatiété. Bientôt il eſſaye de ſoulever l'armée de Lucullus, & s'enfuit en trahiſſant tous

ſes devoirs. Auſſi-tôt qu'il eſt rentré dans Rome, il ſe fait payer par ſes parens, pour ne pas les accuſer, & vend honteuſement ſon ſilence à Catilina (*a*); il paſſe dans la Gaule avec Muréna. Dans cette Province, il ſuppoſe des teſtamens, fait périr des pupilles, ſigne des traités & des pactes avec des ſcélérats. A ſon retour, il s'approprie toute entière la riche moiſſon du champ de Mars. Par une inſigne fourberie, cet homme populaire fruſtre le peuple de l'argent qui lui eſt deſtiné : & ce modèle d'humanité fait égorger dans ſa propre maiſon ceux dont le métier eſt de diſtribuer l'argent aux Tribus.

Bientôt commence cette Queſture funeſte à la République, aux ſacrifices, à la Religion, à votre autorité, aux jugemens publics; cette Queſture pendant laquelle il a outragé les Dieux & les hommes, la pudeur, la chaſteté, l'autorité du Sénat, la Nature, les Loix,

(*a*) Catilina, à ſon retour d'Afrique, fut accuſé de concuſſion par Clodius; mais celui-ci ſe laiſſa gagner; & par une honteuſe colluſion, il aida lui-même à ſauver celui dont il feignoit de pourſuivre la punition.

les Tribunaux. Graces au malheur des temps, graces à nos folles diſſentions, tel eſt le degré qui a élevé Clodius à l'Adminiſtration publique ; c'eſt par ces moyens qu'il s'eſt mis en état d'exciter tant de troubles dans le Peuple. Tib. Gracchus avoit négocié le Traité de Numance, pendant qu'il étoit Queſteur du Conſul Mancinus. Le mécontentement du Peuple, l'improbation ſévère du Sénat, lui inſpirèrent du reſſentiment & de la crainte. Voilà ce qui força cet homme renommé par ſon courage & ſes exploits, à ſe départir des principes de ſes pères. La Nature & la vengeance, dont les droits ſont ſi forts ſur une grande ame, excitèrent C. Gracchus à punir les meurtriers de ſon frère. Nous ſavons que Saturninus ſe jeta dans le parti du Peuple, parce que, pendant ſa Queſture, le Sénat lui ôta, dans un temps de diſette, le ſoin d'approviſionner Rome, pour en charger Scaurus. Sulpicius avoit d'abord ſoutenu une très-bonne cauſe ; mais en réſiſtant à Caius Julius, qui demandoit le Conſulat contre les Loix (*a*), il ſe laiſſa entraîner

(*a*) C. Céſar demandoit le Conſulat, quoiqu'il

par le Peuple plus loin qu'il ne l'avoit voulu.

XXI. Ils eurent tous, je ne dirai pas un juſte motif; car il n'en eſt pas qui nous donne le droit de nuire à la Patrie; mais enfin ils eurent un motif puiſſant, ils furent animés par ce déſir de la vengeance qui caractériſe une ame forte & courageuſe. Mais Clodius, comment eſt-il devenu tout à coup partiſan du Peuple? Une robe de couleur de ſafran, une coiffure, une chauſſure de femme, des rubans de pourpre, une harpe, l'infamie, l'inceſte, voilà les cauſes de ce changement. Si les femmes ne l'avoient pas ſurpris dans ce déguiſement honteux, ſi la bonté des ſervantes n'avoit pas facilité ſon évaſion d'un lieu où il n'avoit pas droit d'entrer, le Peuple Romain n'auroit pas cet homme populaire, la République ſeroit privée d'un tel Citoyen. C'eſt pour cet excès d'extravagance que, dans ces diſcordes ſur leſquelles les Dieux daignent nous donner leurs avertiſſemens, il a été choiſi parmi les Patriciens, quoiqu'il lui fût moins

---

n'eût pas été Préteur. Cette demande étoit irrégulière. Il eſſuya un refus.

permis qu'à tout autre de devenir Tribun.

Metellus ſon frère, & le Sénat qui dans ce temps agiſſoit encore de concert, s'étoient oppoſés à ſes projets, &, ſur l'avis de Pompée, premier opinant, ſa demande avoit été rejetée d'une voix unanime. L'année ſuivante, quand ces malheureuſes diſſentions eurent éclaté, tout changea de face. Ce que le Conſul ſon frère avoit empêché (*a*), ce qu'avoit rejeté ſon allié, ſon ami, ce grand Citoyen qui lui avoit refuſé ſon témoignage lorſqu'il étoit accuſé, on le vit accomplir par le Conſul, qui devoit le haïr plus que perſonne; & ce Conſul prétendoit ſuivre les conſeils d'un homme dont l'autorité doit impoſer à tous. Ce flambeau funeſte fut lancé ſur la République. Votre autorité, la majeſté des Ordres les plus reſpectables, la concorde des bons Citoyens, en un mot, la tranquillité de tout l'Etat furent attaquées:

(*a*) Le Conſul Metellus étoit beau-frère de Clodius. Il avoit déclaré, dans cette occaſion, qu'il tueroit Clodius de ſa propre main, plutôt que de ſouffrir qu'il apportât cette tache dans ſa famille.

car c'étoient elles qu'on vouloit détruire, quand on attaquoit en moi celui qui les avoit ſauvées. J'ai été frappé de ces coups : j'en ai été d'abord la ſeule victime ; mais vous appercevîez que l'incendie qui me conſumoit, étendoit ſes flammes autour de vous.

XXII. Les diſcordes ne s'appaiſoient pas. La haine même redoubloit contre ceux qu'on croyoit mes défenſeurs. Enfin, par les ſuffrages de ces vertueux Citoyens, & ſur la propoſition de Pompée, qui, voulant remplir le vœu de l'Italie & les déſirs du Peuple Romain, excita encore votre zèle par ſes conſeils & même par ſes prières, je me vois rétabli dans ma patrie. Mettons enfin un terme aux diſcordes. Reſpirons après ces longues diſſentions. Ce furieux ne le permet pas. Il harangue, il remue, il s'agite, voulant plaire tour à tour aux différens partis ; non que ceux qu'il loue s'en eſtiment davantage, mais ils ſont charmés de l'entendre blâmer ceux qu'ils n'aiment pas. Sa conduite n'a rien qui m'étonne. Que peut-il faire autre choſe ? Mais ce que j'ai peine à comprendre, c'eſt que des hommes ſages ſouffrent que la voix du plus infame des ſcélérats attaque

un ſeul des Citoyens qui ont bien mérité de la République : c'eſt que, ſans qu'ils en retirent aucun avantage, ils penſent que les injures d'un homme perdu & décrié puiſſent flétrir la gloire de perſonne : c'eſt qu'enfin ils ne ſentent pas, ce qu'ils ſemblent pourtant ſoupçonner aujourd'hui, que ſes fureurs & ſes violences peuvent ſe tourner contre eux-mêmes.

Ces préventions de quelques perſonnes, des haines ſecrètes ont fait à l'Etat des maux qui ne ſont pas encore guéris. Tant que les traits tomboient ſur moi ſeul, le coup, quelque cruel qu'il fût, m'en paroiſſoit moins rude. Si Clodius ne s'étoit pas livré à ceux qu'il croyoit ennemis de votre autorité (*a*); ſi ce reſpectable Panégyriſte ne les avoit comblés de ſes louanges; s'il n'avoit menacé de faire marcher contre le Sénat l'armée de Céſar, en quoi il nous en impoſoit, mais nul ne réfutoit ſes calomnies; s'il n'avoit publié par-tout que ſes démarches étoient appuyées par Pompée & dirigées par Craſſus; s'il n'avoit aſſuré que les Conſuls joignoient leur cauſe à

(*a*) Pompée, Céſar, & Craſſus.

la ſienne, en cela ſeul il diſoit la vérité : auroit-il eu le pouvoir de me perſécuter avec tant de barbarie, & de tourmenter la République avec tant de ſcélérateſſe ?

XXIII. Lorſqu'il vit votre courage ſe ranimer ; votre autorité ſe dégager des fers dont il l'avoit accablée, & mon nom & le déſir de ma préſence revivre dans vos cœurs, le traître, démentant tous ſes principes, chercha auſſi-tôt à ſe faire valoir auprès de vous ; il diſoit ici & dans les Aſſemblées du Peuple, que les Loix de Céſar avoient été portées contre les Auſpices ; & parmi ces Loix étoit celle qui l'avoit fait Tribun ; mais dans l'aveuglement de ſon délire, il ne la voyoit pas. Il ſommoit Bibulus de déclarer s'il avoit toujours obſervé le ciel, pendant que Céſar portoit ſes Loix. Bibulus répondoit, qu'il l'avoit toujours obſervé. Il demandoit aux Augures, ſi des actes portés dans ces circonſtances étoient valides. Ils diſoient qu'ils ne l'étoient pas. Quelques Citoyens vertueux, de qui j'ai reçu les plus grands ſervices, mais qui ſans doute ne connoiſſoient pas l'excès de ſa démence,

étoient enchantés de lui (*a*). Il alla plus loin ; il ſe mit à déclamer contre Pompée lui-même, Pompée qu'il avoit nommé l'ame & l'auteur de ſes projets. Quelques perſonnes lui en ſavoient gré.

Alors il imagina qu'après avoir accablé celui qui, ſans quitter la toge, avoit éteint une guerre domeſtique, il pourroit auſſi triompher du vainqueur des ennemis étrangers. Alors fut ſaiſi, dans le temple de Caſtor, ce poignard impie, qui faillit porter un coup funeſte à tout l'Empire : alors le grand Homme qui força toujours les portes de nos ennemis à s'ouvrir devant lui, & dont la valeur ne fut jamais arrêtée ni par les défilés, ni par les montagnes, ni par les armées les plus nombreuſes, fut aſſiégé dans ſa propre maiſon : ſa conduite a réduit au ſilence ces imprudens, qui m'accuſoient

(*a*) Les Chefs du parti ariſtocratique, Bibulus, Curion, Hortenſius, Lucullus, Caton, & Marcellinus, n'étoient pas bien diſpoſés à l'égard de Pompée. Ils regardoient Clodius comme un ſcélérat ; mais ſes fureurs mêmes & ſes témérités pouvoient leur être utiles pour troubler les meſures des Triumvirs, & pour ſuſciter le Peuple contre eux.

de timidité. Car s'il a été plus malheureux que honteux pour Cn. Pompée, le plus brave de tous les mortels, de s'enfermer dans ſa maiſon juſqu'à la fin du Tribunat de Clodius, de ne plus ſe montrer en public, de ſoutenir les menaces d'un inſolent, qui, dans les Aſſemblées, annonçoit le projet d'élever dans les Carènes un ſecond portique, pour répondre à celui du Mont-Palatin, certes il a été douloureux pour moi de ſortir de ma patrie; mais, comme Citoyen, ce ſacrifice ne pouvoit qu'ajouter à ma gloire.

XXIV. Vous voyez donc que cet homme, depuis long-temps ſans moyen, ſans reſſource par lui-même, eſt ſoutenu par les diſcordes fatales des Grands. Ceux qui ſembloient alors s'être ſéparés de vous, ont ſecondé les commencemens de ſa fureur. Leurs rivaux & leurs adverſaires ont protégé les derniers jours de ſon Tribunat expirant; & même, depuis qu'il n'eſt plus Tribun, ils ont empêché que ce fléau de la République fût écarté de l'adminiſtration, qu'il fût traîné devant les Tribunaux, qu'il reſtât ſimple particulier. Comment des hommes honnêtes ont-ils pu réchauffer dans

leur ſein, & careſſer cette vipère, qui répandoit par-tout ſon poiſon funeſte? Quel intérêt enfin les a ſéduits? Il nous faut un homme, diſent-ils, qui déprime Pompée dans les Aſſemblées. Le blâme d'un Clodius déprimer Pompée! Ah! je voudrois que le grand Homme qui a tant fait pour moi, entrât ici dans toute ma penſée. Mais pour dire ce que je ſens, il me ſemble que Clodius n'a jamais porté plus d'atteinte à la gloire de Pompée, que lorſqu'il lui prodiguoit ſes éloges.

Marius loué par Glaucia, brilloit-il de plus d'éclat, que lorſqu'il étoit blâmé par ce même Glaucia, irrité contre lui? Et ce furieux, qui ſe précipite vers la peine qu'il a trop long-temps méritée, s'eſt-il montré plus vil & plus mépriſable en accuſant Pompée, qu'en blâmant le Sénat entier? Si ſes invectives contre Pompée flattent le reſſentiment de quelques perſonnes, comment de ſi bons Citoyens ne s'indignent-ils pas de ſes déclamations contre le Sénat? Ah! qu'ils liſent cette Harangue qui fait l'objet de mon diſcours, & leur joie ne durera pas long-temps. Il y célèbre Pompée, diſons mieux, il le déshonore; il le

comble de ſes louanges ; il le nomme le ſeul Citoyen digne de la gloire de cet Empire. Il fait entendre qu'il eſt ſon ami intime, & qu'ils ſont réconciliés.

Je ne ſais ce qui en eſt : cependant je penſe qu'il ne l'auroit pas loué, s'il étoit ſon ami. Qu'on le ſuppoſe ſon ennemi le plus acharné, qu'auroit-il pu faire de plus pour flétrir ſa gloire ? Ceux qui étoient charmés de le voir ennemi de Pompée, & qui, pour cette raiſon, fermoient les yeux ſur tant de crimes énormes, & même applaudiſſoient à ſes fureurs effrénées, peuvent voir comment il a changé tout à coup. A préſent il loue Pompée ; il déclame contre ceux à qui il vouloit plaire. Que fera-t-il donc ſi Pompée lui rend ſes bonnes graces, puiſqu'il ſaiſit avec tant d'avidité l'eſpoir d'y parvenir ?

XXV. De quelles autres diſcordes des Grands les Dieux immortels voudroient-ils parler ? Aſſurément ces expreſſions ne déſignent ni Clodius ni perſonne de ſes compagnons ou de ſes Conſeillers. Les Livres Etruſques ont des mots qui peuvent convenir aux gens de cette eſpèce. Ces hommes que la corruption de leur cœur, que le délabre-

ment de leur fortune rend étrangers à l'intérêt commun, ils les appellent, comme vous l'entendrez bientôt, des gens pervers & rejetés avec opprobre. Ainſi, lorſque les Dieux parlent des diſcordes des Grands, ils entendent ces diſſentions qui éclatent entre les Citoyens diſtingués, & qui ont bien mérité de l'Etat. Quand la vie des Grands eſt menacée, celle de Clodius eſt en ſûreté, puiſqu'il n'eſt pas moins étranger aux Grands, qu'il ne l'eſt aux hommes honnêtes & religieux.

C'eſt pour vous, Citoyens illuſtres & vertueux, pour vous ſeuls qu'ils nous preſcrivent la vigilance & les précautions. On nous annonce le maſſacre des Grands; &, ce qui en eſt la ſuite inévitable, on nous dit de prendre garde que l'Etat ne tombe au pouvoir d'un ſeul. Quand les Dieux ſe tairoient, ne nous ſuffit-il pas de nos ſeules lumières pour appercevoir ce danger? Les diſcordes entre des Citoyens illuſtres & puiſſans finiſſent preſque toujours par la deſtruction des deux partis, ou par la domination du vainqueur, ou par l'établiſſement de la royauté. Des diſſentions éclatèrent entre Marius & Sylla. Vain-

queurs & vaincus tour à tour, ils régnèrent alternativement dans Rome. Octavius & Cinna, qui ſe combattirent de même, régnèrent quand ils furent vainqueurs, & périrent quand ils furent vaincus. Sylla triompha une ſeconde fois. Quoiqu'il ait rétabli la République, il n'en eſt pas moins vrai qu'il exerça une puiſſance royale.

Aujourd'hui la haine ſe montre à découvert : elle a verſé tous ſes poiſons dans l'ame des premiers de l'Etat. Les Grands ſont diviſés. On épie une occaſion. Ceux qui ont moins de force, attendent je ne ſais quelle circonſtance. Ceux en qui l'on reconnoît plus de pouvoir, ne ſont peut-être pas eux-mêmes ſans défiance (*a*). Banniſſons ces diſcordes, & dès-lors les malheurs qu'on nous annonce ne ſeront plus à craindre ; & dès-lors ce ſerpent, qui ſe cache ici, mais qui loin de vous s'agite & s'élance

(*a*) Pompée ſe défioit de ceux même avec qui il s'étoit ligué. Il craignoit des embûches ſecrètes de la part de Craſſus. Il s'en étoit expliqué en plein Sénat. D'un autre côté, les progrès rapides de la gloire & de la puiſſance de Céſar lui donnoient encore plus d'inquiétude.

avec audace, ne pourra plus vivre. Il ſera facile de l'étouffer & de l'écraſer.

XXVI. Les Dieux nous avertiſſent encore d'empêcher que des deſſeins cachés ne nuiſent à la République. Or quels deſſeins plus cachés que les ſiens, lorſqu'il a oſé dire en pleine Aſſemblée, qu'il falloit ceſſer les fonctions de la Juſtice, interrompre toutes les affaires, fermer le tréſor public, ne plus rendre de jugemens? Croyez-vous que l'idée d'une telle confuſion, d'un tel bouleverſement dans l'Etat, ſe ſoit préſentée à lui tout à coup ſur la Tribune, ſans qu'il s'en fût occupé auparavant? Je ſais que ſon ame eſt abrutie par le vin, la débauche & le ſommeil; je ſais que dans tout ce qu'il oſe, il eſt le moins réfléchi & le plus extravagant des hommes. Cependant c'eſt dans les veilles de la nuit, & même dans des aſſemblées nombreuſes, que ce projet de fermer les Tribunaux a été conçu & médité. Souvenez-vous, Pères Conſcrits, que vos oreilles ont été frappées de cette horrible menace; c'eſt un eſſai: on veut, en vous accoutumant à l'entendre, s'aſſurer les moyens de l'exécuter.

On lit à la ſuite: *N'accordez pas de*

nouveaux honneurs aux hommes pervers & rejetés. Je vous dirai bientôt quels ſont ces pervers; au reſte, peut-on nier que ce mot ne déſigne ſur-tout celui qui ſans contredit eſt le plus perverti de tous les mortels? Voyons quels ſont ces hommes rejetés. Sans doute ce ne ſont pas ceux qui, méritant les honneurs, ont eſſuyé un refus dont la honte n'eſt que pour leur République. Tel a été ſouvent le ſort des meilleurs Citoyens & des hommes les plus reſpectables. Les hommes rejetés, ce ſont les ambitieux, qui prétendent à tout, qui préparent des combats de Gladiateurs, au mépris des Loix, & répandent l'argent avec la plus grande publicité, & que cependant les étrangers, que dis-je? leur famille, leurs voiſins, leur propre Tribu, les habitans de la ville & de la campagne ont repouſſés avec indignation. Voilà ceux qu'on nous avertit de ne pas élever à de nouveaux honneurs. Rendons graces aux Dieux de qui nous vient cet avis. Cependant le Peuple Romain n'a pas attendu la voix des Aruſpices, pour détourner ce malheur.

Gardez-vous des pervers. Le nombre en eſt grand: mais Clodius eſt le pre-

mier & le Chef de tous. En effet, ſi un Poëte d'un génie ſupérieur vouloit exercer ſon imagination pour nous préſenter dans un homme l'aſſemblage des vices les plus rares & les plus extraordinaires, il n'en pourroit trouver un ſeul qui ne fût dans Clodius; & combien ne lui en échapperoit-il pas qui ſont enracinés dans cette ame impure?

XXVII. D'abord la Nature nous attache à nos parens, aux Dieux immortels, à la Patrie; parce qu'au moment même où nous recevons le jour, où nous reſpirons cet air vivifiant qui développe nos facultés, devenus membres de l'Etat, nous ſommes admis aux droits précieux de la liberté. Clodius, en prenant le nom de Fonteius, a renoncé au nom de ſes pères, aux ſacrifices & au ſouvenir de ſes ancêtres, à ſa famille. Par un forfait que rien ne peut expier, il a ſouillé les feux ſacrés, les autels les plus ſaints, les foyers les plus écartés des regards profanes, des myſtères que l'œil d'un homme n'a jamais apperçus, que nul homme n'a jamais dû connoître. Il a livré aux flammes le temple de ces Déeſſes qui nous prêtent leur ſecours dans les autres incendies.

Que dirai-je de la Patrie? D'abord ſes violences & ſes armes ont chaſſé de Rome, ont privé de tout aſile dans la Patrie, celui que vous aviez nommé pluſieurs fois le ſauveur de la Patrie. Après avoir accablé un Citoyen conſtamment attaché au Sénat, & qu'il lui plaiſoit de nommer le Chef du Sénat, il a, par le carnage & les incendies, détruit l'autorité de ce Corps auguſte, l'ame & l'appui de la République, annullé les Loix Elia & Fuſia, ces Loix les plus ſalutaires à l'Etat, aboli la cenſure, écarté le droit d'oppoſition, anéanti les Auſpices, armé les Conſuls ſes complices, en leur prodiguant le tréſor, les provinces, les armées; il a fait & défait des Rois à prix d'argent, enfermé Pompée dans ſa maiſon, renverſé les monumens des Généraux, dévaſté les maiſons de ſes ennemis, inſcrit ſon nom ſur vos monumens. Ah! qui pourroit dénombrer ſes crimes envers la Patrie? Et de combien de forfaits le trouveroit-on coupable à l'égard des particuliers qu'il a fait périr, des alliés qu'il a pillés, des Généraux qu'il a trahis, des armées qu'il a ſoulevées?

Et combien ſont énormes ceux qu'il a commis contre lui-même & les ſiens ? Quel ennemi jamais épargna moins un camp pris d'aſſaut, qu'il n'a épargné toutes les parties de ſon corps ? Sa jeuneſſe n'a-t-elle pas été livrée à qui voulut en abuſer ? Quel libertin, en ſe plongeant dans les excès de la plus groſſière débauche, agit plus librement avec une proſtituée, que Clodius avec ſa propre ſœur ? Non, les Poëtes qui ont imaginé Charibde, n'inventèrent jamais un gouffre plus avide & plus inſatiable que lui, quand il ſe jette ſur les dépouilles des Byzantins & de Brogitare. Les chiens de Scylla s'élançoient avec moins de fureur, ils étoient moins affamés que les Gellius, les Clodius & les Titius, que vous voyez avec lui dévorer la Tribune elle-même.

Ainſi, pour obéir aux dernières paroles des Aruſpices : *Prenez garde que la République n'éprouve quelque révolution.* Ebranlée par tant de ſecouſſes, à peine tous nos efforts réunis pourront-ils empêcher qu'elle ne s'écroule.

XXVIII. Il fut un temps où cette République puiſſante & affermie ſur des fondemens ſolides, pouvoit ſupporter

ſans péril la négligence du Sénat, & même les excès des Citoyens. Elle ne le peut plus aujourd'hui. Le tréſor eſt épuiſé. Les Fermiers de l'Etat ne perçoivent point les revenus. L'autorité des Grands eſt méconnue. La diſcorde diviſe les différens Ordres. Les Tribunaux ſont abattus. Les ſuffrages ſont vendus à un petit nombre. Les bons Citoyens ne s'empreſſeront plus de ſeconder la volonté de notre Ordre, & vous chercherez vainement un homme qui veuille s'expoſer à la haine des méchans pour le ſalut de la Patrie.

La Concorde ſeule peut donc nous maintenir dans notre ſituation préſente, quelle qu'elle ſoit. Car qu'elle devienne meilleure, c'eſt ce qu'on ne doit plus même déſirer, tant qu'on laiſſera Clodius impuni. Il ne nous reſte plus rien au delà, que la mort ou l'eſclavage. Puiſque les conſeils humains ſe taiſent, les Dieux daignent nous avertir, afin que nous ne ſoyons pas réduits à ce dernier excès du malheur.

Pères Conſcrits, je n'aurois pas entrepris de vous faire entendre un diſcours auſſi affligeant, ſi les honneurs du Peuple Romain, ſi tant de diſtinctions que vous

m'avez accordées, ne m'avoient fait un devoir, ne m'avoient donné la force de remplir un miniſtère auſſi pénible. Au reſte, il m'eût été facile de garder le ſilence comme tous les autres; mais ce n'eſt pas en mon nom que j'ai parlé. Je n'ai été que l'interprète de la Religion. Quelques expreſſions peut-être ſont de moi; mais toutes les penſées appartiennent aux Aruſpices. Dès qu'on les a conſultés, il faut néceſſairement faire attention à leurs réponſes.

Si les autres prodiges plus ordinaires & moins importans ont ſouvent fait impreſſion ſur vous, la voix des Immortels eux-mêmes ne remuera-t-elle pas le cœur de tous les Citoyens? Ne croyez pas qu'il ſoit poſſible qu'un Dieu deſcende du Ciel, comme vous le voyez dans pluſieurs Pièces de Théatre, qu'il vienne ſe mêler parmi les hommes, converſer avec eux, fixer ſon ſéjour ſur la terre. Réfléchiſſez ſur la nature de ce bruit que les habitans du Latium vous ont annoncé. Rappelez-vous un autre évènement ſur lequel vous n'avez pas encore délibéré, ce tremblement de terre qu'on vous a dit s'être fait ſentir à peu près dans le même temps à Potentia, dans le Pice-

nuit, avec des circonſtances effrayantes; & ces maux que nous n'appercevons que dans l'avenir, vous les redouteriez comme prêts à fondre ſur vous.

Car toutes les fois que le monde lui-même, que l'air & la terre ſont agités par un mouvement nouveau, & qu'ils nous avertiſſent par un bruit extraordinaire, c'eſt la voix des Dieux qui ſe fait entendre : ce ſont les Immortels eux-mêmes qui nous parlent. Alors il faut, comme on nous le preſcrit aujourd'hui, ordonner des expiations & des prières. Au ſurplus, il eſt facile de fléchir des Dieux qui d'eux-mêmes nous indiquent les moyens de nous ſauver : mais ce ſont nos haines ſur-tout & nos diſcordes qu'il faut appaiſer.

ORAISONS DE CICÉRON.

PLAIDOYER POUR C. PLANCIUS.

INTRODUCTION.

C. PLANCIUS avoit obtenu l'Édilité. M. Juventius Laterenſis, l'un de ſes compétiteurs, jeune homme préſomptueux & fier de ſa nobleſſe, fut indigné qu'on lui eût préféré le fils d'un Chevalier Romain. Il ne pouvoit ſe venger

Introduction. du Peuple qu'en détruiſant ſon ouvrage. Il accuſa Plancius, & réclama contre lui la Loi Licinia, qui autoriſoit l'accuſateur à choiſir lui-même les Juges. Plancius ſe voyoit dans le plus grand danger. Il y alloit pour lui de l'exiſtence civile, de la Patrie, de la fortune. Mais Cicéron étoit à Rome ; il veilloit au ſort de tous ceux qui l'avoient ſervi dans le malheur : leurs périls devenoient les ſiens ; & ſa reconnoiſſance lui perſuadoit que c'étoit à lui que s'adreſſoient les coups de leurs ennemis. Nul n'avoit peut-être plus mérité le zèle de Cicéron, que le nouvel Édile. Pendant ſa Queſture en Macédoine, il s'étoit empreſſé d'offrir un aſile à cet illuſtre Banni. Heureux de partager ſes infortunes,

infortunes, il lui avoit prodigué tous les ſoins de l'amitié pour le conſoler de ſon exil, & pour le ſouſtraire à la rage de ſes perſécuteurs. Cette conduite étoit d'autant plus louable, que L. Apuleius, Gouverneur de la Province, n'avoit oſé donner aucun ſecours au Sauveur de la Patrie. Plancius en reçut la récompenſe: Cicéron défendit ſa cauſe, & le fit abſoudre. Ce Plaidoyer doit être regardé comme un nouveau titre de gloire pour l'Orateur. Peu de diſcours ſont mieux raiſonnés, & plus touchans. Il règne dans celui-ci un ton de ſenſibilité que l'art voudroit en vain imiter, & qui fait aimer l'Auteur encore plus que l'Ouvrage. Cicéron l'a diviſé en deux Parties: *Introduct.*

Iuſtion. dans la première, il prouve l'innocence de ſon Client; la ſeconde lui eſt perſonnelle. Il y répond aux reproches dont l'avoient chargé les accuſateurs de Plancius. C'eſt dans cette Partie que l'on verra cette digreſſion ſur la reconnoiſſance, où les ames honnêtes ont tant de plaiſir à retrouver leurs ſentimens. La péroraiſon eſt une des plus pathétiques de l'Orateur, & l'on ſait que nul ne poſſéda dans un plus haut degré le talent d'émouvoir, ſans lequel il n'y a point d'éloquence.

Cette affaire fut plaidée ſous le Conſulat de L. Domitius & d'Appius Claudius Pulcher, l'an de Rome 698, avant J. C. 54.

Introduction

Loix, Mœurs, Uſages.

Dans les premiers temps de la République, le Sénat avoit le droit de réformer les déciſions des Comices. On ne pouvoit exercer aucune charge avant qu'il eût confirmé l'élection. Il perdit dans la ſuite cette prérogative, qui portoit une trop grande atteinte à la liberté.

La Loi Licinia permettoit à l'accuſateur de choiſir lui-même les Juges. Cette Loi avoit été portée ſeulement contre les Candidats qui ſe faiſoient un parti dans les Tribus, en achetant leurs ſuffrages. Dans toutes les autres cauſes, les Juges étoient tirés au ſort. Chacun pouvoit récuſer ceux dont il craignoit la partialité.

Latium. Dans les Comices pour les Édiles, lorſque les ſuffrages étoient également partagés, les Candidats tiroient au ſort.

Quand les jeunes Romains avoient pris la robe virile, ils alloient ſervir pendant dix ans dans les armées de la République.

Tous les ans, les Peuples du Latium ſe raſſembloient ſur le Mont Albain, pour offrir un ſacrifice. La chair des victimes étoit partagée entre les aſſiſtans.

ORAISONS DE CICÉRON.

PLAIDOYER POUR C. PLANCIUS.

1. Lorsque je voyois tant de Citoyens vertueux s'intéreſſer à l'élévation de Plancius, pour reconnoître les ſoins que m'avoit prodigués cet ami fidèle & magnanime, il m'étoit bien doux, Messieurs, de penſer que celui dont le zèle avoit ſauvé ma vie, trouvoit un

titre de recommandation dans le ſouvenir de mes infortunes. Mais lorſqu'on me diſoit que mes ennemis & mes envieux ſecondoient enſemble ſes accuſateurs, & qu'un nom, ſon appui dans les Comices, le perdoit dans les Tribunaux, mon cœur gémiſſoit; & je ne pouvois ſoutenir cette idée, que le danger croiſſoit pour Plancius, parce que j'avois échappé à la mort ſous l'abri de ſon amitié généreuſe & tutélaire.

Aujourd'hui votre préſence ranime mes eſprits : oui, Meſſieurs, tout me raſſure, quand je contemple ce Tribunal, & que mes regards s'arrêtent ſur chacun de mes Juges. En effet, dans cette Aſſemblée nombreuſe je ne vois perſonne que mon péril n'ait alarmé, perſonne dont je n'aie reçu un grand bienfait, à qui la reconnoiſſance ne m'attache par des liens éternels. Ainſi je n'appréhende pas que Plancius ſoit puni d'avoir ſauvé mes jours par ceux qui ont tant ſouhaité que mes jours fuſſent ſauvés; & loin de craindre que vous n'approuviez la démarche de Laterenſis, je m'étonne plutôt qu'un homme ſi zélé pour ma gloire, ſi dévoué à mes

intérêts, ait choisi Plancius pour en faire l'objet d'une accusation.

Cependant, Messieurs, je n'ai pas la vanité de croire que Plancius doive être impuni, parce qu'il a été mon bienfaiteur. Punissez-le : je souscris à votre arrêt, si je ne prouve pas que l'on ne peut être plus intègre dans sa vie, plus réglé dans ses mœurs, & qu'il réunit au plus haut degré la bonne foi, la modération, la bonté de l'ame, la probité. Mais si je vous montre en lui toutes les vertus qui font l'honnête homme, j'implorerai, je réclamerai la sensibilité de vos cœurs pour celui dont le cœur sensible a veillé sur mon salut. Ce n'est pas assez que cette cause me demande plus de soins que toutes celles qui m'ont été confiées. En défendant Plancius, dont les intérêts me doivent être plus chers que les miens, je me condamne à la triste nécessité de me défendre moi-même, puisque les accusateurs ont peut-être plus parlé de moi que de la cause même & de celui qu'ils accusent.

II. Au reste, les reproches qui me sont personnels ne m'inspirent pas de vives alarmes. Ils peuvent dire que je porte trop loin la reconnoissance. Quelque

rare que ſoit cette vertu, je ne crains pas que l'on m'en faſſe un crime. Mais quand ils prétendent que j'exagère les ſervices de Plancius, & que ces ſervices, fuſſent-ils de la plus grande importance, ne devroient pas vous en impoſer autant que je me l'étois imaginé, le ſilence ne m'eſt plus permis. Cependant il faut que je leur réponde avec modération, de peur de me donner quelques torts à moi-même. Je vais auparavant réfuter leurs inculpations : je ne veux pas que Plancius paroiſſe avoir été moins défendu par ſon innocence, que par le ſouvenir de mes malheurs.

Quoique cette cauſe ſoit facile à diſcuter, les écueils s'y préſentent en foule devant moi. Quand je n'aurois qu'à parler contre Laterenſis, attachés l'un à l'autre par la plus étroite intimité, combien n'en couteroit-il pas à mon cœur? car enfin, ſuivant une ancienne Loi de l'amitié parfaite, & telle eſt celle qui nous unit depuis long-temps, *les amis doivent toujours vouloir les mêmes choſes, & l'amitié n'a point de lien plus ſûr que cette unanimité, cet accord de ſentimens & de volontés.* Mais aujourd'hui je n'ai pas ſeulement la douleur

de combattre Laterenſis ; je le combats dans une cauſe où tout ſemble exiger de moi un parallèle entre les deux adverſaires.

En effet, Laterenſis demande, & c'eſt le point ſur lequel il inſiſte le plus, par quelle vertu, par quel talent, par quelle action d'éclat Plancius a ſu l'emporter. Si je reconnois la ſupériorité de ſes titres, & je conviens qu'il en a beaucoup, qu'il en a de brillans, je porte atteinte à ceux de Plancius : on le ſoupçonnera d'avoir acheté les ſuffrages. Si je préfère mon client, je me vois contraint d'offenſer Laterenſis, & de lui déclarer, pour répondre à ſa queſtion, que Plancius l'a emporté par ſon mérite. Ainſi, en ſuivant le plan tracé par l'accuſateur, il faut ou que je bleſſe l'amitié, ou que je trahiſſe la reconnoiſſance.

III. Mais non : j'avouerai, Laterenſis, que je parle au haſard & ſans réflexion, ſi je dis que Plancius ou quelque autre a pu avoir ſur vous la ſupériorité du mérite. Loin de moi donc ce parallèle que vous me demandez. Je m'arrête à une diſcuſſion qui ſe préſente naturellement. Croyez-vous que le mérite ſoit

bien jugé par le Peuple ? Peut-être l'eſt-il quelquefois ; & plût au Ciel qu'il le fût toujours ! mais il l'eſt rarement : encore n'eſt-ce que dans le choix des Magiſtrats que l'on regarde comme les dépoſitaires du ſalut public. Mais dans les Comices moins importans, c'eſt par les ſoins, par le talent de plaire, que les honneurs s'obtiennent, & non par ces qualités éminentes que nous voyons briller en vous. Toujours envieux ou enthouſiaſte, le Peuple juge mal du mérite. Au ſurplus, vous ne pouvez vous attribuer aucun titre qui ne vous ſoit commun avec Plancius.

Mais je réſerve cette queſtion pour un autre moment. Je n'examine ici que le droit du Peuple, qui peut ſans doute, comme il le fait quelquefois, ne point élire ceux qui en ſont dignes ; & parce qu'un homme n'a pas obtenu les ſuffrages qu'il méritoit, il ne s'enſuit pas que celui qui les a obtenus doive être condamné par les Juges. Autrement les Juges auroient un pouvoir que nos pères ne voulurent point laiſſer aux Sénateurs : ils pourroient réformer les déciſions des Comices. Ils jouiroient même d'un droit plus odieux ; car autrefois on

en étoit quitte pour ne point exercer, quand les Sénateurs ne confirmoient pas l'élection; & l'on demande aujourd'hui, Meſſieurs, que vous réformiez le jugement du Peuple, en exilant celui que le Peuple a nommé. Pardonnez-moi, Laterenſis, ſi je m'écarte du plan que je m'étois propoſé. Du moins j'eſpère que l'on ne me ſoupçonnera pas de vouloir bleſſer votre honneur, & l'on verra même que, loin d'y porter atteinte, je vous blâme de l'avoir compromis.

IV. (*a*) Vous penſez qu'en ne vous nommant point Edile, on vous a ravi le prix de toutes vos vertus; que l'éclat en a été flétri par un refus ſi honteux. Voyez combien nos idées ſont différentes: s'il y avoit ſeulement dix Citoyens vertueux, éclairés, juſtes, reſpectables, qui vous euſſent jugé indigne de l'Edi-

(*a*) On lit dans la phraſe latine : *Tu continentiam, tu induſtriam, tu animam in Rempublicam, tu virtutem, tu innocentiam, tu fidem, tu labores tuos fractos eſſe, & abjectos, &c.* Nous avons cru que cette longue énumération déplairoit dans notre Langue, & que nous pouvions nous diſpenſer de la traduire, ſans craindre que l'on nous accuſât d'inexactitude.

lité, leur jugement me ſembleroit plus fort contre vous, que celui qui alarme tant votre délicateſſe; car le Peuple ne juge pas toujours dans les Comices: ſouvent la faveur le détermine. Il cède aux prières; il nomme ceux qui l'ont ſollicité le plus vivement. Enfin, s'il juge, le diſcernement, la ſageſſe ne lui dictent point ſes jugemens. Il obéit en aveugle à la paſſion qui l'entraîne. Il n'y a en effet chez la multitude nul deſſein, nulle réflexion, nul examen, nul choix; & les Philoſophes ont penſé qu'il falloit ſouffrir toujours, mais non pas toujours louer ce que faiſoit le Peuple. Ainſi quand vous dites qu'on auroit dû vous nommer Ediſe, c'eſt le Peuple & non votre concurrent que vous accuſez.

Nous verrons tout à l'heure, ſi vous en étiez plus digne que Plancius; & je diſcuterai vos prétentions en reſpectant votre mérite. Cependant je le ſuppoſe: vous en étiez plus digne. La faute n'en eſt point au compétiteur qui l'a emporté ſur vous, mais au Peuple, qui ne vous a point nommé. Au reſte, vous ne devez point oublier que dans les Comices, ſur-tout pour les Ediles, le Peuple favoriſe, & ne juge pas; que les

ſuffrages y ſont le prix des careſſes, & non le tribut de l'eſtime ; que ceux qui les donnent ſongent plutôt à s'acquitter eux-mêmes, qu'à payer la dette de la Patrie. Si vous aimez mieux que ce ſoit un jugement, ce n'eſt pas à vous de l'annuller ; vous devez vous y ſoumettre.

Le Peuple a mal jugé ; mais il a jugé. Il ne l'a pas dû ; mais il l'a pu. Je ne le ſupporte pas ; mais pluſieurs Citoyens, non moins illuſtres que ſages, l'ont ſupporté. Tel eſt le droit des Peuples libres, & principalement de ce Peuple *ſouverain*, le maître & le vainqueur de toutes les Nations : il peut diſpenſer ſes dons & les reprendre comme il lui plaît ; & nous qui ſommes emportés au gré d'une multitude inconſtante & mobile, nous devons nous ſoumettre à ſa volonté, diſſiper ſes préventions, ménager ſa faveur, appaiſer ſa colère. Si nous attachons peu de prix aux honneurs, pourquoi nous rendre les eſclaves du Peuple ? Si nous les ambitionnons, pourquoi ne pas le fatiguer de nos prières ?

V. Ce n'eſt plus moi qui vous parle, Laterenſis, c'eſt le Peuple. S'il s'expliquoit avec vous, ſi toutes les voix réu-

nies pouvoient ne former qu'une ſeule voix, il vous diroit : » Laterenſis, je ne » t'ai point préféré Plancius ; mais vous » étiez également vertueux, & j'ai ac- » cordé mon bienfait au Candidat qui » m'avoit ſollicité, plutôt qu'à celui qui ne » m'avoit point adreſſé d'aſſez humbles » prières «. Vous répondriez ſans doute que, ſoutenu par le grand nom d'une famille illuſtre & ancienne, vous ne penſiez pas qu'il vous fallût ainſi briguer les ſuffrages. Le Peuple vous rappelleroit ſes principes & les exemples de ſes ancêtres. Il vous déclareroit qu'il a toujours voulu, toujours aimé qu'on le priât, qu'on le ſuppliât ; que M. Seius, quoique dépouillé, par un jugement rigoureux, du titre de Chevalier, obtint la préférence ſur M. Piſon, un des Citoyens les plus nobles, les plus éloquens, les plus vertueux ; qu'il donna pareillement l'excluſion à Q. Catulus, Romain célèbre par ſa naiſſance, par ſa ſageſſe & ſa probité, pour choiſir, je ne dis pas cet adroit Serenus, qui ne manquoit ni de courage ni de prudence, mais Cn. Manlius, homme de néant, ſans ame, ſans talent, & qui même traînoit dans la fange une vie chargée d'opprobres.

Il vous diroit : » Mes yeux t'ont cher-
» ché, lorſque tu étois à Cyrène (*a*). Car
» enfin j'aimois mieux que ce fût moi
» qui jouis de tes vertus, que les alliés.
» Mais plus tu m'étois néceſſaire, plus
» tu vivois loin de moi. Du moins je
» ne te voyois pas. Depuis tu m'as fui,
» tu m'as abandonné malgré l'extrême
» beſoin que j'avois de tes ſecours. Je
» t'avois vu poſtuler le Tribunat dans
» un temps qui réclamoit ton éloquence
» & ta vertu (*b*). Pourquoi te déſiſter ?

(*a*) Ville d'Afrique, autrefois opulente, & capitale d'un Royaume de même nom. Le Queſteur y faiſoit ſa réſidence.

(*b*) Céſar, dès le commencement de ſon premier Conſulat, avoit fait paſſer la Loi Agraire, propoſée par le Tribun Flavius en faveur des ſoldats de Pompée. Comme il craignoit la fermeté des oppoſans, il voulut que le Sénat & le Peuple s'engageaſſent par les plus terribles imprécations à reſpecter tous les articles de cette Loi. Il dreſſa lui-même la formule du ſerment, & l'obligation de le prêter s'étendit juſqu'aux Candidats qui demanderoient les charges pour l'année ſuivante. M. Juventius Laterenſis avoit déjà poſtulé le Tribunat. Il aima mieux ſe déſiſter, que de prononcer le ſerment. Il fut le ſeul. Cette conduite annonçoit un grand caractère.

» Si tu croyois ne pouvoir pas gouver-
» ner dans une ſi violente tempête, j'ai
» douté de ton courage : ſi tu ne l'as
» pas voulu, j'ai ſuſpecté tes ſentimens.
» Mais non ; j'aime à le penſer : tu te
» réſervois pour une autre circonſtance.
» Eh bien ! elle eſt arrivée ; la Répu-
» blique & moi nous t'avons rappelé.
» Demande donc une Magiſtrature où
» tu puiſſes me ſervir dignement. Les
» Ediles, quels qu'ils ſoient, me don-
» neront les ſoins que tu m'avois pro-
» mis ; ou, ſi tu aimes mieux ce qui m'eſt
» le moins utile, je te la rendrai cette
» Edilité tant déſirée, pourvu que tu
» daignes la demander. Mais, crois-moi,
» pour obtenir ces honneurs ſuprêmes
» qui conviennent à tes vertus, ap-
» prends à les ſolliciter avec moins de
» négligence «.

VI. Voilà ce que vous diroit le Peuple : Et moi je vous dis que les Juges ne doivent point examiner pourquoi vous avez été vaincu. Il ſuffit que le vainqueur n'ait pas acheté ſon ſuccès. Si toutes les fois qu'on a donné au mérite une excluſion injuſte, il faut que le Citoyen élu ſoit condamné, à quoi bon ſolliciter le Peuple ? A quoi bon diſtri-

buer les ſcrutins, s'appuyer de la recommandation des Magiſtrats, publier la majorité des ſuffrages ? Dès que les Candidats ſe préſentent, je vois ce qu'il me faut dire.

Celui-ci eſt d'une Maiſon Conſulaire ; celui-là d'une famille Prétorienne ; les autres de l'Ordre Equeſtre. Tous ſont irréprochables. Ils ont tous une égale probité. Mais il faut reſpecter les rangs. Prétoriens, cédez-le aux Conſulaires ; Chevaliers, ne le diſputez pas aux Prétoriens. La faveur eſt impuiſſante, la protection détruite, la rivalité anéantie ; plus de liberté dans le choix des Magiſtrats, plus d'inquiétude dans l'attente des ſuffrages ; nul évènement imprévu, comme nous en voyons tant ; nulle variété dans les Comices. Mais ſi nous ſommes très-ſouvent ſurpris qu'on ait nommé certaines perſonnes, ou qu'elles n'aient pas été nommées ; ſi le champ de Mars nous offre l'image d'une mer immenſe & profonde, qui, ſoulevée par les vents, roule ſes flots vers quelques rivages, & s'éloigne des autres : voudrons-nous que ces Comices tumultueux, entraînés au haſard par les orages des paſſions, commandent à leurs

tranſports, & connoiſſent le frein de la raiſon?

Ainſi, Laterenſis, laiſſons-là toute comparaiſon entre nous. Si le Peuple ſe plaît à ces ſcrutins, qui cachent le ſecret de ſa penſée, qui lui donnent la liberté de promettre ce qu'on lui demande, & de faire ce qu'il veut, pourquoi exigez-vous dans les Tribunaux ce qui n'a pas lieu dans le champ de Mars? L'un a plus de mérite que l'autre. L'expreſſion eſt dure; mais comment ce choix eſt-il équitable? Comment? le voici, je crois: Il eſt équitable, parce qu'on l'a fait. Votre compétiteur a été nommé. Ç'en eſt aſſez pour le Juge. Pourquoi lui plutôt que moi? Je l'ignore; je ne m'explique point; ou enfin ce qui me couteroit infiniment à dire, & ce que je devrois dire ſans danger, on a eu tort. Que gagneriez-vous quand j'alléguerois pour dernière défenſe, que le Peuple a fait ce qu'il a voulu, & non ce qu'il devoit?

VII. Mais ſi je prétends juſtifier le choix du Peuple, Laterenſis; ſi je prouve que Plancius ne s'eſt point traîné furtivement aux honneurs, & qu'il y eſt arrivé par la route, de tout temps

ouverte à nos familles de Chevaliers ; pourrai-je enfin retrancher de votre diſcours ce parallèle néceſſairement injurieux, & vous ramener à la cauſe, au fait que vous dénoncez ? Si pour être fils d'un Chevalier Romain il devoit vous le céder, tous vos concurrens étoient fils de Chevaliers Romains. Je ne dis rien de plus : mais une choſe m'étonne. Pourquoi votre colère pourſuit-elle particulièrement le Candidat qui s'eſt tenu le plus loin de vous ? Quand je ſuis pouſſé dans la foule, je ne me plains point de celui qui eſt au haut de la rue ſacrée, tandis que l'on m'emporte vers l'arc (*a*) de Fabius. Je m'en prends à ceux qui me preſſent, qui tombent ſur moi. Pour vous, vous pardonnez à Pedius & à Plotius, & vous aimez mieux attribuer votre diſgrace à leur vainqueur, que d'en accuſer vos rivaux.

Quoi qu'il en ſoit, vous commencez par comparer les familles. A cet égard Plancius vous eſt inférieur : & pourquoi

(*a*) Cet arc de triomphe étoit au bas de la rue ſacrée. Fabius l'avoit fait élever après la victoire qu'il avoit remportée ſur les Allobroges.

n'avouerois-je pas ce qu'il eſt impoſſible de nier ? Mais cette ſupériorité dont vous vous prévalez, mes compétiteurs l'avoient ſur moi, quand j'aſpirois aux honneurs, quand je briguois le Conſulat. Mais ſongez-y : ce que vous mépriſez, eſt peut-être ce qui lui a obtenu les ſuffrages. Comparons : vous êtes ſorti de deux familles Conſulaires, Laterenſis. Ainſi vous ne doutez pas que tous les partiſans de la Nobleſſe, tous ceux qui la regardent comme le plus beau titre de gloire, à qui vos portraits & vos grands noms en impoſent, ne vous aient donné leurs voix. Je n'en doute nullement. Mais ſi la Nobleſſe a peu d'amis, eſt-ce notre faute ? Remontons à la ſource d'où vous êtes deſcendus l'un & l'autre.

VIII. Vous êtes de Tuſculum, d'une ville depuis très-long-temps municipale, & qui a produit plus de familles Conſulaires que toutes les autres Municipalités. Les *Juventius* ſont comptés parmi ces familles. Plancius eſt de la Préfecture (*a*) d'Atina, moins ancienne, moins

(*a*) On appeloit Préfectures, les villes d'Italie gouvernées par un Magiſtrat Romain.

illuſtre, moins voiſine de Rome. Quelle différence doit-il en réſulter pour les deux concurrens ? D'abord, qui des Atinates ou des Tuſculans s'intéreſſent le plus vivement à ceux de leur pays ? Les uns (je puis aiſément le ſavoir, je ſuis leur voiſin) ſe livrèrent à tous les tranſports de la joie, quand ils virent Edile le père de l'illuſtre & vertueux Saturninus ; ils ne ſe réjouirent pas moins de ſa promotion à la Préture. C'étoit le premier qui apportoit la chaire curule dans ſa famille & dans leur Préfecture. Les autres (ſans doute parce que leur ville eſt remplie de Conſulaires, car je ne puis douter de leur bon cœur), les autres ne m'ont jamais paru fort ſenſibles à l'illuſtration de leurs compatriotes.

Pour nous, le bonheur des nôtres nous rend heureux.

Tel eſt notre caractère. C'eſt celui de nos Municipes. Nous en ſommes la preuve, mon frère & moi. Tout, juſqu'à nos plaines & à nos montagnes, s'eſt occupé de notre élévation. Voyez-vous jamais un Tuſculan ſe glorifier d'être le compatriote de M. Caton, ce modèle de toutes les vertus, de T. Coruncanius,

de tant de Fulvius ? Perſonne n'en parle. Mais rencontrez (*a*) un Arpinate, quel qu'il ſoit, vous l'entendrez, même ſans le vouloir, parler de moi peut-être, & certainement de Marius. Ainſi Plancius a d'abord eu l'avantage d'être ſoutenu par des concitoyens ardens. Les vôtres ſont raſſaſſiés d'honneurs : quel zèle pouviez-vous en attendre ?

Enſuite vos Municipes ſont, il eſt vrai, des hommes d'une grande diſtinction ; mais en petit nombre, ſi on les compare aux Atinates. Cette Préfecture eſt la mieux peuplée de toute l'Italie. Vous les voyez ici, Meſſieurs, ces hommes ſi eſtimables. Vous voyez cette multitude de ſupplians qui vous implorent en habit de deuil & la douleur ſur le front : tous ces Chevaliers Romains, tous ces Tribuns du Tréſor (*b*) (je ne

(*a*) Arpinum appartient aujourd'hui au royaume de Naples. Cette ville eut la gloire de produire Cicéron & Marius. Ce qui fit dire à Pompée, dans une Harangue au Peuple, que Rome lui étoit redevable de deux Citoyens qui avoient ſucceſſivement ſauvé la République.

(*b*) Les Tribuns du Tréſor répondoient à nos Tréſoriers de la Guerre. C'étoit de leurs mains que les Queſteurs recevoient l'argent pour le diſtribuer aux ſoldats. Leur nombre

vous parle point des Plébéïens; ils s'étoient tous rendus aux Comices; nous n'avons point voulu qu'ils paruſſent devant votre Tribunal), avec quelle force, quelle autorité n'ont-ils pas appuyé les ſollicitations de Plancius! Non, Meſſieurs, ce n'eſt point la Tribu Terentina qu'ils ont fait agir, comme je le prouverai ailleurs. Mais leur mérite, mais le langage éloquent de leurs yeux, mais une activité mâle, énergique, infatigable, voilà ce qu'ils ont employé en faveur de Plancius: ajoutez ce vif intérêt que les Villes municipales prennent à ceux qui ſont leurs voiſins.

IX. Tout ce que je dis de mon Client, je l'ai éprouvé moi-même. Mon pays touche à celui des Atinates, voiſins eſtimables, & qui méritent d'être aimés; obligeans comme on l'étoit autrefois, bons avec ſimplicité, pleins de franchiſe, ſans fard, ſans fauſſeté, n'ayant jamais étudié cet art de feindre, que l'on connoît ſi bien dans la capitale & dans ſes environs. Il n'y a pas un ſeul

---

montoit à deux cents, au ſiècle d'Auguſte. Ils jugeoient, conjointement avec les Chevaliers, certaines cauſes qui leur étoient attribuées.

habitant d'Arpinum, un ſeul de Sora, un ſeul de Caſina, & d'Aquinum, qui n'ait appuyé Plancius. Tout le Venafrain, tout le pays d'Alifa, quelque peuplé qu'il ſoit, s'eſt déclaré pour lui. Enfin toute notre contrée, âpre & montagneuſe, mais fidèle, franche, active à ſoutenir les ſiens, ſe croyoit embellie de ſes honneurs, agrandie par ſon élévation. Maintenant vous voyez les Repréſentans de toutes ces Municipalités, ces Chevaliers Romains qui vous ſollicitent au nom de leurs Villes. Leurs inquiétudes ne ſont pas moins vives que leur zèle n'étoit ardent; car il eſt plus dur de perdre, que de ne pas acquérir.

Si donc, graces à vos ancêtres, vous aviez, Laterenſis, d'autres titres plus éclatans, Plancius l'emportoit ſur vous par l'avantage d'avoir de tels Municipes & des voiſins de ce caractère. Sans doute vous ne leur oppoſerez pas Lavicum, Boville, Gabies, ces Municipalités dont il vient à peine quelques habitans partager les victimes avec les Latins. J'ajouterai, ſi vous voulez, une circonſtance que vous croyez défavorable à Plancius. Je dirai que ſon père eſt un des Fermiers de l'Etat. Qui ne connoît toute l'influence

l'influence de cette Compagnie ſur les élections ? C'eſt en effet l'élite des Chevaliers Romains, l'ornement & le ſoutien de la République.

Peut-on nier qu'elle n'ait appuyé Plancius avec chaleur ? Et ne le devoit-elle pas ? Son père eſt depuis long-temps le Chef de la Compagnie : tous les Membres le chériſſent : il ne ceſſoit de les ſolliciter, & de les ſolliciter pour un fils. Lui-même, pendant ſa Queſture & ſon Tribunat, leur avoit rendu des ſervices ſignalés. Que dirai-je ? ils croyoient, en illuſtrant Plancius, illuſtrer l'Ordre entier, & aſſurer la gloire de leurs enfans.

X. Un autre appui ne lui a pas été inutile. J'oſe à peine l'avouer ; mais enfin il le faut. Car ſi j'ai pu ſervir Plancius, ce n'eſt point par les richeſſes, par un crédit odieux, par un pouvoir deſpotique. Retracer ſon bienfait, attendrir les cœurs ſenſibles, faire entendre une voix ſuppliante, voilà tous mes moyens. J'ai invoqué le Peuple ; je me ſuis mis aux pieds des Tribus ; je les ai conjurées. Oui, quoiqu'elles prévinſſent mes prières, quoiqu'elles m'offriſſent d'elles-mêmes leurs ſuffrages, je les ai ſollicitées.

ici, vous l'entendriez joindre ſon témoignage à celui de T. Torquatus, ſon couſin-germain & ſon beau-père, qui ne lui cède dans aucun genre de mérite; & qui, déjà lié avec lui par les nœuds ſi puiſſans de l'alliance & de la parenté, l'eſt encore plus étroitement par les nœuds du cœur. Depuis, Plancius a ſervi en Crète avec Saturninus ſon parent, ſous les ordres de Q. Metellus. Vous voyez devant vous ces deux Citoyens, dont il n'a pu obtenir l'eſtime ſans acquérir des droits à l'eſtime publique. Le brave & vertueux Sacerdos, alors Lieutenant dans cette Province, & Flaccus, qui réunit également les qualités de l'homme & celles du Citoyen, vous déclarent auſſi par leur préſence, ce qu'ils penſent de Plancius. La Macédoine l'a vu Tribun Militaire, enſuite Queſteur. Cette Province montre à quel point il lui eſt cher par les démarches de ſes Députés, les premiers de leurs Villes. Quoiqu'envoyés pour un autre ſujet, au bruit de ſon danger imprévu, ils ſont venus pleins d'inquiétude s'aſſeoir auprès de lui devant votre Tribunal. Ils s'occupent tout entiers de ſon ſort, & penſent mériter encore

mieux de leurs Villes en agiſſant pour lui, que s'ils terminoient les affaires confiées à leur prudence. Lucius Apuleius (*a*) de ſon côté le trouve ſi eſtimable, qu'il a porté à ſon égard la bienfaiſance & l'attachement au delà de cette Loi de nos ancêtres, qui preſcrit aux Préteurs de tenir lieu de pères à leurs Queſteurs. Plancius, pendant ſon Tribunat, n'a peut-être pas ſignalé autant de véhémence que ceux dont vous faites l'éloge avec raiſon. Mais du moins, ſi tous lui avoient reſſemblé, on n'auroit jamais eu beſoin d'un Tribun (*b*) véhément.

XII. Je paſſe des faits moins publics, mais qui ſont toujours loués,

(*a*) L. Apuleius avoit été Préteur en Macédoine, tandis que Plancius y exerçoit la Queſture. Les Queſteurs étoient les Tréſoriers de la République. Outre le ſoin des revenus publics, ils étoient encore chargés des proviſions de blé néceſſaires pour les armées au dehors, & pour la conſommation domeſtique. On ne pouvoit point demander cette Magiſtrature avant trente & un ans.

(*b*) Milon, qui leva des troupes pour repouſſer les violences de Clodius.

tion juridique ; mais une de ces médiſances que les Loix ne puniſſent pas : qu'il a enlevé une Comédienne ; cet enlèvement a été fait, dit-on, par un jeune homme d'Atino, ſuivant une eſpèce de droit établi depuis long-temps ſur les gens de théâtre, & qu'on exerce ſur-tout dans les villes.

O combien elle a dû être ſage & décente, cette jeuneſſe à laquelle on ne reproche que des choſes permiſes, & qui même encore ſont fauſſes ! Un homme a été tiré de priſon. Oui, Meſſieurs ; mais, vous le ſavez, à la prière d'un ami, d'un jeune Citoyen du plus grand mérite ; & d'ailleurs il a été repris, dès que le Préteur en a fait la réquiſition. Voilà toutes les taches que l'on jette ſur la vie d'un homme, de qui l'on veut que vous ſuſpectiez la vertu, la Religion, l'intégrité.

XIII. Mais, vous dit-on, le père même doit nuire au fils. Quel mot barbare ! Qu'il eſt indigne de votre probité, Laterenſis ! Dans une affaire criminelle, lorſqu'il s'agit de toute la fortune, devant de tels Juges, un père devroit nuire à ſon fils ! un père ! Ah ! quand il ſeroit le plus vil, le plus infame

des hommes, le nom paternel le rendroit ſacré pour des Juges humains & compatiſſans. Non : ils ne réſiſteroient point à ce ſentiment gravé dans tous les cœurs, aux douces ſollicitations de la Nature. Et Plancius eſt Chevalier Romain ; ſon père, ſon aïeul, ſes ancêtres ont tous été Chevaliers Romains, tous les plus honorés, les plus conſidérés d'une Préfecture très-floriſſante. Lui-même il a ſervi avec diſtinction dans les légions de Craſſus, parmi les plus illuſtres Chevaliers Romains : il eſt devenu enſuite le premier de ſes concitoyens. Il a prononcé avec la plus ſévère équité ſur une multitude d'affaires portées à ſon Tribunal : des Compagnies importantes lui doivent leur établiſſement : il en dirige un grand nombre : ce n'eſt pas tout encore ; il n'a jamais rien fait qu'on ait blâmé, rien même qui n'ait reçu des éloges : & c'eſt lui, c'eſt le père d'un Citoyen vertueux qui perdra ſon fils, lui dont l'autorité, dont le crédit pourroit le défendre, eût-il moins de vertu, lui fût-il même étranger !

Mais dans une certaine occaſion, il a parlé avec aigreur : dites peut-être avec

trop de liberté. Mais cela même ne peut ſe ſouffrir. Eh ! faudra-t-il ſouffrir ceux qui ſe plaignent de la liberté d'un Chevalier Romain ? Où donc eſt cet uſage, ce droit commun à tous les Citoyens, cette ancienne liberté qui devoit enfin relever ſa tête trop long-temps courbée ſous le poids des calamités civiles ? Combien de Chevaliers Romains n'a-t-on pas entendu inſulter la plus haute Nobleſſe ? Que de paroles libres, hardies, injurieuſes, les Fermiers de l'Etat ne ſe permirent-ils pas contre Scevola, contre ce grand homme, que ſes talens, ſa juſtice, ſon intégrité rendoient ſupérieur à ſon ſiècle ?

XIV. Mais pourquoi vous les rappeler ? Un Huiſſier oſa bien davantage. Le Conſul Naſica s'en retournoit chez lui, après avoir ordonné que les Tribunaux ſeroient fermés. Au milieu de la place, il rencontre Granius : Qui vous rend ſi triſte, lui dit-il ? ſont-ce les ventes ? Non : ce ſont les légions. M. Druſus, Tribun du Peuple très-puiſſant, mais qui formoit bien des projets contre la République, l'avoit ſalué en lui diſant, ſuivant l'uſage : Comment vont les affaires, Granius ? Mais plutôt les

vôtres, Druſus, comment vont-elles? lui répondit l'Huiſſier. Cet homme frappa ſouvent Craſſus & Antoine des traits du ridicule : il le fit impunément ; & telle eſt aujourd'hui l'oppreſſion de la République, graces à l'arrogance des Nobles, que la liberté permiſe autrefois aux plaiſanteries d'un Huiſſier, eſt ravie maintenant aux plaintes d'un Chevalier Romain.

Car enfin quel mot de Plancius fut jamais l'expreſſion de l'inſolence plutôt que de la douleur? Et quand s'eſt-il plaint (*a*), ſinon lorſqu'il vouloit que l'on fût juſte envers lui & ſa Compagnie, lorſqu'on empêchoit le Sénat de répondre à des Chevaliers Romains, injuſtice

(*a*) Plancius & pluſieurs autres Chevaliers Romains, qui avoient affermé les revenus de la République en Aſie, ſe trouvant léſés dans le bail qu'ils avoient fait avec les Cenſeurs, demandèrent au Sénat qu'il fût réſilié. Caton s'y étant oppoſé, l'affaire traîna en longueur. Enfin, après trois mois de débats, la demande fut rejetée. Ce refus irrita l'Ordre entier des Chevaliers, qui avoit pris beaucoup d'intérêt à la cauſe de ces Fermiers. Céſar, dans ſon premier Conſulat, diminua d'un tiers le prix de leur bail.

que les ennemis de l'Etat n'avoient jamais eſſuyée ? Tous les Fermiers en furent pénétrés de douleur. Mais cette douleur, Plancius la laiſſa un peu plus librement éclater ; & tandis que les autres renfermoient peut-être ce ſentiment qui les animoit tous, il fut moins que les autres défendre à ſon viſage & à ſa bouche de trahir le ſecret de ſon cœur.

Au reſte, Meſſieurs, on prête à Plancius bien des propos qu'il n'a jamais tenus. J'en juge par moi-même. Parce que je dis quelquefois certaines choſes qui ſe préſentent naturellement à mon eſprit dans la chaleur du diſcours, ou lorſque l'on m'attaque ; & que dans le grand nombre il m'en échappe, comme il arrive à tout le monde, qui, ſans être d'une excellente plaiſanterie, ne manquent peut-être pas de fineſſe, perſonne ne ſe permet aucune ſaillie qu'on ne me l'attribue. Pour moi, j'adopte volontiers celles qui me paroiſſent heureuſes, & qu'un homme honnête & inſtruit peut avouer ; mais je ne ſouffre point tranquillement qu'on me charge des ſottiſes d'autrui. Fera-t-on un crime à Plancius d'avoir le premier approuvé

la Loi portée en faveur des Fermiers publics, lorſqu'un illuſtre Conſul (*a*) leur accorda par la voie du Peuple, ce qu'il leur auroit accordé par celle du Sénat, s'il en avoit eu la liberté ? De quoi ſeroit-il coupable ? D'avoir donné ſon ſuffrage ? Quel eſt le Fermier qui n'a pas donné le ſien ? D'avoir parlé le premier ? Mais à qui du ſort ou de l'Auteur de la Loi voulez-vous qu'on s'en prenne ? Au ſort ? Le haſard n'eſt pas un crime : Au Conſul ? Il eſt honorable pour Plancius qu'un Héros l'ait jugé le premier de ſon Ordre.

XV. Mais venons enfin à la cauſe. Vous avez confondu toutes les Loix relatives à la brigue avec la Loi Licinia (*b*) ſur les aſſociations, & vous n'avez fait valoir de cette Loi que l'article qui regarde le choix des Juges. S'il n'eſt permis de les choiſir que dans les cauſes où les Tribus ſont compromiſes, je ne comprends pas pourquoi le Sénat a

(*a*) Céſar.

(*b*) On a dit dans l'Introduction, que la Loi Licinia permettoit à l'accuſateur de choiſir les Juges. Cette Loi avoit été portée contre ceux qui ſe faiſoient un parti dans les Tribus, en y achetant des ſuffrages.

voulu que les Tribus fuſſent choiſies par l'accuſateur dans cette circonſtance unique, ſans le permettre dans aucune autre, tandis qu'il a voulu que la récuſation des Juges ſe fît par les deux parties, quand il s'agiroit de brigue ; ſe relâchant en ce ſeul point de ſa ſévérité dans cette eſpèce de crime, contre laquelle il ordonnoit les pourſuites les plus rigoureuſes ?

Que dis-je ? La raiſon en eſt-elle obſcure ? Cette queſtion n'a-t-elle pas été diſcutée dans le Sénat ? N'y fut-elle pas hier développée fort au long par Hortenſius, avec l'approbation des Sénateurs ? Voici donc ce que nous avons penſé : tout homme qui diſtribue de l'argent, & qui ſe fait ſoutenir par une cabale, ou, ſi l'on veut employer un terme plus honnête, par une aſſociation, de quelque Tribu qu'il ſoit, quelque Tribu que ſes largeſſes criminelles aient corrompue, eſt particulièrement connu de ceux qui compoſent cette Tribu. C'eſt pourquoi le Sénat a penſé que, ſi les Tribus qu'on auroit cherché à ſéduire, étoient données pour Juges à l'accuſé, les mêmes perſonnes ſeroient tout enſemble témoins & Juges.

Cette manière de procéder eſt ſévère, je l'avoue. Cependant, ſi l'on étoit traduit devant ſa propre Tribu, ou devant une Tribu intimement liée avec la ſienne, on ne pourroit guère s'y refuſer.

XVI. Eh bien! Laterenſis, quelles Tribus avez vous choiſies? La Terentina? L'équité, l'attente publique, la néceſſité d'être conſéquent, tout le demandoit. Vous qui ne ceſſez d'appeler Plancius l'acquéreur, le ſuborneur de cette Tribu, c'eſt aſſurément à cette Tribu, compoſée des hommes les plus ſévères & les plus rigides, que vous deviez vous en rapporter. Eſt-ce la *Voltinia*? Car il vous plaît auſſi d'inculper Plancius à ſon ſujet. Pourquoi ne l'avez-vous pas non plus préſentée? Qu'y a-t-il de commun entre Plancius, & la *Lemonia*, la *Veientina*, la *Cruſtumina*? Je ne parle point de la *Metia*. Vous ne l'avez citée que pour qu'elle fût récuſée.

Doutez-vous, Meſſieurs, que Laterenſis, en vous choiſiſſant pour Juges, ne ſe ſoit occupé de ſes eſpérances plutôt que de l'eſprit de la Loi? Doutez-vous que s'il n'a pas préſenté les Tribus dans

leſquelles Plancius a de grandes liaiſons, il n'ait reconnu que Plancius ſe les étoit attachées par des ſervices & non par des largeſſes coupables ? Et véritablement ce droit de choiſir ſoi-même les Juges ſeroit trop rigoureux, ſi l'on ne ſuivoit pas l'intention qui nous l'a fait accorder.

Quoi ! vous choiſirez dans tout le Peuple vos amis, mes ennemis, des hommes enfin que vous croirez inexorables, inhumains, cruels ! Vous pourrez, à mon inſçu, contre mon attente, ſans m'en inſtruire, vous aſſurer ou de ceux qui vous ſont attachés, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs amis, ou de ceux qui ſont mal intentionnés contre moi & contre mes défenſeurs ! Vous y joindrez ces hommes naturellement durs, intraitables pour tout le monde ! Enſuite vous en remplirez tout à coup les Tribunaux, afin que je voie mes Juges raſſemblés, avant d'avoir pu ſoupçonner par qui je ſerois jugé ; & ſans me permettre même d'en récuſer cinq, comme un accuſé l'a fait dernièrement, autoriſé par un Sénatus-Conſulte, vous m'obligerez de plaider devant eux une cauſe, où il s'agit de tout ce que je poſsède ! Je ſais que Plancius ne peut rien craindre, puiſ-

qu'il n'a jamais offenſé perſonne volontairement. Je ſais que vous vous êtes trompé dans votre choix, & que nous avons, malgré vous, affaire à des Juges & non à des Bourreaux. Mais en eſt-il moins vrai que vous uſez ici d'un droit cruel par lui-même ?

XVII. Ces jours derniers, un accuſé, ſur cent vingt-cinq Juges qui tous étoient les plus diſtingués de l'Ordre Equeſtre, en ayant récuſé ſoixante-quinze, & conſervé ſeulement cinquante, les Citoyens les plus reſpectables ne ſouffrirent pas qu'un ſeul des Juges récuſés reſtât ſur la liſte, & rejetèrent opiniâtrément la condition que vous nous impoſez ; & nous, dont les Juges n'ont point été choiſis, mais pris indiſtinctement parmi le Peuple, n'ont point été préſentés par nous, mais nommés par l'accuſateur, nous ne pourrions en récuſer aucun !

Je ne me plains pas ici de l'injuſtice de la Loi. Je fais voir ſeulement que vous n'en avez pas ſuivi l'eſprit ; &, quelque rigoureuſe qu'elle ſoit, ſi vous aviez, conformément à l'intention du Sénat & à l'ordonnance du Peuple, cité Plancius devant ſa Tribu ou devant

celles qu'il a obtenues, bien loin de me plaindre, ayant les mêmes perſonnes pour Juges & pour témoins, je le croirois abſous, & je le crois même encore. Pourquoi? C'eſt qu'en choiſiſſant ces Tribus, vous avez donné à penſer que vous craigniez que les Juges ne le connuſſent point; vous avez éludé l'eſprit de la Loi; vous avez fermé l'oreille à la voix de l'equité; vous avez craint la lumière, & cherché les ténèbres.

Selon vous, il avoit corrompu la Tribu *Voltinia*; la *Terentina* étoit à ſes gages; qu'auroit-il pu dire devant les Voltiniens ou devant ſes tribulaires, s'ils avoient été ſes Juges? Mais vous-même qu'auriez-vous dit? Quel Juge alors ou quel témoin ſecret auriez-vous eu, auriez-vous animé contre lui? Car ſi l'accuſé préſentoit les Tribus, penſera-t-on que Plancius n'eût point voulu préſenter la Voltinia, à cauſe du voiſinage & de l'amitié qui les uniſſent; & ſi le Préſident du Tribunal eût dépendu de ſon choix, quel homme auroit-il préféré au Citoyen reſpectable qu'on lui a donné, & qui le connoît parfaitement, à l'intègre Alfius, ſon voiſin, ſon tribulaire? Vous n'ignorez

pas, Meſſieurs, l'équité d'Alfius. Vous ſavez qu'il déſire autant que moi le ſalut de Plancius, & qu'il le déſire ſans qu'on puiſſe le ſoupçonner de partialité. Croirez-vous que Plancius ait dû craindre d'avoir ſes tribulaires pour Juges, lui qui a dû ſouhaiter que ſes Juges fuſſent préſidés par un de ſes tribulaires ?

XVIII. Je ne vous blâme pas, Laterenſis, de n'avoir point nommé les Tribus dont il étoit le plus connu. J'obſerve ſeulement que vous n'avez pas ſuivi l'intention du Sénat. Car je le répète, ſi vous les aviez nommées, qui vous écouteroit ici ? ou plutôt que diriez-vous ? Que Plancius eſt un ſuborneur ? Les oreilles ſe fermeroient à ce reproche. Il n'y auroit perſonne qui ne le déſavouât, qui ne le rejetât avec mépris. Qu'il eſt aimé ? Tout le monde ſe feroit un plaiſir de l'entendre ; nous l'avouerions ſans craindre. Car enfin ne croyez pas que le Sénat, en portant des Loix contre la brigue, ait voulu anéantir la protection, l'amitié, la faveur. Il y a toujours eu d'excellens Citoyens qui ſe ſont occupés de plaire à leurs tribulaires.

Jamais auſſi l'Ordre des Sénateurs ne s'eſt montré aſſez dur envers les Plébéïens, pour empecher que l'on cultivât leur amitié par quelques libéralités. Non: il ne faut pas défendre à nos enfans d'être honnêtes envers leurs tribulaires, de les aimer, de ménager leurs ſuffrages pour ceux que des liens ſacrés uniſſent avec eux, & d'en attendre le même ſervice, lorſqu'ils demanderont les dignités. Tous ces devoirs ſont d'un Citoyen obligeant, attentif, fidèle aux mœurs antiques. Nous ne ſommes pas les ſeuls qui les ayons remplis, quand nous aſpirions aux charges.

Nous avons vu, & nous voyons encore beaucoup d'hommes illuſtres chercher à mériter par ces ſoins la faveur publique. Partager les Tribus en Décuries, claſſer le Peuple, enchaîner les ſuffrages par des largeſſes, voilà les abus qui ont provoqué la ſévérité du Sénat, & l'indignation de tous les bons Citoyens. Prouvez, démontrez que Plancius a formé des Décuries, qu'il a fait des enrôlemens, qu'il a mis de l'argent en dépôt, qu'il en a promis, qu'il en a diſtribué. Alors je m'étonnerai que vous n'ayez pas voulu vous ſervir des armes que la

Loi vous préſentoit. Si nous étions ici, devant nos tribulaires, coupables, nous ne pourrions échapper à leur ſévérité, ni même ſoutenir leurs regards.

Puiſque vous avez renoncé à vos avantages, puiſque vous n'avez pas voulu avoir pour Juges ceux qui devoient connoître le plus évidemment la faute de Plancius, qui devoient en être le plus vivement affectés, que direz-vous à ces Magiſtrats qui vous demandent dans le ſecret de leur cœur, pourquoi vous leur avez impoſé ce fardeau? pourquoi vous les avez choiſis de préférence? pourquoi enfin vous avez mieux aimé qu'ils devinaſſent, que de vous en rapporter au jugement des perſonnes inſtruites?

XIX. Quant à moi, je dis que Plancius eſt jaloux de plaire, & qu'il a été appuyé dans ſa demande par un grand nombre de Citoyens qui le recherchent & qui ſont flattés de lui être agréables. Les appeler ſes compagnons de plaiſir, ce ſeroit flétrir une amitié généreuſe d'un nom injurieux. Si vous leur faites un crime d'aſpirer à la faveur publique, ne vous étonnez pas que votre mépris pour l'amitié des hommes de ce caractère n'ait point obtenu ce que ré-

clamoit votre mérite. Je prétends que Plancius eſt conſidéré de ſes tribulaires, parce que pluſieurs ont reçu de lui des bienfaits, parce qu'il en a cautionné pluſieurs, parce qu'il a profité de l'aſcendant & du crédit de ſon père pour en occuper un très-grand nombre dans les travaux, parce qu'il n'y a perſonne dans Atina dont il n'ait mérité la reconnoiſſance par les ſervices de tout genre que ſes ancêtres, ſon père & lui-même ont rendus à cette Préfecture. Montrez-nous, avec la même évidence, qu'il a mis de l'argent en dépôt, qu'il en a diſtribué, qu'il s'eſt formé une faction; qu'il a partagé ſes tribulaires en Décuries. Si vous ne le pouvez, ne défendez pas la généroſité aux Sénateurs : ne prenez pas les bienfaits pour des crimes : ne décernez pas des ſupplices contre les ſoins officieux. Il vous falloit prouver que Plancius s'étoit fait un parti dans les Tribus. Ne ſachant comment y réuſſir, vous l'avez accuſé de brigue en général. Eh bien ! voulez-vous enfin terminer la cauſe ſans recourir à des déclamations vagues & rebattues? Ecoutez; voici de quelle manière je procède.

Prenez une Tribu à votre choix.

Montrez, comme vous le devez, par quel entremetteur elle a été ſubornée: nommez le corrupteur qui lui a diſtribué l'argent. Si vous ne le pouvez, & je crois volontiers que vous ne l'eſſayerez pas même, je me charge de vous apprendre quel a été ſon agent. Eſt-ce là ſe battre dans les règles? Voulez-vous que notre querelle ſe vide ainſi? Je ne puis vous donner plus d'avantages, ni m'offrir de plus près à vos coups. Pourquoi ce ſilence, ces faux-fuyans, ces défaites? N'attendez de moi nul ménagement, nul repos. Je demande, je veux, j'exige que vous prouviez le crime de Plancius. Choiſiſſez une Tribu quelconque dont Plancius ait eu les ſuffrages; & démontrez, ſi vous le pouvez, qu'il les a obtenus par une voie criminelle. Moi, je vous indiquerai par quel moyen il a ſu ſe les aſſurer; & ce moyen, ce ſera celui de Laterenſis; oui, le vôtre. Sans doute ſi je vous interrogeois ſur les Tribus qui vous ont été favorables, vous pourriez me nommer les amis par qui vous avez obtenu leurs ſuffrages: croyez-moi, il m'eſt auſſi facile de vous donner la même explication, quelle que ſoit la Tribu ſur laquelle vous m'interrogiez,

XX. Mais qu'ai-je beſoin de juſtifier Plancius ? Ne l'avoit-on pas déſigné dans les premiers Comices ? Et quels Comices, Meſſieurs ! Ils ont été tenus par un Conſul (*a*) dont l'autorité eſt ſingulièrement reſpectée, par l'Auteur des Loix contre la brigue. Ils ont été tenus (*b*) ſubitement, & ſans que perſonne en fût averti ; de manière que, ſi l'on avoit eu la penſée de diſtribuer de l'argent, on n'auroit pas même eu le temps de s'en procurer. Les Tribus ont été appelées, les ſuffrages portés, comptés, publiés. Plancius a eu la très-grande pluralité :

(*a*) M. Licinius Craſſus, l'un des Triumvirs, Conſul pour la ſeconde fois avec Cn. Pompée, l'an de Rome 698. Il renouvela les Loix contre la brigue, quoiqu'il n'eût lui-même obtenu le Conſulat que par des violences atroces & par les intrigues les plus criminelles.

(*b*) Les Comices ſe tenoient ſucceſſivement & à des époques différentes pour l'élection des différens Magiſtrats. On venoit de nommer les Conſuls. Tout à coup M. Craſſus déclara qu'il alloit procéder au choix des Ediles. L'Aſſemblée fut très-orageuſe. Pompée eut ſa robe couverte de ſang ; & le Conſul fut obligé de remettre l'élection. Ces troubles ne nuiſirent point à Plancius ; il eut dans les deux Comices la pluralité des ſuffrages.

nul

nul ne l'a ſoupçonné, nul n'a pu le ſoupçonner de les avoir achetés. Et quoi! telle eſt l'influence de la première Centurie, que ſon choix décide toujours l'élection; & vous vous étonnez que des Comices Conſulaires aient fait Plancius Edile, ou du moins qu'ils l'aient déſigné pour cette année, lorſque nous avons vu, non une poignée de Citoyens, mais le Peuple entier ſe déclarer en ſa faveur; lorſque nous avons vu les Comices qui l'ont élu, guidés dans leur choix, non par une partie d'une ſeule Tribu, mais par les Comices généraux!

Si vous aviez voulu, ou plutôt ſi vous aviez penſé que vous puſſiez, ſans compromettre votre dignité, ſuivre l'exemple de tant de Nobles, qui n'ayant pas eu d'abord autant de voix qu'ils en avoient eſpéré, ont profité de la prorogation des Comices pour faire leur cour au Peuple, pour lui préſenter un front humilié, le ſolliciter d'une voix ſuppliante, je ne doute pas que vous n'euſſiez entraîné tous les ſuffrages. Jamais en effet la Nobleſſe, ſur-tout quand elle eſt ſans reproche, n'a ſupplié le Peuple Romain, ſans en être écoutée. Mais ſi la dignité de votre nom & la fierté de

votre ame vous ont paru préférables à l'Edilité, vous avez ce que vous aimiez davantage ; ne regrettez point ce qui vous ſembloit moins précieux. Pour moi, dans tous mes travaux, je me ſuis propoſé d'abord de mériter les honneurs ; enſuite d'en paroître digne ; la plupart ſouhaitent avant tout de les obtenir. Ce déſir n'a jamais été que le troiſième de mon cœur. Et en effet, les honneurs ne doivent nous flatter, que lorſqu'on les reçoit du Peuple Romain comme un témoignage rendu au talent, & non comme une grace accordée à l'ambition.

XXI. Vous demandez, Laterenſis, ce que vous répondrez aux images de vos ancêtres, à celles de votre illuſtre & vertueux père. Epargnez-vous ce ſoin, & prenez garde plutôt que vos plaintes, que cette douleur trop vive ne ſoit blâmée par ces grands Hommes. Votre père a vu Appius Claudius, malgré ſon ancienne nobleſſe, malgré l'aſcendant & la célébrité de C. Claudius ſon père, qui vivoit encore ; il l'a vu exclus de l'Edilité, & dans la ſuite élevé au Conſulat d'une voix unanime. Il a vu ſon vertueux ami L. Volcatius, & M.

Piſon, après avoir eſſuyé un léger déſagrément par rapport à l'Edilité, appelés par le Peuple Romain aux dignités ſuprêmes. Conſultez votre aïeul. Il vous apprendra que l'Edilité fut refuſée à P. Naſica, ſelon moi, le Citoyen le plus courageux de notre République; à C. Marius, qui, deux fois exclus de cette Magiſtrature, fut ſept fois Conſul; à L. Céſar, à C. Octavius, à M. Tullius, qui tous obtinrent le Conſulat, ſans avoir pu obtenir l'Edilité.

Mais pourquoi rappeler ces refus, que pluſieurs ont même regardés comme un bienfait du Peuple? L. Philippus, auſſi diſtingué par ſon éloquence que par ſa nobleſſe, ne fut point créé Tribun Militaire. C. Cælius, jeune homme d'une Maiſon illuſtre, & plein de courage, demanda en vain la Queſture. P. Rutilius Rufus, C. Fimbria, C. Caſſius, C. Oreſtes ne purent être Tribuns du Peuple; & cependant nous n'ignorons pas qu'ils furent tous Conſuls. Voilà ce que vous diroient votre père & vos aïeux, non pour vous conſoler, non pour raſſurer votre cœur contre la crainte que l'on ne vous croie coupable de quelque faute, mais pour vous exhorter à

ſuivre la route que vous avez ſu vous ouvrir dès vos plus jeunes années. Croyez-moi, Laterenſis, votre honneur eſt ſans atteinte; que dis-je ſans atteinte? Ah! cet évènement, à le bien interpréter, eſt un hommage qui atteſte votre vertu.

XXII. Ne vous imaginez pas que l'on n'ait point été vivement frappé, en vous voyant renoncer au Tribunat, plutôt que de prêter un ſerment (*a*). Jeune encore, vous déclarâtes ce que vous penſiez ſur les affaires publiques avec plus d'énergie, il eſt vrai, que ne le firent quelques anciens Magiſtrats, mais avec une franchiſe qui ne convenoit ni à votre âge ni à vos prétentions. Comme le Peuple étoit alors diviſé, croyez-vous que vous n'ayez choqué perſonne par ce trait de vigueur? Vous n'étiez point aujourd'hui ſur vos gardes; on vous a vaincu. Prévoyez les attaques, & mettez-vous en défenſe. Jamais on ne triomphera de vous. Quelles autres preuves apportez-vous contre Plancius? Douterez-vous, Meſſieurs, ajoute Laterenſis, qu'il n'y

(*a*) Nous avons parlé, dans une note, de ce ſerment exigé par Céſar, & que Laterenſis ſeul ne voulut pas prêter.

ait eu une ligue formée, puiſque Plancius & Plotius ont eu preſque les mêmes Tribus? Mais pouvoient-ils être tous deux Ediles, ſi les Tribus ne les euſſent nommés tous deux? On vous dit: Dans quelques-unes ils ont eu, à peu de choſe près, le même nombre de ſuffrages. Faut-il s'en étonner? Ils avoient déjà été, pour ainſi dire, élus & proclamés par les Comices précédens; & quand ils ne l'auroient pas été, on ne pourroit encore les ſoupçonner de coalition; car nos ancêtres n'auroient point ordonné que l'Edilité ſeroit tirée au ſort, s'il ne leur eût pas ſemblé poſſible que les compétiteurs partageaſſent également les ſuffrages.

Vous dites que dans les premiers Comices Plotius vous avoit cédé la Tribu d'Anio, & Plancius la *Terentina*, & qu'ils vous les ont repriſes, l'un & l'autre, dans les ſeconds, parce qu'ils craignoient de n'avoir pas la majorité. Quelle inconſéquence! Ces deux Candidats unis, dès l'abord, s'il faut vous en croire, auroient ſacrifié leurs Tribus à vos intérêts, avant de connoître l'intention du Peuple; & quand l'expérience ne leur permettoit plus de douter de

leurs avantages, ils s'en ſeroient montrés ſi avares! Ils appréhendoient apparemment de n'avoir point aſſez de ſuffrages. Le ſuccès étoit incertain, & l'on pouvoit le leur diſputer. Quoi qu'il en ſoit, voulez-vous envelopper auſſi Plotius dans notre diſgrace? ou convenez-vous que vous avez accuſé Laterenſis, parce qu'il n'a point cherché à vous fléchir par des prières? Vous vous êtes plaint encore d'avoir plus de témoins à citer de la Tribu Voſtinia, que vous n'aviez de voix dans cette Tribu. Qu'en réſulte-t-il? Ou que ces témoins ne vous ont point nommé, parce qu'ils étoient payés, ou que vous n'avez point eu leurs voix, quoiqu'ils aient voté gratuitement.

XXIII. Mais ont-ils été payés? Vous avez dit qu'on avoit ſurpris des pièces d'argent dans le Cirque Flaminien; on en a fait d'abord un bruit épouvantable. A peine en eſt-il queſtion dans la cauſe. Vous ne pouvez en effet rien avancer de certain ſur cet argent, ſur la Tribu qui l'a reçu, ſur l'agent qui l'a diſtribué. Quand on amena devant les Conſuls celui qu'on ſoupçonnoit alors de cette manœuvre, il ſe plaignit vivement de l'outrage que lui faiſoient vos amis. S'il

étoit l'agent d'un homme dont vous vous étiez rendu l'accuſateur, pourquoi ne l'avez-vous pas accuſé lui-même? Sa condamnation auroit été un préjugé contre Plancius. Mais cette voie ne vous étoit pas ouverte; & vous la trouviez trop peu ſûre. Des armes plus redoutables vous promettent-la victoire. Vous avez de grandes richeſſes, un crédit impoſant, beaucoup d'amis, beaucoup de perſonnes qui cherchent à vous plaire, beaucoup qui s'occupent de votre gloire. Plancius au contraire eſt entouré d'envieux. Pluſieurs reprochent à ſon père d'être trop attaché aux droits des Chevaliers, trop jaloux de la liberté. Bien d'autres encore ſont les ennemis communs de tous les accuſés, & ceux-là ne ceſſent d'élever la voix contre la brigue, s'imaginant que leur autorité entraîne les eſprits, que le Peuple approuve leur zèle, ou qu'ils ſe frayeront ainſi un chemin plus facile aux places qu'ils ambitionnent.

Je ne les combattrai point, Meſſieurs, avec mes armes ordinaires. Ce n'eſt pas qu'il me ſoit permis de rien négliger qui puiſſe être utile à Plancius. Mais il n'eſt pas néceſſaire de vous développer

ce que vous voyez par vous-mêmes ; & d'ailleurs j'apperçois parmi les témoins préparés à dépoſer contre mon client, des bienfaiteurs ſi zélés pour mes intérêts, que vous devez épargner à mon cœur le ſoin de blâmer leur conduite, & le réſerver tout entier à votre ſageſſe. Je ne vous demande qu'une grace, Meſſieurs ; & je vous la demande, non pas ſeulement pour celui que je défends, mais pour tous les accuſés ; c'eſt de ne pas croire que des rapports infidèles, des propos jetés au haſard doivent influer ſur le ſort de l'innocence.

Pluſieurs par amitié pour Laterenſis, quelques-uns par haine pour nous, ont inventé mille faits, de concert avec la tourbe des envieux & des détracteurs publics ; & vous le ſavez, il n'y a rien de ſi rapide que la calomnie, rien qui s'échappe plus aiſément, ſe recueille plus avidement, ſe communique plus libéralement. Je ne prétends pas, Meſſieurs, que vous négligiez, que vous diſſimuliez les bruits dont vous connoîtrez la ſource. Mais quand il s'agira de rapports anonymes ; quand perſonne ne ſe préſentera pour atteſter qu'il a entendu ; quand le dénonciateur aura fait

lui-même aſſez peu de compte d'un propos, pour oublier de qui il le tient, ou qu'il en aura trop mépriſé l'auteur, pour croire qu'il ait dû s'en ſouvenir, nous vous en prions, ne ſouffrez pas que l'on perde l'innocence en répétant ce mot vague : *On me l'a dit.*

XXIV. Je vais maintenant m'expliquer avec L. Caſſius, mon intime ami. J'aurois dû vous demander, Laterenſis, quel eſt le Juventius de qui ce jeune Orateur plein d'eſprit & de connoiſſances, nous a dit que c'étoit le premier Plébéïen qu'on eût fait Edile Curule (*a*). Mais c'eſt à vous que je m'adreſſe, Caſſius. Si je vous aſſurois que le Peuple Romain l'ignore, & qu'il n'y a perſonne qui puiſſe nous en inſtruire, aujourd'hui ſur-tout que Longinus n'eſt plus, vous n'en ſeriez pas, je crois, fort ſurpris, puiſque moi, qui ne ſuis pas tout-à-fait étranger à l'étude de l'antiquité, je conviens que c'eſt vous qui me l'avez appris le premier.

(*a*) Il y avoit deux eſpèces d'Ediles, les Plébéïens, & les *Ediles Curules*, ainſi appelés, parce qu'ils avoient le droit de s'aſſeoir ſur un ſiége orné d'ivoire.

Comme vous avez mis dans votre Plaidoyer cette grace, cette délicateſſe ſi digne du goût & de l'honnêteté d'un Chevalier Romain, & que les Juges vous ont écouté avec une attention très-honorable pour vos talens, je répondrai aux différens articles de votre diſcours. La plupart me ſont perſonnels. Vous avez peut-être mêlé parmi vos reproches quelques épigrammes ; mais je ne m'en ſuis point offenſé.

Vous m'avez demandé ſi je penſois qu'il m'eût été plus facile de m'élever aux honneurs, ayant pour père un Chevalier Romain, qu'il ne le ſeroit à mon fils, ſorti d'une famille Conſulaire. Quant à moi, je n'ai jamais ſouhaité, quoique je préfère ſon bonheur au mien, que la route des honneurs fût plus aiſée pour lui, qu'elle ne l'a été pour moi-même. Au contraire, dans la crainte qu'il ne s'imagine que je lui en ai aſſuré la poſſeſſion, plutôt que montré le chemin, j'oublie que ſon âge n'eſt point encore ſuſceptible d'inſtruction, & je lui répète ſouvent ce que ce fils de Jupiter dit à ſes enfans : (*a*) *Il faut veiller ſans ceſſe ;*

(*a*) Ces vers ſont attribués par Lambin au

mille piéges environnent la vertu. Vous ſavez le reſte, Meſſieurs. *Un bien où tant de gens aſpirent, vous prétendez...* Le Poëte ſublime & ſage à qui nous devons ces maximes, s'étoit propoſé, non pas d'inſtruire de jeunes Princes qui n'exiſtoient plus, mais de nous exciter nous & nos enfans aux travaux & à la célébrité.

Vous demandez ce que Plancius auroit pu obtenir de plus, s'il avoit été le fils de Cn. Scipion. Il n'auroit pu être plus Edile ſans doute; mais il auroit eu peut-être moins d'envieux. Les degrés qui mènent aux honneurs ſont égaux pour tous les Citoyens. Quelle différence entre ceux de la gloire?

XXV. Qui de nous ſe dit l'égal de M. Curius, de C. Fabricius, de P. Duellius, d'Atilius Calatinus? Qui ſe compare à Cn. & à P. Scipion, à l'Africain, à Marcellus, à Fabius Maximus? Cependant nous ſommes parvenus aux mêmes honneurs que ces Héros. La carrière de la vertu eſt libre. Plus on y

---

Poëte Accius, qui fit reparoître ſur la Scène Romaine les chef-d'œuvres de la Tragédie Grecque. Cicéron eſtimoit ſur-tout ſon Philoctète.

avance, plus on rehauſſe l'éclat de ſon nom. Celle des honneurs ſe termine au Conſulat. Déjà plus de huit cents Romains ont obtenu cette Magiſtrature; examinez leur conduite, & vous trouverez qu'à peine la dixième partie a mérité la gloire. Qui jamais a demandé, comme vous le faites: Pourquoi cet homme eſt-il Conſul? Que pourroit-il avoir de plus, s'il étoit Lucius Brutus, & qu'il eût délivré ſa Patrie du deſpotiſme des Rois? Rien pour le rang; beaucoup pour la gloire. Il en eſt de même de Plancius. Il n'a pas été moins nommé Queſteur, Tribun du Peuple, Edile, que s'il étoit de la plus illuſtre famille. Et ces titres, mille autres, qui n'avoient pas une plus haute naiſſance, les ont obtenus comme lui.

Vous citez les triomphes de T. Gracchus & de C. Marius; & vous vous écriez: Quoi de ſemblable dans la vie de Plancius! Mais ces grands Généraux ſont-ils donc plus dignes d'éloge, pour avoir triomphé, que parce qu'ils méritèrent qu'en leur confiant les Magiſtratures, on ouvrît à leur courage la voie du triomphe? Quels camps a-t-il vus, me dites-vous encore? N'a-t-il

pas ſervi en Crète ſous les drapeaux de Metellus ? N'a-t-il pas été Tribun des Soldats en Macédoine ? Et pendant ſa Queſture, il n'a dérobé aux ſoins de la guerre que les momens qu'il a mieux aimé conſacrer à la ſûreté de mes jours. Vous demandez s'il eſt éloquent. Il a une autre qualité ; il ne croit pas l'être. S'il eſt Juriſconſulte. Qui donc s'eſt plaint d'en avoir reçu une réponſe erronée ſur une queſtion de droit ? On blâme les Orateurs, les Juriſconſultes de profeſſion, lorſqu'ils ne peuvent ſatisfaire ; mais non pas ceux qui conviennent qu'ils ne s'en ſont jamais occupés. La vertu, la probité, l'intégrité, voilà ce que l'on demande dans un Candidat. On n'exige point de lui la volubilité de la langue, l'Art & le ſavoir. Quand nous achetons un eſclave dans l'intention d'avoir un Forgeron ou bien un Tiſſerand, quelque honnête homme qu'il ſoit, nous ſommes très-mécontens de ne pas trouver en lui les talens qui nous l'ont fait acheter. Si nous cherchons à nous procurer un Fermier, un Régiſſeur qui prenne ſoin de nos troupeaux, nous voulons ſeulement qu'il ſoit frugal, labo-

rieux, vigilant. Ainſi le Peuple Romain choiſit les Magiſtrats pour être en quelque ſorte les Régiſſeurs de la République : il n'eſt point fâché qu'ils aient d'ailleurs quelques talens. S'ils n'en ont pas, leur vertu & leur probité leur ſuffiſent. Et combien donc trouverez-vous d'Orateurs ? combien de Juriſconſultes, en comptant même ceux qui prétendent l'être ? S'ils méritent ſeuls les honneurs, que deviendront tant de Citoyens vertueux ?

XXVI. Vous voulez que Plancius dénonce les vices de Laterenſis. Il n'a rien à dire ; ſinon peut-être qu'il porte trop loin la colère contre lui. Vous donnez vous-même les plus grands éloges à Laterenſis. Je vois avec plaiſir que vous vous étendiez ſur des objets étrangers, & que l'accuſateur parle ſi long-temps de choſes que le défenſeur peut avouer ſans aucun riſque. Oui, j'avoue que Laterenſis a les titres les plus impoſans. Ce n'eſt pas aſſez ; je vous reproche de ne pas nous les détailler, au lieu de vous arrêter à des circonſtances frivoles & peu importantes. Vous dites qu'il a donné des jeux à Préneſte. Eh quoi ! d'autres Queſteurs n'en ont-ils pas donné ?

Qu'à Cyrène, il a été généreux envers les Fermiers de l'Etat, juſte envers les Alliés. Qui le nie ? Mais il ſe paſſe tant d'évènemens à Rome, qu'on y ſait à peine ce qui ſe fait dans les Provinces.

On ne m'accuſera pas de vanité, ſi je parle ici de ma Queſture. Quoiqu'elle ait été brillante, la conduite que j'ai tenue dans les places les plus éminentes me diſpenſe, je crois, de chercher ma gloire dans cette Magiſtrature. Je me flatte cependant que perſonne n'oſera dire qu'il y ait jamais eu en Sicile (*a*) un Queſteur plus agréable ou plus conſidéré. Quoi qu'il en ſoit, je penſois alors, & l'on doit s'en rapporter à mon aveu, je penſois qu'on ne s'entretenoit à Rome que de ma Queſture. J'y avois envoyé une grande quantité de blé dans une extrême diſette. Les Négocians m'avoient trouvé obligeant; les Marchands, équitable; les Municipes, gé-

(*a*) Ce que dit Cicéron n'eſt point exagéré. Les Siciliens montrèrent combien ils eſtimoient ſes talens & ſa probité, en le chargeant de leur cauſe contre Verrès, que ſes richeſſes rendoient ſi redoutable, & qui d'ailleurs étoit défendu par Hortenſius, alors le *Roi du Barreau.*

néreux ; les Alliés, déſintéreſſé : tous, en un mot, s'étoient félicités de mon exactitude à remplir mes devoirs, & les Siciliens avoient inventé pour moi des honneurs ſans exemple.

Je revenois donc de ma Province, bien perſuadé que le Peuple Romain alloit tout m'offrir de lui-même. Dans ma route, je paſſai par Pouzzoles : c'étoit la ſaiſon où cette ville eſt le rendez-vous de nos plus riches Citoyens. Je fus preſque anéanti, Meſſieurs, lorſque je m'entendis demander quel jour j'étois parti de Rome, & s'il n'y avoit rien de nouveau. Ayant répondu que je revenois de ma Province : Ah ! oui, me dit mon homme, je le vois ; vous revenez d'Afrique.

XXVII. J'étois déjà de fort mauvaiſe humeur. Eh non, répliquai-je d'un ton mépriſant ; c'eſt de Sicile. Alors un de ces gens qui veulent tout ſavoir, lui dit : Quoi ! vous ignorez que Cicéron a été Queſteur à Syracuſe (*a*) ? Que faire ? Je

(*a*) Cicéron avoit eu le Département de Lilybée. La Sicile avoit deux Queſteurs, dont l'un réſidoit dans cette ville, & l'autre à Syracuſe. Les deux Provinces étoient réunies ſous un même Préteur.

ceſſai de me fâcher, & je me confondis parmi ceux qui prenoient les eaux. Cette aventure, Meſſieurs, me fut peut-être plus utile que ſi tout le monde m'avoit complimenté; car lorſque je reconnus que le Peuple Romain avoit l'oreille dure & l'œil perçant, je ne m'inquiétai plus de ce qu'on pourroit dire de moi dans le Public. Je voulus qu'il me vît tous les jours; je paſſai ma vie ſous ſes regards; je ne quittai point le Forum; ma porte reſta toujours ouverte, & chacun eut le droit de me réveiller.

Mais pourquoi parler de mes occupations? Mon loiſir même ne fut jamais oiſif. Oui, Caſſius, ces Harangues que vous liſez, dites-vous, quand vous n'avez rien à faire, je profitois des jeux & des fêtes pour les compoſer, ne voulant pas qu'un ſeul de mes jours fût entièrement perdu; car ce mot de Caton, que nous voyons au commencement de ſes *Origines*, m'a toujours paru admirable & ſublime : *Les grands hommes ne ſont pas moins reſponſables de leur loiſir, que de leurs occupations.* Si donc je jouis de quelque gloire, quelle qu'elle ſoit, c'eſt à Rome que je me la ſuis acquiſe; c'eſt dans le Forum que je l'ai cherchée,

c'eſt par mon zèle dans les affaires des particuliers, que j'ai mérité que l'on me chargeât d'adminiſtrer les affaires publiques, & de ſauver Rome dans Rome.

Caſſius, la carrière eſt ouverte à Laterenſis. Il peut auſſi marcher à la gloire par le chemin de la vertu, & peut-être lui ſera-t-il plus facile de la parcourir. Né de moi-même, je n'avois d'autre appui que moi. Ses grandes qualités ſeront encore ſoutenues par le nom de ſes aïeux. Mais pour revenir à Plancius, on ne l'a jamais vu s'abſenter de Rome, à moins que le ſort (*a*) ou la néceſſité (*b*) ne l'y contraignît. S'il n'a point eu les talens que d'autres peut-être ont poſſédés, ſes titres ſont l'aſſiduité, l'empreſſement à ſervir ſes amis, la généroſité. Il s'eſt montré; il a demandé; il a ſuivi la route que beaucoup d'hommes nouveaux ont priſe impunément pour arriver aux mêmes honneurs.

XXVIII. Vous dites, Caſſius, que

(*a*) Les Magiſtrats tiroient au ſort les Départemens.

(*b*) Les jeunes Romains, après avoir pris la robe virile, étoient obligés de ſervir dix ans dans les armées de la République.

je ne ſuis pas plus redevable à Plancius qu'à tous les gens de bien, puiſqu'ils ſe ſont tous également intéreſſés à mes malheurs. J'avoue que je ſuis redevable à tous les gens de bien ; mais tous les gens de bien diſoient dans les Comices, qu'ils devoient quelque choſe à Plancius pour m'avoir ſauvé. Suppoſez que j'aye beaucoup de créanciers, & que Plancius ſoit du nombre. Quel parti prendre? Faut-il que je ne paye perſonne, ou que j'attende l'échéance de toutes mes dettes, pour en payer une qui eſt urgente, & que l'on réclame aujourd'hui? Et quelle différence entre une dette d'argent & celle de la reconnoiſſance! Dans le premier cas, l'argent rendu, la dette n'exiſte plus ; & qui doit, retient le bien d'autrui. Mais en fait de reconnoiſſance, lorſque je rends, je la conſerve encore ; & ce ſentiment eſt lui-même un payement. Ce que je paye ici à Plancius n'empêchera pas que je ne reſte ſon débiteur ; d'un autre côté, s'il ne s'étoit point trouvé dans cet embarras, je l'aurois payé par le déſir de m'acquitter.

Vous me demandez, Caſſius, ce que j'aurois pu faire de plus pour un frère

qui m'eſt ſi cher, pour des enfans, le bonheur de ma vie. Vous ne ſentez donc pas que c'eſt cette tendreſſe même qui m'excite ſur-tout à défendre Plancius. Car leur premier ſouhait eſt de voir à l'abri des dangers celui dont ils ſavent que les ſoins m'en ont garanti. Et moi, je ne les regarde jamais ſans me rappeler que le plaiſir de vivre auprès d'eux eſt un de ſes bienfaits. Vous racontez qu'Opimius & Calidius furent condamnés, quoique l'un (*a*) eût ſauvé la République, & que l'autre (*b*) eût par ſa Loi rétabli Metellus dans Rome. Vous blâmez mes ſollicitations pour Plancius, parce qu'on n'eut aucun

(*a*) L. Opimius ayant été envoyé en Afrique pour rétablir la paix entre Adherbal & Jugurtha, on l'accuſa de s'être laiſſé corrompre par ce dernier, & il fut condamné. Pendant ſa Préture, il avoit détruit la ville de Fregelles, qui s'étoit révoltée contre les Romains. Le meurtre de C. Gracchus avoit rendu ſon Conſulat redoutable aux Factieux. Il fut Conſul, l'an de Rome 632.

(*b*) Après la mort de L. Saturninus, tué par C. Rabbinius, Q. Calidius publia une Loi pour le rappel de Metellus Pius, ſurnommé le Numidique, qui avoit mieux aimé s'exiler de Rome, que de reconnoître les Loix du Tribun.

égard aux ſervices d'Opimius & de Calidius.

XXIX. Quant à ce dernier, je vous réponds ſeulement ce que j'ai vu : c'eſt que, lorſqu'il ſe mit ſur les rangs pour la Préture, Q. Metellus Pius, alors Conſul, pria le Peuple, dans les Comices, de lui être favorable, & que l'on entendit un Conſul, un homme de la plus haute naiſſance, le nommer publiquement ſon patron, le patron de ſon illuſtre famille. Croyez-vous que ſi Metellus Pius avoit pu être à Rome, que ſi ſon père avoit vécu, ils n'euſſent pas fait pour Calidius ce que je fais aujourd'hui dans la cauſe de Plancius ? Je ne vous parle point d'Opimius. Plût aux Dieux que ſa diſgrace fût effacée par un éternel oubli ! On doit la regarder comme une calamité publique, l'opprobre de cet Empire, la honte du Peuple Romain. Et quel coup plus fatal ces Juges, que dis-je ? ces Parricides de la Patrie pouvoient-ils porter à la République, que de chaſſer de Rome un Citoyen qui, Préteur, avoit délivré Rome d'une guerre étrangère, & Conſul, d'une guerre domeſtique ?

Mais je donne trop de prix au bienfait

de Plancius. Je l'exagère, dites-vous. Ah ! ſans doute ma reconnoiſſance doit ſe régler ſur vos idées, & non ſur les miennes. Quel eſt donc ce ſervice inſigne ? Eſt-ce de ne vous avoir point égorgé ? Non : mais de n'avoir pas ſouffert que l'on m'égorgeât. Ici, Caſſius, vous avez même juſtifié mes ennemis : vous avez dit qu'ils n'ont jamais attenté à ma vie. Laterenſis a ſoutenu la même choſe ; je m'en expliquerai tout à l'heure avec lui. Maintenant c'eſt à vous que je m'adreſſe. Croyez-vous que mes ennemis m'aient haï foiblement ? Quelle haine fut plus violente ? Croyez-vous que les Barbares ſe ſoient jamais déchaînés contre un ennemi avec une fureur auſſi cruelle, auſſi atroce ; & qu'ils aient craint la renommée ou le ſupplice, ceux que vous avez vus une année entière aſſiéger le Forum, un poignard à la main, porter la flamme dans les temples, & le ravage dans toutes les parties de la ville ? Peut-être vous imaginez-vous qu'ils épargnèrent ma vie, parce qu'ils ne redoutoient pas mon retour. Mais qui donc, je vous prie, a pu être aſſez ſtupide, pour ne pas ſentir que, puiſque ces vertueux Citoyens vivoient, puiſque

Rome étoit debout, & que le Sénat exiſtoit, j'étois ſûr de rentrer dans ma patrie, ſi j'échappois aux coups des aſſaſſins? Ainſi un homme, un Citoyen tel que Caſſius, ne doit point répéter ſans ceſſe que ma vie, dont je dois la conſervation aux ſoins fidèles de l'amitié, n'a couru aucun danger, graces à la modération de mes ennemis.

XXX. Je vais maintenant vous répondre, Laterenſis, peut-être avec moins de véhémence que je n'ai été provoqué, mais non pas avec moins d'égards ni moins d'amitié. Vous avez commencé par me dire d'une manière un peu dure, que tout ce que j'avançois au ſujet de Plancius, étoit faux & inventé pour la circonſtance. Sans doute j'ai cherché en homme ſage comment je paroîtrois enchaîné par les liens de la reconnoiſſance la plus ſacrée, quoique je ne fuſſe redevable d'aucun bienfait. Eh quoi! les motifs me manquoient-ils pour défendre Plancius? Unis enſemble, voiſins l'un de l'autre, ami de ſon père, avois-je de trop foibles raiſons? & quand je ne les aurois pas eues, devois-je craindre de me déshonorer en défendant un Citoyen de ce nom & de ce mérite? Vous le

verrez, Meſſieurs, j'ai épuiſé mon imagination, pour dire que je devois tout à un homme qui alloit néceſſairement m'être redevable. De ſimples ſoldats ſe déterminent avec peine à donner la couronne civique, & à déclarer qu'on leur a ſauvé la vie; non qu'il ſoit honteux d'être arraché dans une bataille aux mains des ennemis, puiſque c'eſt au contraire une preuve que l'on a du courage, & que l'on combattoit de près; mais ils craignent le poids du bienfait: & c'en eſt un bien grand en effet, que de devoir à un étranger autant qu'à l'auteur de ſes jours: & moi, tandis que les autres cachent aux yeux du Public les ſervices qu'ils ont reçus, même les plus légers, de peur qu'on ne les juge obligés à la reconnoiſſance, je publierai fauſſement que j'y ſuis forcé par un bienfait dont il eſt impoſſible que je m'acquitte jamais. En ignorez-vous l'importance, Laterenſis, vous qui, après vous être montré ami ſi fidèle, après avoir voulu partager tous mes dangers, après m'avoir accompagné les larmes aux yeux, & en m'offrant votre courage, votre bras, votre fortune dans ce moment ſi triſte, ſi douloureux, où je ſortis de Rome; vous qui,

qui, après avoir protégé, ſecouru ma femme & mes enfans pendant mon abſence, m'avez toujours répété que vous n'exigiez de moi aucun retour: pourquoi? afin que je puſſe m'occuper tout entier de l'avancement de Plancius, qui, diſiez-vous, avoit, en me ſervant, acquis des droits à votre reconnoiſſance?

Non, je n'avance rien de nouveau, rien qui me ſoit dicté par les circonſtances. J'en atteſte le premier Diſcours que je prononçai dans le Sénat après mon retour, ce Diſcours dans lequel je remerciai Plancius entre le très-petit nombre de ceux que je crus devoir nommer, parce qu'il m'étoit impoſſible de les remercier tous expreſſément, que j'aurois été coupable d'en omettre un ſeul, & que d'ailleurs j'avois réſolu de nommer uniquement ceux qui avoient été les chefs & comme les Généraux de cette confédération. Qu'on liſe ces Diſcours que j'avois mis par écrit à cauſe de l'importance du ſujet: on y verra que j'ai eu l'adreſſe de m'y déclarer le débiteur d'un homme qui n'a rien fait pour moi, & de conſigner dans un monument éternel le pouvoir qu'un ſi

grand ſervice lui donne ſur mon cœur. Je ne vous réciterai point les autres choſes que j'avois écrites. Je n'en parle pas, dans la crainte que l'on ne m'accuſe de les produire *pour la circonſtance*, ou d'employer ici un genre de littérature convenable à mon goût, mais étranger aux Tribunaux.

XXXI. Vous ne ceſſez de crier : *Juſqu'à quand tiendrez-vous ce langage? Vous n'avez rien gagné dans l'affaire de Ciſpius. Vos prières ſont déſormais impuiſſantes.* Il vous ſied vraiment de me reprocher l'affaire de Ciſpius (*a*), à vous qui m'avez engagé à le défendre, à vous qui m'avez appris, atteſté que ſon zèle s'étoit ſignalé pour mes intérêts ! Il vous ſied de me dire : *Juſqu'à quand*, lorſque vous convenez que je n'ai point obtenu ce que je demandois ! Ce mot, *juſqu'à quand*, ſeroit un reproche réel, ſi vous pouviez me parler en ces termes : *On vous a donné gain*

(*a*) Ciſpius, pendant ſon Tribunat, avoit ſignalé le plus grand zèle pour le rétabliſſement de Cicéron, quoiqu'il eût eu des démêlés très-vifs avec lui, avant que les violences de Clodius l'euſſent forcé de ſortir de Rome.

de cauſe pour l'un ; on a fait grace à l'autre en votre conſidération. Vous ne mettez point de fin à vos ſollicitations ; notre patience eſt épuiſée. Mais lorſqu'un homme a fait des démarches pour un ſeul client, & que ces démarches ont été infructueuſes, lui dire, *juſqu'à quand*, c'eſt le railler, plutôt que l'accuſer. Peut-être auſſi mes procédés dans les Tribunaux, la vie que j'ai menée avec les Juges qui nous écoutent, la manière dont j'ai défendu mes cliens, la conduite que je tiens, & que j'ai toujours tenue dans la République comme Citoyen, ont mérité que vous me condamniez à être le ſeul qui n'obtienne jamais rien des Juges.

Vous me reprochez d'avoir verſé *une larme* ſur la condamnation de Ciſpius. Oui ; vous l'avez dit : *J'ai vu votre larme.* Apprenez combien votre expreſſion m'afflige. Ce n'eſt pas ſeulement une larme que vous avez pu voir, mais des larmes abondantes, mais des pleurs mêlés de longs ſanglots. Quoi donc ! Ciſpius attendri par le déſeſpoir de ma famille, aura, en mon abſence, oublié tous ſes différens avec moi ; au lieu de m'attaquer, ainſi que mes ennemis s'en

étoient flattés, il m'aura défendu, & lorſqu'il eſt en danger, je ne ferai pas éclater ma douleur ! Et c'eſt vous, Laterenſis, vous qui alors approuviez mes larmes, c'eſt vous qui voulez maintenant qu'on m'en faſſe un crime !

XXXII. Vous prétendez que le Tribunat de Plancius ne m'a été d'aucune utilité ; & à ce ſujet vous rapportez les ſervices ſignalés que j'ai reçus de L. Racilius. Vous pouvez avec raiſon les vanter. Je n'ai jamais diſſimulé que je lui avois de grandes obligations, comme à Plancius ; & je me ferai toujours un devoir de le publier. Haines, inimitiés, périls, il a tout bravé pour la République & pour moi. Plût aux Dieux que les violences des Citoyens pervers & l'oppreſſion du Peuple Romain m'euſſent permis de lui témoigner par des faits toute la gratitude dont mon cœur eſt pénétré ! Mais ſi Plancius n'a pas manifeſté le même zèle pendant ſon Tribunat, ne croyez pas, Meſſieurs, qu'il n'en ait point eu la volonté. Je lui étois déjà redevable : je me contentai des ſervices de Racilius.

Penſez-vous que les Juges écoutent moins favorablement mes ſollicitations,

parce que vous me blâmez d'être reconnoiſſant? ou penſerai-je moi-même que je ne dois aucun retour à Plancius, quand il eſt le ſeul Magiſtrat à qui le Peuple Romain ſe ſoit cru obligé d'adreſſer des remercîmens pour avoir défendu mes jours, & qu'il ait remercié réellement dans ce décret que le Sénat rendit au monument (*a*) de Marius, & par lequel ma tête fut miſe ſous la garde de toutes les Nations? Lorſque vous voyez ce que je fais pour lui, quelle idée avez-vous de mes ſentimens à votre égard? Vous figurez-vous qu'il y ait quelques dangers, quelques travaux, quelques démêlés que j'évitaſſe pour vous conſerver la vie, & même pour contribuer à votre illuſtration? Je n'en ſuis que plus malheureux. Je me trompe, ce mot ne convient point à la vertu. Diſons mieux : c'eſt un tourment pour mon cœur, non pas d'être redevable à pluſieurs, le ſouvenir des bienfaits eſt un léger fardeau, mais de voir ceux qui

(*a*) C'étoit un temple dédié à l'Honneur & à la Vertu, que Marius avoit fait bâtir des dépouilles des Cimbres, près de l'endroit où fut conſtruit depuis le Théatre de Pompée.

m'ont obligé, diviſés entre eux par des prétentions qui me font craindre que tous ne puiſſent en même temps recevoir la preuve de ma gratitude. C'eſt à moi de peſer les ſervices, d'examiner ce que je dois à chacun, quel eſt ſon intérêt particulier, & ce qu'exige de mes ſoins la conjoncture où il ſe trouve.

XXXIII. De votre côté, je vois des déſirs trompés; ou, ſi vous le voulez, il s'agit pour vous de la gloire, de la réputation, de l'Edilité : mais du côté de Plancius, il y va de l'exiſtence, de la Patrie, de la fortune. Vous avez fait des vœux pour ma conſervation. Elle a été l'ouvrage de Plancius. Cependant mon cœur eſt déchiré. C'eſt avec une peine extrême que je vous combats. Mais, croyez-moi, il me couteroit mille fois moins de vous donner ma vie, que de ſacrifier le ſalut de Plancius à vos prétentions.

Car enfin, Meſſieurs, ſi je ſuis jaloux de réunir toutes les vertus, il n'y a rien que je préfère au mérite d'être reconnoiſſant, & de le paroître. La reconnoiſſance n'eſt pas ſeulement la plus grande des vertus : c'eſt d'elle que naiſſent en quelque ſorte toutes les autres.

Et qu'eſt-ce en effet que l'amour filial? Un ſentiment de gratitude envers les auteurs de ſes jours. Qu'eſt-ce qu'un bon Citoyen, un Citoyen utile à la Patrie, ſoit dans la guerre, ſoit dans la paix? N'eſt-ce pas un homme qui ſe ſouvient des bienfaits de ſa Patrie? Et ces ames pieuſes & fidelles au culte de la Religion, que ſont-elles? ſinon des ames ſenſibles, qui, par de juſtes hommages, payent aux Dieux immortels le tribut de leur reconnoiſſance. Quel charme auroit la vie; ſans l'amitié? Et l'amitié pourroit-elle ſubſiſter entre des ingrats?

Qui de nous, s'il a reçu une bonne éducation, ne ſe rappelle avec plaiſir ſes Gouverneurs, ſes Maîtres, ſes Inſtituteurs, & n'aime à garder le ſouvenir des lieux où il fut nourri, de ceux où il fut élevé? A-t-il jamais exiſté un homme aſſez puiſſant pour n'avoir pas beſoin du ſecours de pluſieurs amis? Ce ſecours, ſi l'on détruit la reconnoiſſance, que devient-il? Au reſte, rien ne me ſemble plus naturel au cœur humain que, d'être ſenſible aux ſervices, & même au déſir de les rendre; & je ne trouve rien de plus contraire à l'hu-

manité, de plus barbare, de plus féroce, que de s'expoſer à paroître, je ne dis pas ſeulement indigne d'un bienfait, mais vaincu en bienfaiſance.

Pénétré de ces principes, je m'abandonne à vos reproches, Laterenſis; l'excès ici eſt impoſſible : cependant vous le voulez, je conviens que j'en ſuis coupable; & je vous prie, Meſſieurs, de vous attacher par un bienfait un homme à qui l'on ne reproche que l'excès de la reconnoiſſance. Vous ne dédaignerez pas mon amitié, parce que Laterenſis vous a dit que, n'étant ni criminels ni plaideurs, vous n'aviez aucune raiſon de me ménager; comme ſi en me tenant toujours prêt à défendre mes amis, je n'avois pas déſiré que mes talens, quels qu'ils puiſſent être, ne leur fuſſent jamais néceſſaires. J'oſe dire du moins que l'on m'a plus ſouvent aimé par ſentiment que par intérêt; & j'aurois bien des regrets, ſi je n'avois admis dans ma ſociété que des plaideurs ou des criminels.

XXXIV. Mais je ne ſais pourquoi vous avez répété mille & mille fois que vous n'aviez point voulu parler des jeux, dans la crainte que, pour attendrir les Juges, je ne me jetaſſe, ſuivant mon

uſage, ſur les brancards ſacrés, comme je l'avois fait en faveur de quelques autres Ediles. Votre triomphe eſt certain : vous m'avez enlevé tout l'ornement de mon diſcours. On rira ſi je dis un mot des brancards, après que vous en avez prévenu l'Auditoire ; & ſans les brancards, de quoi donc parlerai-je ?

Vous avez ajouté que je n'ai eu d'autre but, en portant ma Loi contre la brigue, que de me ménager des péroraiſons plus pathétiques. Ne vous ſemble-t-il pas, Meſſieurs, entendre un Déclamateur, au lieu d'un Orateur qui diſcute ſérieuſement dans le Barreau ? *C'eſt*, dit-il, *que je n'ai pas vecu à Rhodes, comme vous ; mais j'ai demeuré* (je croyois qu'il alloit dire à Vacca) (*a*), *j'ai demeuré deux fois en Bithynie.* Si le pays qu'on habite eſt un ſujet de blâme, j'ignore pourquoi Nicée vous paroît plus reſpectable que Rhodes. Vous m'accuſez d'avoir défendu trop de cliens. Vous pourriez me ſoulager de ce ſoin ;

(*a*) Cicéron égaye ici ſes Juges aux dépens de Laterenſis. Les Orateurs de Vacca avoient une auſſi mauvaiſe réputation que les Poëtes de Cordoue.

de la République, de tous les bons Citoyens. Ceux (*a*) à qui leurs troupes ou leurs moyens donnoient un pouvoir redoutable, ne manifeſtant point leurs ſentimens, Clodius publioit ſans ceſſe qu'il agiſſoit de concert avec eux, ainſi qu'avec les Conſuls; & cette voix rugiſſante dans la débauche, mais qu'il (*b*) ſait adoucir au pied des autels, portoit par-tout l'épouvante. On armoit l'indigence contre la richeſſe, le crime contre la vertu, les eſclaves contre les maîtres.

Le Sénat s'étoit rangé autour de moi, & même il avoit pris l'habit de deuil par une délibération publique juſqu'alors ſans exemple: rappelez-vous quels ennemis la Patrie avoit en ces temps malheureux ſous le nom de Conſuls. Eux ſeuls dans Rome ne permirent point au

---

(*a*) Pompée, Céſar & Craſſus abandonnèrent Cicéron aux fureurs du Tribun Clodius, pour ſe venger de ſon attachement à l'ariſtocratie.

(*b*) L'Orateur rappelle ici l'aventure de Clodius, qui, ſous un habit de femme, s'étoit introduit dans la maiſon de Céſar, tandis que les Dames Romaines y célébroient les myſtères de la bonne Déeſſe. Clodius fut reconnu, & ne ſe ſauva qu'avec beaucoup de peine. Céſar répudie ſa femme, complice de cette intrigue.

Sénat de ſuivre les décrets du Sénat, & ne pouvant par une Ordonnance lui défendre la douleur, ils l'empêchèrent d'en porter les marques. J'avois auprès de moi l'Ordre entier des Chevaliers, que ce Conſul, autrefois Bouffon de Catilina, effrayoit par la menace d'une proſcription. Toute l'Italie s'étoit raſſemblée, redoutant une guerre inteſtine & les plus affreux ravages.

XXXVI. J'aurois pu, je l'avoue, profiter de l'ardeur & du ſoulèvement des eſprits. Mais ce n'étoit point le droit, les Loix, les diſcuſſions juridiques dont je devois ici m'appuyer. Certes de pareils appuis ne m'auroient pas manqué, ſurtout dans une ſi bonne cauſe; & après les avoir prêtés généreuſement à tant d'autres, j'aurois ſu en faire uſage pour moi-même. C'étoient les armes, oui, les armes ſeules qui pouvoient terminer la querelle; & ſi les eſclaves, ſi leurs Chefs euſſent égorgé le Sénat & les bons Citoyens, quelle calamité pour la République! Je conviens qu'il auroit été beau que la vertu triomphât du crime. Mais je n'eſpérois pas ce triomphe. Avois-je un Conſul auſſi vaillant que cet Opimius, ce Marius, ce L. Flaccus, qui

ſurent, les armes à la main, rendre la République victorieuſe des Citoyens factieux ? En avois-je même d'auſſi juſte que ce P. Mucius, qui prouva que P. Scipion, tout particulier qu'il étoit, avoit eu le droit de s'armer, puiſqu'il avoit tué Tibérius Gracchus ?

Il nous auroit donc fallu en venir aux mains avec les Conſuls. Je n'ajoute qu'un mot. Vainqueurs, nous aurions ſoulevé contre nous des ennemis redoutables ; vaincus, notre mort n'auroit point eu de vengeurs : ſi donc je n'ai point employé ces ſecours, parce que je n'ai pas voulu combattre, je l'avouerai, ce n'étoit pas le ſecours qui me manquoit, mais la volonté d'en profiter. Si j'ai penſé au contraire que plus les amis de la Patrie me témoignoient de zèle, plus je devois m'occuper de leurs intérêts & les épargner eux-mêmes, blâmez-vous en moi ce qu'on a loué dans Q. Metellus (*a*), ce qui donne aujourd'hui, & donnera toujours tant d'éclat à ſon nom ? Demandez-le à ceux qui en furent

(*a*) Q. Metellus aima mieux s'exiler, que de reconnoître les Loix de L. Saturninus, Tribun du Peuple.

témoins. Ils vous diront que ce grand Homme ſe retira malgré les gens de bien, & quoique l'on ne doutât pas qu'il n'eût la ſupériorité, ſi les armes décidoient la querelle. Ce n'étoit point la cauſe du Sénat, mais la ſienne qu'il défendoit, & cette inflexibilité avoit pour objet ſon opinion particulière, & non le ſalut de la République. Cependant ſon dévouement généreux lui acquit plus de gloire que tous les Metellus n'en avoient obtenu par des triomphes ſi brillans & ſi juſtement mérités, parce qu'il ne voulut pas que les Citoyens, même les plus coupables, perdiſſent la vie, & qu'aucun bon Citoyen fût expoſé à périr dans le carnage. Et moi, à la vue de tant de dangers, lorſque ma défaite devoit entraîner la ruine de l'Etat, ou ma victoire allumer une guerre éternelle, j'aurois conſenti que l'on me nommât, à juſte titre, le deſtructeur de cette même Patrie dont j'avois été le ſauveur !

XXXVII. Vous dites que j'ai craint la mort. Pour moi, je ne croirois pas que je duſſe accepter même l'immortalité au préjudice de la République. Chercherois-je une mort qui la perdroit ?

Peut-être condamnerez-vous mon ſentiment. Mais enfin il m'a toujours ſemblé que donner ſa vie à l'État, c'eſt moins recevoir la mort, que monter à l'immortalité. Si j'étois alors tombé ſous le fer de ces impies, la République n'auroit jamais retrouvé de défenſeurs dans ſes Citoyens. Je dis plus, ſi les maladies ou la Nature avoient terminé mes jours, de quel avantage eût été privée la Poſtérité ? Elle auroit ignoré ce que le Sénat & le Peuple Romain ont fait pour me conſerver. Ah ! ſi j'avois tant aimé la vie, aurois-je, au dernier mois de mon Conſulat, attiré ſur ma tête les traits de tous les parricides, ces traits que, vingt jours plus tard, ils devoient plonger dans la gorge des Conſuls, mes ſucceſſeurs ? Si donc il eſt honteux de vouloir vivre aux dépens de la Patrie, combien ne m'eût-il pas été plus honteux de vouloir mourir en perdant mes concitoyens ?

XXXVIII. Vous vous êtes fait gloire d'être libre dans la République. Vous l'êtes, je l'avoue ; je m'en réjouis ; je vous en félicite (*a*). Mais pourquoi avez-

(*a*) Cicéron s'étoit toujours montré contraire

vous prétendu que je ne l'étois pas ? Je ne ſouffrirai point que vous ni aucun autre, vous reſtiez plus long-temps dans l'erreur. Peut-être on me regarde comme moins libre, parce que je me réunis aujourd'hui avec ceux dont je combattois autrefois les ſentimens. D'abord, ſi je le fais pour reconnoître leurs ſervices, c'eſt toujours le même reproche, un excès de reconnoiſſance. Si plutôt, ſans trahir la République, je m'occupe de ma ſûreté & de celle de ma famille, qui peut m'en blâmer ? Ah ! quand je voudrois me perdre, les bons Citoyens m'arrêteroient au bord du précipice : la Patrie, oui, la Patrie elle-même, ſi elle pouvoit parler, me diroit, qu'après avoir tout fait pour elle & rien pour moi, après avoir recueilli de mes ſoins les fruits les plus

---

aux projets de Céſar, & même, depuis ſon rappel, il avoit attaqué plus d'une fois les actes de ſon Conſulat. Il ſe déclara tout à coup pour lui, au grand mécontentement des zélés Républicains. Il tâche de juſtifier ſon changement ; mais les raiſons qu'il donne ne le ſatisfaiſoient pas lui-même. On peut en juger d'après une Lettre à ſon ami Atticus, dans laquelle il ſe plaint de l'aviliſſement où la néceſſité l'a réduit. *Liv. I, Epître VI.*

amers, au lieu des nombreuſes récor penſes que je devois en attendre, il temps que je me conſacre à mes intér & au bonheur de ma famille ; que n ſeulement elle a bien aſſez reçu de m zèle, mais qu'elle craint de m'avoir pa d'un trop foible retour.

Si je ne fais aucune de ces réflexior & que la République trouve toujours moi le même Citoyen, direz-vous enc que j'ai perdu ma liberté ? Suivant vo pour être libre, il faut que nous traitic ſans ceſſe en ennemis, ceux dont nc avons été quelquefois les adverſair Combien vous vous trompez ! Nc ſommes tous dans la République com ſur une roue qui tourne ſans relâche, ſur laquelle nous devons préférer place où nous appellent le ſalut & l'u lité publique.

XXXIX. Je vois dans Pompée, ne dis pas mon principal ſoutien, m défenſeur, mon libérateur (ces ſervi me ſont perſonnels), mais le ſauveur la Patrie : & je n'honorerai point homme (*a*) généralement reconnu pc

(*a*) Pompée avoit véritablement contri au rappel de Cicéron, pour ſe venger de C

le Chef de la République ; je refuſerai mes éloges à Céſar, quand je ſais que le Peuple, &, à ſon exemple, le Sénat dont mon cœur ne s'eſt jamais ſéparé, lui ont prouvé leur eſtime par des témoignages éclatans & multipliés ! Ce ſeroit déclarer alors que le bien public n'a point influé ſur mes ſentimens, & qu'il n'y avoit que les particuliers dont je voulois être l'ami ou l'ennemi.

Mon vaiſſeau, pouſſé par un vent favorable, vogue vers un port qui, ſans être le même dont j'ai autrefois connu la ſûreté, n'en eſt pas moins bon ni moins tranquille. Irai-je, au riſque de ma vie, lutter contre les tempêtes, plutôt que d'obéir au Pilote qui promet de me ſauver ? Non ; il n'y a point d'inconſtance à ſuivre dans ſa conduite les mouvemens que donnent les orages au vaiſſeau de l'Etat. Pour moi, j'ai appris, j'ai vu, j'ai lu, & les Ecrivains de notre Empire, ainſi que ceux des autres Peuples, ont

---

dius, qui l'avoit offenſé en faiſant évader le jeune Tygrane, ſon priſonnier. Cicéron lui devoit quelque reconnoiſſance. Mais pour ne point être ingrat, falloit-il qu'il ſe rendît eſclave ? Et il le devint. Il en fait lui-même l'aveu dans la Lettre que nous avons citée.

conſacré cette vérité dans leurs Ouvrages par l'exemple des hommes les plus ſages & les plus illuſtres, que les mêmes opinions ne doivent pas être toujours ſoutenues par les mêmes perſonnes; mais qu'il nous faut toujours embraſſer les ſentimens qu'exigent de nous la ſituation de l'Etat, la différence des conjonctures, & le bien de la paix. Voilà ce que je fais, Laterenſis, & ce que je ferai toujours; & cette liberté que vous regrettez de ne point trouver en moi, que cependant je n'ai jamais ſacrifiée, que je ne ſacrifierai jamais, je ne penſerai point qu'elle conſiſte dans l'opiniâtreté, mais dans l'art de ſe prêter aux circonſtances.

XL. J'en viens à votre dernier reproche. Vous avez dit qu'élever ſi haut le bienfait de Plancius, c'eſt faire d'une cabane un palais, & adorer comme une Divinité la pierre d'un ſépulcre; qu'en effet je n'ai pu craindre ni les piéges ni les poignards de mes ennemis. Je vais entrer dans quelques détails à ce ſujet, & je ne ſuis pas fâché d'en avoir l'occaſion : car il n'y a rien dans les traverſes que j'ai éprouvées, dont j'aie moins parlé moi-même, & qui ſoit moins connu du Public. Les Loix, les Tribunaux, le

Sénat, tous les gens de bien étoient foulés aux pieds. Ma maiſon, en proie aux flammes, menaçoit la Ville & l'Italie entière d'un embraſement univerſel, ſi ma réſiſtance entretenoit l'incendie. Je me retirai, Laterenſis, & je partis pour la Sicile avec confiance, parce que cette Province & moi nous ne faiſions qu'une ſeule famille, & qu'elle étoit alors gouvernée par C. Virgilius, mon ancien ami, le Collègue de mon frère, attaché comme moi aux intérêts de la République. Quels liens plus forts pouvoient nous unir ?

Voyez cependant combien ces temps étoient orageux. Preſque toute la Sicile brûloit d'accourir au devant de moi ; & ce Préteur, que le même Tribun avoit tant de fois attaqué dans ſes Harangues, parce qu'il ſoutenoit la même cauſe que moi dans les Aſſemblées, ne voulut pas, pour n'en point dire davantage, que je deſcendiſſe en Sicile. Accuſerai-je un Citoyen, un homme tel que Virgilius, de n'avoir compté pour rien les droits de l'amitié, le ſouvenir de nos malheurs communs, la piété, l'humanité, la bonne foi ? Non, Meſſieurs, on ne peut lui faire aucun de ces reproches. Mais il

craignit de ne pouvoir réſiſter par lui-même à l'effort d'une tempête que je n'avois pu ſoutenir avec vous. Je renonçai donc à mon premier projet, & je quittai Vibone (*a*), dans le deſſein de me rendre par terre à Brindes (*b*), parce que la rigueur de la ſaiſon me fermoit le chemin de la mer.

XLI. Les Municipalités qui ſe trouvent ſur la route, ne s'effrayèrent ni des menaces ni des périls. Grace à leur zèle, je voyageai ſans danger. J'arrivai à Brindes, ou plutôt je m'approchai de ſes murs, ne voulant point y entrer, de peur de compromettre une Ville qui m'étoit entièrement dévouée, & qu'il auroit fallu détruire avant de m'en arracher. Je me retirai dans les jardins de Lenius Flaccus; & quoiqu'il eût à craindre la confiſcation de ſes biens, l'exil, la mort même, il aima mieux s'expoſer à tout, que d'abandonner le ſoin de ma vie. Conduit dans un vaiſſeau fidèle & ſûr par cet homme généreux, par ſes deux fils, & par ſon père, vieillard plein de ſageſſe & de probité, je partis au

(*a*) Ville de Lucanie.

(*b*) Port de mer dans la Calabre.

milieu des vœux qu'ils faiſoient au Ciel pour mon retour, & je gagnai Dyrrachium (*a*), dont les habitans s'étoient mis ſous ma protection.

En y abordant, je reconnus la vérité de ce qu'on m'avoit dit, que la Grèce étoit remplie de ces ſcélérats, que mon Conſulat avoit déſarmés de leurs flambeaux deſtructeurs & de leurs poignards impies. Il y avoit entre eux & moi la diſtance de quelques jours. Avant qu'ils puſſent être inſtruits de mon arrivée, je me rendis en Macédoine, auprès de Plancius. Dès qu'il ſut que j'avois paſſé la mer (écoutez, Laterenſis, & prêtez-moi toute votre attention; vous allez apprendre ce que je dois à Plancius, & vous conviendrez enfin que je remplis ici le devoir ſacré de la reconnoiſſance, & que ſi le zèle de mon défenſeur ne peut lui être utile, du moins il ne doit pas lui devenir funeſte), dès qu'il ſut que j'étois deſcendu à Dyrrachium, il renvoya ſes Licteurs, jeta les marques de ſa dignité, prit un habit de deuil, & accourut au devant de moi.

(*a*) Ville de Macédoine, aujourd'hui Durazzo, dans l'Albanie.

O cruel ſouvenir ! faut-il, Meſſieurs, que je vous rappelle ce jour, ce lieu où tombant dans mes bras, & me preſſant contre ſon ſein, il me baigna de larmes, ſans pouvoir prononcer une ſeule parole ? Quelle ſcène ! le récit même en eſt cruel : combien la vue en étoit affreuſe ! & quels jours encore, quelles nuits nous paſsâmes enſemble, avant qu'il m'eût conduit à Theſſalonique ! Je ne dirai rien du Préteur (*a*) de Macédoine, ſinon qu'il fut toujours bon Citoyen, qu'il fut toujours mon ami, mais qu'il eut les mêmes craintes que les autres. Plancius ſeul ne craignit rien. Que dis-je ? il voulut ſouffrir avec moi tous les maux dont j'étois menacé.

L. Tuberon, mon parent, à ſon retour d'Aſie, où il avoit été Lieutenant de mon frère, vint avec tout l'empreſſement de l'amitié, m'apprendre les complots que les bannis avoient, diſoit-on, formés contre ma vie. Comptant ſur les liaiſons de cette Province avec mon frère & moi, j'avois réſolu d'y paſſer. Plancius ne me le permit pas. Il uſa même

(*a*) L. Apuleius.

de

de violence pour m'arrêter : il me retint dans ſes bras, & ne me quitta point un ſeul moment pendant pluſieurs mois, ſacrifiant les honneurs de la Queſture au plaiſir de m'accompagner.

XLII. Voilà donc, Plancius, le fruit de tant d'inquiétudes ! Veilles déplorables ! nuits cruelles ! Ah ! pourquoi m'avez-vous ſauvé, puiſque je vis ſans vous être utile, & que ma mort vous auroit ſervi peut-être ? Je me ſouviens, & jamais je n'en perdrai la mémoire, je me ſouviens de cette nuit, où, tandis que vous veilliez aſſis auprès de moi, l'ame accablée de douleur, je vous promettois vainement, hélas ! l'eſpérance trompoit mon cœur malheureux, que, ſi j'étois rendu à la Patrie, vous recevriez de ma reconnoiſſance le prix de votre bienfait ; mais que, ſi le ſort me frappoit, ou qu'un obſtacle invincible s'oppoſât à mon retour, les Citoyens qui nous entendent, ces Citoyens qui ſeuls pouvoient alors occuper ma penſée, vous remettroient en mon nom la récompenſe de vos ſoins généreux. Pourquoi me jeter ces triſtes regards ? Pourquoi réclamer mes promeſſes, implorer ma foi ? Je ne vous offrois point les

ſecours de mon pouvoir. C'étoit leur bienveillance pour moi que je vous promettois. Je les voyois éperdus, baignés de larmes, prêts à me défendre au prix même de leur ſang. Tous les jours j'entendois parler avec vous de leurs regrets, de leur deuil, de leurs plaintes. Ah ! je crains aujourd'hui de ne pouvoir rien vous rendre hors ces pleurs ſi abondans, que vous avez donnés à mon malheur.

Eh ! que puis-je autre choſe que pleurer, gémir, attacher votre ſort au mien ! Ceux qui m'ont rendu l'exiſtence, peuvent ſeuls aſſurer la vôtre. Relevez-vous cependant, & venez dans ces bras ; ils ſeront votre refuge. Je déclarerai que je ſuis enſemble votre défenſeur & votre ami, que tout eſt commun entre nous ; & ſans doute il n'y aura perſonne dont le cœur ſoit aſſez dur, aſſez barbare, perſonne qui ſe ſouvienne aſſez peu, je ne dis pas des ſervices que les gens de bien ont reçus de moi, mais de ceux que j'ai reçus des gens de bien, pour m'enlever, pour m'arracher mon libérateur. Non, Meſſieurs, ce n'eſt point un homme comblé de mes bienfaits pour qui je vous ſollicite ; c'eſt le défenſeur de ma vie. Je ne fais point valoir ici la conſidération,

l'autorité, le crédit. Les prières, les larmes, la pitié, voilà nos armes. Un père infortuné, autant que vertueux, implore avec moi votre clémence : ou plutôt deux pères vous demandent aujourd'hui le même fils.

Je vous en conjure, Meſſieurs, par vous, par tout ce que vous poſſédez, par vos enfans, ne faites point le bonheur de mes ennemis, de ces pervers, dont j'ai irrité la fureur en vous dérobant à leurs coups, & qui ſe vantent déjà que vous m'avez oublié, que vous avez juré la perte du Citoyen généreux, ſans qui je n'exiſterois plus. Ne me condamnez point au déſeſpoir. La douleur, autant que la crainte d'avoir perdu vos bonnes graces, abattroit tout mon courage. Souffrez que je m'acquitte par vous d'une promeſſe faite tant de fois, parce que je comptois ſur vous.

Et vous, C. Flavius, qui, pendant mon Conſulat, avez connu tous mes deſſeins, partagé tous mes périls, ſecondé toutes mes opérations, vous dont le cœur s'eſt toujours intéreſſé, non ſeulement à mon ſalut, mais encore à ma gloire, n'omettez rien, je vous en ſupplie, pour que ces Juges me conſervent un Citoyen

à qui vous devez, comme eux, ma conſervation. Vos larmes, Meſſieurs, qui ſe confondent avec les miennes, m'empêchent d'en dire davantage. Elles diſſipent mes craintes. Oui, j'eſpère enfin que vous ferez en faveur de Plancius ce que vous avez fait pour moi. En voyant couler vos pleurs, je me rappelle ceux que vous avez ſouvent répandus ſur mes infortunes.

ORAISONS DE CICÉRON.

HARANGUE

POUR

P. SEXTIUS.

INTRODUCTION.

CE Diſcours eſt encore un acte de reconnoiſſance. P. Sextius, pendant l'exil de Cicéron, avoit ſignalé le plus grand zèle en ſa faveur. A peine déſigné Tribun, il s'étoit rendu auprès de Céſar, qui commandoit alors dans les *Introductio*

Introduction. Gaules, pour l'intéreſſer au ſort de cet illuſtre Exilé, ou pour obtenir du moins qu'il ne s'oppoſât point à ſon rappel. Le refus de Céſar n'avoit point découragé le Tribun. De retour à Rome, il s'étoit uni avec Milon, Fabricius, Ciſpius, & quatre autres de ſes Collègues; & ſans être intimidé par les violences de Clodius, bravant les Gladiateurs & les aſſaſſins aux gages de ce furieux, oppoſant la force à la force, d'autant plus ardent à ſoutenir la cauſe de ſon ami, qu'elle étoit devenue la ſienne, & qu'elle lui avoit preſque couté la vie, il avoit enfin réduit au ſilence les ennemis de la République; & le ſauveur de la Patrie étoit rentré dans Rome glorieux & triomphant, ſix mois

après qu'il en avoit été banni. *Introduction*
Cependant Clodius s'étant fait nommer Edile, pourſuivoit dans les Tribunaux ceux qui avoient échappé à ſes fureurs. Milon & Sextius furent les plus vivement attaqués. Il ſe chargea lui-même de la perte du premier. L'autre fut livré à M. Tullius Albinovanus, qui l'accuſa de violence contre l'Etat. Pompée défendit Milon. Cicéron ſe hâta d'offrir ſes ſecours à Sextius, malgré le refroidiſſement de leur amitié. Mais en voyant ſon bienfaiteur menacé, il avoit oublié tous ſes torts. Les accuſateurs, qui jugeoient de ſon ame par la baſſeſſe de leurs ſentimens, s'étoient perſuadés qu'il garderoit le ſilence. Il leur prouva que, ſi l'amitié

roduction. peut s'altérer dans un cœur généreux, rien n'y peut affoiblir la reconnoiſſance; & quoique Sextius eût déjà confié ſa cauſe à Q. Hortenſius, il demanda comme une grace, qu'il lui fût auſſi permis de le défendre. Les deux Orateurs ne trompèrent point l'attente publique. Hortenſius démontra par les faits, que Sextius n'étoit point coupable. Cicéron, qui ne pouvoit rien ajouter à la diſcuſſion des moyens, s'attacha ſur-tout à exciter la pitié. Il mit les Juges dans les intérêts de l'accuſé, & leur fit déſirer que les preuves apportées par Hortenſius ne puſſent être infirmées. Elles ne le furent pas. L'innocence triompha; Sextius fut abſous d'une voix unanime, &

tout le monde regarda l'Orateur comme le plus reconnoiſſant des hommes. Ces détails ſe trouvent en partie dans une Lettre à Quintius. *Voyez Liv. II, Epître IV.* Introd.

Quand on aura lu ce Diſcours, on dira peut-être que c'eſt une hiſtoire éloquente de l'exil & du rappel de Cicéron, plutôt que la juſtification de Sextius : & en effet, l'Auteur y parle beaucoup plus de lui-même, que de ſon Client. Mais on ne doit point oublier qu'il s'étoit propoſé ſeulement d'attendrir les Juges qu'Hortenſius avoit déjà convaincus. Comment pouvoit-il le faire d'une manière plus ſûre, qu'en leur retraçant les maux qu'il avoit éprouvés, & dont Sexius avoit tant contribué à le délivrer? La cauſe

dion. de l'accuſé étoit véritablement la ſienne. C'étoit lui que l'on pourſuivoit dans ſon Client. Clodius vouloit éloigner de Rome tous ceux qui l'aimoient, afin de le perdre plus facilement lui-même. Cicéron, pour mettre les Romains en garde contre les manœuvres de ſon ennemi, n'étoit-il pas obligé de leur rappeler ſans ceſſe les violences dont il auroit été la victime, ſi leur zèle ne l'en eût enfin garanti? Il tiroit de là deux avantages importans. Non ſeulement il leur rendoit odieux ſon perſécuteur, mais il les aſſocioit en quelque ſorte à ſes dangers, & les forçoit preſque à défendre toujours un Citoyen dont le ſalut avoit déjà été leur ouvrage.

Il nous ſemble que ces raiſons doivent juſtifier les détails où eſt entré l'Orateur en parlant de ſon exil & de ſon retour. Peut-être ſeroit-il plus difficile de trouver grace pour quelques expreſſions trop violentes qu'il adreſſe à ſes ennemis. Nous n'avons point oſé en exprimer toute la force, aimant mieux être un peu moins exacts, que de bleſſer la délicateſſe de nos Lecteurs par une traduction littérale de ces phraſes injurieuſes, qu'un Peuple libre & guerrier pouvoit entendre ſans que ſon oreille en fût offenſée.

Au reſte, ce Diſcours eſt un des plus beaux & des plus intéreſſans de l'Orateur. C'eſt d'après cet Ouvrage que nos Auteurs ont écrit l'Hiſtoire des troubles

traduction. qui agitèrent alors la République Romaine. Entre un grand nombre de morceaux remarquables, on lira ſur-tout avec plaiſir une digreſſion fort étendue ſur les Magiſtrats populaires. Cicéron y définit les devoirs des vrais Magiſtrats. Il prouve que ceux qui ont troublé l'Etat en flattant les caprices de la multitude, ont tous expié leur témérité par la mort ou par l'exil; & que ceux au contraire qui ne ſe ſont jamais écartés du reſpect que tous les Citoyens doivent aux Loix, ont pu quelquefois déplaire à cette multitude avide de nouveautés, mais que toujours le Peuple a fini par rendre hommage à leurs vertus. Comme il n'établit ces principes que pour l'inſtruction des jeunes

gens, il leur dit d'obſerver ce qui s'eſt fait par rapport à lui-même. Ils apprendront à connoître les vrais ſentimens du Peuple Romain. Quel zèle ! quelle ardeur ! quel enthouſiaſme ce Peuple a ſignalé pour ſon rappel ! avec quelle force il a exprimé ſa haine contre Clodius, & d'autres Magiſtrats dont l'ambition étoit de paroître populaire ! Il trace aux jeunes Citoyens la route qu'ils doivent ſuivre, s'ils veulent obtenir l'eſtime publique. Il ne leur diſſimule pas les obſtacles, les travaux, les périls qui les attendent ; mais il leur montre la gloire, pour prix de leurs efforts. C'eſt alors que, mettant ſous leurs yeux l'exemple des Miltiade, des Thémiſtocle, ainſi que des Héros nés au ſein de

Introduct.

Inſtion. Rome, il échauffe leur courage, il les fortifie contre les dangers, il les excite à mériter, par de nobles dévouemens, la reconnoiſſance de la Poſtérité.

On voit que l'Orateur ſent tout le prix de la gloire, & que Voltaire s'étoit rempli de ſon ame, quand il lui a fait dire, au cinquième Acte de Rome ſauvée:

Romains, j'aime la gloire, & ne veux point m'en taire:
Des travaux des humains c'eſt le digne ſalaire.
Sénat, en vous ſervant, il la faut mériter.

ORAISONS DE CICÉRON.

HARANGUE POUR P. SEXTIUS.

I. MESSIEURS, ſi l'on s'étonnoit autrefois, que dans une ſi puiſſante République, dans un Empire ſi floriſſant, il exiſtât trop peu de Citoyens magnanimes, qui, pour les intérêts de la Patrie & de la liberté, oſaſſent dévouer leur tête aux dangers; que déſormais on s'étonne plutôt de rencontrer un Citoyen intrépide & généreux, que d'en voir

de timides, & qui ſoient plus occupés d'eux-mêmes que de la République. Je ne rappellerai point à votre ſouvenir le ſort particulier de chaque victime. Vous pouvez d'un ſeul regard embraſſer les maux de tous ceux qui, de concert avec le Sénat & les bons Patriotes, ont relevé la République abattue, & repouſſé loin d'elle ſes cruels oppreſſeurs : vous les voyez éplorés, couverts du deuil des ſupplians, réduits à défendre devant les Tribunaux leur vie, leur honneur, leur exiſtence civile, leur fortune, leurs enfans; tandis que les ſcélérats qui ont violé, renverſé, foulé aux pieds toutes les Loix divines & humaines, peu contens de voltiger ſous vos yeux avec une joie inſolente, ſe font un plaiſir de préparer la mort des meilleurs Citoyens, & de braver votre vengeance.

Quel tiſſu d'horreurs ! Mais le comble de l'indignité, Meſſieurs, c'eſt que ce ne ſont plus leurs brigands, ce ne ſont plus ces hommes perdus de misère & de crimes qu'ils arment contre nous : c'eſt par vous, par les hommes les plus vertueux qu'ils cherchent à perdre les plus vertueux Citoyens; & quand ils ont vainement employé les pierres, les épées,

les flambeaux, la violence, les troupes, ils ſe flattent que votre autorité, votre religion, vos ſuffrages les aideront à conſommer notre ruine. Ah ! Meſſieurs, je croyois que ma voix ne ſe feroit plus entendre que pour atteſter ma reconnoiſſance, & pour raconter les bienfaits de mes défenſeurs. Il faut donc aujourd'hui qu'elle ſerve à combattre leurs ennemis. Et ne dois-je pas la conſacrer ſur-tout à ceux qui me l'ont rendue, moins pour moi que pour vous & pour le Peuple Romain ?

II. Hortenſius a plaidé la cauſe de Sextius avec une éloquence digne de ſa réputation. Ce grand Orateur n'a rien omis de ce qu'il falloit déplorer au nom de la République, ou diſcuter pour la juſtification de l'accuſé. Cependant j'oſerai auſſi prendre la parole, dans la crainte que l'on ne me ſoupçonne d'avoir abandonné un Citoyen, ſans qui tous les autres ſeroient privés de mon appui. Mais comme je parle le dernier, il me ſemble que je dois émouvoir votre ſenſibilité, plutôt qu'éclairer votre jugement.

Si donc je m'exprime avec plus d'énergie ou de liberté qu'on ne l'a

fait avant moi, je vous prie d'excuſer dans mon Diſcours ce que la douleur & le reſſentiment peuvent rendre excuſable. Nulle douleur ne fut plus juſte que la mienne : le danger de mon bienfaiteur en eſt la cauſe. Nul reſſentiment ne fut plus louable : je pourſuis des ſcélérats acharnés à la perte de tous mes défenſeurs.

Les autres Orateurs ont répondu ſéparément aux différens chefs d'accuſation. Je vais parler en général de tout ce qui regarde Sextius. Sa conduite, ſon caractère, ſes mœurs, ſon attachement inviolable aux gens de bien, ſon zèle pour le ſalut & la tranquillité publique, je mettrai tout enſemble ſous vos yeux. Puiſſé-je, dans un tableau ſi vaſte & chargé de tant d'objets, ne rien oublier qui intéreſſe la cauſe, l'accuſé, la République ! Et puiſque la Fortune elle-même a placé le Tribunat de Sextius au milieu des plus violentes tempêtes, & comme parmi les ruines de l'Etat, je ne vous retracerai ces faits éclatans & mémorables, qu'après vous avoir montré ſur quelle baſe il a ſu fonder l'édifice de ſa gloire.

III. Le père de Sextius, comme vous

le ſavez, Meſſieurs, étoit un homme ſage, intègre, ſévère. Vous vous rappelez que les Citoyens les plus illuſtres ayant poſtulé avec lui le Tribunat, il fut nommé le premier, dans un ſiècle de vertu; & que s'il ne poſſéda point les autres honneurs, c'eſt qu'il fut moins jaloux de les obtenir, que d'en paroître digne. Sextius épouſa, par ſes conſeils, la fille de l'eſtimable Albinus, de laquelle il eut cet enfant que vous voyez devant vous, & une fille déjà mariée. Sa conduite le rendit également cher à ces deux Romains d'une probité antique. La mort lui ayant enlevé ſa femme, Albinus ceſſa d'être ſon beau-père, ſans ceſſer de l'aimer. Aujourd'hui même il lui eſt encore très-attaché. Ses démarches, ſon inquiétude, ſa triſteſſe ne vous laiſſent aucun doute.

Le père de Sextius vivoit encore, quand il s'unit par un ſecond hymen à la fille d'un Citoyen auſſi vertueux qu'infortuné, je veux dire, de L. Scipion (*a*). Le bon cœur de Sextius ſe ſignala dans

(*a*) Cicéron parle ici de L. Cornelius Scipion, ſurnommé l'Aſiatique, qui fut Conſul avec C. Norbanus Flaccus, l'an de Rome 670.

cette occaſion, & lui mérita l'eſtime univerſelle. Il fit auſſi-tôt un voyage à Marſeille, pour y voir ſon beau-père, & pour tâcher de le conſoler ſur ces bords étrangers, où les orages de la République avoient jeté un Citoyen ſi digne d'habiter une Patrie pleine de la gloire de ſes ancêtres. Il lui amena ſa fille, perſuadé que cet aſpect imprévu, ces careſſes ineſpérées le ſoulageroient du moins d'une partie de ſes chagrins. Tant que vécut Scipion, il s'efforça d'adoucir par mille ſoins officieux la douleur du père & les regrets de la fille. Je pourrois ici m'étendre ſur ſa généroſité, ſes vertus domeſtiques, ſon Tribunat militaire, ſon déſintéreſſement dans cette Magiſtrature. Mais la gloire de la République ſe préſente à mes regards. Elle m'entraîne vers elle, & m'ordonne de négliger ces faits moins importans.

Le ſort le fit Queſteur d'Antoine mon Collègue; mais il devint en effet le mien, en s'uniſſant à mes projets. Ma délicateſſe m'empêche de vous rappeler tous les avis que me communiqua ſon active prévoyance. Je vous dirai ſeulement que dans ces vives alarmes, dans ce péril extrême de la Patrie, Antoine

ne voulut ni détruire par un déſaveu, ni appaiſer en uſant de diſſimulation, la terreur générale, & les ſoupçons que pluſieurs avoient conçus contre lui-même. Tel étoit le Collègue qu'il me falloit ſoutenir & régler dans ſa marche. Si vous m'avez donné des éloges ſincères pour avoir en même temps ménagé Antoine & garanti la République, vous n'en devez pas moins à Sextius, qui, ſe montrant tout à la fois Queſteur reſpectueux & fidèle Citoyen, ſut mériter également l'eſtime du Conſul & le ſuffrage de la Patrie.

IV. Lorſque la conjuration ſortit de ſon repaire ténébreux, & parut au grand jour les armes à la main, Sextius alla ſe jeter dans Capoue avec des troupes. Les nombreux avantages qu'on pouvoit tirer de cette place dans une guerre, nous faiſoient craindre qu'elle ne fût attaquée par cette multitude impie & ſacrilége. Il en chaſſa M. Aulanus, Tribun d'Antoine, homme ſans honneur, connu publiquement à Pezaro, & dans toute la Gaule, comme un des complices de la conjuration. Ce fut encore lui qui força C. Marcellus à s'éloigner de cette ville, où il s'étoit lié avec une bande

de Gladiateurs, ſous prétexte d'en recevoir des leçons d'armes. De là ces grands remercîmens adreſſés chez moi à Sextius par le Conſeil de Capoue, qui a reconnu les ſervices de mon Conſulat, en ne voulant point d'autre protecteur que le ſauveur de leur ville. De là cet empreſſement des mêmes perſonnes qui, décorées maintenant du titre de Colons & de Décurions, vous atteſtent ici le bienfait de l'accuſé, & cherchent à le défendre par leur décret.

Liſez, je vous prie, Sextius, ce qu'ont arrêté les Décurions de Capoue. Que votre voix, encore foible, apprenne à nos ennemis ce qu'elle pourra faire, lorſque le temps l'aura fortifiée. *Décret des Décurions.* Je ne vous lis point un décret dicté par ces égards officieux qu'inſpirent le voiſinage, la protection, l'hoſpitalité, l'eſprit d'intrigue ou la complaiſance. C'eſt le ſouvenir d'un danger évité; c'eſt l'éloge d'un ſervice ſignalé; c'eſt un juſte retour de la reconnoiſſance qui s'acquitte, le témoignage d'un fait déjà ancien.

Capoue ne craignoit plus, grace aux ſoins de Sextius. Nos ennemis étoient écraſés. Le Sénat & tous les

gens de bien réunis avec moi, avoient ſauvé Rome des plus affreux périls. Alors je rappelai Sextius de Capoue, ainſi que ſon armée. A peine eut-il lu ma lettre, qu'il revint à Rome avec une vîteſſe incroyable. Si vous voulez vous reſſouvenir de toute l'atrocité de ces temps, écoutez ce que je lui écrivois, & tâchez de retracer dans votre eſprit les maux que vous avez redoutés. *Lettre de Cicéron, Conſul.*

V. Mon Conſulat alloit expirer, & déjà les nouveaux Tribuns ſe préparoient à détruire mon ouvrage. La préſence de Sextius mit un frein à leurs violences, & réprima les derniers efforts de la conjuration. Lorſqu'on vit la République ſous la garde de Caton, les troupes parurent inutiles. On ſentit qu'avec un Tribun ſi ferme, ſi vertueux, le Sénat & le Peuple Romain auroient aſſez de force pour défendre leur majeſté perſonnelle, & l'honneur de ceux qui avoient maintenu la ſûreté commune au riſque de leur vie. Sextius ſe hâta de joindre ſon armée à l'armée d'Antoine. Qu'ai-je beſoin de vous raconter par quels moyens il réveilla l'activité du Conſul ? comment il ſut échauffer cette ame jalouſe peut-

être de la victoire, mais qui craignoit trop les viciſſitudes & les haſards de la guerre ?

Le récit en ſeroit long. Je ne dirai qu'un mot. Si M. Petreius n'avoit point eu le courage d'un Héros, le patriotiſme le plus intrépide, un aſcendant ſuprême ſur l'eſprit des ſoldats, une expérience conſommée dans l'art militaire ; ſi on ne lui avoit pas donné P. Sextius pour ſeconder ſes ſoins, pour animer, exciter, déterminer Antoine, cette guerre ne ſe ſeroit point terminée avant l'hiver ; & Catilina, ſorti des neiges de l'Apennin, pouvant diſpoſer de tout un été, maître des défilés & de nos riches pâturages, n'auroit point ſuccombé ſans qu'il en coutât beaucoup de ſang, & que l'Italie entière eût éprouvé toutes les horreurs de la dévaſtation.

Voilà quels ſentimens apporta Sextius au Tribunat. Je ne parlerai point de ſa Queſture en Macédoine. Il me tarde d'en venir à des faits dont nous avons été nous-mêmes les témoins. Je ne devrois pas cependant paſſer ſous ſilence cette probité ſi rare qui ſignala ſon adminiſtration. J'en ai vu dernièrement les preuves dans la Macédoine. Ce ne

ſont

ſont point de ces monumens fragiles, élevés par la reconnoiſſance du moment, mais des monumens ſolides, & faits pour éterniſer ſa mémoire. Ne nous y arrêtons pas, Meſſieurs. Seulement, en pourſuivant notre courſe, n'oublions point d'y reporter quelquefois la vue.

VI. Son Tribunat m'appelle. Tout cède à ce grand intérêt. Je me hâte de vous en occuper. Hortenſius en a déjà parlé; & vous avez jugé qu'il avoit non ſeulement détruit toutes les accuſations, mais encore donné aux Magiſtrats des règles de conduite qui devoient être retenues. Cependant, comme le Tribunat de Sextius m'a été conſacré tout entier, je me crois dans la néceſſité de vous remettre les mêmes objets ſous les yeux; non que je veuille rien ajouter à la diſcuſſion des moyens, mais parce que j'ai beſoin de vous attendrir en déplorant ſes malheurs. Dans un pareil diſcours, ſi je voulois exhaler toute mon indignation contre certaines perſonnes, qui me feroit un crime de ne point les ménager dans mes paroles, quand j'ai été la victime de leur rage impie? Mais non, je ſaurai me contenir, & la cauſe de Sextius m'occupera plus que ma propre vengeance.

S'il en eſt qui déſirent en ſecret ma perte, je leur permets de reſter cachés dans l'ombre. Quelques-uns autrefois ſe ſont montrés à découvert; qu'ils gardent aujourd'hui le ſilence, j'oublierai tout. D'autres peut-être ſe préſenteront inſolemment, & viendront m'attaquer. Leur conduite réglera ma patience; & ſi je leur porte quelques bleſſures, mon bras ne les aura point cherchés; il ſe rencontreront ſous mes coups.

Avant de vous entretenir du Tribunat de Sextius, je dois expoſer à vos regards les calamités de l'année précédente: vous verrez que Sextius n'a rien dit, rien fait, rien projeté qui n'ait eu pour objet de recueillir les débris de notre naufrage, & de rétablir la ſûreté commune.

VII. Cette année s'étoit paſſée dans le trouble & dans la terreur. Il ſembloit aux gens peu inſtruits, que j'étois ſeul menacé. Mais en effet le poignard avoit été levé ſur la Patrie entière, lorſqu'on admit dans l'Ordre des Plébéïens cet homme forcené (*a*), chargé d'opprobres,

(*a*) C'eſt de Clodius que parle Cicéron. Né Patricien, il ne pouvoit être Tribun du Peuple,

acharné à ma perte, ennemi plus violent encore de la paix & de la tranquillité publique. Un Citoyen très-illuſtre, & mon plus ardent ami, contre le vœu de pluſieurs, Cn. Pompée lui avoit fait promettre, aſſurer par ſerment, jurer ſur ſa tête, qu'il ne me perſécuteroit point pendant ſon Tribunat. Mais ce monſtre, nourri de tous les poiſons du crime, penſa qu'il violeroit trop peu ſa foi, s'il ne forçoit le garant de mes jours à trembler pour les ſiens.

En vain les auſpices, les uſages de nos ancêtres, les Loix les plus ſaintes avoient attaché, lié, enchaîné cette bête féroce & ſanguinaire. Tout à coup un Conſul (*a*) rompit ces nœuds, ſoit pour céder à ſes prières, ſoit peut-être qu'il

---

Il ſe fit adopter par un Plébéïen, nommé Fonteius, qui étoit marié, & plus jeune que lui. Ces deux circonſtances rendoient l'adoption nulle; mais elle fut ſanctionnée par Céſar & par Pompée, qui vouloient punir Cicéron d'avoir haſardé quelques plaintes contre le Triumvirat. Céſar préſida lui-même à l'Aſſemblée des Curies, convoquées pour être témoins de cette adoption, & Pompée y remplit les fonctions d'Augure.

(*a*) Céſar.

fût irrité contre moi. Du moins il ignoroit, il n'avoit pas prévu ce déluge de crimes & de maux qui devoit fondre ſur nous. Bientôt devenu Tribun, il renverſa la République. Mais s'il obtint cet affreux ſuccès, il ne le dut pas à ſa force. Et quelle force pouvoit avoir un homme énervé par les voluptés inceſtueuſes de ſa ſœur, par toutes les horreurs juſqu'alors inouies? Sans doute les Deſtins l'avoient ainſi ordonné. Il falloit que ce Tribun aveugle, effréné, rencontrât, dirai-je des Conſuls? Ce nom doit-il être proſtitué aux deſtructeurs (*a*) de notre Empire, aux fléaux de votre honneur, aux ennemis de tous les gens de bien, à ces impies, qui s'imaginoient que c'étoit pour exterminer le Sénat, écraſer l'Ordre Equeſtre, fouler aux pieds les Loix, anéantir les établiſſemens de nos ancêtres, qu'ils avoient reçu de nous les faiſceaux & tout l'appa-

(*a*) Piſon & Gabinius, avant d'être Conſuls, avoient été accuſés, l'un de concuſſion, l'autre de brigue. Le premier fut abſous par le crédit de Céſar, qui venoit d'épouſer Calpurnie, ſa fille. La protection de Pompée ſauva Gabinius. Son accuſateur penſa même être tué par le Peuple.

reil de la dignité ſuprême? Ah! ſi vous ne voulez point encore vous rappeler leurs attentats & les bleſſures qu'ils ont faites à la Patrie, conſidérez ſeulement leur viſage & leur démarche. Les actions de ces ennemis publics viendront plus aiſément s'offrir à votre eſprit, quand leurs traits auront frappé vos regards.

VIII. L'un (*a*), tout couvert d'eſſences, les cheveux artiſtement bouclés, regardant avec dédain les complices de ſes débauches & les anciens raviſſeurs de ſon innocence, pourſuivi par des troupeaux d'uſuriers, déjà preſque écraſé ſous le poids de ſes dettes, avoit enfin trouvé un aſile dans le Tribunat. Il mépriſoit les Chevaliers Romains, menaçoit inſolemment les Sénateurs, ſe vantoit auprès des Artiſans, publioit que leurs mains l'avoient arraché aux Tribunaux; qu'ils ſauroient bien encore lui procurer une province, en dépit même du Sénat; que c'en étoit fait de lui, s'il ne l'obtenoit.

L'autre (*b*), grands Dieux! quelle rudeſſe! quel regard ſombre! quel aſpect

(*a*) Gabinius.
(*b*) Piſon.

terrible ! On auroit cru voir un de nos vieux portraits à la barbe touffue, une repréſentation des anciens temps, l'image de l'antiquité, la colonne de la République. Robe groſſière, pourpre commune & preſque noire, cheveux hériſſés : lorſqu'il alla gérer le Duumvirat (*a*) à Capoue, pour acquérir le droit d'avoir ſon image, le quartier des Parfumeurs fut regardé comme perdu. Que dirai-je de ſon ſourcil ? c'étoit le gage de la ſûreté publique. A conſidérer ſon œil immobile, ſon front ridé, tout l'Empire ſembloit être ſoutenu ſur ce ſourcil, comme le ciel ſur les épaules d'Atlas. Enfin tout le monde diſoit : Rome a donc enfin un puiſſant appui. Nous pourrons oppoſer une digue à ce torrent fangeux (*b*) : d'un ſeul coup d'œil il arrêtera l'étourderie & la légèreté de ſon Collègue : le Sénat aura cette année un guide ſûr : les gens de bien ne manqueront point de Chef qui marche à leur tête. En un mot, on me félicitoit en particulier de ce que j'allois être défendu contre un Tribun audacieux & forcené, par un Conſul

(*a*) Les Duumvirs de Capoue jouiſſoient de tous les priviléges des Conſuls & des Préteurs.

(*b*) Gabinius.

mon ami, mon allié, qui d'ailleurs étoit courageux & ferme dans ſes réſolutions.

IX. Le premier n'a trompé perſonne. Et qui s'attendroit à voir le vaiſſeau de l'Etat conduit à travers les flots d'une mer immenſe par un homme qui tout à coup reparoîtroit au grand jour, après avoir long-temps vécu dans les ténèbres du vice & de la débauche; par un homme épuiſé d'ivreſſe, de proſtitution, d'adultère; un homme ſur-tout que la protection auroit, contre ſon eſpérance, élevé au plus haut rang, & qui, ſans ceſſe plongé dans le vin, ne pourroit, je ne dis pas ſeulement enviſager l'approche d'une tempête, mais ſoutenir l'éclat de la lumière à laquelle ſes yeux ne ſeroient plus accoutumés?

L'autre nous a trompés en tout. Il étoit noble; & ce titre ſi puiſſant ſur les eſprits lui aſſuroit la faveur. En effet, les ames vertueuſes ſont propices à la nobleſſe, & parce qu'il importe à la Patrie que les Nobles ſoient dignes de leurs ancêtres, & parce que la mémoire des Citoyens illuſtres & utiles leur ſurvit dans nos cœurs. Comme on le trouvoit toujours ſombre, taciturne, plus que négligé dans ſa parure, & qu'il étoit

d'une famille où la frugalité ſembloit une vertu héréditaire, on applaudiſſoit, on ſe réjouiſſoit, l'eſpérance publique l'appeloit à l'intégrité de ſes aïeux. Son origine maternelle étoit oubliée.

Moi-même, je l'avouerai, Meſſieurs, je n'aurois jamais penſé qu'il y eût dans ſon ame toute cette ſcélérateſſe, toute cette audace, cette cruauté dont la République & moi nous avons été les victimes. Je ſavois que c'étoit un homme méchant, ſans principes, indigne de la bonne idée que l'on avoit conçue de lui dans ſa jeuneſſe. Alors ſes vices étoient couverts du maſque de la vertu; & ſes turpitudes, de l'ombre de ſes murailles. Mais ces voiles tombent bientôt; & ils ne ſont pas aſſez épais, pour qu'un œil curieux ne puiſſe les pénétrer.

X. Sa conduite, ſon indolence, ſon inertie, n'échappoient point à nos regards. Ceux qui l'approchoient davantage voyoient toutes les paſſions qu'il vouloit cacher, & lui-même, dans ſes diſcours, nous réveloit le ſecret de ſes ſentimens. Cet homme ſingulièrement inſtruit préconiſoit je ne ſais quels Philoſophes, dont cependant il ne pouvoit dire le nom. Il louoit ſur-tout ceux

qui paſſent pour être les fauteurs & les panégyriſtes de la volupté. Peu lui importoit de ſavoir quelle en eſt la nature, le temps & la manière d'en jouir. Il ne s'attachoit qu'au mot. Toutes les facultés de ſon ame & de ſon corps en étoient inſatiables. Il décidoit que ces grands Génies avoient eu raiſon de dire que les ſages font tout pour eux-mêmes; que l'homme qui penſe ne doit point s'occuper du bien public; qu'il n'y a rien de préférable à une vie oiſive, & dont tous les momens ſont marqués par des plaiſirs; que prétendre qu'il faut ſe conſacrer à la gloire, veiller aux intérêts de l'Etat, oublier les ſiens, ſuivre en tout la voix du devoir, expoſer ſa vie, & même la perdre pour la Patrie, c'eſt parler en viſionnaire, en fanatique.

Tels étoient les propos qu'il avoit ſans ceſſe à la bouche. Je ſavois d'ailleurs avec quelle eſpèce de gens il vivoit dans l'intérieur de ſa maiſon; & ce qui tranſpiroit de ſa retraite, faiſoit aſſez connoître quels étoient ſes entretiens. Il me ſembla donc que l'on ne pouvoit attendre aucun bien d'un homme ſi frivole, mais qu'il n'y avoit non plus aucun mal à en craindre. Qu'eſt-il

arrivé, Meſſieurs? Une épée dans la main d'un enfant ou d'un vieillard débile, ne peut nuire, malgré leurs efforts : cependant, qu'elle rencontre la poitrine de l'homme le plus courageux, la pointe ſeule pourra faire une bleſſure. Le Conſulat reſſemble à cette épée. Vous l'avez confié à des gens énervés & ſans vigueur. Par eux-mêmes ils n'auroient pu jamais frapper un ſeul Citoyen. Armés du pouvoir ſuprême, ils ont égorgé la République. Ils ſtipulèrent ouvertement avec le Tribun du Peuple, qu'ils recevroient de lui les provinces qu'ils auroient choiſies, autant de troupes & d'argent qu'ils en voudroient, à condition qu'ils l'établiroient auparavant ſur les ruines de la Patrie. Ce traité, diſoient-ils, pouvoit être ſcellé de mon ſang. Leur complot fut bientôt découvert. Un crime de cette nature ne pouvoit reſter ignoré. En même temps, dans le même jour, deux Loix ſont promulguées par le même Tribun; l'une pour conſommer ma perte, & l'autre pour aſſigner des provinces aux Conſuls.

XI. Le Sénat s'alarme; les Chevaliers s'agitent; l'Italie entière eſt en mouvement. Toutes les conditions, tous les ordres de l'Etat penſent que la Ré-

publique eſt perdue, ſi les Conſuls, ſi l'autorité ne vient à ſon ſecours. Ces deux fléaux de Rome & leur Tribun forcené reſtoient ſeuls immobiles. Au lieu d'oppoſer un bras ferme à la chute de l'Empire, ils s'affligeoient de le voir s'écrouler trop lentement. Tous les bons Citoyens ſe plaignoient; les Sénateurs les prioient, les conjuroient ſans ceſſe de veiller à ma ſûreté, d'agir eux-mêmes, ou de porter l'affaire à la Compagnie. Mais eux, ajoutant l'inſulte au refus, ſe plaiſoient à perſécuter les Chefs du Sénat.

Alors une multitude incroyable accourt au Capitole de tous les quartiers de Rome, de toutes les contrées de l'Italie. Tous ſont d'avis de prendre l'habit de deuil, & de pourvoir à ma défenſe de leur propre autorité, puiſque la République eſt abandonnée de ſes Magiſtrats. Cependant le Sénat aſſemblé dans le temple de la Concorde, ce temple qui lui rappeloit le ſouvenir de mon Conſulat, imploroit, d'une voix unanime & les larmes aux yeux, le ſecours du moderne *Cincinnatus* (*a*).

(*a*) L'Orateur joue ici ſur ce mot. *Cincinnatus* ſignifie proprement, *qui a les cheveux boucles*.

Pour le Conſul aux cheveux hériſſés, au regard ſombre, il s'étoit prudemment renfermé dans ſa maiſon. Avec quel orgueil cet infame, cette ame de boue rejeta les prières de l'Ordre le plus auguſte, & les pleurs des plus illuſtres Citoyens ! Et moi, comme je fus mépriſé par ce déprédateur de la République, je pourrois dire auſſi de ſon patrimoine, on ſait qu'il le perdit, lors même qu'il trafiquoit de ſon corps ! Il étoit donc venu au Sénat. Généreux Chevaliers, vous y étiez en habit de deuil : vous tombâtes à ſes pieds, ainſi que tous les gens de bien ; & cet impudique corrupteur, ce brigand impie repouſſa vos prières. Alors un homme fidèle à l'honneur, un homme d'une grandeur d'ame & d'une fermeté incroyable, L. Ninnius mit l'affaire en délibération dans le Sénat ; & cette Compagnie aſſemblée en grand nombre jugea qu'il falloit prendre l'habit de deuil.

XII. Jour funeſte au Sénat & à tous les bons Citoyens ! jour déſaſtreux pour

---

Tels étoient ceux de Gabinius. Cicéron en prend occaſion de le comparer au Dictateur Cincinnatus, un des plus grands Hommes de la République.

la République, cruel pour mon cœur, à jamais glorieux pour ma mémoire! Non, Meſſieurs, les ſiècles les plus reculés n'en ont point vu de plus beau, de plus illuſtre. Un ſeul Citoyen eſt menacé; & tous les gens de bien, de leur propre mouvement, prennent le deuil, & le Sénat, d'une voix unanime, arrête qu'il prendra le deuil. Ils ne le prirent point, à deſſein de ſolliciter, mais ſeulement pour annoncer leur triſteſſe. Eh! qui donc auroient-ils voulu fléchir, puiſqu'ils étoient tous en habit de ſupplians; puiſque paroître ſans cet habit, c'étoit ſe déclarer mauvais Citoyen? Je ne vous retracerai point la conduite du Tribun: je ne vous dirai point qu'au milieu de la déſolation générale, ce brigand ſacrilége, ſans égard pour l'élite de la jeune Nobleſſe, pour les illuſtres Chevaliers qui ſollicitoient en ma faveur, leur ordonna de comparoître à ſon Tribunal, & les livra aux poignards, aux pierres de ſes impurs Satellites. Je parle ſeulement des Conſuls que leur devoir obligeoit de défendre la République.

Pâle, à demi mort, Gabinius s'enfuit du Sénat, le trouble dans les yeux, & le cœur auſſi tremblant que s'il fût tombé,

peu d'années auparavant, entre les mains de ſes créanciers. Il aſſemble le Peuple; il le harangue. Jamais Catilina vainqueur n'auroit parlé comme le fit ce Conſul. Il dit que l'on ſe trompoit, ſi l'on croyoit que le Sénat eût encore quelque pouvoir; que les Chevaliers Romains ſeroient punis de ce jour de mon Conſulat, où ils étoient venus en armes ſur le chemin du Capitole; que l'heure de la vengeance étoit enfin arrivée pour ceux que la crainte avoit retenus: c'étoient ſans doute les Conjurés qu'il entendoit. Quand on n'auroit que ces diſcours à lui reprocher, il mériteroit encore le dernier ſupplice, puiſque toute parole incendiaire dans la bouche d'un Conſul peut perdre l'Etat.

Ecoutez ce qu'il fit. L. Lamia m'étoit entièrement dévoué. J'étois l'intime ami de ſon frère & de ſon père. D'ailleurs Patriote zélé, il vous auroit avec plaiſir ſacrifié ſa vie. Le Conſul le bannit en préſence de tout le Peuple. Il ordonna qu'il ſe tiendroit à la diſtance de deux cents milles, parce qu'il avoit oſé ſolliciter pour un Citoyen, pour un Citoyen utile, pour ſon ami, pour la République.

XIII. Que faire d'un tel homme?

A quel ſort deſtiner ce Citoyen impie, ou plutôt ce féroce ennemi? Oublions tant de forfaits qui lui ſont communs avec ſon barbare, ſon infame Collègue. Ici je vous dénonce un crime qui le caractériſe, qui n'appartient qu'à lui ſeul. Je ne dirai pas qu'il a chaſſé, banni de Rome un Chevalier Romain, un homme d'une vertu ſans tache, un excellent Citoyen, un Citoyen qui, dans ce moment même, pleuroit avec tous les gens de bien le ſort affreux de ſon ami & la ruine de la République. Mais un Citoyen Romain, ſans qu'il y ait eu de Jugement, ſans qu'il y ait eu de décret, s'eſt vu rejeté de ſa Patrie. Par qui, Meſſieurs? par un Conſul.

Les Alliés Latins n'étoient jamais plus vivement affectés, que lorſque les Conſuls, forcés par des circonſtances bien rares, leur ordonnoient de ſortir de Rome. Cependant c'étoit dans leurs villes, auprès de leurs foyers, qu'ils retournoient alors; & dans cette diſgrace commune, la honte ne tomboit ſur perſonne en particulier. Quelle différence! Un Conſul arrachera des Citoyens à leurs Dieux Pénates! Il les chaſſera de la Patrie! Il choiſira ſes victimes, les condamnera, les bannira ſuivant ſon

caprice ! Ah ! s'il avoit penſé trouver en vous les ſentimens que vous faites éclater aujourd'hui, s'il avoit cru qu'il reſteroit encore dans l'Etat quelque veſtige, quelque ombre des Tribunaux, auroit-il oſé enlever le Sénat à la République, repouſſer les prières des Chevaliers Romains, anéantir par des Ordonnances nouvelles, inouies, les droits & la liberté de tous les Citoyens ?

Je le vois, Meſſieurs ; vous me prêtez l'attention la plus ſérieuſe, & rien n'égale votre complaiſance. Je crains cependant que, ſurpris d'une ſi longue digreſſion, quelqu'un de vous ne me demande quel rapport ont à la cauſe de Sextius les malverſations commiſes avant ſon Tribunat. J'ai voulu vous montrer que pendant ce Tribunat, Sextius n'a eu d'autre intention, d'autre penſée, que de relever les ruines de la Patrie, & de guérir ſes bleſſures, autant qu'il lui ſeroit poſſible. On dira peut-être qu'en parlant des maux de l'Etat, je m'étends trop ſur les miens. Pardonnez-moi ces détails. Vous-mêmes, ainſi que tous les gens de bien, vous avez regardé mon malheur comme une calamité publique ; & d'ailleurs, ſi l'on accuſe aujourd'hui

Sextius, c'eſt moi que l'on pourſuit encore dans mon défenſeur. Comme il ne s'eſt occupé que de mon ſalut pendant ſon Tribunat, je ne puis me diſpenſer de rapprocher le préſent du paſſé, & de confondre ma cauſe avec la ſienne.

XIV. Le Sénat étoit donc en deuil. Tous les Citoyens, d'un concert unanime, avoient changé d'habit. Il n'y avoit en Italie nulle Municipalité, nulle Colonie, nulle Préfecture; à Rome, nulle Compagnie de Fermiers, nul Collége, nulle corporation, nulle communauté qui n'eût fait l'arrêté le plus honorable, pour me ſouſtraire à nos ennemis. Tout à coup deux Conſuls ordonnent par un Edit, que les Sénateurs reprendront l'habit ordinaire. Quel Conſul a jamais empêché le Sénat d'obéir aux décrets du Sénat? Quel Tyran défendit les pleurs aux malheureux? N'étoit-ce point aſſez, Piſon; car enfin c'eſt trop long-temps parler de Gabinius? n'étoit-ce point aſſez que vous euſſiez trompé vos compatriotes, juſqu'à ne compter pour rien l'autorité du Sénat, mépriſer l'opinion de tous les gens de bien, trahir l'Etat, flétrir le

nom conſulaire ? Falloit-il encore ordonner qu'ils ne pleureſoient point une calamité qui, en me frappant, retomboit ſur eux & ſur la Patrie ; qu'ils ne pourroient même changer d'habillement pour atteſter leur douleur ? Je n'examine point le motif de ce changement. Que ce fût triſteſſe ou intérêt pour moi, qui donc eut jamais la barbarie d'interdire l'affliction au malheur, ou les prières à la pitié ?

Eh quoi ! dans les dangers de ſes amis ne prend-on pas de ſoi-même l'habit de deuil ? Nul ne l'a-t-il pris en votre faveur, Piſon ? Ne le prirent-ils pas ces hommes que vous aviez choiſis vous-même pour vos Lieutenans, ſans l'aveu, que dis-je, malgré l'oppoſition du Sénat ? Ainſi l'on pourra, ſi toutefois on le veut jamais, on pourra pleurer la diſgrace d'un ſcélérat, d'un traître ; & quand un Citoyen cher aux cœurs vertueux, un Citoyen illuſtre par de grands ſervices ſera menacé de périr avec la Patrie, les larmes ne ſeront point permiſes au Sénat ! Les Conſuls, dois-je les appeler Conſuls ces malheureux dont nous voudrions tous effacer le nom de notre mémoire & même de nos Faſtes ?

après avoir conclu leur traité pour le choix des provinces, amenés par le Tribun au milieu du Peuple aſſemblé dans le cirque Flaminien, malgré vos gémiſſemens redoublés, ratifièrent hautement tout ce que cette furie avoit dit contre moi & contre la République.

XV. Ils étoient Conſuls; & tranquilles ſur leur ſiége, ils virent publier une Loi qui ordonnoit que les Auſpices ne ſeroient point reſpectés; que perſonne n'annonceroit les ſignes apperçus dans le ciel; que perſonne ne s'oppoſeroit à la Loi; qu'une Loi pourroit être portée tous les jours qui ne ſeroient pas Néfaſtes; que les Loix Ælia & Fuſia n'auroient plus de force. N'étoit-ce pas d'un ſeul coup anéantir la République entière? Ils étoient Conſuls; & en leur préſence, ſous prétexte de claſſer les eſclaves, on les enrôloit devant le Tribunal d'Aurelius; on les diſtribuoit par Décuries dans les différens quartiers; on les excitoit à la violence, au meurtre, au pillage.

Ils étoient Conſuls; & ſous les yeux du Public, le temple de Caſtor ſe rempliſſoit d'armes; les degrés de ce temple ſe démoliſſoient; des gens armés tenoient

le Peuple aſſiégé dans le Forum ; les pierres voloient ; le ſang couloit. Le Sénat n'étoit plus : les Magiſtrats n'avoient aucun pouvoir : un ſeul maître de toute la puiſſance la ſignaloit par des aſſaſſinats & des brigandages : peu redoutable en lui-même, mais fier d'avoir ſéparé de la République les deux Conſuls, en s'engageant à leur donner des provinces, il inſultoit à la liberté, commandoit en ſouverain, promettoit aux uns, ſubjuguoit les autres par la terreur, enchaînoit le plus grand nombre par l'eſpérance.

Quelque affreuſe que fût notre ſituation, Meſſieurs, quoique le Sénat n'eût plus de Chefs, & qu'il eût, à leur place, des traîtres ou plutôt des ennemis déclarés, quoique les Conſuls euſſent cité l'Ordre Equeſtre à leur Tribunal, & rejeté le vœu de l'Italie entière ; que les Citoyens fuſſent bannis perſonnellement ou cédaſſent à la crainte & au danger ; qu'il y eût des armes dans le Forum ; que les Conſuls approuvaſſent hautement ces attentats, loin de les déſavouer par leur ſilence, quoique nous viſſions tous que ſi Rome n'étoit pas encore détruite & renverſée, elle étoit déjà

captive, asservie ; cependant, au milieu de tant de maux, soutenus par le zèle magnanime des bons Patriotes, nous aurions su résister à l'orage ; mais d'autres craintes, d'autres soins occupèrent nos esprits.

XVI. Je vais, Messieurs, vous exposer tous les motifs de ma conduite ; & ce récit ne trompera ni l'empressement que vous avez de m'entendre, ni l'impatience de cette Assemblée, la plus nombreuse qu'il me souvienne d'avoir jamais vue dans aucun Jugement. S'il est vrai que dans une cause si favorable, dans une cause à laquelle vous preniez tant d'intérêt, que les gens de bien, unanimement réunis, appuyoient avec un zèle incroyable, que l'Italie entière étoit déterminée à soutenir de tous ses efforts ; s'il est vrai que j'aie cédé à la fureur d'un Tribun du Peuple, l'opprobre de la Nature ; si l'extravagance & l'audace de deux Consuls chargés de mépris ont effrayé mon cœur : je l'avoue, Messieurs, j'ai été trop timide ; j'ai manqué de courage & de résolution.

Quelle différence entre ma situation & celle de Q. Metellus ! Quoique sa cause fût approuvée de tous les gens de

bien, elle n'avoit été défendue ni par un arrêté juridique du Sénat, ni par la déciſion particulière d'aucun Ordre, ni par les décrets de l'Italie. C'étoit plutôt ſon honneur perſonnel, que le ſalut de la République qu'il avoit conſidéré, lorſqu'il avoit refuſé ſeul de reconnoître une Loi établie par la violence. Enfin, en montrant tant de vigueur, il ſembloit avoir ſacrifié l'amour de la Patrie à la gloire de la conſtance. D'ailleurs il lui auroit fallu combattre l'armée invincible de C. Marius. Marius, le ſauveur de la Patrie, & pour lors honoré d'un ſixième Conſulat, étoit ſon ennemi. Dans Rome, il avoit en tête Lucius Saturninus, Tribun du Peuple pour la ſeconde fois, homme infatigable, & qui, trop ardent peut-être à ſoutenir la cauſe du Peuple, gardoit du moins quelque déſintéreſſement. Vaincu par de vaillans ennemis, ſa défaite l'auroit déshonoré; vainqueur, ſon triomphe auroit couté à la Patrie de braves Citoyens : il céda.

Le Sénat, l'Ordre Equeſtre, l'Italie entière, tous les gens de bien avoient pris ouvertement ma défenſe. Dans mes opérations, ce n'étoient pas mes idées ſeules que j'avois exécutées, mais la

volonté de tous. Je ne m'étois point propoſé uniquement ma gloire perſonnelle, mais le ſalut commun de tous les Citoyens, je dirois preſque de tous les Peuples; ce que j'avois fait, tous devoient le défendre, le maintenir.

XVII. Il me falloit lutter, non pas contre une armée victorieuſe, mais contre de vils mercenaires, gagés pour ſaccager la ville; j'avois en tête, non pas un C. Marius, la terreur des ennemis, l'eſpérance & le ſoutien de la Patrie, mais deux monſtres d'une eſpèce étrange, que la misère, des dettes énormes, l'extravagance, la ſcélératesſe avoient attachés au joug du Tribun.

Mon adverſaire dans Rome n'étoit point un Saturninus, qui, ſachant qu'on avoit voulu l'outrager en ôtant au Queſteur d'Oſtie l'intendance des blés pour la donner à M. Scaurus, Prince du Sénat, & l'un des premiers hommes de la République, pourſuivoit avec chaleur la vengeance de cet affront : c'étoit le mignon infame des Bouffons opulens, l'adultère de ſa ſœur, le profanateur des plus ſaints myſtères, un empoiſonneur, un fauſſaire, un aſſaſſin, un brigand. Rien de plus facile que d'écraſer de

pareils hommes ; & j'aurois dû le faire, j'aurois dû remplir le vœu des meilleurs & des plus braves Citoyens. S'ils fuſſent tombés ſous mes armes, je n'aurois pas craint qu'on me blâmât d'avoir repouſſé la force par la force, ni que la mort de ces Citoyens pervers, ou plutôt de ces ennemis domeſtiques, inſpirât quelques regrets. Qui donc a pu m'arrêter ? Le voici. Ce forcené (*a*) crioit dans toutes les Aſſemblées, que tout ce qu'il faiſoit pour me perdre, il le faiſoit par le conſeil de Pompée, de ce grand homme, aujour-

(*a*) Clodius diſoit la vérité. Les Triumvirs, Pompée, Craſſus, & Céſar, lui avoient abandonné Cicéron, parce qu'ils n'avoient pu ni le ſéduire par leurs offres, ni l'intimider par leurs menaces, & qu'ils n'eſpéroient pas anéantir l'ariſtocratie, tant qu'il ſeroit dans Rome. Ils n'agirent point ouvertement contre lui ; mais ils encouragèrent par leur ſilence les fureurs de Clodius. Céſar même, qui étant ſorti de la ville avec le titre de Proconſul, ne pouvoit plus y rentrer, ſe tint dans les fauxbourgs, prêt à ſeconder le Tribun, s'il trouvoit trop de réſiſtance. Pompée, pour ſe ſouſtraire aux ſollicitations, ſe retira dans la maiſon d'Albe. Cicéron y alla implorer ſon ſecours. Il ſe jeta à ſes pieds ; & cet homme, dont il loue tant l'amitié, lui dit ſans le relever, qu'il ne pouvoit rien faire contre la volonté de Céſar.

d'hui

d'hui mon ami le plus ardent, comme dans tous les temps où il a pu ſuivre les mouvemens de ſon cœur. A l'entendre, M. Craſſus, à qui j'étois attaché par tous les liens de l'amitié, combattoit vivement mes projets; Céſar, qui, ne pouvant rien me reprocher, ne devoit point m'être contraire, l'impoſteur le repréſentoit chaque jour dans les Aſſemblées comme l'ennemi le plus acharné à ma perte.

Il diſoit que tous trois l'aideroient de leurs conſeils & de leurs bras; que l'un d'eux avoit une puiſſante armée en Italie; que ſi les deux autres n'étoient point Magiſtrats, ils n'en pouvoient pas moins lever des troupes & les commander, qu'ils le feroient ſans doute. Il m'annonçoit, non pas un Jugement du Peuple, non pas une pourſuite juridique, une diſcuſſion légale, un plaidoyer, mais la violence, des armées, des Généraux, un camp.

XVIII. Quoi donc? Mon cœur s'alarma-t-il de ces vains propos d'un ennemi, de ces calomnies atroces, répandues ſur les hommes les plus illuſtres? Non, Meſſieurs, les diſcours de ce fourbe ne m'alarmèrent point. Mais je ne vis

pas ſans trouble le ſilence de ceux qu'il calomnioit. Les eſprits timides qui craignoient tout, le jugeoient fort expreſſif; &, ſuivant eux, ne pas nier, c'étoit avouer. Ce ſilence avoit cependant un autre motif. Ils s'imaginoient que tous les actes de l'année précédente étoient attaqués par les Préteurs, infirmés par le Sénat & par les Chefs du Gouvernement. Dans cette idée qui leur donnoit quelque inquiétude, ils ne vouloient pas indiſpoſer contre eux un Tribun populaire; & ils alléguoient que leurs dangers les touchoient de plus près que les miens.

Cependant Craſſus diſoit que les Conſuls devoient prendre ma défenſe. Pompée, de ſon côté, imploroit leur foi; & quoique particulier, il promettoit de ne pas trahir une cauſe qui ſeroit celle de l'Etat. Quand on lui reconnut tant de zèle pour mes intérêts, tant d'ardeur pour le ſalut de la République, des gens apoſtés l'avertirent de ſe tenir davantage ſur ſes gardes, que je lui avois tendu un piége dans ma maiſon. A force de lettres, de meſſages, de pourparlers, on éveilla le ſoupçon dans ſon cœur; & ſans rien craindre de moi, il crut devoir ſe pré-

cautionner, de peur que les fourbes ne tentaſſent quelque choſe ſous mon nom. Quant à Céſar, que l'on croyoit fauſſement irrité contre moi, il étoit aux portes de Rome; il y étoit avec l'autorité d'un Général; ſon armée campoit en Italie; & dans cette armée commandoit, ſous ſes ordres, le frère d'un Tribun, mon ennemi.

XIX. Je voyois tout; car tout ſe faiſoit ouvertement. Je voyois que le Sénat, ſans qui Rome ne pouvoit ſubſiſter, n'exiſtoit plus dans Rome; que les Conſuls avoient ſu anéantir le Conſeil public dont ils devoient être les Chefs; que dans toutes les Aſſemblées, les Citoyens les plus puiſſans étoient repréſentés comme les inſtigateurs de ma perte; calomnie abſurde, mais effrayante; qu'on declamoit tous les jours contre moi, ſans que perſonne élevât la voix en ma faveur ni pour la République; que par une crainte mal fondée, mais qui n'étoit enfin que trop répandue, on croyoit que c'étoit contre vous que les légions avoient déployé leurs étendards; que les anciennes troupes des Conjurés, ces reſtes impurs des ſcélérats échappés à la défaite de Cati-

lina, s'étoient ralliés ſous un nouveau Chef, & profitoient d'une révolution qu'ils n'avoient point eſpérée.

J'étois inſtruit de tout. Que devois-je faire, Meſſieurs? Je ſais que dans ce moment votre zèle ne m'abandonna point; que ce fut le mien peut-être qui ne répondit pas au vôtre. Particulier, devois-je combattre, les armes à la main, contre un Tribun du Peuple? La vertu auroit triomphé du crime; le courage, de la lâcheté. Il ne ſeroit plus celui que le fer ſeul pouvoit empêcher de ruiner la Patrie. Mais ſa mort auroit-elle fini nos malheurs? Pouvois-je douter que le ſang de ce Tribun, verſé ſans aucune autorité, ne trouvât des vengeurs dans les Conſuls, puiſqu'il avoit dit lui-même au milieu d'une Aſſemblée, qu'il falloit que je périſſe, ou que je fuſſe deux fois vainqueur? Deux fois vainqueur, qu'entendoit-il par ces mots? Qu'après avoir combattu le plus forcené des Tribuns, il me faudroit encore en venir aux mains avec les Conſuls, & tous ſes autres vengeurs.

Si j'avois dû périr ſeul, & non pas recevoir une bleſſure qui ne fût mortelle que pour mes ennemis, j'aurois

mieux aimé mourir à l'inſtant que de vaincre deux fois. En effet, quel combat que le ſecond ? Vainqueurs ou vaincus, la République étoit perdue pour nous ; & ſi, dans le premier, le Tribun m'eût fait tomber ſous ſes coups au milieu du Forum, les Conſuls auroient-ils convoqué le Sénat qu'ils avoient détruit ? L'auroient-ils appelé aux armes, eux qui ne lui avoient pas même permis de ſe déclarer par ſes vêtemens le défenſeur de la République ? Se ſeroient-ils ſéparés du Tribun après ma mort, eux qui avoient voulu que le moment de ma perte fût celui de leur récompenſe ?

XX. Il vous reſtoit un parti, me diront peut-être quelques perſonnes d'un courage ferme & intrépide. Que ne réſiſtiez-vous ? Vous ſeriez mort en combattant. Tu le ſais, oui, tu le ſais, ô ma Patrie ! Pénates & vous Dieux protecteurs, je vous en atteſte. Vos demeures ſacrées, vos temples, le ſalut de mes concitoyens, qui toujours me fut plus cher que ma vie, voilà pour quels grands intérêts j'ai fui le combat & le carnage. Quoi donc ! ſi j'avois traverſé les mers avec mes amis, & que les

Pirates, accourant de toutes parts, euſſent menacé de couler à fond notre vaiſſeau; à moins qu'on ne me remît ſeul entre leurs mains, je n'aurois pu ſouffrir que les paſſagers, au lieu de livrer la victime, s'obſtinaſſent à périr tous avec moi; je me ſerois précipité dans les flots pour ſauver ces hommes généreux, plutôt que de les expoſer, je ne dis pas ſeulement à une mort certaine, mais au danger de perdre la vie: & lorſque le vaiſſeau de la République, arraché aux mains du Sénat, errant ſans gouvernail, à la merci des tempêtes, battu par tous les vents de la ſédition & de la diſcorde, alloit être en proie à tant de flottes armées, ſi je ne leur étois enfin abandonné; lorſqu'on préparoit la proſcription, le meurtre, le pillage; que la peur empêchoit les uns de me défendre, la haine de la vertu ſe rallumoit dans le cœur des autres; ceux-ci me regardoient d'un œil jaloux; ceux-là croyoient trouver en moi un obſtacle à leurs projets, pluſieurs vouloient venger leurs douleurs, d'autres haïſſoient la République, & s'affligeoient du repos des bons Citoyens; lorſque tant de cauſes différentes ſembloient ordonner mon ſacrifice, j'aurois engagé un

combat, ſinon mortel, du moins haſardeux pour vous & pour vos enfans, plutôt que de braver, que de ſouffrir ſeul pour tous le coup fatal dont vous étiez tous menacés !

XXI. Les méchans auroient été vaincus : mais ils étoient Citoyens ; mais ils ſeroient tombés ſous les armes d'un particulier, qui, Conſul autrefois, avoit ſauvé l'Etat ſans prendre les armes. Si la victoire ſe fût déclarée contre les gens de bien, que ſeroit-il reſté à la Patrie ? Ne voyez-vous pas qu'elle ſeroit au pouvoir des eſclaves ? Devois-je, comme le penſent quelques-uns, me préſenter tranquillement à la mort ? Eh ! Meſſieurs, étoit-ce donc la mort que je fuyois ? Rien me ſembloit-il plus déſirable ? Lorſque j'exécutois de ſi grandes choſes au milieu de cette multitude de ſcélérats, n'avois-je pas devant les yeux & la mort & l'exil ? Enfin, dans le cours de mes opérations hardies, ne rendois-je pas des oracles trop certains ſur nos malheurs ? Je voyois ma famille plongée dans le deuil. Mes nœuds les plus chers étoient déchirés ; mon cœur étoit raſſaſié d'amertume. On m'avoit indignement ravi tous les dons que j'avois reçus

de la Nature ou de la Fortune ; & la vie m'auroit paru un bien précieux ! Etois-je donc ſi ſtupide, ſi peu inſtruit, ſi dépourvu d'eſprit & de ſens ? N'avois-je rien entendu, rien vu, rien appris par mes lectures, par mes études ? Ne ſavois-je pas que la vie eſt paſſagère, & la gloire éternelle ; que tous les humains étant dévoués à la mort, cette vie que les Deſtins nous reprendront un jour, il faut ſouhaiter de l'offrir en tribut à la Patrie, plutôt que de la réſerver à la Nature ? Ne ſavois-je pas, que parmi les Philoſophes les plus éclairés, les uns diſent que l'ame & le ſentiment s'éteignent à la mort ; les autres, que c'eſt après s'être dégagée des liens du corps, que l'ame des Sages & des Héros a le plus de force & d'activité ; qu'ainſi l'on doit ou ne pas fuir la mort, puiſqu'elle ôte le ſentiment, ou la déſirer, puiſqu'elle le rend plus vif ?

Enfin, de jeunes Athéniennes, les filles du Roi Erecthée, ſi je ne me trompe, oſèrent, dit-on, la mépriſer pour la Patrie ; & je l'aurois redoutée, moi qui juſqu'alors avois tout rapporté à l'honneur, qui avois toujours penſé que ſans l'honneur rien n'eſt déſirable ſur la terre ; moi, Romain, Conſulaire, illuſtré

par de ſi grandes actions; moi ſur-tout compatriote de ce Q. Mucius, qui ſe rendit ſeul au camp de Porſenna, réſolu de l'immoler, & de mourir; de ces généreux Décius, qui, après avoir rangé leur armée en bataille, ſe dévouèrent pour le ſalut & la victoire du Peuple Romain; de tant de Guerriers à qui l'amour de la gloire ou l'horreur de la honte fit affronter la mort dans les combats; que dirai-je? moi, né dans une ville où je me rappelois qu'un Héros magnanime, le père de M. Craſſus, pour ne pas voir ſon adverſaire vainqueur (*a*), s'étoit arraché la vie de cette même main qui tant de fois avoit porté la mort aux ennemis de la Patrie.

XXII. Plein de ces penſées, je voyois que, ſi ma mort entraînoit la ruine publique, nul déformais n'oſeroit défendre l'Etat contre les Citoyens pervers; & même, ſoit que je ſuccombaſſe à la violence, ou que la maladie éteignît mes jours, je penſois que la République ne trouveroit plus de libérateur, & que l'exemple périroit avec moi. En effet, ſi le Sénat, le Peuple

(*a*) Cinna.

Romain, tous les gens de bien réunis ne m'avoient rappelé dans Rome, quel Magiſtrat ne trembleroit de déplaire au plus foible ennemi? J'ai donc ſauvé la République par ma retraite. Grace à mes malheurs, le carnage, la dévaſtation, les incendies, les rapines ſe ſont éloignés de vous & de vos enfans. Deux fois ſauvé par moi ſeul, l'Empire a dû ſon ſalut à ma gloire & à mes larmes: oui, à mes larmes. Je ſuis homme; je l'avouerai toujours. Le meilleur des frères, des enfans chéris, une épouſe fidelle, votre préſence, la Patrie, ce rang honorable que j'occupe parmi vous, & quels biens, Meſſieurs! il a fallu m'en priver! Je ne me vanterai pas qu'il n'en ait point couté à mon cœur. S'il en étoit ainſi, quel droit aurois-je à votre reconnoiſſance? Je ne vous aurois ſacrifié que les objets de mes mépris. Certes la marque la moins équivoque de mon amour pour la Patrie, c'eſt que ne pouvant me ſéparer d'elle ſans être accablé de douleur, j'ai mieux aimé tout ſouffrir, que de la voir tomber dans l'oppreſſion. Je me ſouvenois que ce grand Homme, formé par les Dieux dans les mêmes contrées que moi pour le ſalut de l'Empire, C. Marius, forcé, dans une

extrême vieilleſſe, de céder à des armes peut-être légitimes, avoit d'abord caché au fond des marais ſon corps uſé par les années ; qu'enſuite il avoit imploré à Minturnes la pitié de la claſſe la plus obſcure & la plus indigente, & que, de là, fuyant tous les ports ſur un miſérable eſquif, il étoit abordé aux rives les plus déſertes de l'Afrique. Pour ne pas reſter ſans vengeance, il conſerva ſa vie dans l'eſpérance très-incertaine d'une révolution : & moi (je répéterai ce que pluſieurs ont dit dans le Sénat en mon abſence), moi qui tenois le ſort de l'Etat attaché à mon ſort, & que, pour cette raiſon, les Conſuls, par l'ordre du Sénat, recommandoient dans leurs lettres aux Nations étrangères, ſi j'avois abandonné la vie, n'aurois-je pas trahi l'Etat ? Rappelé dans ces murs, je ſuis tout à la fois un exemple vivant de la foi publique & du patriotiſme ; ſi le temps ne détruit point cet exemple, qui doute que cette ville ne ſoit immortelle ?

XXIII. Le flambeau des guerres étrangères eſt éteint depuis long-temps. Les Peuples & les Rois ſe trouvent heureux que nous les laiſſions en paix. Au reſte, la haine a rarement pourſuivi les

vainqueurs des Nations ennemies. Les maux domeſtiques demandent de plus longs efforts. Il faut combattre ſans ceſſe les complots des Citoyens audacieux. L'arme contre ces dangers doit être conſervée dans la République ; & vous l'auriez perdue, Meſſieurs, ſi ma mort eût ravi au Sénat & au Peuple Romain le pouvoir de manifeſter la douleur que lui inſpiroit mon infortune. Ainſi croyez-en mes avis, & j'ai quelque droit de vous les donner, jeunes Romains qui aſpirez aux honneurs, à l'adminiſtration, à la gloire. Si la néceſſité vous appelle un jour à la défenſe de la République contre des Citoyens pervers, n'en ſoyez pas moins ardens, & que le ſouvenir de ma diſgrace ne ferme point votre ame aux réſolutions généreuſes.

On ne peut craindre qu'il exiſte jamais de ſemblables Conſuls, ſurtout ſi ceux dont je parle ſubiſſent la peine qui leur eſt due. D'ailleurs le crime ne profitera plus, comme je l'eſpère, du ſilence des gens de bien, pour dire que c'eſt par le conſeil, & même avec le ſecours des gens de bien, qu'il attaque la République ; il n'oppoſera plus aux Citoyens paiſibles la terreur d'une armée menaçante. Nul Général

campé aux portes de la ville, n'aura une raiſon légitime de ſouffrir que la calomnie vous le préſente comme un épouvantail. Le Sénat ne ſera jamais aſſez opprimé, pour n'avoir pas le droit de ſupplier & de gémir ; ni l'Ordre Equeſtre aſſez accablé, pour qu'un Conſul banniſſe des Chevaliers Romains. Vous avez vu toutes ces horreurs & beaucoup d'autres plus révoltantes encore, que doit taire ma prudence ; & cependant vous me voyez, après quelques momens d'amertumes, rappelé par la voix de la République à ma première dignité.

XXIV. Reprenons ma propoſition. J'ai dit que cette année, la ſcélérateſſe des Conſuls avoit raſſemblé tous les maux dans le ſein de l'Etat. Je le prouve. Je venois de m'arracher des bras de la Patrie. Alarmé de vos dangers, & bravant les miens, j'avois cédé à la fureur, aux traits, aux menaces d'un ſcélérat & d'un perfide. Je ne m'étois ſéparé d'une Patrie chère à mon cœur, que parce que mon cœur la chériſſoit. Tous les Citoyens, que dis-je ? les maiſons, les temples déploroient mon malheur horrible, accablant, inattendu. Nul de vous ne vouloit voir ni le Forum, ni le Sénat,

ni la lumière. Et ce jour ſi funeſte pour moi, ſi douloureux pour les gens de bien, que dis-je, ce jour? à l'heure même, à l'inſtant même où l'on conſommoit ma ruine & celle de la Patrie, des provinces furent aſſignées à Gabinius & à Piſon. Dieux tutélaires, immortels protecteurs de cette ville, quels monſtres, quels forfaits vous avez vus dans la République? Il en avoit été chaſſé celui qui l'avoit défendue, de l'autorité du Sénat, & de concert avec tous les bons Citoyens; il en avoit été chaſſé pour ce crime ſeul, ſans Jugement, ſans arrêt, par la violence, les pierres, les poignards, enfin par les eſclaves ſoulevés. Une Loi avoit été portée contre lui dans le Forum, théatre de carnage abandonné du Peuple, & livré aux aſſaſſins, aux eſclaves; & cette Loi, Meſſieurs, le Sénat s'étoit couvert de deuil, pour qu'elle ne fût pas publiée.

Dans cette ſubverſion univerſelle, les Conſuls ne ſouffrirent pas qu'il y eût même une nuit d'intervalle entre leur crime & leur ſalaire. Dès que j'eus été frappé, ils coururent s'abreuver de mon ſang, & dépouiller la République encore

reſpirante. Je paſſe ſous ſilence les félicitations, les feſtins, le partage du tréſor, l'eſpérance, les préſens, les promeſſes, le butin, la joie de quelques ſcélérats au milieu de la douleur générale. Ma femme étoit en proie aux perſécutions. Les meurtriers cherchoient mes enfans. En vain mon gendre, & quel gendre ! Piſon embraſſoit les genoux du Conſul. Le Conſul, ſans reſpect pour ſon nom, le repouſſoit impitoyablement. On pilloit mes biens; on les portoit chez les Conſuls. Ma maiſon brûloit ſur le Mont-Palatin, & les Conſuls s'enivroient à table. S'ils ſe réjouiſſoient de mon déſaſtre, devoient-ils être inſenſibles aux dangers de Rome?

XXV. C'eſt trop parler de moi. Rappelez-vous les autres fléaux de cette année. Vous ſentirez quels remèdes de toute eſpèce la République eut à déſirer des nouveaux Conſuls? Vous repréſenterai-je cette multitude de Loix propoſées ou publiées? On ordonna, dirai-je de l'aveu tacite des Conſuls? non, Meſſieurs, avec leur approbation, que la Cenſure (*a*) n'exerceroit plus ſes fonc-

(*a*) Clodius n'abolit point la Cenſure, comme

tions ſi ſaintes & ſi auguſtes; que non ſeulement les anciennes corporations ſeroient rétablies contre la volonté du Sénat, mais que de nouvelles ſans nombre pourroient être formées par ce Gladiateur; que le Peuple ne payant plus rien pour le blé (*a*), les revenus de l'Etat ſeroient réduits d'un cinquième; que Gabinius, au lieu de la Cilicie qu'il avoit demandée pour prix de ſa trahiſon, auroit le Gouvernement de la Syrie; qu'il ſeroit permis à cette fangſue inſatiable de faire délibérer deux fois ſur la même affaire, & de permuter ſa province, après qu'on auroit déjà confirmé ſon premier choix.

---

le fait entendre Cicéron. Il en reſtreignit ſeulement l'autorité. Juſqu'alors les Cenſeurs avoient eu le droit de flétrir, à leur gré, ceux dont la conduite leur paroiſſoit blâmable. Il ordonna qu'à l'avenir ils ne pourroient dégrader aucun Citoyen, à moins qu'il n'eût été juridiquement accuſé devant leur Tribunal. Cette Loi obvioit à bien des abus.

(*a*) Depuis le Tribunat de C. Gracchus, tous les Citoyens étoient fournis de blé par la République, au prix d'un demi as & un tiers d'as le boiſſeau. Clodius porta une Loi qui rendit la diſtribution purement gratuite.

XXVI. Je ne parle point de cette Loi (*a*) qui ſeule annulla toutes les prérogatives de la Religion, des Auſpices, des Magiſtratures, toutes les loix en un mot qui règlent & le droit & le temps de propoſer des Loix. Je ne parle point de nos infamies domeſtiques. Nous avons vu les orages de cette année s'étendre juſque ſur les Nations étrangères. A Peſſinonte, le Prêtre de Cybèle fut chaſſé & dépouillé du Sacerdoce par une Loi tribunitienne. Par cette Loi, le temple conſacré au culte le plus ſaint & le plus antique fut vendu pour une ſomme énorme à Brogitare, homme impur, & d'autant plus indigne de ce miniſtère, qu'il l'avoit brigué, non pour honorer les autels, mais pour les profaner. Le Peuple donna le titre de Rois à des hommes qui ne l'auroient jamais demandé au Sénat. Des bannis condamnés juridiquement rentrèrent dans Byzance, tandis qu'on chaſſoit de Rome des Citoyens que les Loix n'avoient point condamnés.

(*a*) Cette Loi défendoit à tout Magiſtrat de conſulter les Auſpices, pendant que les Tribus ſeroient occupées à délibérer.

Si le Roi Ptolémée (*a*) n'avoit point encore reçu du Sénat le titre d'Allié, ce Prince du moins étoit frère d'un Roi, qui, pour avoir défendu la même cauſe, avoit déjà obtenu cet honneur. Il étoit formé du même ſang, iſſu des mêmes aïeux, uni avec nous par les mêmes

(*a*) Ptolémée Alexandre, dernier Prince légitime du Sang des Lagides, avoit fait le Peuple Romain ſon héritier. Deux enfans naturels de Ptolémée Lathyre s'emparèrent, l'un de l'Egypte, l'autre de l'Iſle de Chypre. Le premier, Ptolémée Aulète, acheta la protection de Pompée & de Céſar, qui le firent reconnoître pour Roi par le Sénat & par le Peuple Romain. L'autre aima mieux porter une couronne uſurpée, que de s'en aſſurer la légitimité au prix de ſes tréſors. Clodius étant devenu Tribun, demanda l'exécution du teſtament d'Alexandre, & propoſa une Loi, pour que l'Iſle de Chypre fût réduite en Province Romaine. Cicéron s'élève avec tant de force contre cette Loi, parce qu'elle étoit l'ouvrage de Clodius. Mais étoit-elle injuſte ? Un Tribun ſe rendoit-il criminel en revendiquant un royaume qui appartenoit à la République ? Il paroît que le Sénat en jugea autrement que Cicéron ; car, lorſque Caton revint de Chypre avec les tréſors de l'uſurpateur, qui montoient à vingt-un millions de nos livres, tous les Sénateurs, précédés des Conſuls & des Préteurs, allèrent au devant de lui. Ptolémée avoit prévenu l'exécution de la Loi en s'empoiſonnant.

liens. Enfin c'étoit un Roi qui, ſans être notre Allié, n'avoit jamais porté les armes contre nous. Ami de la paix, tranquille ſur le trône de ſon père & de ſon aïeul, heureux à l'abri de notre Empire, il ne s'attendoit à rien, il ne ſoupçonnoit rien. Tout à coup les manœuvres aux gages du Tribun dictent leurs volontés; & une Loi ordonne que Ptolémée ſera mis à l'enchère par un Crieur public; que, ſuivant la volonté ſuprême du Peuple Romain, de ce Peuple toujours fidèle à rendre la couronne aux Rois vaincus, un Roi votre ami, un Roi à qui l'on n'a reproché aucun outrage, redemandé aucune uſurpation, ſera vendu avec tous ſes biens au profit de l'Etat.

XXVII. Cette année fut marquée par mille horreurs, mille turpitudes, mille violences; & cependant je ne ſais ſi, après le crime atroce commis contre moi, ils ont rien fait de plus affreux que cet attentat. Antiochus le Grand avoit été vaincu ſur mer & ſur terre dans une guerre opiniâtre; nos ancêtres lui permirent de régner juſqu'au Mont Taurus, & l'Aſie, dont ils le privèrent, fut ajoutée au royaume d'Attale. Nous

avions ſoutenu une guerre longue & ſanglante contre Tigrane, Roi d'Arménie, qui nous avoit en quelque ſorte attaqués en offenſant nos Alliés. Son animoſité perſonnelle s'étoit manifeſtée d'une manière terrible. Le plus ardent ennemi de cet Empire, Mithridate, chaſſé du Pont, avoit trouvé dans ſes Etats un refuge & des vengeurs. Repouſſé par Lucullus, il avoit conſervé dans ſon cœur, ainſi que ſes ſoldats, le ſentiment de la haine & le projet de nous combattre. Cependant, lorſque Pompée le vit dans ſa tente, ſuppliant & proſterné, il le releva, remit ſur ſon front le diadême qu'il en avoit détaché; & après être convenu de quelques conditions, il lui ordonna de régner, perſuadé qu'il ne ſeroit pas moins glorieux pour lui & pour cet Empire, de l'avoir rétabli ſur le trône, que de le tenir dans les fers.

Tigrane a donc repris le ſceptre. Lui qui fit la guerre au Peuple Romain, qui reçut dans ſes Etats notre ennemi le plus acharné, qui déploya contre nous ſes étendards, qui nous livra des batailles, qui nous diſputa preſque l'Empire, il règne aujourd'hui. Il a obtenu par ſes

prières cette amitié, cette alliance qu'il avoit violée par ſes armes; & le Roi de Chypre, toujours notre ami, toujours notre Allié, le Roi de Chypre, que le ſoupçon même n'avoit jamais accuſé ni dans le Sénat ni devant nos Généraux, a vu mettre à l'encan & ſa perſonne & tout ce qu'il poſſédoit. Ah! ſans doute les autres Rois croiront déſormais leur fortune à l'abri du malheur, lorſque l'exemple horrible de cette année déſaſtreuſe leur apprend qu'il ne faut qu'un Tribun & ſix cents manœuvres, pour les dépouiller de leurs biens, pour les chaſſer du trône.

Les inſenſés, ils voulurent aſſocier Caton lui-même à leur infamie. Ils ne ſavoient pas ce que peut l'honneur, ce que peuvent la probité, la grandeur d'ame, la vertu; la vertu calme au fort de la tempête, rayonnante dans les ténèbres; toujours attachée, inhérente à la Patrie, lors même qu'on l'en a repouſſée; belle d'un éclat qu'elle ne reçoit que d'elle, ſeule, & que les vapeurs du crime ne peuvent obſcurcir. Non, ils ne ſe propoſoient point d'honorer Caton, de le rendre utile à la République. Ils vouloient le réléguer; ils vouloient le

charger d'un fardeau. Eh ! ne ſe vantoient-ils pas en pleine aſſemblée d'avoir arraché à Caton cette langue qui toujours avoit parlé librement contre les commiſſions extraordinaires? Ah ! je l'eſpère, ils ſentiront bientôt que cette liberté n'eſt point éteinte, & que peut-être elle vit encore avec plus de force. On a vu Caton, ſous ſes Conſuls, dans un temps où la ſageſſe n'étoit plus écoutée, oppoſer cependant à mes oppreſſeurs ſa voix & ſa douleur. On l'a vu, après ma retraite, déplorer mon ſort & le malheur de la République, accabler Piſon de reproches, & preſque forcer le plus ſcélérat, le plus impudent des hommes, à ſe repentir d'avoir une province.

Pourquoi donc obéit-il à cette Loi? Pourquoi? N'avoit-il pas juré d'obéir à beaucoup d'autres qui lui paroiſſoient injuſtes? Caton ne veut point, en combattant ces entrepriſes, expoſer la Patrie à le perdre ſans fruit. Sous mon Conſulat, déſigné Tribun, il ſe dévoua généreuſement, en ouvrant un avis dont il ſavoit que la haine s'armeroit contre lui. Il parla avec véhémence; il agit avec énergie. Son ame ſe manifeſta toute

entière ; & s'il montroit alors tant de vigueur & d'intrépidité, ce n'étoit pas qu'il n'apperçût point le danger, mais il penſoit que dans une tempête ſi violente, les dangers de la Patrie devoient ſeuls l'occuper. Enſuite commença ſon Tribunat.

XXIX. (*a*) Que dirai-je de ſa grandeur d'ame, de ſon courage incroyable? Vous vous ſouvenez de ce jour, où, tandis qu'à la vue de la Tribune envahie par ſon Collègue, nous tremblions tous

(*a*) L'Orateur n'entre ici dans aucun détail, pour ménager Pompée & Céſar. Metellus, Tribun du Peuple, de concert avec ce dernier, qui étoit alors Préteur, avoit propoſé de rappeler Pompée en Italie avec ſon armée. Comme il ſavoit que Caton s'oppoſeroit à ſa Loi, il s'étoit emparé de la Tribune, & en avoit fait garder les degrés par des Gladiateurs. Caton, ſuivi d'un ſeul de ſes Collègues, ſe préſente, paſſe au milieu des ſoldats qui n'oſent l'arrêter, va ſe placer entre Metellus & Céſar, aſſis enſemble au haut de la Tribune, défend au Greffier de lire la Loi, arrache le papier des mains du Tribun lui-même, demeure ſeul contre les Gladiateurs, brave leurs pierres & leurs bâtons, force ſes adverſaires à prendre la fuite, &, par ſa fermeté, inſpire au Sénat le courage d'interdire Metellus & Céſar de leurs fonctions.

pour la vie d'un tel Citoyen, il y vint d'un front intrépide, appaiſa par ſon aſcendant les clameurs de la multitude, & contint par ſon courage la fureur des méchans. Caton alors brava le péril; mais il avoit des raiſons pour le braver, & je n'ai pas beſoin de vous dire combien ces raiſons étoient puiſſantes. Ici quelle différence ! S'il n'eût point obéi à cette Loi criminelle contre le Roi de Chypre, la République n'en auroit pas été moins déshonorée, puiſque la confiſcation étoit ordonnée avant qu'il fut queſtion d'en charger Caton; & ſur ſon refus, doutez-vous que l'on n'eût employé la force contre un homme qui ſembloit attaquer ſeul tous les actes de l'année?

Il ſentoit d'ailleurs que, ſi la confiſcation de ce royaume avoit imprimé à l'Etat une tache ineffaçable, l'intérêt public demandoit qu'il conſervât plutôt que tout autre le bien qui pouvoit réſulter du mal. Au reſte, ſi l'on avoit uſé de violence pour le chaſſer de Rome, il s'y ſeroit aiſément réſigné. Lui qui, l'année précédente, n'avoit point paru au Sénat, où cependant il ne ſeroit pas venu ſans m'y voir ſoutenir tous ſes deſſeins, auroit-il pu reſter patiemment dans

dans cette ville, lorſque j'en étois banni, lorſqu'on y avoit condamné en moi, & le Sénat entier, & ſa propre opinion? Il céda, oui, Caton céda aux mêmes circonſtances que moi. Les Conſuls, les fureurs, les menaces, les trahiſons, les dangers qui m'avoient pourſuivi, le déterminèrent à la retraite. Ma douleur éclata davantage; mais ſon cœur ne fut pas moins déchiré.

XXX. C'étoit aux Conſuls à ſe plaindre de tant de violences qui outrageoient & nos Alliés, & les Rois, & les Villes libres, confiés de tout temps à la garde de ces Magiſtrats. Cependant les Conſuls élevèrent-ils la voix? Après tout, qui les auroit écoutés, s'ils avoient voulu ſe plaindre? Et de quel droit auroient-ils parlé en faveur du Roi de Chypre, eux qui, bien loin de ſoutenir un Citoyen innocent & perſécuté pour la Patrie, l'avoient livré ſans défenſe aux coups de ſes ennemis? J'avois cédé, n'importe à quel pouvoir. Je n'examine point ſi le Peuple me haïſſoit, comme on l'a prétendu; ou ſi tout étoit alors en combuſtion, ſi la force prévaloit, ſi les Magiſtrats avoient fait un pacte entre

eux, ſi les Citoyens couroient quelque danger. Mais enfin j'avois cédé.

Pourquoi, lorſqu'on proſcrivoit la tête & les biens d'un Citoyen (je ne conſidère point de quel Citoyen); lorſqu'on les proſcrivoit, quoique les Loix ſacrées & celles des Douze-Tables euſſent défendu de porter des Loix perſonnelles, de prononcer ſur l'état d'aucun Citoyen, excepté dans les Aſſemblées par Centuries, pourquoi les Conſuls ne ſe firent-ils pas entendre? Pourquoi fut-il ſtatué, cette année, du moins autant qu'il le put être par ces deux fléaux de l'Empire, qu'un ſeul Tribun, à l'aide d'une populace ſoulevée, pourroit chaſſer légitimement de la Patrie tel Citoyen qu'il voudroit?

Mais que ne promulgua-t-on pas cette année? Quelle choſe ne fut point promiſe, ſignée, eſpérée, projetée? Que dis-je? quel coin de l'Univers n'avoit-on pas deſtiné d'avance? A quelle partie de l'Adminiſtration pouvoit-on penſer, prétendre, aſpirer, qui n'eût déjà été accordée? Quel commandement, quelle province, quel moyen d'acquérir ou d'enlever des richeſſes, avoient-ils oubliés?

Etoit-il une région, un eſpace de terrein un peu étendu, où l'on ne fondât un royaume ? Un Roi qui ne ſe crût obligé cette année, ou d'acheter ce qu'il n'avoit pas, ou de racheter ce qu'il avoit ? Un ſeul homme qui demandât au Sénat de l'argent, une province, une lieutenance ? Les factieux, condamnés pour leurs violences, alloient être rétablis. On diſpoſoit tout pour que le Conſulat fût brigué par ce Prêtre populaire. Les gens de bien gémiſſoient ; les méchans eſpéroient ; le Tribun du Peuple agiſſoit ; les Conſuls le ſecondoient.

XXXI. Alors enfin C. Pompée ſatisfit ſon cœur ; & malgré ceux qui par leurs conſeils & leurs fauſſes terreurs m'avoient ôté l'appui de ce grand Homme, la République retrouva en lui cette première ardeur, qui ne s'étoit pas éteinte, mais que le ſoupçon avoit paru refroidir. Il ne ſouffrit pas (*a*), ce Héros dont la valeur avoit dompté les

(*a*) Les éloges que Cicéron donne ici à Pompée ne ſont point exagérés. On peut en juger par cette inſcription que le vainqueur lui-même plaça dans le temple bâti à Minerve du pro-

citoyens les plus impies, les ennemis les plus acharnés, les Nations les plus puiſſantes, des Rois, des Peuples ſauvages & inconnus, une multitude innombrable de brigands, des eſclaves même; cet heureux pacificateur de la terre & de la mer, qui avoit étendu notre Empire juſqu'aux limites du Monde, il ne ſouffrit pas que la ſcélérateſſe de quelques traîtres renverſât une République tant de fois ſauvée par ſon courage & même au prix de ſon ſang. Il prit en main la défenſe de l'Etat, oppoſa ſon autorité aux ſuites de ces déſordres, ſe plaignit de ce qui s'étoit paſſé. Alors on conçut l'eſpoir d'une heureuſe révolution. Nous étions aux Kalendes de Juin.

Le Sénat, aſſemblé en grand nombre, arrêta unanimement mon retour, d'après

---

duit des dépouilles : *Pompée le Grand, Général des armées Romaines, après avoir terminé une guerre de trente ans, défait, mis en fuite, tué ou forcé à ſe rendre douze millions cent quatre-vingt trois mille hommes, coulé à fond ou pris huit cent quarante-ſix vaiſſeaux, reçu à compoſition quinze cent trente-huit villes & châteaux, s'acquitte du vœu qu'il a fait à Minerve,* Extraits de Pline, p. 44.

le rapport de L. Ninnius, dont rien n'avoit jamais effrayé ni la fidélité ni le courage. Le décret n'eut d'autre oppoſant qu'un certain Ligurien, nouvelle recrue de mes ennemis. Déjà ma fortune commençoit à ſe relever de ſes ruines, & ſembloit reprendre ſon premier éclat. Tous ceux qui avoient eu quelque part au crime de Clodius, de quelque endroit qu'ils vinſſent, à quelque Tribunal qu'ils paruſſent, ſe voyoient condamnés. On ne trouvoit perſonne qui ſe déclarât pour avoir donné ſon ſuffrage contre moi. Mon frère étoit parti de l'Aſie en habit de deuil & l'ame pénétrée de douleur. Toute la Ville avoit été à ſa rencontre ; nul ne cachoit plus ſes larmes. Le Sénat parloit librement, Les Chevaliers Romains accouroient de tous côtés. Piſon (*a*), mon gendre, qui n'a pu recevoir ni de moi ni du Peuple Romain la récompenſe de ſa piété filiale, preſſoit ſon parent de lui rendre ſon beau-père. Le Sénat refuſoit de rien entendre, avant que les Conſuls euſſent fait leur rapport à mon ſujet.

(*a*) Piſon Frugi mourut quelques jours avant le retour de Cicéron.

XXXII. Le ſuccès paroiſſoit aſſuré. Cependant les Conſuls qui avoient vendu leur liberté pour avoir des provinces, preſſés dans le Sénat de dire leur avis comme particuliers, répondoient que la Loi Clodia les réduiſoit au ſilence. Comme ils ne pouvoient réſiſter plus long-temps à ces aſſauts, la mort de Pompée fut réſolue. Le complot ayant été découvert & le poignard ſaiſi, Pompée ſe tint renfermé dans ſa maiſon, tant que le Tribunat fut au pouvoir de mon ennemi. Huit Tribuns propoſerent mon rappel; preuve évidente que le nombre de mes amis s'étoit accru en mon abſence, dans un temps où quelques-uns d'entre eux avoient trompé ma confiance; mais que ces amis, toujours animés par les mêmes ſentimens, n'avoient pas eu toujours la même liberté. Des neuf Tribuns qui s'étoient d'abord déclarés pour ma cauſe, un ſeul s'en détacha en mon abſence; je parle de celui qui a uſurpé le nom des Ælius, cherchant à faire croire qu'il eſt de la famille plutôt que du pays.

Cette année donc, les nouveaux Magiſtrats étant déſignés, & tous les bons

Citoyens eſpérant de leur probité une révolution heureuſe, P. Lentulus, qui, par ſa place, devoit donner le premier ſon avis, propoſa mon rappel, malgré la réſiſtance de Piſon & de Gabinius, & après avoir entendu la réquiſition de huit Tribuns, il opina courageuſement en ma faveur. Il n'ignoroit pas qu'en réſervant cette cauſe pour ſon Conſulat, il en acquerroit plus de gloire & plus de droits à ma reconnoiſſance. Mais il aima mieux que d'autres achevaſſent promptement une affaire de cette importance, que de la voir terminée plus tard par lui-même.

XXXIII. Cependant P. Sextius, déſigné Tribun du Peuple, ſe rendit auprès de Céſar, pour l'intéreſſer à mon ſalut. Il eſt inutile de vous dire ce qu'il fit, à quel point il réuſſit. Ces détails ſont étrangers à la cauſe. Il me ſemble ſeulement que, ſi Céſar me fut favorable, comme je le crois, ce voyage ne ſervit de rien; & qu'il ne fut pas très-utile, ſi Céſar étoit indiſpoſé contre moi. Quoi qu'il en ſoit, vous pouvez juger de la droiture & de l'activité de Sextius. Je vais parler de ſon Tribunat: car il n'étoit encore que déſigné, lorſque l'amour

du bien public lui fit entreprendre ce premier voyage. Il étoit perſuadé que, pour rétablir la concorde entre les Citoyens, & terminer toutes les querelles, il falloit s'aſſurer du conſentement de Céſar. L'année s'écoula. Le Public ſembloit reſpirer, non que la Patrie ſe fût enfin relevée de ſes ruines, mais on l'eſpéroit du moins. Les deux ennemis de l'Etat ſortent de Rome en habit de guerre, ſous les plus noirs auſpices, & chargés de malédictions. Plût aux Dieux qu'ils euſſent éprouvé tout ce qu'on leur ſouhaitoit alors! Nous n'aurions perdu ni la province de Macédoine avec notre armée, ni dans la Syrie une cavalerie excellente & nos meilleures cohortes.

Les Tribuns entrent en charge. Ils s'étoient tous engagés à publier la Loi de mon rappel. Le premier que mes ennemis achetent, eſt celui que pour s'égayer dans le malheur, on appeloit *Gracchus*. Hélas! il falloit donc, à la honte de la République, qu'un ſi vil inſecte tâchât de lui ronger le ſein! L'autre, ſurnommé *Serranus*, qui n'avoit pas été tiré de la charrue, mais qui s'étoit échappé de la chaumière de Gavinus Olelus, ſon père, pour s'enter ſur

les Calatinus Atilius, fait tout à coup effacer ſon nom de la liſte, afin de ne point voter avec ſes Collègues. Les Kalendes de Janvier arrivent. Vous êtes mieux inſtruits que moi, Meſſieurs; je ne parle que par ouï-dire. Vous ſavez quel fut alors le concours des Sénateurs, l'impatience du Peuple, l'empreſſement des Députés accourans de toutes les parties de l'Italie; quel fut le courage, la conduite, la fermeté du Conſul P. Lentulus. Vous connoiſſez la modération de ſon Collègue (*a*) à mon égard. Après avoir déclaré que des intérêts politiques l'avoient rendu mon ennemi, il ajouta qu'il ſacrifioit ſon mécontentement au Sénat, & à la ſituation préſente de la République.

XXXIV. Alors Cotta, premier opinant, ouvrit un avis digne de la République. Il dit que dans tout ce qui s'étoit fait contre moi, il ne voyoit rien de juridique, rien qui fût conforme aux uſages & aux Loix; que nul Citoyen ne

(*a*) C'étoit Q. Metellus Nepos, couſin de Clodius, & qui avoit eu perſonnellement des démêlés très-vifs avec Cicéron pendant ſon Tribunat.

pouvoit être chaſſé de Rome, ſans avoir été jugé ; que dans une affaire capitale, nulle Loi, nul Jugement même ne pouvoit être prononcé que par l'Aſſemblée des Centuries ; que ce qui étoit arrivé, n'avoit été que l'effet de la violence, dans un temps de trouble & d'oppreſſion ; qu'à la veille des plus étranges révolutions, je m'étois écarté & ſouſtrait à la tempête, dans l'eſpoir que ma retraite mettroit fin aux troubles ; que par conſéquent mon abſence n'ayant pas moins ſauvé l'Etat que ma préſence ne l'avoit fait autrefois, on devoit non ſeulement me rétablir, mais me diſtinguer par de nouveaux honneurs. Il s'attacha encore à prouver qu'en ſuppoſant même l'obſervation des formes légales, tout ce qui avoit été porté contre moi par ce furieux, par ce déteſtable ennemi de l'honneur & de la vertu, étoit trop abſurde & dans le ſens & dans les mots, pour avoir jamais force de Loi. Il conclut que, puiſqu'aucune Loi ne m'avoit banni, le ſeul vœu du Sénat ſuffiſoit pour me rétablir.

Tout le monde convenoit de la juſteſſe de ces réflexions. Pompée, qui parla enſuite, donna de grands éloges à l'avis

de Cotta ; mais il ajouta que, pour aſſurer mon repos & me mettre déſormais à l'abri des émeutes populaires, il falloit que le Peuple Romain participât à ce bienfait, en joignant ſon ſuffrage à l'autorité du Sénat. Chacun fit, à l'envi, éclater ſon zèle pour moi ; & déjà toutes les opinions ſe réuniſſoient à celle de Pompée, lorſqu'Atilius Gavianus ſe leva, comme vous ſavez : quoique vendu à mes ennemis, il n'oſa s'oppoſer en forme. Il demanda la nuit pour délibérer. Des cris, des plaintes, des prières ſe firent entendre de toutes les parties de la ſalle. Son beau-père ſe jeta lui-même à ſes pieds. Tout ce qu'on put obtenir, c'eſt que le lendemain il ne s'oppoſeroit à rien. Sur la foi de cette promeſſe, on ſe ſépara : mais la nuit donna le temps de doubler ſon ſalaire, & de fixer ſes irréſolutions. Le mois de Janvier laiſſa peu de jours où le Sénat pût s'aſſembler. Mais enfin on ne s'occupa que de mon affaire.

XXXV. Délais de toute eſpèce, intrigue, chicane, tout fut mis en uſage pour arrêter la bonne volonté du Sénat. Enfin le jour indiqué arriva. Fabricius, qui devoit propoſer la Loi, s'aſſura de la

Tribune quelque temps avant le lever du ſoleil. Cependant Sextius, qu'on accuſe aujourd'hui de violence, reſte tranquille: Sextius, le défenſeur & l'appui de ma cauſe, ne ſe montre pas; il attend quel parti prendront mes ennemis. Mais ceux qui ſont les inſtigateurs de cette accuſation, que font-ils? Dès la nuit, ils avoient rempli d'hommes armés & d'eſclaves le Forum, le Comice, la ſalle du Sénat: ils fondent ſur Fabricius, l'attaquent, tuent une partie de ſes gens, en bleſſent un plus grand nombre.

Le Tribun Ciſpius, qui ſe rendoit au Forum, eſt repouſſé avec violence. Ils font un horrible carnage, & tous enſemble, couverts de ſang, l'épée à la main, parcourent la place, cherchant des yeux, appelant à grands cris mon frère, ce frère également reſpectable par ſa vertu, par ſon courage, & par ſa tendreſſe pour moi. Dans la douleur de mon abſence, il ſe ſeroit préſenté lui-même à leurs traits, non pour les repouſſer, mais pour recevoir la mort, ſi l'eſpoir de mon retour ne l'avoit encore attaché à la vie. Cependant il ne put échapper aux coups de ces aſſaſſins. Il étoit venu pour ſolliciter auprès du

Peuple Romain le ſalut de ſon frère, & lui-même il fut repouſſé de la Tribune, renverſé dans le Comice, trop heureux de ſe cacher ſous des tas d'eſclaves & d'affranchis égorgés. Ce furent la nuit & la fuite, & non les Loix & les Tribunaux, qui lui ſauvèrent la vie. Vous n'avez pas oublié, Meſſieurs, que le Tibre fut rempli des corps des Citoyens, que les égouts publics en furent comblés, & qu'on étancha avec des éponges le ſang qui ruiſſeloit dans le Forum. Tout le monde ſentoit que tant de forces raſſemblées, que des moyens ſi puiſſans n'étoient pas ceux d'un Particulier ni d'un Plébéïen, mais d'un Patricien & d'un Préteur. Avant cette époque, & même dans ce jour de trouble & de déſordre, on ne reproche rien à Sextius.

XXXVI. Mais, dira-t-on, des actes de violence ont été commis dans le Forum. Oui, ſans doute : & dans quel temps en commit-on de plus affreux ? Nous avons vu très-ſouvent jeter des pierres ; plus rarement, mais trop ſouvent encore, tirer les épées. Mais vit-on jamais dans le Forum un carnage ſi horrible ? vit-on jamais ces monceaux de corps accumulés, ſi ce n'eſt peut-être

aux jours d'Octavius & de Cinna (*a*)? Et combien alors les eſprits étoient échauffés? En effet, ſi on cherche quelle eſt la cauſe ordinaire des ſéditions, on verra que c'eſt tantôt l'opiniâtreté ou la fermeté d'un Tribun oppoſant, tantôt la faute & la méchanceté d'un homme qui, pour faire paſſer une Loi, corrompt la multitude par l'intérêt ou par des largeſſes; tantôt enfin les diſputes entre les Magiſtrats. D'abord des cris ſe font entendre; enſuite on ſe diviſe: mais ce n'eſt qu'après bien du temps, & très-rarement, qu'on en vient aux mains. Il eſt inoui qu'une ſédition ait éclaté pendant la nuit, ſans que perſonne ait harangué, ſans qu'une Aſſemblée ait été convoquée, ſans qu'aucune Loi ait été lue.

Eſt-il vraiſemblable que, dès la nuit,

(*a*) Octavius & Cinna, à la tête des deux factions qui diviſoient la République, en vinrent aux mains dans Rome; Plutarque dit qu'il périt dix mille Citoyens, ſeulement du côté de Cinna. C'eſt au ſujet de ces époques malheureuſes que Monteſquieu a dit avec énergie, que les Aſſemblées n'étoient plus que des conjurations; & les émeutes populaires, des guerres civiles.

un Citoyen, un homme libre ſe ſoit rendu armé au Forum, pour empêcher qu'une Loi ne fût portée en ma faveur? Si quelqu'un a pu le faire, ce ſont les factieux que ce ſcélérat engraiſſe depuis long-temps du ſang de la République. L'accuſateur ſe plaint que Sextius, pendant ſon Tribunat, entretenoit une garde nombreuſe. Qu'il nous le diſe lui-même: Sextius avoit-il des gardes ce jour-là? Non, non ſans doute. Ce ne ſont donc ni les auſpices, ni l'oppoſition d'un Tribun, ni la pluralité des ſuffrages; mais la force, la violence, & le fer, qui ont prévalu contre la République. Si le Préteur avoit arrêté Fabricius en lui annonçant des ſignes défavorables, la République, frappée de ce coup, n'auroit pu que gémir en ſilence. Si un Tribun s'étoit oppoſé à Fabricius, en bleſſant la République, il auroit du moins reſpecté les formes légales. Mais vous, dès avant le jour, vous déchaînez des Gladiateurs achetés ſous le prétexte d'une Edilité attendue; vous leur aſſociez les aſſaſſins à qui vous avez ouvert les priſons; vous chaſſez les Magiſtrats de la Tribune; vous faites un horrible carnage; vous rempliſſez le Forum de ſang: & quand

XXXII. Le ſuccès paroiſſoit aſſuré. Cependant les Conſuls qui avoient vendu leur liberté pour avoir des provinces, preſſés dans le Sénat de dire leur avis comme particuliers, répondoient que la Loi Clodia les réduiſoit au ſilence. Comme ils ne pouvoient réſiſter plus long-temps à ces aſſauts, la mort de Pompée fut réſolue. Le complot ayant été découvert & le poignard ſaiſi, Pompée ſe tint renfermé dans ſa maiſon, tant que le Tribunat fut au pouvoir de mon ennemi. Huit Tribuns propoſerent mon rappel; preuve évidente que le nombre de mes amis s'étoit accru en mon abſence, dans un temps où quelques-uns d'entre eux avoient trompé ma confiance; mais que ces amis, toujours animés par les mêmes ſentimens, n'avoient pas eu toujours la même liberté. Des neuf Tribuns qui s'étoient d'abord déclarés pour ma cauſe, un ſeul s'en détacha en mon abſence; je parle de celui qui a uſurpé le nom des Ælius, cherchant à faire croire qu'il eſt de la famille plutôt que du pays.

Cette année donc, les nouveaux Magiſtrats étant déſignés, & tous les bons

Citoyens eſpérant de leur probité une révolution heureuſe, P. Lentulus, qui, par ſa place, devoit donner le premier ſon avis, propoſa mon rappel, malgré la réſiſtance de Piſon & de Gabinius, & après avoir entendu la réquiſition de huit Tribuns, il opina courageuſement en ma faveur. Il n'ignoroit pas qu'en réſervant cette cauſe pour ſon Conſulat, il en acquerroit plus de gloire & plus de droits à ma reconnoiſſance. Mais il aima mieux que d'autres achevaſſent promptement une affaire de cette importance, que de la voir terminée plus tard par lui-même.

XXXIII. Cependant P. Sextius, déſigné Tribun du Peuple, ſe rendit auprès de Céſar, pour l'intéreſſer à mon ſalut. Il eſt inutile de vous dire ce qu'il fit, à quel point il réuſſit. Ces détails ſont étrangers à la cauſe. Il me ſemble ſeulement que, ſi Céſar me fut favorable, comme je le crois, ce voyage ne ſervit de rien; & qu'il ne fut pas très-utile, ſi Céſar étoit indiſpoſé contre moi. Quoi qu'il en ſoit, vous pouvez juger de la droiture & de l'activité de Sextius. Je vais parler de ſon Tribunat: car il n'étoit encore que déſigné, lorſque l'amour

du bien public lui fit entreprendre ce premier voyage. Il étoit perſuadé que, pour rétablir la concorde entre les Citoyens, & terminer toutes les querelles, il falloit s'aſſurer du conſentement de Céſar. L'année s'écoula. Le Public ſembloit reſpirer, non que la Patrie ſe fût enfin relevée de ſes ruines, mais on l'eſpéroit du moins. Les deux ennemis de l'Etat ſortent de Rome en habit de guerre, ſous les plus noirs auſpices, & chargés de malédictions. Plût aux Dieux qu'ils euſſent éprouvé tout ce qu'on leur ſouhaitoit alors! Nous n'aurions perdu ni la province de Macédoine avec notre armée, ni dans la Syrie une cavalerie excellente & nos meilleures cohortes.

Les Tribuns entrent en charge. Ils s'étoient tous engagés à publier la Loi de mon rappel. Le premier que mes ennemis achetent, eſt celui que pour s'égayer dans le malheur, on appeloit *Gracchus*. Hélas! il falloit donc, à la honte de la République, qu'un ſi vil inſecte tâchât de lui ronger le ſein! L'autre, ſurnommé *Serranus*, qui n'avoit pas été tiré de la charrue, mais qui s'étoit échappé de la chaumière de Gavinus Olelus, ſon père, pour s'enter ſur

les Calatinus Atilius, fait tout à coup effacer ſon nom de la liſte, afin de ne point voter avec ſes Collègues. Les Kalendes de Janvier arrivent. Vous êtes mieux inſtruits que moi, Meſſieurs; je ne parle que par ouï-dire. Vous ſavez quel fut alors le concours des Sénateurs, l'impatience du Peuple, l'empreſſement des Députés accourans de toutes les parties de l'Italie; quel fut le courage, la conduite, la fermeté du Conſul P. Lentulus. Vous connoiſſez la modération de ſon Collègue (*a*) à mon égard. Après avoir déclaré que des intérêts politiques l'avoient rendu mon ennemi, il ajouta qu'il ſacrifioit ſon mécontentement au Sénat, & à la ſituation préſente de la République.

XXXIV. Alors Cotta, premier opinant, ouvrit un avis digne de la République. Il dit que dans tout ce qui s'étoit fait contre moi, il ne voyoit rien de juridique, rien qui fût conforme aux uſages & aux Loix; que nul Citoyen ne

(*a*) C'étoit Q. Metellus Nepos, couſin de Clodius, & qui avoit eu perſonnellement des démêlés très-vifs avec Cicéron pendant ſon Tribunat.

cruauté de ſa mort, ou ſon zèle pour la Patrie. Ce ſeroit en défendant la cauſe d'un Citoyen malheureux, d'un ami, d'un homme qui avoit bien mérité de l'Etat; en ſoutenant les intérêts du Sénat, de l'Italie, de la République entière; au moment où, fidèle aux Auſpices & à la Religion, il annonçoit les ſignes qu'il avoit apperçus, ce ſeroit alors que des monſtres impies l'auroient percé de leurs coups, en plein jour, ouvertement, en préſence des Dieux & des hommes, ſans reſpect pour le temple le plus ſaint, pour la cauſe la plus juſte, pour la Magiſtrature la plus ſacrée. Ah! pourriez-vous le dépouiller de ſes honneurs pendant ſa vie, lui à qui vous auriez décerné, après ſa mort, un monument éternel?

XXXIX. Il a, dit-on, acheté, raſſemblé, armé des hommes. Dans quel deſſein? Etoit-ce pour aſſiéger le Sénat? Pour chaſſer des Citoyens qui n'avoient pas été condamnés? Pour piller les biens, brûler les maiſons, renverſer les édifices, livrer les temples aux flammes, repouſſer les Tribuns du Forum, vendre les provinces au gré de ſes caprices, faire des Rois, rétablir par nos Lieute-

de Cotta ; mais il ajouta que, pour aſſurer mon repos & me mettre déſormais à l'abri des émeutes populaires, il falloit que le Peuple Romain participât à ce bienfait, en joignant ſon ſuffrage à l'autorité du Sénat. Chacun fit, à l'envi, éclater ſon zèle pour moi ; & déjà toutes les opinions ſe réuniſſoient à celle de Pompée, lorſqu'Atilius Gavianus ſe leva, comme vous ſavez : quoique vendu à mes ennemis, il n'oſa s'oppoſer en forme. Il demanda la nuit pour délibérer. Des cris, des plaintes, des prières ſe firent entendre de toutes les parties de la ſalle. Son beau-père ſe jeta lui-même à ſes pieds. Tout ce qu'on put obtenir, c'eſt que le lendemain il ne s'oppoſeroit à rien. Sur la foi de cette promeſſe, on ſe ſépara : mais la nuit donna le temps de doubler ſon ſalaire, & de fixer ſes irréſolutions. Le mois de Janvier laiſſa peu de jours où le Sénat pût s'aſſembler. Mais enfin on ne s'occupa que de mon affaire.

XXXV. Délais de toute eſpèce, intrigue, chicane, tout fut mis en uſage pour arrêter la bonne volonté du Sénat. Enfin le jour indiqué arriva. Fabricius, qui devoit propoſer la Loi, s'aſſura de la

vrés; nulle réclamation ne s'étoit faite entendre. Le Forum avoit été inondé du ſang des Citoyens égorgés pendant la nuit. Loin qu'on eût ordonné une commiſſion nouvelle, les anciens Tribunaux étoient anéantis. Vous avez vu un Tribun du Peuple percé de plus de vingt coups, & laiſſé pour mort. Un autre Tribun (*a*), en diſant ici ce que je penſe, j'exprimerai le ſentiment de tous les Citoyens; un autre Tribun, un mortel ſupérieur à l'humanité, d'une grandeur d'ame, d'un caractère, d'une vertu vraiment admirable & ſans exemple, a été contraint de ſoutenir un ſiége dans ſa maiſon contre l'armée de Clodius.

XL. Et l'accuſateur de Sextius donne des éloges à la conduite de Milon! Certes ces éloges ſont bien mérités. En effet, vîmes-nous jamais une vertu auſſi héroïque? Sans ſe propoſer d'autre prix que l'eſtime des gens de bien, cette eſtime que l'on compte aujourd'hui pour ſi peu de choſe, Milon s'eſt dévoué à tous les dangers, aux travaux les plus pénibles; il a bravé les haines les plus redoutables. Plus que tous les autres, il me ſem-

(*a*) Milon.

ble avoir enſeigné par des effets & non par des paroles, ce que le devoir, ce que la néceſſité preſcrivent aux grands Hommes. Il a montré qu'ils doivent oppoſer les Loix & les Jugemens aux crimes des audacieux & des deſtructeurs de la République; que ſi les Loix ſont impuiſſantes, que ſi les Jugemens ſont anéantis, ſi la République, accablée par la violence, gémit ſous l'oppreſſion des armes, alors il eſt néceſſaire de recourir à la force pour défendre ſa vie & ſa liberté. Penſer ainſi, eſt d'un ſage; agir ainſi, eſt d'un homme intrépide; mais réunir tout enſemble cette ſageſſe & ce courage, c'eſt la perfection, c'eſt le ſuprême effort de la vertu.

Milon entra dans l'adminiſtration, lorſqu'il devint Tribun du Peuple. Je rapporterai quelques-unes de ſes belles actions, non qu'il préfère les louanges à l'eſtime, ou que je cherche à lui payer en ſa préſence un tribut d'éloges que je ne pourrois qu'affoiblir par mes expreſſions; mais vous ſentirez, Meſſieurs, que nos accuſateurs blâment dans Sextius ce qu'ils ont loué dans Milon. Dès ſon entrée dans l'adminiſtration publique, il ſe propoſa de rendre à la Patrie le Citoyen qu'on lui avoit arraché,

Il ne voyoit que ce but. Il y marchoit d'un pas ferme, ſoutenu par le conſentement & le vœu de tous. Ses Collègues le ſecondoient. L'un des Conſuls étoit animé du zèle le plus ardent ; l'autre avoit preſque oublié ſes reſſentimens. Un ſeul des Préteurs étoit contraire. Rien ne pouvoit égaler l'ardeur du Sénat. L'intérêt de cette cauſe avoit échauffé les Chevaliers Romains, excité l'Italie entière. Deux hommes ſeuls avoient été achetés pour s'oppoſer à la volonté de tous. Milon voyoit que, ſi ces hommes, l'objet du mépris public, ne s'étoient pas chargés de ce rôle honteux, il auroit ſans peine réuſſi dans ſon entrepriſe. Il avoit pour lui l'autorité des ſuffrages les plus impoſans, le premier Ordre de l'Etat, l'exemple des Citoyens célèbres par leur patriotiſme & leur courage. Il ſe retraçoit ſans ceſſe ce qu'il devoit à la République & à lui-même, ce qu'il lui convenoit d'eſpérer, ce qu'attendoient de lui ſes vertueux ancêtres.

XLI. Clodius comprit que, s'il n'employoit que des voies légales, il ne pourroit jamais ſe ſoutenir contre un homme d'un ſi grand poids. A la tête de ſon armée, il eut recours au fer, aux flambeaux,

beaux, aux meurtres, aux incendies & aux rapines. Chaque jour on le voyoit aſſiéger la maiſon de Milon, l'arrêter ſur ſon paſſage, lui préſenter la menace & la violence. Milon ne ſe démentit point. Quoique l'indignation, le ſentiment de la liberté, l'ardeur de ſon courage excitaſſent ſa grande ame à repouſſer par la force une violence ſans ceſſe dirigée contre lui, telle fut ſa modération, telle fut ſa prudence, qu'il maîtriſa ſa colère, qu'il n'uſa point pour lui-même des moyens qu'on employoit contre lui. Il cherchoit ſeulement à enchaîner par les Loix un furieux, qui s'applaudiſſoit d'avoir porté tant de coups funeſtes à la République.

Il le cita en Juſtice. Eh! qui jamais pourſuivit un coupable avec des intentions plus pures? Il le cita uniquement pour le bien de la République, ſans écouter ni la haine ni l'intérêt, ſans qu'on le ſollicitât, ſans même qu'on attendît de lui cette démarche. Clodius étoit conſterné. Avec un tel accuſateur, il déſeſpéroit de retrouver ces Juges infames qui l'avoient autrefois abſous. Mais voici qu'un Conſul (*a*),

(*a*) Le Conſul Metellus, parent de Clodius;

ùn Préteur, un Tribun du Peuple, publient des Ordonnances juſqu'alors ſans exemple. Ils défendent que l'accuſé comparoiſſe, qu'il ſoit cité; qu'on inſtruiſe l'affaire; que perſonne prononce le mot de Juges & de Tribunaux. Que devoit faire un homme ſenſible & généreux, en voyant les ſcélérats fiers d'un tel appui, & les Loix & les Tribunaux anéantis? Falloit-il qu'un Tribun du Peuple s'abandonnât aux coups d'un ſimple Particulier; qu'un des meilleurs Citoyens préſentât la gorge au plus déteſtable des ſcélérats; qu'il renonçât à ſon entrepriſe; qu'il ſe renfermât dans ſa maiſon? Succomber, ſe déſiſter, lui parurent également honteux. Il crut que, puiſqu'il n'étoit plus permis d'invoquer les Loix contre Clodius, l'intérêt de la République exigeoit qu'il ſe mît en état de ne plus craindre ſa violence, ni pour elle, ni pour ſa propre perſonne.

XLII. Puiſque vous louez Milon, comment pouvez-vous accuſer Sextius d'avoir pris ces mêmes précautions? Un homme défend ſa maiſon; il repouſſe

---

le Préteur Claudius, ſon frère; le Tribun Serranus.

le fer & la flamme loin de ſes autels & de ſes foyers ; il veut que ſa vie ſoit en ſûreté dans le Forum, ſur la Tribune, au Sénat ; il ſe met à l'abri des coups. Effrayé des bleſſures dont il ſe voit percé chaque jour, il veut du moins que ſa tête, que ſa gorge & ſa poitrine ne reſtent pas tout entières à découvert ; & cet homme vous croyez avoir droit de l'accuſer de violence ?

Mais vous ſavez, Meſſieurs, que dans les premiers âges du monde, avant que les Loix de la Nature & de la Société fuſſent reconnues, les hommes erroient au haſard dans les champs, & qu'ils ne poſſédoient que ce qu'ils avoient pu arracher ou retenir par la violence, au prix du ſang & du meurtre. Ceux qui les premiers s'élevèrent au deſſus de leurs ſemblables par la force de la raiſon, ayant obſervé ce qu'on pouvoit attendre de la perfectibilité de l'eſprit humain, raſſemblèrent les hommes juſqu'alors diſperſés, & leur inſpirèrent la juſtice & l'humanité. Alors on conçut l'idée d'un bien commun, que nous appelons choſe publique ; alors ſe formèrent ces ſociétés, que depuis nous avons nommées Etats ; alors le droit divin &

humain étant établi, ces habitations réunies, à qui nous donnons le nom de Villes, furent entourées de murs.

Entre cet état de civiliſation & la vie ſauvage, la diſtinction la plus marquée c'eſt le droit & la force. Nul milieu : il faut faire choix de l'un ou de l'autre. Voulez-vous anéantir la force ? il eſt néceſſaire que le droit prévale, c'eſt-à-dire, les Jugemens qui en ſont l'expreſſion. Les Tribunaux déplaiſent-ils, ou ſont-ils renverſés ? il faut de toute néceſſité que la force domine. Ce ſont des principes que perſonne ne conteſte. Pénétré de ces vérités, Milon a eſſayé d'employer le droit : il a repouſſé la force. Il a voulu employer le premier, pour que la vertu triomphât de l'audace. La néceſſité l'a contraint de recourir à l'autre, pour que l'audace ne triomphât pas de la vertu. C'eſt ce qu'a fait auſſi Sextius ; & s'il n'a point accuſé Clodius, c'eſt qu'il n'a pas été néceſſaire que tous ſes concitoyens devinſſent ſes accuſateurs. Mais, ainſi que Milon, il a été obligé de défendre ſa vie, & de s'armer contre la force & la violence.

XLIII. Dieux immortels ! quel ſort nous annoncez-vous ? Quel eſpoir don-

nez-vous à la République? Qui donc aura désormais assez de vertu pour embrasser la bonne cause, pour s'attacher aux bons Citoyens, pour chercher une gloire solide & véritable, quand il verra les exemples de Gabinius & de Pison, ces deux fléaux de la République? quand il saura que l'un puise chaque jour des sommes énormes dans les trésors de la Syrie, la plus tranquille & la plus opulente de nos Provinces; fait la guerre à des Nations paisibles, afin d'entasser dans le gouffre insatiable de sa cupidité, leurs richesses que nulle main n'avoit encore attaquées; construit aux yeux de tous une maison de campagne d'une telle étendue (*a*), que celle que cet avide déprédateur fit peindre pendant son Tribunat, & qu'il exposoit dans les Assem-

(*a*) Gabinius, pendant son Tribunat, cherchoit tous les moyens de plaire à Pompée. Il exposa aux yeux de la multitude le plan d'une maison de Lucullus, en faisant entendre aux Citoyens, que ce luxe & ces richesses étoient le fruit des rapines & des concussions. Mais dans la suite il sut lui-même trouver le moyen de se faire construire, des profits de son Consulat, un palais encore plus magnifique que celui de Lucullus.

blées pour exciter la haine contre un Citoyen reſpectable, ne paroît plus qu'une chaumière auprès de la ſienne.

Que l'autre a commencé par vendre chèrement la paix aux Thraces & aux Dardaniens; qu'enſuite, pour qu'ils le payaſſent de cette ſomme, il a livré la Macédoine à leurs dévaſtations; qu'il a partagé avec les débiteurs Grecs les biens de leurs créanciers, qui étoient Citoyens Romains; qu'il exige des ſommes énormes des habitans de Dyrrachium; qu'il dépouille les Theſſaliens; qu'il a impoſé aux Achéens une taxe annuelle, ſans laiſſer cependant une ſtatue, un tableau, un ornement dans aucun lieu public ou religieux? Quand il ſaura, dis-je, que ces hommes dévoués par les Loix à tous les ſupplices, nous bravent impunément, & que Milon & Sextius ſont accuſés? Je ne parle pas de Numerius, d'Ælius, la lie de la faction Clodienne. Cependant ils ſe montrent auſſi avec inſolence; & tant que vous craindrez quelque choſe pour vous, ils ne redouteront rien pour eux.

XLIV. Parlerai-je de l'Edile (*a*) qui

(*a*) Clodius devenu Edile, n'avoit plus rien

a oſé même citer Milon, & l'accuſer de violence ? Je ſais que nul outrage ne fera jamais repentir ce généreux Citoyen de ſon courage & de ſa fermeté. Mais que penſeront les jeunes gens, témoins de ces excès ? Un homme qu'on a vu attaquer, renverſer, brûler les monumens publics, les temples des Dieux, les maiſons de ſes ennemis ; qui fut toujours eſcorté d'aſſaſſins, entouré d'hommes armés, ſoutenu de ces audacieux, dont le nombre ſe multiplie tous les jours ; qui a déchaîné une troupe de ſcélérats étrangers, acheté des eſclaves dreſſés au carnage, & répandu dans le Forum

à redouter des pourſuites de Milon. Tout Magiſtrat, tout Citoyen chargé d'une fonction publique ne pouvoit être forcé de comparoître devant les Tribunaux. Mais ce n'étoit pas aſſez pour lui de ſe voir délivré de la crainte des Jugemens. Il s'empreſſa d'accuſer Milon du même crime dont Milon l'avoit accuſé. Il avoit été nommé le 20 Janvier. Dès le 2 Février, on commença de plaider. On ne ſait point comment cette affaire ſe termina. Nous voyons ſeulement qu'à la ſeconde audience, les deux partis en vinrent aux mains. Clodius fut vaincu. La cauſe fut enſuite renvoyée au mois de Mai. Depuis ce moment, on n'en retrouve plus aucune trace.

toute la fange des priſons, ſe montre par-tout revêtu de l'Edilité; il accuſe celui qui réprima quelquefois ſes fureurs effrénées : & Sextius, qui a défendu, comme Citoyen, ſes Dieux Pénates, & comme Magiſtrat, les droits du Tribunat & des Auſpices, n'a pu obtenir du Sénat la liberté d'accuſer légitimement celui qui l'accuſe lui-même au mépris de toutes les Loix !

Voilà ſans doute pourquoi vous m'avez demandé, dans le cours de l'accuſation : Quels ſont donc vos honnêtes gens? Quelle eſt cette eſpèce ? Je cite vos expreſſions. Ma réponſe ſervira merveilleuſement à l'inſtruction de la jeuneſſe, & cette leçon ne me coutera pas beaucoup. Permettez, Meſſieurs, que j'entre dans quelques détails, qui, je crois, ne ſeront pas inutiles à mes Auditeurs, ni tout-à-fait étrangers à mon devoir, & à la cauſe même de Sextius.

XLV. De tout temps, ceux qui ſe ſont propoſé d'entrer dans l'Adminiſtration, & d'y paroître avec éclat, ont été partagés en deux claſſes. Les uns vouloient être populaires, & les autres ariſtocrates. Les premiers étoient ceux qui,

dans tous leurs diſcours & dans toutes leurs actions, s'étudioient à plaire à la multitude : les autres aſpiroient à l'eſtime des Citoyens honnêtes.

Et quels ſont donc les Citoyens honnêtes? Parlez-vous de leur nombre? Ils ſont innombrables; autrement l'Etat ne pourroit ſe ſoutenir. Ce ſont les Chefs du Conſeil public; ceux qui leur ſont dévoués; ces grands Citoyens à qui l'entrée du Sénat eſt ouverte; les Romains qui vivent dans les Villes municipales & dans leurs terres; les Négocians; ce ſont même les fils d'affranchis. Je le répète, le nombre en eſt immenſe. Ils ſe trouvent dans toutes les conditions Mais, pour ne laiſſer aucune équivoque, nous pouvons les définir en deux mots. J'appelle ainſi tous ceux qui ne ſont ni malfaiteurs, ni corrompus, ni forcenés, ni dérangés dans leur fortune. Admettons donc que cette eſpèce, puiſque vous les nommez ainſi, eſt compoſée de tous ceux dont la conduite eſt ſans reproche, dont le cœur eſt pur, dont la fortune eſt bien réglée. Tout Magiſtrat qui, dans ſon adminiſtration, reſpecte le vœu, les intérêts & l'eſtime de cette claſſe de Citoyens, eſt compté parmi les

défenſeurs des honnêtes gens ; il eſt mis lui-même au nombre des honnêtes gens, des perſonnages reſpectables, des Chefs de l'Etat.

Quel doit donc être le but d'un tel Adminiſtrateur ? Où doivent tendre tous ſes efforts ? vers le bien le plus précieux, le plus déſirable pour tous les hommes ſages, vertueux & riches, un repos honorable. Ceux qui déſirent ce bien, ſont les honnêtes gens ; ceux qui parviennent à l'obtenir, ſont honorés du titre de grands Hommes, de conſervateurs de l'Etat. En effet, l'honneur de conduire les affaires publiques ne doit jamais les emporter aſſez loin, pour qu'ils perdent de vue le repos : mais le repos auſſi ne doit jamais être, pour eux, ſéparé de l'honneur.

XLVI. Rien de plus glorieux ſans doute qu'un tel repos ; mais il faut l'acheter par de pénibles efforts. La Religion, les Auſpices, le pouvoir des Magiſtrats, l'autorité du Sénat, les Loix, les uſages, les Tribunaux, l'adminiſtration de la Juſtice, le crédit public, les provinces, les Alliés, la ſplendeur de l'Empire, la diſcipline militaire, le tréſor conſervés & défendus,

même au péril de nos jours, voilà les titres dont ſe compoſe cette gloire.

Pour maintenir & défendre tant de grands intérêts, il faut une ame forte, un talent ſupérieur, une conſtance à toute épreuve. Car dans une multitude ſi nombreuſe de Citoyens, il en eſt beaucoup qui cherchent à exciter des révolutions, afin d'échapper aux peines qu'ils ſavent avoir méritées; d'autres ne trouvent d'aliment à leurs fureurs, que dans les diſcordes & les ſéditions; d'autres encore, dans l'embarras de leurs affaires domeſtiques, aiment mieux s'enſevelir ſous les ruines publiques, que ſous les débris de leur propre fortune. Quand ils rencontrent des Chefs qui veulent tirer parti de leurs paſſions & de leurs vices, le vaiſſeau de l'État eſt aſſailli par les tempêtes : alors ceux qui ont demandé à tenir le gouvernail, ſont obligés de veiller; ils ont beſoin de toute leur ſcience, de tous leurs ſoins, pour continuer leur route, & entrer dans le port du repos & de l'honneur, ſans avoir rien perdu de tout ce que j'ai nommé les titres & les portions de leur gloire. Vous nier que cette route ſoit pénible, qu'elle ſoit eſcarpée, ſemée de

piéges & de dangers, ce ſeroit un menſonge d'autant plus inexcuſable, que la réflexion & même l'expérience m'en ont convaincu plus que perſonne.

XLVII. La République eſt attaquée avec plus de force, qu'elle n'eſt défendue, parce qu'il ne faut qu'un ſigne pour ſoulever les pervers & les audacieux; que dis-je ? ils n'ont pas beſoin qu'on les excite ; ils ſe ſoulèvent d'eux-mêmes. Les bons Citoyens ont moins d'activité : ils négligent les commencemens, & ce n'eſt qu'à la dernière extrémité qu'enfin la néceſſité elle-même les contraint d'agir ; & quelquefois, pour vouloir conſerver le repos même ſans l'honneur, ils perdent l'un & l'autre par leurs lenteurs & leurs délais.

Parmi ceux qui avoient eu l'intention de défendre la République, les uns ſe déſiſtent par légèreté ; les autres ſont timides & reſtent dans l'inaction ; ceux-là ſeuls perſiſtent & ſouffrent tout pour elle, qui ſont des hommes tels que votre père, ô Scaurus! que l'on a vu réſiſter à tous les ſéditieux, depuis Gracchus juſqu'à Varius, ſans que la force, ni les menaces, ni les haines aient jamais ébranlé ſa conſtance. Tel étoit auſſi

l'oncle de votre mère, ce Q. Metellus, qui nota Saturninus, homme accrédité dans le parti populaire, qui, malgré les clameurs de la multitude soulevée (*a*), empêcha un faux Gracchus de s'inscrire parmi les Citoyens, & refusant lui seul de prêter serment à une Loi qu'il avoit jugée illégale (*b*), aima mieux renoncer à sa Patrie qu'à ses principes. Et pour ne pas rappeler ces exemples anciens, dont le nombre répond à la gloire de notre Empire; pour ne citer aucun de ceux qui vivent encore, tel nous avons connu

---

(*a*) Un Certain L. Equitius, qui prétendoit être fils de Tib. Gracchus, se présentoit aux Censeurs pour être inscrit en cette qualité sur le rôle des Citoyens. Metellus s'y opposa. Le Peuple idolâtre du nom des Gracques, s'emporta avec violence. Le Censeur fut en danger; mais il demeura ferme à repousser le faux Gracchus.

(*b*) Saturninus, Auteur d'une nouvelle Loi Agraire, y avoit inséré une clause, qui ordonnoit que dans cinq jours le Sénat jureroit l'observation de cette Loi, & qui condamnoit à l'exil ceux qui n'auroient pas prêté le serment. Le seul Metellus osa refuser d'obéir. Il fut obligé de sortir de Rome. Mais l'année suivante, Saturninus fut tué, & le Peuple rappela Metellus.

Catulus, ce Citoyen également inſenſible à la crainte & à l'eſpérance, que ni les dangers raſſemblés ſur ſa tête, ni les honneurs dont on vouloit l'éblouir, ne furent capables de détourner de ſes principes.

XLVIII. O vous, qui cherchez l'eſtime, l'honneur & la gloire, imitez ces grands exemples. Ce ſont-là des actions généreuſes, héroïques, immortelles; des actions que la Renommée publie, que les Annales conſacrent dans leurs monumens, que la Poſtérité tranſmet à tous les âges. Il vous en coutera des efforts, je ne le nie pas: il faudra braver de grands dangers, je l'avoue. Rien de plus vrai que cette penſée du Poëte (*a*), mille piéges ſont tendus aux hommes vertueux. Mais, continue-t-il, c'eſt vous aveugler vous-même, que de demander ce qui fait tant de jaloux, ce qui excite tant de vœux, ſi vous ne préſentez en même temps de grands ſoins & des travaux pénibles. Le même Poëte a dit

(*a*) Accius, Poëte Tragique, qui vivoit du temps de Sylla. Cicéron a déjà cité ces mêmes penſées dans le Diſcours pour Plancius.

encore pour les méchans : Qu'ils haïſſent, pourvu qu'ils craignent (*a*).

Telles étoient les grandes leçons qu'il donnoit à la jeuneſſe. Cependant l'adminiſtration étoit plus redoutable dans ces temps, où les déſirs de la multitude & l'intérêt du Peuple ne s'accordoient pas avec l'utilité de la République. Par exemple, la Loi du ſcrutin étoit propoſée par Caſſius (*b*). Le Peuple y

(*a*) Ce mot atroce eſt tiré de l'Atrée, du même Poëte. Cicéron nous l'apprend au Livre I *de Officiis.*

(*b*) L'an de Rome 613, Gabinius, Tribun du Peuple, établit l'uſage du ſcrutin pour l'élection des Magiſtrats. Deux ans après, le Tribun Caſſius propoſa de l'adopter auſſi pour les Jugemens. Sa Loi fut acceptée, malgré les réclamations du Sénat. Cicéron a blâmé ces changemens, & même il leur attribue en partie la ruine de la République. Rouſſeau en a penſé autrement. Voici comme il s'exprime. Il venoit de parler des ſuffrages donnés à haute voix. Cet uſage étoit bon, tant que l'honnêteté régnoit entre les Citoyens, & que chacun avoit honte de donner publiquement ſon ſuffrage à un avis injuſte ou à un ſujet indigne. Mais quand le Peuple ſe corrompit & qu'on acheta les voix, il convint qu'elles ſe donnaſſent en ſecret, pour contenir les acheteurs par la défiance, & fournir aux fripons le moyen de n'être pas des traîtres.

croyoit ſa liberté intéreſſée. Les Chefs de l'Etat étoient contraires ; ils redoutoient pour la vie des Grands, l'emportement de la multitude, & la licence enhardie par le ſecret. Tib. Gracchus propoſoit la Loi Agraire. Cette Loi étoit agréable au Peuple : elle ſembloit aſſurer un ſort aux Citoyens les plus indigens. Les Grands s'y oppoſoient, parce qu'ils y voyoient une ſource éternelle de diſcordes ; ils penſoient d'ailleurs que chaſſer les riches de leurs poſſeſſions anciennes, c'étoit dépouiller la République de ſes défenſeurs. C. Gracchus vouloit porter une Loi pour la diſtribution du blé. Le Peuple la recevoit avec le plus grand plaiſir. Des alimens lui étoient fournis en abondance, ſans aucun travail. Les gens de bien la rejetoient, parce qu'elle leur ſembloit à la fois épuiſer le tréſor, & inſpirer au Peuple le goût de la pareſſe.

XLIX. Je pourrois citer, même de nos jours, pluſieurs occaſions où les déſirs du Peuple ne s'accordoient pas avec les vûes des Chefs de l'Etat. Aujourd'hui il n'exiſte plus aucune cauſe de diviſion. Le Peuple ne demande rien ; il ne déſire aucune innovation. Content

de ſon repos, il voit avec plaiſir la conſidération accordée aux honnêtes gens & la gloire de la République. Auſſi les factieux ne pouvant plus ſoulever le Peuple Romain par l'appât des largeſſes, parce que la multitude, fatiguée des ſéditions & des diſcordes, paroît préférer le repos, ont pris le parti de ſoudoyer des Aſſemblées. Ils ne cherchent pas à dire & à propoſer des choſes qui plaiſent à ceux qui les entendent. Mais, grace à leur argent, ils réuſſiſſent à faire croire que tout ce qu'ils diſent eſt écouté avec plaiſir.

Penſez-vous que les Gracques, que Saturninus, qu'aucun de ces anciens Magiſtrats populaires euſſent, dans les Aſſemblées, des hommes à leurs gages? Non, Meſſieurs; ils ne payoient perſonne, & le ſeul eſpoir des avantages qu'ils propoſoient, excitoit la multitude. Auſſi ces hommes populaires n'avoient pas, il eſt vrai, l'approbation de la plus ſaine partie des Citoyens, mais ils avoient celle du Peuple; & ce Peuple leur prodiguoit des hommages de toute eſpèce. On leur applaudiſſoit au théatre. Toutes leurs prétentions étoient conſacrées par les ſuffrages. Leur nom,

leurs diſcours, leurs traits, leur démarche, tout chez eux étoit en poſſeſſion de plaire. Ceux qui leur étoient oppoſés, paſſoient pour des Citoyens reſpectables, pour de grands Hommes. Mais s'ils avoient de l'influence dans le Sénat, s'ils avoient un grand aſcendant ſur les honnêtes gens, ils n'étoient pas agréables à la multitude. Souvent leur volonté étoit contrariée par les ſuffrages; & ſi quelquefois il leur arrivoit d'être applaudis, ils craignoient d'avoir fait quelque faute. Toutefois, dans les occaſions importantes, ce même Peuple déféroit à l'autorité de leurs avis.

L. Aujourd'hui, ſi je ne m'abuſe, tous, excepté quelques hommes ſtipendiés, tous ont une même façon de penſer ſur les affaires publiques. Les Aſſemblées, les Comices, les Spectacles ſont les lieux où l'opinion & la volonté du Peuple Romain ſe manifeſtent avec le plus d'évidence. Or, dans ces années dernières, quelle Aſſemblée, je parle des Aſſemblées véritables & non de ces attroupemens mercenaires, quelle Aſſemblée, dis-je, n'a pas prouvé cet accord & cette unanimité du Peuple Romain? Pluſieurs furent convoquées à

mon ſujet par un infame Gladiateur. Nul Citoyen honnête & vertueux ne s'y trouvoit. Nul homme de bien ne pouvoit ſoutenir ſon aſpect odieux, ni entendre ſes cris forcenés. De telles Aſſemblées étoient néceſſairement turbulentes.

Le Conſul Lentulus en convoqua une, dont j'étois auſſi l'objet. Le Peuple Romain s'y porta en foule : tous les Ordres & l'Italie entière s'y rendirent. Il plaida ma cauſe avec une éloquence admirable. Tel étoit le ſilence, telle étoit l'approbation de tous les Auditeurs, qu'il ſembloit que jamais rien d'auſſi populaire n'avoit frappé les oreilles du Peuple Romain. Pompée, qu'il fit paroître ſur la Tribune, conſeilla mon rappel ; il le demanda même comme une grace ; & ſon diſcours fut impoſant & agréable à toute l'Aſſemblée. J'oſe dire que jamais ſon avis n'eut plus d'autorité, & ſon éloquence plus de charmes.

Avec quel ſilence furent écoutés les autres Chefs de l'Etat ? Je ne les cite point ici. N'en pas dire aſſez ſur chacun, ce ſeroit m'expoſer au reproche d'ingratitude ; & ſi je diſois tout ce qu'il faut dire, mon diſcours ne finiroit pas. Parlons à préſent de la Harangue que

mon ennemi a prononcée contre moi au champ de Mars, devant la véritable Aſſemblée du Peuple Romain. Qui ne l'a pas déſapprouvée ? C'eſt peu dire : qui n'a pas regardé comme le comble de l'infamie, je ne dirai pas, qu'il parlât, mais qu'il vécût, mais qu'il reſpirât ? Oui, tous penſoient que ſa voix étoit un opprobre pour la République, & que l'entendre, c'étoit ſe ſouiller d'un horrible forfait.

LI. Je paſſe aux Comices, ſoit pour les Magiſtrats, ſoit pour les Loix. Je ne parle pas de ceux où chaque Tribu eſt repréſentée par cinq hommes, qui même ne lui appartiennent pas. Ce furieux prétend avoir porté une Loi contre moi, qu'il nommoit le tyran & l'oppreſſeur de la liberté. Eſt-il un Citoyen qui confeſſe avoir donné ſon ſuffrage pour cette Loi ? Mais ſi nous parlons de celle qui, d'après le décret du Sénat, fut portée en ma faveur dans les Comices par Centuries, quel homme ne ſe fait pas honneur d'avoir aſſiſté à l'Aſſemblée, & opiné pour mon rappel ? Laquelle donc de ces deux cauſes eſt populaire, de celle où tout ce qu'il y a d'honnête dans l'Etat, où tous les âges, tous les Ordres

montrent le plus parfait accord, & de celle où les Furies déchaînées ſe raſſemblent pour donner la mort à la République ?

Une cauſe ſera-t-elle populaire, dès qu'elle aura pour appui un Gellius, qui déshonore également & ſon frère, illuſtre & vertueux Conſul, & l'Ordre Equeſtre, dont il conſerve encore le titre, quoiqu'il s'en ſoit dégradé lui-même par ſes diſſipations ? C'eſt-là ſans doute un homme dévoué au Peuple Romain. Les honneurs de Philippe, ſon beau-père, auroient pu répandre quelque gloire ſur ſa jeuneſſe ; mais alors il étoit ſi loin d'être populaire, qu'il a mangé tout ſon bien, ſans en faire part à perſonne. Après s'être ruiné par les excès d'une honteuſe débauche, il a voulu paſſer pour un Savant, pour un Philoſophe ſpéculatif ; il s'eſt jeté bruſquement dans l'étude des Lettres. Impuiſſante reſſource ! Ses Lecteurs, ſes livres mêmes étoient ſouvent mis en gage pour avoir du vin. Il lui reſtoit un eſtomac inſatiable, & l'argent lui manquoit : auſſi étoit-il toujours dans l'attente d'une révolution. Le repos & la

tranquillité de l'Etat étoient un ſupplice pour lui.

LII. Qu'on cite une ſédition dont il n'ait été le chef ; un ſeul factieux, dont il n'ait été l'ami intime ; une Aſſemblée turbulente, qu'il n'ait ſoulevée ? Quel homme de bien a-t-il reſpecté dans ſes diſcours ? ou plutôt quel Citoyen vertueux n'a-t-il pas outragé avec l'impudence la plus groſſière ? Sans doute, ce n'eſt point par une folle paſſion, mais pour ſe montrer populaire, qu'il a épouſé une affranchie.

Cet homme a donné ſon ſuffrage contre moi ; il a paru dans l'Aſſemblée ; il a été admis aux feſtins & aux fêtes des parricides. Au ſurplus, ſa bouche m'a vengé par les baiſers qu'il a donnés à mon ennemi. Comme s'il avoit perdu ſes biens par ma faute, il me haît, parce qu'il n'a plus rien. Mais, Gellius, eſt-ce moi qui vous ai ravi votre patrimoine, ou l'avez-vous mangé vous-même ? Devois-je donc porter la peine de vos excès honteux, & vouliez-vous m'en punir, en me chaſſant de Rome, parce que, dans mon Conſulat, j'ai défendu la République contre vous & vos pareils ? Nul de vos parens ne veut vous

voir, tous fuient votre abord, votre entretien, votre ſociété. Le fils de votre ſœur, Poſtumus, qui, jeune encore, montroit toute la maturité de la vieilleſſe, vous a flétri, en ne vous confiant pas la tutelle de ſes fils. Mais je me laiſſe emporter par la haine que je lui ai vouée en mon nom, & au nom de la République, qui ne lui eſt pas moins odieuſe que moi ; & c'eſt parler trop long-temps d'un furieux, que la débauche a réduit à la misère.

Je reviens à mon objet, & je dis que, lorſqu'on agiſſoit contre moi dans Rome aſſervie & opprimée, Gellius, Firmidius, Titius, monſtres de la même eſpèce, étoient les chefs de ces attroupemens mercenaires, & que l'Auteur de la Loi ne le cédoit lui-même à aucun d'eux en infamie & en audace. Mais lorſqu'on porta une Loi en ma faveur, nul ne ſe crut diſpenſé, ni par la maladie, ni par la vieilleſſe, de paroître à l'Aſſemblée. Tous penſoient rétablir avec moi la République dans ſa demeure.

LIII. Voyons à préſent les Comices pour les élections. Parmi les derniers Tribuns, trois paſſoient pour n'être nul-

lement populaires, & deux pour l'être à l'excès. De ces trois premiers, à qui l'on ne permettoit point de paroître dans ces Aſſemblées mercenaires, je vois que deux ont été nommés Préteurs, & autant que j'en ai pu juger par les diſcours & les ſuffrages de la multitude, le Peuple Romain annonçoit hautement que, quoique Domitius & Ancharius n'euſſent pu rien faire pendant leur Tribunat, il leur ſavoit gré de leur volonté. Nous voyons ce qu'on penſe de Fannius. Perſonne ne doit douter que le Peuple Romain ne lui prouve ſon eſtime en l'élevant aux honneurs.

Les deux autres Tribuns, ces hommes populaires, qu'ont-ils obtenu? L'un s'étoit modéré, il n'avoit porté aucune Loi : honnête homme d'ailleurs, irréprochable, toujours eſtimé des gens de bien, ſeulement il s'étoit formé ſur les affaires publiques une opinion qu'on n'attendoit pas de lui; & cependant, pour n'avoir pas ſu reconnoître dans ſon Tribunat le véritable vœu du Peuple, pour avoir cru que ce qui compoſoit l'Aſſemblée étoit le Peuple Romain, il s'eſt vu refuſer une dignité, qu'il auroit aiſément obtenue, s'il n'avoit cherché à

ſe

ſe montrer populaire. L'autre (*a*), qui, ne gardant aucune meſure, comptoit pour rien les Auſpices, la Loi Ælia, l'autorité du Sénat, le Conſul, ſes Collègues, l'eſtime des honnêtes gens, a demandé l'Edilité, concurremment avec des Citoyens vertueux & diſtingués, mais dont les richeſſes & le crédit n'étoient pas faits pour effrayer leurs rivaux: il n'a eu pour lui ni ſa propre Tribu, ni même la Tribu Palatine, dont ces Factieux ſe ſervoient, dit-on, pour tourmenter le Peuple Romain; & ces Comices, en le refuſant, ont du moins une fois rempli les vœux des gens de bien. Vous voyez donc que le Peuple lui-

(*a*) Nous avons vu plus haut, que Clodius étoit Edile. Ici l'Orateur parle de ſes efforts infructueux pour parvenir à cette dignité; c'eſt que cette élection avoit ſouffert la plus forte oppoſition. Le Sénat vouloit qu'avant qu'on y procédât, les Tribunaux euſſent prononcé ſur l'accuſation intentée par Milon contre Clodius. Et toutes les fois que le Conſul Metellus convoquoit l'Aſſemblée, Milon l'arrêtoit, en lui annonçant des préſages ſiniſtres. Mais enfin le Peuple ſe laſſa; il demandoit avec impatience les jeux & les ſpectacles que les Ediles avoient coutume de donner; & Clodius fut nommé.

même n'eſt déjà plus populaire, puiſqu'il rejette avec tant de force ceux qui paſſoient pour être populaires, & que ce ſont même leurs antagoniſtes qu'il préfère pour les honneurs.

LIV. Je paſſe aux jeux ; car vos regards, Meſſieurs, & l'attention dont vous m'honorez, ſemblent me permettre un ton moins ſévère. Aux Comices & aux Aſſemblées, les ſuffrages ſont quelquefois l'expreſſion fidèle des ſentimens ; quelquefois auſſi cette expreſſion eſt altérée & corrompue. On dit qu'il en eſt de même au théatre & aux combats de Gladiateurs ; que ſouvent des mains payées font entendre quelques applaudiſſemens foibles & peu nombreux. Toutefois il eſt facile alors de voir comment & par qui ſe donnent ces applaudiſſemens, & s'ils viennent du Public entier. Qu'eſt-il beſoin de vous dire à quels hommes, à quelle ſorte de Citoyens on applaudit le plus ? Nul de vous ne l'ignore. Que ce ſoit une choſe frivole ; & elle ne l'eſt pas, puiſqu'on l'accorde aux Citoyens les plus reſpectables ; mais enfin ſi elle eſt telle, ce n'eſt que pour un homme ſolide ; mais pour celui qui ſe repaît des choſes les

plus frivoles, qui ne cherche, qui n'ambitionne que le bruit, &, comme ils le diſent eux-mêmes, la faveur du Peuple, il faut néceſſairement que les applaudiſſemens ſoient le comble de la félicité, & les ſifflets, le coup de la mort.

Scaurus (*a*), c'eſt vous qui avez donné les jeux les plus brillans & les plus magnifiques; dites-nous donc s'il eſt un ſeul de ces hommes populaires qui ait aſſiſté à vos jeux: s'il en eſt un ſeul qui ait oſé paroître au théatre, & braver le regard du Peuple Romain. Ce Baladin lui-même, car ce n'eſt pas un ſimple ſpectateur, cet Acteur, ce Muſicien, qui chez ſa ſœur remplit ſi bien tous les entr'actes, lui qu'on introduit dans l'aſſemblée des femmes, comme une

(*a*) L'Edilité de Scaurus fut peut-être ce qui porta le coup le plus fatal aux mœurs publiques. C'eſt la réflexion de Pline au ſujet des jeux dont parle Cicéron; il ajoute que Sylla fit moins de mal par ſes proſcriptions, que par la fortune immenſe qu'il tranſmit à ſon beau-fils. On peut lire la deſcription du théatre de Scaurus, au Livre XXXVI, chap. xv de l'Hiſtoire Naturelle. On aura peine à concevoir que les richeſſes d'un ſeul homme aient pu ſuffire à tant de magnificence.

joueuſe d'inſtrumens, il n'a point paru à vos jeux pendant ſon Tribunat incendiaire. Il n'en a pas vu d'autres que ceux d'où il a eu tant de peine à s'échapper vivant. Oui, une ſeule fois cet homme populaire a oſé ſe montrer aux jeux. C'étoit le jour où, dans le temple de l'Honneur & de la Vertu, on rendit à la Vertu l'honneur qu'elle méritoit, & où le monument de Marius, ſauveur de cet Empire, vit dans ſon enceinte aſſurer le ſalut d'un compatriote de Marius, d'un autre conſervateur de la République.

LV. Dans cette occaſion, le Peuple Romain manifeſta également & ſon amour & ſa haine. A la nouvelle du Sénatus-Conſulte, l'Aſſemblée entière applaudit à l'Auteur du décret & au Sénat abſent. Les acclamations redoublèrent à l'arrivée de chaque Sénateur; & quand le Conſul lui-même, qui donnoit les jeux, eut pris ſa place, tous debout, les mains tendues vers lui, verſant des larmes de reconnoiſſance & de joie, firent éclater leur bienveillance & leur ſenſibilité. Mais lorſque ce furieux, troublé, aveuglé par ſon délire, oſa paroître, le Peuple Romain put à peine ſe

contenir : peu s'en fallut que la haine publique ne fît justice de cet infâme. De tous côtés, les cris, les menaces, les imprécations s'élevèrent contre lui.

Eh ! pourquoi parler de la fermeté & du courage du Peuple Romain, revendiquant à son aspect sa liberté trop long-temps opprimée ? Dans l'instant où il demandoit l'Edilité, il vint au spectacle, & les Histrions eux-mêmes l'outragèrent sans garder aucune mesure. On donnoit, je crois, une représentation du Fourbe (*a*) ; le chœur entier, les yeux fixés sur cet homme impur, redoubla les efforts de sa voix, à ces mots : *Ta déteſtable vie.* Et à cet autre endroit : *Après les commencemens & la fin d'une vie ſouillée d'opprobres.* Il restoit assis, confondu, anéanti ; & lui qui autrefois faisoit retentir dans ses assemblées le concert d'une cabale apostée, se voyoit chassé du théatre par le concert unanime des Acteurs. Et, puis-

(*a*) Il y a dans le texte : *Cum ageretur togata.* Cette expression désigne une Comédie dont le sujet étoit Romain. Les personnages portoient la togé. *Palliata* désignoit une Pièce dont le sujet étoit grec.

que je parle des jeux, j'obſerverai que de toutes les penſées de la Pièce, qui pouvoient s'appliquer à ma ſituation, il ne s'en eſt pas trouvé une ſeule que le Peuple entier n'ait ſaiſie, ou que l'Acteur lui-même n'ait fait ſentir.

Je vous prie, Meſſieurs, de ne pas m'accuſer ici de légèreté, ſi, devant les Tribunaux, je parle de Poëtes, d'Acteurs, & de jeux.

LVI. Je ne ſuis pas aſſez étranger aux uſages du Barreau, pour chercher à faire entrer dans mon Diſcours tout ce qui peut amuſer mes Auditeurs. Je ſais ce que je dois à la majeſté de ce Tribunal, à la fonction que je remplis, à cette Aſſemblée; je ſais ce qu'exigent de moi le caractère de Sextius, la grandeur du péril, mon âge & mon rang. Mais j'ai entrepris ici d'expliquer à la jeuneſſe ce que ſont les honnêtes gens. J'ai donc à prouver que ceux que l'on croit populaires, ne le ſont pas tous. Le moyen le plus ſimple eſt de faire connoître, par un exemple ſenſible, le vrai jugement du Peuple entier, & les ſentimens intimes des Citoyens.

Voyons ce qui ſe paſſa, lorſque le Sénatus-Conſulte, porté dans le temple

de la Vertu, fut annoncé aux jeux & au théatre. En préſence d'une foule innombrable, cet Acteur ſublime (*a*), qui n'a pas moins de nobleſſe & de dignité dans ſes opinions politiques, que dans les rôles qu'il joue ſur la ſcène, pleurant de joie à cette nouvelle, & pénétré de la douleur de mon abſence, plaida ma cauſe avec beaucoup plus de force que je n'aurois pu la défendre moi-même. Ce n'étoit pas ſeulement un Acteur qui rendoit la penſée d'un grand Poëte, c'étoit un ami qui exprimoit ſa propre douleur. *Un Héros, le ſauveur, l'appui*

(*a*) Eſopus, le plus grand Tragédien qui ait paru chez les Romains. A la même époque, Roſcius excelloit dans les rôles comiques. Voici comme Horace caractériſe ces deux Acteurs :

Ego cum reprehendere coner
Quæ gravis Æſopus, quæ doctus Roſcius egit.

Epît. l 2.

Il paroît que chez tous les deux, les qualités du cœur relevoient encore la gloire du talent. C'eſt un grand éloge pour eux, que le premier Orateur de Rome ſe ſoit honoré publiquement de leur amitié. Voyez ce que Cicéron dit de Roſcius, dans ſon Plaidoyer pour Quintius, n°. 76.

de la Patrie, toujours fidèle aux Grecs. Ces Grecs, c'étoit vous à qui il diſoit que j'avois toujours été fidèle. Ses regards ſe tournoient de votre côté. L'aſſemblée entière lui faiſoit répéter ces mots : *Dans les dangers, il n'a pas craint d'offrir ſa vie, il n'a point ménagé ſes jours.*

Eh ! quelles acclamations, lorſqu'oubliant le geſte de l'Acteur, on applaudiſſoit aux paroles du Poëte, au zèle d'Eſopus, à l'eſpoir de mon retour? *Incomparable ami ! génie admirable !* Son amitié ajoutoit ces derniers mots, qui ne ſont pas dans le Poëte : & peut-être le regret de mon abſence les faiſoit approuver aux Spectateurs.

LVII. Quels furent les gémiſſemens du Peuple Romain, lorſqu'un moment après, l'Acteur prononça ces autres mots de la même Pièce : *O mon père !* C'étoit moi qu'il croyoit devoir pleurer comme un père, moi que Catulus & tant d'autres avoient ſouvent nommé dans le Sénat, Père de la Patrie. Combien il répandit de larmes, lorſque, déplorant le ſort d'un père exilé, ſa Patrie opprimée, ſon palais embraſé & détruit de fond en comble, il s'attendriſſoit ſur mes propres malheurs ! Au moment où,

après avoir tracé le tableau de ſon ancienne fortune, il ſe retourna en s'écriant : *Tous ces biens, je les ai vus conſumés par les flammes* (*a*) ; ſon jeu fut ſi pathétique, qu'il arracha des pleurs même à mes ennemis & à mes envieux.

Dieux immortels ! avec quel accent il prononça ces autres paroles, qui ne paroîtroient point déplacées dans la bouche de Catulus lui-même, s'il pouvoit revenir à la vie ; car ce grand Citoyen oſoit cenſurer librement la légèreté du Peuple & l'erreur du Sénat..... *Trop ingrats Argiens ! peuple léger, mobile, qui perds le ſouvenir des bienfaits.* Ce reproche n'étoit pas juſte. Ils n'étoient pas ingrats : ils étoient malheureux de ne pouvoir ſauver un homme qui les avoit ſauvés ; & nul ne trouva plus de reconnoiſſance dans un particulier, que moi

(*a*) Ces mêmes mots ſe retrouvent dans la troiſième Tuſculane : Cicéron même cite huit vers de ſuite, tirés de l'Andromaque d'Ennius. Cette Princeſſe déplore ſon malheureux ſort. On ne doit pas être étonné que ces vers fuſſent prononcés par Eſopus ; on ſait que les rôles de femmes étoient rendus par des hommes.

dans tout un Peuple. Cependant les paroles du Poëte ſembloient avoir été écrites pour moi ; & l'Acteur, non moins admirable par ſon courage que par ſon talent, me déſignoit, lorſque ſes yeux ſe portoient ſur toute l'Aſſemblée, & accuſoient le Sénat, les Chevaliers Romains, & le Peuple tout entier.... *Vous permettez qu'il vive dans l'exil ! Vous avez ſouffert qu'on le bannît ; & vous ne le rappelez pas !* Sans doute la renommée ne m'a pas laiſſé ignorer avec quelle expreſſion & quelle énergie le Peuple Romain manifeſta ſa volonté dans la cauſe d'un homme qui n'étoit pas populaire ; mais ceux qui furent préſens ſont mieux en état d'en juger.

LVIII. Oui, dans tous ces endroits, l'Acteur pleura ſur mon ſort ; & lorſqu'il plaidoit ma cauſe avec tant de ſenſibilité, ſa voix & ſi belle & ſi touchante, étoit étouffée par ſes ſanglots. Les Poëtes, dont la lecture fait mes délices, fourniſſoient des applications ſans nombre, & le Peuple les approuvoit par ſes acclamations, & même par ſes gémiſſemens. Si ce Peuple avoit été libre, étoit-ce à l'Acteur, étoit-ce au Poëte, ou bien aux Chefs de l'Etat, à dire ces choſes pour

moi ? Mon nom a été prononcé dans *Brutus..... Tullius, qui avoit fondé la liberté de Rome.* On fit répéter cet endroit mille & mille fois. N'étoit-ce pas juger de la manière la plus ſignalée, que le Sénat & moi nous avions affermi ce que des hommes pervers nous accuſoient d'avoir renverſé ?

Mais ce fut ſur-tout aux combats des Gladiateurs, que l'Aſſemblée entière exprima le jugement du Peuple Romain. Ces combats étoient donnés par Scipion (*a*) en l'honneur de Q. Metellus. Ils étoient dignes de ces deux grands Citoyens. De tous les genres de ſpectacles, c'eſt celui où le Peuple ſe porte avec le plus d'ardeur ; c'eſt celui qui attire le plus la multitude. P. Sextius, qui, pendant ſon Tribunat, s'occupoit uniquement de ma cauſe, s'y rendit. Il ſe montra au Peuple, non par le déſir des applaudiſſemens, mais pour faire connoître à nos ennemis eux-mêmes quelle étoit la volonté de tous les Citoyens raſſemblés. Vous ſavez qu'il ſe

(*a*) Ce Scipion avoit été adopté par Metellus Pius. Il fut le père de la célèbre Cornelie, épouſe de Pompée.

plaça auprès de la colonne Ménia. De tous les endroits où l'on pouvoit jouir du ſpectacle juſqu'au Capitole, de toutes les barrières du Forum, il s'éleva des applaudiſſemens ſi univerſels, que jamais l'unanimité du Peuple Romain tout entier ne fut plus grande & ne ſe montra avec plus d'évidence.

Où étoient alors ces Tyrans des Aſſemblées, ces maîtres des Loix, ces perſécuteurs des Citoyens? Eſt-il donc pour les hommes pervers un Peuple particulier, à qui nous fuſſions odieux?

LIX. Certes, dans nulle Aſſemblée, dans nul Comice, la foule n'eſt plus nombreuſe, que pour les combats des Gladiateurs. Ainſi donc cette multitude innombrable, ces acclamations unanimes au moment où l'on croyoit qu'on alloit s'occuper de ma cauſe, ont atteſté ſolennellement que le ſalut & l'honneur des gens de bien ſont chers à l'univerſalité du Peuple Romain.

Mais ce Tribun qui, mépriſant l'exemple de ſon père, de ſon aïeul, de tous ſes ancêtres enfin, interrogeoit ſes mercenaires, comme fait un maître dans ſon école, qui leur demandoit s'ils vouloient mon retour, & donnoit comme

la voix du Peuple Romain, les réclamations de quelques hommes à ſes gages; ce Tribun, dis-je, venoit tous les jours à ce ſpectacle; mais il ne ſe montroit jamais. Il ſe gliſſoit ſous les planches, & ſortoit tout à coup, ainſi que Polidore, lorſqu'il s'écrie: *Ma mère, à mon ſecours* (*a*)! Auſſi le paſſage ténébreux par lequel il venoit au ſpectacle, étoit déjà nommé la voie Appia (*b*); mais toutes les fois qu'on pouvoit appercevoir le Tribun, les huées & les ſifflemens étoient ſi affreux, que les Gladiateurs & leurs chevaux mêmes en étoient effrayés.

Voyez-vous quelle différence entre les véritables Citoyens & cette miſérable populace? Les chefs de ces attroupemens ſont des objets d'horreur pour le Peuple; & les Magiſtrats, à qui l'on ne permet pas de paroître dans ces aſſem-

(*a*) Polidore adreſſe ces mots à Ilione ſa ſœur, mais qu'il croit ſa mère. Voyez les Commentateurs d'Horace ſur le vers 61 de la Satire V, livre II.

(*b*) Alluſion ſatirique à la voie Appia, conſtruite par le Cenſeur Appius Claudius, un des ancêtres de Clodius.

blées mercenaires, reçoivent tous les hommages du Peuple Romain. Et vous oſez nous citer Regulus, qui aima mieux retourner vers les bourreaux de Carthage, que de reſter à Rome, ſans les priſonniers qui l'avoient député vers le Sénat. Vous dites que je n'aurois pas dû vouloir être rétabli par des eſclaves achetés & par des hommes armés.

LX. Quoi donc? ai-je déſiré la violence, moi qui n'ai rien fait, tant que la violence a régné dans Rome, moi qui n'aurois pu recevoir aucune atteinte, ſi la violence n'eût pas étouffé les Loix?

J'aurois refuſé un retour ſi brillant, qu'on ſoupçonnera peut-être que le déſir de la gloire m'a fait ſortir de Rome, afin d'y rentrer avec tant d'éclat? En effet, quel autre Citoyen le Sénat a-t-il recommandé aux Nations étrangères? Pour quel autre le Sénat a-t-il décerné des actions de graces aux Alliés du Peuple Romain? Les Sénateurs ont ordonné pour moi ſeul que les Commandans des Provinces, que les Queſteurs & les Lieutenans veilleroient à la ſûreté de mes jours. Depuis la naiſſance de Rome, ma cauſe eſt la ſeule où l'on ait vu tous ceux qui vouloient le ſalut de la Répu-

blique, convoqués de toutes les parties de l'Italie par des lettres conſulaires, écrites au nom du Sénat. Ce qui ne fut jamais ordonné dans les dangers communs de toute la République, le Sénat a cru le devoir faire pour ma ſeule conſervation. Quel autre a été plus redemandé par cette auguſte Compagnie? autant pleuré par le Forum, autant regretté par les Tribunaux eux-mêmes? Oui, tous les Tribunaux, à mon départ, ont été déſerts, muets, plongés dans le deuil & la douleur. Eſt-il un lieu dans l'Italie, où les monumens publics n'atteſtent à jamais le zèle qui éclata pour moi, & les hommages qui me furent rendus?

LXI. Parlerai-je de ces admirables Sénatus-Conſultes portés en ma faveur, l'un dans le temple du meilleur & du plus grand des Dieux, lorſque, dans un Diſcours qu'il avoit mis par écrit, le Héros qui, par trois triomphes, a ſignalé la conquête des trois parts du Monde, me déféra le titre de Sauveur de la Patrie? Le Sénat tout entier adopta ſon avis. Un ſeul le rejeta, & c'étoit mon ennemi. Cet avis fut inſcrit dans les regiſtres publics, pour être tranſmis à

toute la ſuite des ſiècles. L'autre décret porté dans le Sénat, ſur la demande du Peuple lui-même & de tous ceux qui étoient accourus des Villes municipales, défendoit que perſonne ne prît les Auſpices pendant l'Aſſemblée, & n'apportât d'obſtacle à la Loi, déclarant que ſi quelqu'un oſoit le faire, il ſeroit ennemi de la République, que le Sénat s'en tiendroit très-offenſé, & délibéreroit ſans délai ſur ſa conduite. Quoique le Sénat en eût impoſé par cette vigueur à l'audace de quelques ſcélérats, il crut devoir ajouter encore que, ſi mon affaire n'étoit pas terminée dans les cinq jours où elle pourroit être traitée, je rentrerois dans ma Patrie en recouvrant tous mes droits.

LXII. Il ordonna en même temps que des actions de graces ſeroient rendues à ceux qui s'étoient raſſemblés de toute l'Italie pour ma cauſe, & qu'ils ſeroient priés de revenir, quand on s'occuperoit du même objet.

Telle étoit l'ardeur & le zèle qui éclatoient en ma faveur, que ceux que le Sénat ſollicitoit pour moi, adreſſoient eux-mêmes leurs prières au Sénat. Un ſeul, oui, Meſſieurs, un ſeul oſoit ré-

ſiſter à cet empreſſement de tous les bons Citoyens. Metellus lui-même, que des intérêts politiques avoient rendu mon ennemi, fit le rapport de ma cauſe. Il avoit été rappelé à lui-même par l'autorité impoſante de Servilius. Ce vieillard reſpectable, atteſtant les manes de preſque tous les Metellus, lui remit ſous les yeux la gloire d'une famille qui leur eſt commune; il lui inſpira de l'horreur pour les brigandages de Clodius, & réveillant dans ſon cœur la mémoire d'un exemple domeſtique, il lui cita le malheur & le courage du célèbre Metellus Numidicus. Le Conſul vraiment digne de ſa naiſſance & de ſon nom, ne put retenir ſes larmes : avant que ſon parent eût ceſſé de parler, il ſe livra tout entier à lui. Il ne put réſiſter à ce grand caractère, à cette vertu vraiment digne des premiers ſiècles de Rome; & ſans attendre mon retour, il me rendit ſon amitié. Si les grands Hommes conſervent encore quelque ſentiment après la mort, cette généroſité a comblé de joie les manes de tous les Metellus, & ſur-tout de ſon frère, cet homme courageux, cet excellent Citoyen, le

compagnon fidèle de mes travaux, de mes périls & de mes deſſeins.

LXIII. Qui ne ſait quel fut mon retour, & comment, à mon arrivée, les habitans de Brindes me préſentèrent les félicitations de toute l'Italie & de la Patrie elle-même ? Ce jour heureux (*a*) ſe trouvoit être celui de la naiſſance de ma fille, que je revis alors pour la première fois, après une ſéparation ſi cruelle : c'étoit encore celui de la fondation de Brindes, & de la dédicace du temple de Salus. Lenius Flaccus, & ſon père & ſon frère, Citoyens auſſi éclairés que vertueux, me reçurent avec des tranſports de joie dans cette maiſon qui, l'année d'auparavant, remplie de deuil & de douleur, m'avoit offert un aſile contre mes perſécuteurs. Sur toute la route, les Villes ſembloient célébrer la fête de mon retour. Les chemins étoient couverts des Députés de toutes les parties de l'Italie. Lorſque j'approchai de Rome, une multitude incroyable me prodiguoit les félicitations ; & tel étoit l'empreſſement de ceux qui me ſuivirent

(*a*) Le 5 Août.

iis la porte de Rome juſqu'au Ca-
le, & du Capitole à ma maiſon,
u milieu de ma joie, je ne pus me
ndre d'un ſentiment de douleur, en
ant qu'un Peuple auſſi reconnoiſſant
t été indignement opprimé.

ous m'avez demandé quels étoient
ıonnêtes gens. Voilà ma réponſe.
ı'eſt pas une eſpèce, comme vous
:z dit. A cette expreſſion, j'ai re-
ıu celui (*a*) en qui Sextius voit le
violent de ſes adverſaires, de cet
ıme qui a déſiré qu'on exterminât
: eſpèce qui a ſouvent blâmé,
'ent accuſé la douceur & l'humanité
Céſar, en aſſurant qu'il ne ſeroit
ıis exempt d'inquiétudes, tant que
: eſpèce exiſteroit. Il n'a pu réuſſir à
›erdre tous; je ſuis devenu l'éternel
:t de ſes pourſuites. Il m'a d'abord
ıué par les dépoſitions de Vettius (*b*),

) Le Tribun Vatinius.

) Vettius, ſuborné par Céſar, accuſa les illuſtres d'entre les Sénateurs, d'avoir ıé le projet d'aſſaſſiner Pompée. Il ne nomma Cicéron; mais il déclara qu'un Conſulaire, ›re par ſon éloquence, avoit dit que la ıblique avoit beſoin d'un Servilius Ahala,

qu'il interrogeoit en pleine Aſſemblée ſur moi & ſur les Citoyens les plus illuſtres. Au reſte, comme il les enveloppoit avec moi dans la même accuſation, je lui dois de la reconnoiſſance, pour avoir rendu ma cauſe commune avec celle des hommes les plus reſpectables & les plus vertueux.

LXIV. Depuis ce moment, ſans que j'euſſe d'autre tort que de chercher l'eſtime des gens de bien, ſa méchanceté s'eſt exercée à trouver les moyens de me perdre. Chaque jour il faiſoit part de quelque découverte à ceux qui daignoient l'écouter. Il avertiſſoit Pompée, dont l'amitié pour moi eſt ſi connue, de redouter ma maiſon, & de ſe défier de moi. Il s'étoit lié ſi intimement avec mon ennemi, qu'il le nommoit ſon inſtrument, & ſe diſoit lui-même l'auteur de ma proſcription, pour laquelle

---

ou d'un Brutus. Vatinius propoſa au Peuple d'ordonner des informations contre ceux qui avoient été dénoncés. Mais Céſar craignit les ſuites d'une impoſture trop mal concertée. Il fit étrangler Vettius dans la priſon où le Sénat l'avoit fait enfermer. Cicéron ne parle ici que de Vatinius, parce qu'il cherchoit à ménager Céſar.

il étoit ſi bien ſecondé par Sextus Clodius, leur digne aſſocié. Lui ſeul de tout notre Ordre a triomphé de mon départ, & inſulté publiquement à vos larmes. Quoique tous les jours ce furieux ſe déchaînât contre moi, je n'ai jamais dit un ſeul mot de lui : quoiqu'il employât pour me perdre la violence & les armes, je n'ai pas cru qu'il fût de ma dignité de me plaindre d'un brigand ſubalterne. Il dit que mes Loix lui déplaiſent ; qui en doute ? Il brave la Loi qui défend expreſſément de donner des combats de Gladiateurs pendant les deux années que l'on poſtule ou que l'on doit poſtuler les charges.

C'eſt en quoi je ne puis aſſez admirer ſa témérité. Certes ſon crédit & ſa beauté ne déſarmeront pas la ſévérité des Juges ; ſes richeſſes & ſon pouvoir ne les réduiront pas au ſilence. Qui peut donc le porter à cet excès d'audace ? Peut-être un amour déſordonné pour la gloire lui a fait acheter une brillante troupe de Gladiateurs ; peut-être il connoiſſoit les goûts du Peuple, il voyoit quelles ſeroient les acclamations & le concours de la multitude. Enivré de cet eſpoir, paſſionné pour la gloire, il n'a plus été

blées mercenaires, reçoivent tous les hommages du Peuple Romain. Et vous oſez nous citer Regulus, qui aima mieux retourner vers les bourreaux de Carthage, que de reſter à Rome, ſans les priſonniers qui l'avoient député vers le Sénat. Vous dites que je n'aurois pas dû vouloir être rétabli par des eſclaves achetés & par des hommes armés.

LX. Quoi donc? ai-je déſiré la violence, moi qui n'ai rien fait, tant que la violence a régné dans Rome, moi qui n'aurois pu recevoir aucune atteinte, ſi la violence n'eût pas étouffé les Loix?

J'aurois refuſé un retour ſi brillant, qu'on ſoupçonnera peut-être que le déſir de la gloire m'a fait ſortir de Rome, afin d'y rentrer avec tant d'éclat? En effet, quel autre Citoyen le Sénat a-t-il recommandé aux Nations étrangères? Pour quel autre le Sénat a-t-il décerné des actions de graces aux Alliés du Peuple Romain? Les Sénateurs ont ordonné pour moi ſeul que les Commandans des Provinces, que les Queſteurs & les Lieutenans veilleroient à la ſûreté de mes jours. Depuis la naiſſance de Rome, ma cauſe eſt la ſeule où l'on ait vu tous ceux qui vouloient le ſalut de la Répu-

blique, convoqués de toutes les parties de l'Italie par des lettres conſulaires, écrites au nom du Sénat. Ce qui ne fut jamais ordonné dans les dangers communs de toute la République, le Sénat a cru le devoir faire pour ma ſeule conſervation. Quel autre a été plus redemandé par cette auguſte Compagnie? autant pleuré par le Forum, autant regretté par les Tribunaux eux-mêmes? Oui, tous les Tribunaux, à mon départ, ont été déſerts, muets, plongés dans le deuil & la douleur. Eſt-il un lieu dans l'Italie, où les monumens publics n'atteſtent à jamais le zèle qui éclata pour moi, & les hommages qui me furent rendus?

LXI. Parlerai-je de ces admirables Sénatus-Conſultes portés en ma faveur, l'un dans le temple du meilleur & du plus grand des Dieux, lorſque, dans un Diſcours qu'il avoit mis par écrit, le Héros qui, par trois triomphes, a ſignalé la conquête des trois parts du Monde, me déféra le titre de Sauveur de la Patrie? Le Sénat tout entier adopta ſon avis. Un ſeul le rejeta, & c'étoit mon ennemi. Cet avis fut inſcrit dans les regiſtres publics, pour être tranſmis à

hommes rencontrent un grand nombre d'adverſaires, d'ennemis & d'envieux. Les périls les environnent; les piéges ſont par-tout dreſſés ſous leurs pas; de pénibles travaux exercent leur courage. Mais ce n'eſt point à la lâcheté, ce n'eſt point à la volupté que je parle, c'eſt à la vertu, à l'honneur, à ces hommes généreux, qui ſe croient nés pour la Patrie, pour leurs concitoyens, pour l'honneur & la gloire, & non pour la molleſſe, pour les feſtins & les plaiſirs. S'il en eſt qui ſe proſtituent aux voluptés, qui ſe livrent aux ſéductions du vice, aux charmes des paſſions, qu'ils renoncent aux honneurs, qu'ils s'abſtiennent des charges; que contens de leur repos, ils abandonnent le travail aux hommes courageux.

Ceux qui aſpirent à l'eſtime des gens de bien, qui ſeule conſtitue la véritable gloire, doivent chercher le repos & les plaiſirs pour les autres, & non pour eux-mêmes. Il faut que ſans ceſſe ils conſacrent leurs efforts au bien général, qu'ils bravent les haines, qu'ils affrontent les tempêtes pour l'intérêt public. Il faut qu'ils luttent tour à tour contre l'audace, contre la méchanceté, quelquefois même

contre la puiſſance. Tels furent toujours les principes & la conduite des grands Hommes. L'expérience de tous les ſiècles nous l'atteſte. Nous ne voyons pas que la gloire ait jamais été le partage de ces factieux, qui ont excité les Peuples à la ſédition, qui ont ſéduit la multitude par des largeſſes, excité la haine contre les Citoyens courageux, illuſtres, & bienfaiteurs de la Patrie. Chez nous, on les nomma toujours des hommes ſans principes, audacieux, pervers, & funeſtes. Mais ceux qui ont repouſſé leurs efforts, ceux qui, par l'autorité de leurs conſeils, par la fermeté de leur caractère & la force de leur courage, ont réſiſté aux projets des audacieux, furent toujours honorés comme des Citoyens reſpectables, comme les Chefs de cet Ordre & les ſoutiens de l'Empire.

LXVII. Que mon exemple & celui de quelques autres ne vous effraient pas. De tous les Citoyens qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat; je n'en puis citer qu'un ſeul dont la fin ait été indigne de lui; c'eſt L. Opimius (*a*). Le

(*a*) A l'expiration de ſon Conſulat, L. Opimius, le plus ardent adverſaire de Caius Grac-

monument qui fut l'ouvrage de ſes mains, exiſte encore dans le Forum, & ſa cendre repoſe ignorée ſur le rivage de Dirrachium. Quoique la mort de C. Gracchus le rendît odieux, cependant le Peuple lui-même l'a toujours délivré de la fureur de ſes ennemis. Ce vertueux Citoyen ſuccomba victime d'un Jugement inique dans une cauſe tout-à-fait étrangère. Les autres, après avoir été renverſés par une violence imprévue & par une tempête populaire, ſe ſont vus rétablis & rappelés par le Peuple lui-même, & quelques-uns ont paſſé leur vie ſans jamais éprouver aucune diſgrace,

---

chus, fut accuſé devant le Peuple, pour avoir fait périr des Citoyens qui n'avoient pas été condamnés. Ce qui eſt à peine croyable, il eut le bonheur d'être abſous; mais ce fut pour ſuccomber ſous une accuſation bien plus flétriſſante. Il fut condamné, pour s'être laiſſé corrompre par l'or de Jugurtha. Il mourut en exil, également haï & mépriſé par le Peuple. Cicéron parle toujours de lui avec éloge. Leurs principes politiques étoient les mêmes. D'ailleurs il avoit été perſécuté comme Opimius, pour avoir fait mourir, ſans aucune forme de procès, les complices de Catilina.

Mais ceux qui ont mépriſé le conſeil du Sénat, l'autorité des gens de bien, les établiſſemens de nos ancêtres, ceux qui ont voulu plaire à une multitude aveugle & ſoulevée, ont preſque tous expié par une mort prompte ou par un exil honteux, le mal qu'ils avoient fait à la Patrie.

Si, chez les Athéniens, chez des Grecs dont le caractère ne peut être comparé à celui de nos Romains, la République n'a jamais manqué de défenſeurs contre la légèreté du Peuple, quoique tous ceux qui l'avoient défendue en euſſent été punis par le banniſſement; ſi le malheur de Miltiade, qui venoit de ſauver ſon pays, ſi l'exil d'Ariſtide, qu'on dit avoir été le plus juſte de tous les Athéniens, n'ont point ralenti le zèle de Thémiſtocle, ce glorieux conſervateur de ſa Patrie; ſi, malgré tant d'exemples de la violence & de la légèreté du Peuple, d'autres grands Hommes, qu'il n'eſt pas néceſſaire de nommer, ont encore défendu leur République: que devons-nous faire, nous, enfans d'une Patrie qu'on peut nommer le trône de la conſtance & du courage; nous, dont la

gloire efface l'éclat de toutes les choſes humaines ; nous enfin, qui avons entrepris de maintenir une République, dont la dignité eſt ſi ſacrée ; que donner la mort à ſon défenſeur, c'eſt être auſſi coupable que de s'armer contre elle pour s'en faire le Tyran ?

LXVIII. Les Grecs que je viens de nommer, injuſtement condamnés & bannis par leurs Citoyens, recueillent aujourd'hui le prix de leurs bienfaits. Telle eſt encore la gloire dont ils jouiſſent, non ſeulement dans la Grèce, mais chez nous & par tout l'Univers, que les noms de leurs oppreſſeurs ſont oubliés, & qu'il n'eſt perſonne qui ne préfère le malheur de ces grands Hommes au triomphe de leurs perſécuteurs. Quel Carthaginois l'emporta ſur Annibal par la prudence, par la valeur & par l'éclat des ſuccès ! Lui ſeul combattit longtemps pour l'Empire & la gloire, contre une foule de nos Généraux. Ses concitoyens le bannirent, & nous dont il fut l'ennemi, nous honorons ſa mémoire ; ſon nom eſt célébré dans nos Livres (*a*).

(*a*) Pline dit que de ſon temps on voyoit

i donc imitons cette foule de
dont Rome fut la mère, les Bru-
Camilles, les Ahala, les Decius,
ius, les Fabricius, les Fabius,
ions, les Lentulus, les Emiles,
: d'autres qui ont affermi cette
ique, & que je ne crains pas
er au nombre des Immortels.
s la Patrie; ſoyons ſoumis au
ſoutenons les intérêts des bons
ns; négligeons les jouiſſances du
nt: que la Poſtérité, que la gloire
nt ſeules toutes nos penſées; que
ous la choſe la plus juſte ſoit auſſi
lleure. Eſpérons le ſuccès de nos
mais, quoi qu'il arrive, ſuppor-
ut avec courage. Penſons enfin
les grands Hommes ont, comme
res mortels, un corps fragile &
ble, les ſentimens de l'ame & la
de la vertu ne meurent jamais;
us voyons cette opinion conſacrée
e plus grand de tous les Héros,
et Hercule, dont on rapporte que
ertueuſe s'élança des flammes du

---

trois ſtatues d'Annibal dans Rome.
t.

bûcher, pour aller ſe rejoindre aux Immortels, croyons auſſi que ces généreux Patriotes, qui, par leurs conſeils ou leurs travaux, ont agrandi, défendu, ſauvé cette République immenſe, ſont montés, comme lui, à l'immortalité de la gloire.

LXIX. La gloire!.... Ah! Meſſieurs, puis-je prononcer ce mot en préſence des infortunés qui entourent votre Tribunal? Je vois accuſé devant vous Sextius, le protecteur de mes jours, le défenſeur de votre autorité, l'ame & le chef de la cauſe publique. Je vois ſon fils, qui tourne ſur moi ſes yeux trempés de larmes. Je vois couvert du deuil des accuſés, Milon, le vengeur de votre liberté, le ſauveur de ma vie, le ſoutien de la République opprimée; Milon, dont le courage a réprimé les brigandages, arrêté les meurtres, défendu vos temples & vos maiſons, & prêté un appui au Sénat. Je vois dans le même état de deuil & de douleur, Lentulus, le fils d'un homme qui a été pour moi, pour mon frère, pour ma famille, un père, un Dieu protecteur: l'année dernière, ce jeune Citoyen a reçu, des mains de ſon père, la robe virile, & des ſuffrages du Peuple,

la toge bordée de pourpre (*a*). Aujourd'hui, revêtu de cette même toge, il ſupplie pour ce vertueux père, frappé par le coup imprévu de la Loi la plus injuſte (*b*).

Cette douleur, ce deuil, cette affliction, tant de reſpectables Citoyens les éprouvent à cauſe de moi ſeul, pour m'avoir défendu, pour s'être montrés ſenſibles à mon infortune, & m'avoir rendu aux larmes de la Patrie, aux inſtances du Sénat, aux demandes de l'Italie, à vos ſollicitations, Meſſieurs. Quel eſt donc mon crime ? de quel forfait me ſuis-je rendu coupable, ce jour où je mis ſous vos yeux les indices, les lettres, les

(*a*) Il avoit été nommé Augure, malgré ſa grande jeuneſſe. Il avoit obtenu diſpenſe d'âge, en conſidération du mérite de ſon père.

(*b*) Lentulus Spinther obtint, en ſortant du Conſulat, le Gouvernement de la Cilicie & de l'Iſle de Chypre. On l'avoit chargé de rétablir Ptolémée dans ſes Etats. Mais un Tribun du Peuple propoſa une Loi pour révoquer cette commiſſion, ſous prétexte que les Livres Sibyllins défendoient aux Romains d'entrer en Egypte avec une armée.

aveux des traîtres qui avoient juré la ruine commune, ce jour où j'obéis à vos ordres? Ah! ſi c'eſt un crime d'aimer la Patrie, je l'ai bien expié. Ma maiſon a été détruite, mes biens ont été dévaſtés, mes enfans diſperſés, mon épouſe livrée aux plus indignes outrages : le plus tendre des frères, le plus parfait modèle de l'amour fraternel, s'eſt jeté aux pieds de mes cruels ennemis. Chaſſé de mes autels, de mes foyers, de mes Pénates, arraché à tous les miens, j'ai vécu ſéparé d'une Patrie ſur qui du moins je n'avois pas veillé ſans ſuccès. Tout ce que la haine a de férocité, tout ce que la trahiſon & la jalouſie ont de ſcélérateſſe & de méchanceté, je l'ai ſouffert.

Si tous ces maux ne ſuffiſent point, parce que mon retour ſemble les avoir effacés, j'aime mieux, oui, j'aime mieux retomber dans le même malheur, que d'attirer une ſi grande calamité ſur mes défenſeurs. Pourrai-je reſter dans Rome, quand Rome ſera fermée à ceux qui m'ont ramené dans ſon ſein? Non, Meſſieurs, l'effort eſt impoſſible ; & jamais cet enfant, dont les larmes atteſ-

tent la tendreſſe, ne me verra tranquille au milieu de vous, après qu'il aura perdu ſon père à cauſe de moi. Il ne gémira point toutes les fois qu'il me verra : il ne dira point qu'il voit en moi l'auteur de ſes maux & de l'infortune de ſon père. Chers amis, quel que ſoit votre ſort, je m'attache par-tout à vos pas. Rien ne pourra jamais m'arracher à ceux dont j'ai fait tout le malheur. Les Nations à qui le Sénat m'a recommandé, à qui le Sénat a rendu des actions de graces à mon ſujet, ne verront point ſans moi Sextius exilé à cauſe de moi.

Mais les Dieux immortels, qui, le jour de mon arrivée, me reçurent dans leurs temples, accompagné de ces vertueux amis, du Conſul Lentulus, & de la République elle-même, dont les droits ſont les plus ſacrés pour vos cœurs, ces Dieux ont remis en vos mains la déciſion de ces grands intérêts. Vous pouvez, Meſſieurs, par l'Arrêt que vous allez prononcer, relever le courage des gens de bien, réprimer les méchans, & tout à la fois vous aſſurer les ſervices de ces excellens Citoyens, me ranimer moi-même, & rendre une nouvelle vie à la République.

Si donc vous avez déſiré mon rétabliſſement, daignez, je vous en ſupplie, conſerver ceux par qui vous me revoyez au milieu de vous.

ORAISONS DE CICÉRON.

INVECTIVE CONTRE VATINIUS.

INTRODUCTION.

VATINIUS avoit paru comme *Introd.*
témoin dans l'affaire de Sextius. C'étoit un homme également vil & audacieux. Eſclave des Citoyens puiſſans, ennemi de la vertu, avide d'argent, aſpirant à toutes

duction. les charges, non pour acquérir des titres d'honneur, mais parce qu'il voyoit en elles les ſources de la richeſſe, toujours prêt à les acheter par des baſſeſſes ou par des crimes, il étoit abhorré de ſes Tribulaires, redouté de ſes voiſins, mépriſé de ceux même qui le protégeoient. Cicéron auroit dû, ſuivant l'uſage, l'interroger ſur les faits qu'il avoit dépoſés contre Sextius. Mais il craignit de ſe déshonorer, s'il paroiſſoit compter pour quelque choſe le témoignage d'un homme de ce caractère. Il crut qu'il devoit plutôt mettre un frein à ſon inſolence, & réprimer ſon audace,

dont il avoit lui-même reſſenti les effets. Ainſi, au lieu de lui parler de la cauſe, il l'accabla coup ſur coup, & ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, de queſtions plus preſſantes les unes que les autres, qui rappelèrent aux Juges les circonſtances les plus odieuſes de ſa vie. L'impudence de Vatinius ne put réſiſter à de ſi terribles attaques. Après avoir balbutié quelques mots, il ſe retira chargé du mépris & de la haine publique. Cicéron ſe félicite du ſuccès de cette affaire dans une de ſes Lettres au Proconſul Lentulus. *Voyez Épîtres Famil. Liv. I, Ep. 9.* Introduct.

Ce Diſcours ne reſſemble en rien aux autres Ouvrages du même Orateur. C'eſt une invective virulente, dans laquelle il s'abandonne tout entier à la haine qui l'anime, ſans s'occuper des règles oratoires, ni des Juges, ni de l'Auditoire. Quoique nous ayons beaucoup adouci l'amertume de ſon ſtyle, nous croyons que nos Lecteurs y trouveront encore trop de fiel, & qu'ils blâmeroient dans un Ecrit moderne, ce qui eſt excuſable dans une Traduction. Nous n'avons pas beſoin de juſtifier l'emploi que nous avons fait du ſingulier, en adreſſant la parole à Vatinius. Seroit-il poſſible de

pas tutoyer un homme que *Inter*
on couvre de boue, & de lui
lire : Le venin de *votre* bouche
impure a infecté toutes les parties
de *votre* corps...? Parlez, & lorſ-
que *vous* aurez par *votre* impu-
dence attiré ſur *vous* la vengeance
du Peuple, ou vomi, dans les
convulſions de la rage, le poiſon
qui *vous* gonfle la gorge, vous
répondrez..... *Vous* voulez plaire
au Peuple, mourez, & *vous* lui
plairez. Je n'irai point *vous* cher-
cher dans la gloire d'un grand
Homme; c'eſt de *votre* obſcurité
que je veux *vous* arracher..... Je
vous hais; ce ſentiment, que
votre crime doit rendre ſi fort

lutation. dans mon cœur, m'a fait oublier que *vous* ne m'inſpiriez pas moins de dégoût que d'horreur ; & je n'ai point voulu que le mépris *vous* ſauvât de la haine.... Le *vous* dans ces phraſes détruiroit le rapport qui doit toujours ſe trouver entre la penſée & l'expreſſion. Cette manière de parler, introduite dans la Société par l'eſclavage & maintenue par la politeſſe, ne peut convenir au vengeur de la vertu, qui accable un ſcélérat de tout le poids de ſa haine.

Ceux qui liront cette Invective, pourront-ils croire que, deux ans après, Vatinius ayant

été accuſé de brigue au ſortir de la Préture, Cicéron prit la défenſe de cet homme abhorré? Il eut même le malheur de le faire abſoudre, malgré l'évidence du crime, & quoiqu'il déſirât de perdre ſa cauſe. On juſtifieroit difficilement une pareille inconſéquence. Cicéron ne ſe la pardonnoit pas. *O Caton,* s'écrioit-il quelquefois, *que vous êtes heureux ! perſonne n'oſe vous rien demander qui ſoit contraire à l'honneur.* Céſar & Pompée l'avoient prié de ne point abandonner Vatinius, qu'ils protégeoient l'un & l'autre. Leurs prières étoient des ordres. Cicéron ménageoit le premier, pour

Introduct

Introduction. l'intérêt de ſon frère, qui ſervoit alors dans la Gaule avec le titre de Lieutenant. Le ſecond avoit été le principal auteur de ſon rappel, & la reconnoiſſance ne lui permettoit aucun refus. Ces motifs du moins n'avoient rien de honteux ; & ſi l'effet n'étoit pas irrépréhenſible, on ne pouvoit en blâmer la cauſe.

Loix, Uſages.

Les Magiſtrats qu'on envoyoit dans les Provinces, n'étoient pas libres de choiſir leur route ; il falloit qu'ils ſuiviſſent celle qu'on leur avoit marquée.

On aſſiſtoit en toge blanche

aux banquets funèbres. Ces banquets étoient précédés de prières publiques, que le Sénat ſeul pouvoit ordonner. *Introduction*

Tout homme accuſé devant les Magiſtrats, ne pouvoit en appeler aux Tribuns du Peuple.

Le Sénat diſpenſoit les deniers publics, aſſignoit les Gouvernemens, choiſiſſoit les Généraux, les Ambaſſadeurs, les Chefs du Conſeil Militaire.

Une Loi défendoit aux Candidats de donner des combats de Gladiateurs pendant les deux années qu'ils poſtuloient les charges, à moins que ce ne fût un

Introduction. jour fixé par le teſtament d'un parent ou d'un ami dont ils héritoient. Cicéron étoit l'Auteur de cette Loi.

ORAISONS DE CICÉRON.

INVECTIVE CONTRE VATINIUS.

I. SI je n'avois voulu que rendre juſtice à la baſſeſſe de ton ame, Vatinius, j'aurois rempli le vœu de nos Juges, en me gardant d'adreſſer la parole à un infame, dont le témoignage ne peut être d'aucun poids. En effet, nul ici ne voyoit en toi un adverſaire aſſez eſtimable, pour qu'il fallût te réfuter, un

témoin aſſez fidèle à ſon ſerment, pour que l'on t'interrogeât. Mais je me ſuis peut-être laiſſé trop emporter. Je te hais: ce ſentiment, que ton crime envers moi doit rendre ſi fort dans mon cœur, & qui cependant l'eſt encore plus dans les autres, m'a fait oublier que tu ne m'inſpirois pas moins de dégoût que d'horreur, & je n'ai pu ſouffrir que le mépris te ſauvât de la haine.

Ne t'étonne donc pas que je daigne t'interroger, quoiqu'il n'y ait perſonne qui ne rougît de ſe rencontrer avec toi, de t'aborder, de te donner ſon ſuffrage; perſonne qui te juge digne du titre de Citoyen, & même de la lumière. Je ne me ſerois jamais abaiſſé juſque là, ſi je n'avois voulu mettre un frein à ton inſolence, réprimer ton audace, arrêter par quelques interrogations le torrent de tes injures. Tu devois, Vatinius, en ſuppoſant même que Sextius t'eût ſuſpecté ſans raiſon, tu devois me pardonner de m'être rendu à ſes déſirs, & d'avoir écouté la voix de la reconnoiſſance dans le péril qui menaçoit mon bienfaiteur.

Mais hier tu mentis, lorſque tu aſſurois dans ta dépoſition, que bien loin d'avoir

d'avoir concerté avec Albinovanus l'accuſation de Sextius, tu ne lui avois jamais parlé dans aucune occaſion ; tu mentis, & c'eſt toi-même qui viens de nous l'apprendre ſans y réfléchir, en diſant que Titus Claudius t'avoit communiqué ſes projets, qu'il t'avoit conſulté ſur l'accuſation qu'il vouloit intenter à Sextius ; en diſant que cet Albinovanus, que tu avois déclaré t'être à peine connu, eſt venu chez toi ; qu'il t'a parlé de beaucoup de choſes, qu'il a reçu de tes propres mains les Harangues de Sextius, dont il n'avoit aucune connoiſſance, & qu'il ne pouvoit ſe procurer ; que ces Harangues ont été lues à l'Audience. Par l'un de ces aveux, il eſt évident que tu as donné des inſtructions aux accuſateurs : par l'autre, tu t'es convaincu toi-même d'inconſéquence & de parjure. Car enfin n'as-tu pas déclaré qu'un homme qui, à t'en croire, n'avoit rien de commun avec toi, étoit venu dans ta maiſon ; & que celui que tu jugeois d'intelligence avec l'accuſé, avoit reçu de toi les pièces qu'il t'avoit demandées pour intenter l'accuſation ?

II. Ton caractère eſt trop violent, trop altier. Tu n'imagines pas qu'il

ſoit permis de prononcer un ſeul mot qui ne chatouille ton orgueil. Tu es venu ici furieux contre tout le monde. Je n'ai pas eu beſoin de t'entendre, pour m'en convaincre. Ton aſpect ſeul me l'a bien apprís, pendant la dépoſition de Gellius, cet ardent protecteur de tous les ſédi-tieux. En effet, je t'ai vu comme un ſerpent t'élancer tout à coup de ton re-paire, les yeux ſaillans, la gorge gon-flée, les muſcles tendus. J'ai cru me retrouver encore au temps de ton Tri-bunat. Et d'abord tu m'as reproché d'a-voir défendu Cornelius, mon ancien ami, quoique ton parent. Ne ſais-tu pas que dans cette République on eſt preſ-que toujours blâmé pour attaquer comme tu le fais aujourd'hui, qu'on ne l'eſt jamais pour défendre? Mais encore je te le demande, pourquoi n'aurois-je pas défendu Cornelius? Cornelius a-t-il porté quelque Loi contre les Auſpices? A-t-il foulé aux pieds les Loix Ælia & Fuſia? A-t-il fait violence au Conſul, inveſti la Tribune de gens armés, chaſſé de force un Tribun oppoſant, profané la Religion, épuiſé le tréſor, ruiné la République? Tous ces crimes ſont ton

ouvrage. Oui, tu les a tous commis. Mais Cornelius, jamais rien de ſemblable lui fut-il reproché ? On diſoit qu'il avoit lu le diſpoſitif d'une Loi. On répondoit, & ſes Collègues l'atteſtoient, que c'étoit pour en faire la réviſion, & non dans le deſſein de la publier. Il eſt certain du moins que ce jour-là Cornelius congédia l'Aſſemblée, & reſpecta l'oppoſition. Mais toi, qui me blâmes de l'avoir défendu, quelle cauſe porteras-tu à tes Avocats ? ou plutôt de quel front oſeras-tu les aborder ? Tu leur annonces déjà la honte qui les attend, s'ils prennent ta défenſe, puiſque celle de Cornelius te paroît une tache à ma mémoire.

Cependant, Vatinius, rappelle-toi que ce fut peu de temps après cette démarche ſi déſagréable aux honnêtes gens, s'il faut t'en croire, que le Peuple Romain, que tous les bons Citoyens s'empreſsèrent à l'envi de me nommer Conſul ; que jamais élection n'avoit été plus glorieuſe ; en un mot, que par une conduite ſage & modeſte, j'ai obtenu toutes les dignités, où ton impudence s'étoit promis ſi ſouvent de parvenir.

III. Tu m'as encore reproché ma retraite, ſans doute pour rouvrir la plaie de ceux que ce jour ſi cher à ton cœur, frappa du coup le plus cruel. Ecoute ma réponſe ; elle ſera courte. Tous les ſcélérats avec toi cherchoient un prétexte de prendre les armes. Piller à mon occaſion la fortune des riches, boire le ſang des Chefs de l'Etat, aſſouvir votre cruauté féroce, & cette haine invétérée que vous nourriſſiez depuis ſi long-temps contre les gens de bien, tel étoit le vœu de votre fureur. Je le ſavois : j'aimai mieux rompre le cours de vos crimes par la retraite, que par la réſiſtance. Ainſi, Vatinius, pardonne-moi d'avoir épargné la Patrie, après l'avoir ſauvée ; & puiſque je ſouffre en toi le deſtructeur & le fléau de la République, permets du moins que j'en ſois le défenſeur & l'appui. Au reſte, condamnes-tu la retraite d'un homme que les regrets de tous les Citoyens, que les cris plaintifs de la République elle-même ont rappelé, comme tu le vois ? Mais ce n'eſt pas à cauſe de moi ; c'eſt, dis-tu, à cauſe de la République qu'on s'eſt occupé de mon retour. Et que peut déſirer de plus un mortel

généreux, lorſqu'il rentre dans la Patrie, que d'être aimé de ſes concitoyens pour l'intérêt de la Patrie ? Sans doute je ſuis d'un caractère intraitable. Mon abord eſt difficile, mon regard fier, mes réponſes hautaines, ma conduite inſolente. Nul ne regrettoit mon humanité, nul ne reſſentoit le beſoin de ma ſociété, de mes conſeils, de mes ſecours ; & cependant mon abſence, s'il faut parler de pareilles minuties, avoit laiſſé le Forum dans le deuil, rendu muet le Sénat, éteint l'émulation. Mais je le veux : on n'a rien fait pour moi. Ces Sénatus-Conſultes, ces Plébiſcites, ces arrêtés faits en ma faveur par l'Italie entière, par chaque Corporation, par tous les Colléges, avouons-le, la République en a été l'objet. Apprends, apprends à connoître la véritable gloire. Que pouvoit-il m'arriver de plus honorable ? Quel plus ſûr garant de l'immortalité pouvois-je enfin déſirer, que de voir tous mes concitoyens perſuadés que de mon ſalut ſeul dépendoit le ſalut de la Patrie ?

Je te renvoie ici le trait que tu m'as lancé. Tu as dit que j'étois cher au Sénat

& au Peuple, moins pour moi que pour la République : & moi, je dis que, malgré toute l'atrocité, toute la noirceur de ton ame, on te haît pour la République encore plus que pour toi.

IV. Je n'ajouterai qu'un mot avant de t'interroger. Qu'importe ce que chacun dit de ſoi-même ? que les gens de bien nous jugent. Voilà le ſuffrage qu'il eſt beau d'obtenir. Deux circonſtances mettent à découvert les ſentimens des Citoyens à notre égard ; c'eſt lorſqu'il s'agit pour nous des honneurs ou de l'exiſtence. Mon ſort t'eſt connu. Peu d'hommes ont été portés aux honneurs avec un empreſſement auſſi unanime du Peuple Romain : nul n'a été rendu à l'exiſtence avec autant de zèle. Que penſe de toi le Public ? Nous ſavons comme il t'a honoré. Nous attendons ce qu'il fera pour te ſauver. Mais dois-je donc me comparer avec le plus impudent & le plus vil des mortels ? J'en appelle à ton propre témoignage. Oui, Vatinius, quelle que ſoit ton arrogance, quelle que ſoit la haine que tu me portes, c'eſt à toi que je le demande. Dis, qui de nous deux ceu

Etat, cette République, cette Ville, doivent ſe féliciter le plus de compter parmi leurs Citoyens ? Qui de nous deux a rendu ſa vie plus précieuſe pour ces temples, pour le tréſor, pour le Sénat, pour les perſonnages illuſtres que tu vois ici, pour leurs biens, leurs enfans, enfin pour les Auſpices & les autels des Dieux ? Parles, & lorſque tu auras par ton impudence attiré ſur toi la vengeance du Peuple, ou vomi dans les convulſions de la rage le venin qui te gonfle la gorge, tu répondras de mémoire aux queſtions que je te ferai ſur toi-même.

V. Je ne déchirerai point le voile qui couvre tes premières années. Je ne te reprocherai point d'avoir, au ſortir de l'enfance, percé des murs, volé tes voiſins, frappé ta mère. Profite du mépris, & cache au ſein de ta baſſeſſe les turpitudes de ton adoleſcence. Tu briguas la Queſture avec P. Sextius. Tandis que celui-ci bornoit tous ſes vœux à cette dignité, tu parlois déjà d'un ſecond Conſulat. Eh bien ! te ſouviens-tu que P. Sextius fut nommé Queſteur d'une voix unanime, & que, ſi ton nom ſe trouva enfin appelé le dernier, ce fut

contre le vœu général, & grace à la faveur du Conſul?

Quand le ſort t'eut aſſigné l'Intendance d'Oſtie, au grand mécontentement du Peuple, j'étois Conſul : mes ordres t'envoyèrent-ils à Pouzzoles, afin d'empêcher que l'on n'en tranſportât ni or ni argent? Lorſque tu te regardois non comme un Magiſtrat chargé de veiller ſur les effets des Marchands, mais comme un Commis qui pouvoit lever les droits à ſon profit; lorſqu'il n'y avoit point de maiſon, de magaſin, de vaiſſeau qui pût échapper à tes recherches avides; point de Négociant que tu n'embarraſſaſſes dans les filets de l'iniquité; point de Commerçant qui deſcendît au port ſans te redouter, & dont tu ne ſuſſes retarder le départ : te ſouvient-il que nos Romains de Pouzzoles portèrent ſur toi des mains vengereſſes, que les habitans de cette Ville m'adreſsèrent leurs plaintes? Après ta Queſture, revêtu du titre de Lieutenant, ne te mis-tu pas en marche pour l'Eſpagne ultérieure, où commandoit le Proconſul C. Coſconius? Quoique le voyage ſe faſſe ordinairement par terre,

& qu'il y ait une route marquée pour ceux qui veulent prendre la mer, n'allas-tu point en Sardaigne, & de là en Afrique ? Ne paſſas-tu point par le royaume d'Hyempſal, par celui de Maſtaneſoſus ? Ne traverſas-tu pas la Mauritanie, avant de gagner le Détroit ? Cependant tu ne pouvois le faire ſans un décret du Sénat. Cite-nous un ſeul Lieutenant qui ſe ſoit rendu en Eſpagne par cette route.

Je ne t'interrogerai point ſur ces turpitudes, ces larcins ſi lâches, que l'Eſpagne peut te reprocher. J'en viens à ton Tribunat. Dis-moi d'abord en général, s'il eſt quelque injuſtice, quelque crime que tu n'aies pas commis dans cette Magiſtrature. Mais garde-toi, je te l'ordonne, de mêler ton infamie à l'éclat des plus illuſtres Citoyens. Je ne te demanderai rien qui ne te ſoit perſonnel. Je n'irai point te chercher dans la gloire d'un grand Homme (*a*). C'eſt de ton obſcurité que je veux t'arracher, &, quoi que tu puiſſes dire, mes traits

(*a*) Céſar, dont Vatinius n'étoit que l'inſtrument.

ne frapperont que toi ſeul : je les plongerai tout entiers dans ton cœur.

VI. Comme toutes les grandes choſes remontent aux Dieux immortels, réponds, toi qui te vantes d'être un élève de Pythagore, & qui veux couvrir ta groſſière ignorance du nom de ce Philoſophe célèbre ; quel aveuglement ou plutôt quelle fureur égaroit tes eſprits ? Tu as fait des ſacrifices inouis & ſacriléges ; tu te plais à évoquer les ames des Enfers, à conſulter les Dieux Manes dans les entrailles des enfans immolés ; & les Auſpices ſous qui Rome a été fondée, les Auſpices garans du ſalut de cette République, tu les a mépriſés ! Dans les premiers jours de ton Tribunat, tu déclaras aux Sénateurs, que les réponſes des Augures & toutes les prétentions de leur Collége mettroient un vain obſtacle à tes entrepriſes.

Je te demande maintenant, ſi tu as exécuté ta menace, ſi tu as jamais évité d'aſſembler le Peuple, & de porter une Loi le jour où tu ſavois qu'on prenoit les Auſpices. Et puiſque c'eſt ici le ſeul point où tu prétends t'unir à Céſar, je ſéparerai ta cauſe de la ſienne, non pour

la République ſeulement, mais pour Céſar lui-même. Je craindrois que ton opprobre ne rejaillît juſque ſur ſa gloire. Je te demande d'abord, ſi tu t'en rapportes au Sénat comme le fait Céſar; enſuite, quelle eſt l'autorité d'un homme qui ſe juſtifie par l'exemple d'un autre. Je te dis enfin; car il faut que la vérité ſorte de mon cœur, & je ne puis plus taire ce que je penſe (*a*): Quand il ſeroit vrai que Céſar ſe fût laiſſé quelquefois emporter trop loin; quand la chaleur de la diſpute, la paſſion de la gloire, l'élévation du caractère, la fierté d'un ſang illuſtre, l'auroient entraîné à quelques démarches excuſables alors dans un ſi grand Homme, & que tant de belles actions devoient un jour faire oublier: miſérable, te ſieroit-il de t'arroger les mêmes droits? Un brigand, un ſacrilége, Vatinius oſeroit-il prétendre aux priviléges de Céſar?

VII. Ecoute mes queſtions. Tu as

(*a*) Cicéron tâche ici d'excuſer les violences de Céſar contre Bibulus, ſon Collègue. Jamais Conſul ne tint une conduite plus criminelle. *Voyez l'Hiſt. Rom. de Rollin, XII. v.*

été Tribun du Peuple (*a*). Sépare-toi du Conſul. Tu avois neuf Collègues qui ne manquoient pas de courage. Tu ſavois que trois d'entre eux prenoient tous les jours les Auſpices. Tu les tournois en ridicule : tu les appelois hommes privés. Deux ſont décorés de la robe prétexte ; & toi, tu as vendu celle que tu avois préparée pour ton Edilité. Le troiſième, tu ne l'ignores pas, au ſortir de cet orageux Tribunat, a joui, malgré ſa jeuneſſe, de toute la conſidération que peut obtenir un Conſulaire. Les ſix autres étoient de ton parti, ou gardoient la neutralité. Ils avoient tous des Loix qui n'attendoient que la ſanction du Peuple ; & particulièrement C. Coſconius, que je m'applaudis d'avoir pour Juge, & que tu es ſi furieux de voir ancien Edile.

Dis, ſi de tout le Collége des Tribuns un autre que toi a oſé porter une Loi. Quelle audace ! ou plutôt quelle impudence ! Tes neuf Collègues ont

(*a*) Vatinius fut Tribun du Peuple pendant le premier Conſulat de Céſar.

craint de violer la Religion ; & toi, à peine ſorti de la fange, toi, le dernier des humains en tout genre, tu n'y trouvois qu'un objet de pitié, de mépris, de dériſion. Connois-tu dans toute notre Hiſtoire un ſeul Tribun qui ait rien fait dans l'Aſſemblée du Peuple, quand il ſavoit qu'on prenoit les Auſpices ?

Ecoute encore ; & réponds. L'année qui a ſuivi ton Tribunat, a vu, je ne dirai point les deux Conſuls (*a*), mais les deux oppreſſeurs, les fléaux de la République, anéantir les Loix Ælia & Fuſia, ainſi que les Auſpices, l'Oppoſition, tout le Droit public. Mais enfin ces Loix ſubſiſtoient encore, quand tu étois Tribun. Souvent elles avoient réprimé les fureurs tribunitiennes, & nul autre que toi n'avoit oſé les enfreindre. Eh bien ! as-tu jamais héſité de convoquer le Peuple, de terminer quelque affaire avec lui dans les circonſtances où ces Loix te le défendoient ? Cherche parmi les Tribuns les plus ſéditieux : en trouveras-tu d'aſſez hardi, pour avoir jamais con-

(*a*) Calpurnius Piſon, & Aulus Gabinius.

voqué l'Aſſemblée au mépris des Loix Ælia & Fuſia ?

VIII. Je te demande maintenant ſi tu as eu le projet, la volonté, la penſée ; oui, la penſée ; car dans un crime de cette nature en concevoir même l'idée, c'eſt mériter les plus affreux ſupplices : je te demande donc ſi tu as eu la penſée, je ne dirai point pendant ton règne, comme tu aimes à l'entendre, mais dans le cours de tes brigandages horribles, de te faire Augure à la place de Metellus. Sans doute tu voulois qu'à ton aſpect chacun doublement affligé, gémît tout à la fois de la perte d'un Citoyen illuſtre & vertueux, & de l'élévation d'un infame ſcélérat. Croyois-tu la République aſſez découragée, aſſez abattue, aſſez aſſervie par un Tribun comme toi, pour que nous puſſions ſouffrir que Vatinius fût Augure ?

Je ſuppoſe ici que tu le fuſſes devenu : tes prétentions nous pénétroient de douleur, nous qui te haïſſions, & tes meilleurs amis ne pouvoient s'empêcher d'en rire : mais enfin, ſi la République, déjà frappée de tant de coups funeſtes, avoit reçu encore cette plaie mortelle, auroit-

ut, à l'exemple de tous les Augures depuis Romulus, prononcé, que lorſque Jupiter fait briller ſes éclairs, la Religion défend de rien traiter dans l'Aſſemblée du Peuple? ou bien aurions-nous vu un Augure abolir les Auſpices, pour être conſtant dans ſon mépris pour les Dieux?

IX. C'eſt trop parler de tes prétentions à cette dignité. Il en coute à mon cœur de ſe retracer les déſaſtres de la République; car ce n'étoit qu'après avoir dégradé les Citoyens, ce n'étoit que ſur les débris de Rome, que tu pouvois te flatter de devenir Augure. Laiſſons, dis-je, ces rêves de ton ambition, & voyons tes crimes. Je ne dirai pas que le Conſul M. Bibulus (*a*) étoit bien

(*a*) Le Conſul M. Bibulus, dont il eſt ici queſtion, étoit intimement uni avec Caton, & ſe gouvernoit par les mêmes principes. Défenſeur inflexible des Loix & de la liberté, il ne voulut jamais conſentir à la Loi Agraire, propoſée par Céſar ſon Collègue, Loi qui aſſuroit à l'ambition la faveur de la multitude. Céſar déchaîna contre lui le Tribun Vatinius. Le Conſul fit une vigoureuſe réſiſtance. Mais enfin, aſſailli de tous côtés, couvert de boue &

intentionné pour la République. Comme tu n'avois pas les mêmes ſentimens, je craindrois d'irriter ta colère redoutable. Mais tu avoueras du moins qu'il ne ſe montroit point, qu'il n'oppoſoit point la force, ſe contentant d'improuver tes opérations. Eh bien ! lorſque tu conduiſis ce Conſul en priſon, & que tes Collègues t'ordonnèrent de lui rendre la liberté, ne fis-tu pas un pont devant les Roſtres avec les Tribunaux joints enſemble, pour y donner le ſpectacle le plus honteux & le plus déplorable ; pour que le Conſul du Peuple Romain, un Conſul ſi modéré, ſi impartial, privé de tout ſecours, ſéparé de ſes amis, en butte à la fureur des ſcélérats, y fût traîné, je ne dis pas en priſon, mais au ſupplice, mais à la mort ?

---

meurtri de bleſſures, il ſe réfugia dans ſa maiſon, où il reſta enfermé pendant tout le reſte de ſon Conſulat, c'eſt-à-dire, huit mois entiers. La Loi paſſa, malgré les efforts de Caton, que Céſar fit prendre par le milieu du corps, & emporter ainſi hors de la place. Ne doit-on pas s'étonner que Cicéron appelle l'auteur de ces attentats, le plus clément & le meilleur des hommes ?

Je te demande ſi quelque autre avant toi oſa commettre cet horrible forfait. Apprends-nous ſi tu imites les anciens crimes, ou ſi tu en inventes de nouveaux. Ce n'eſt pas tout encore. Quand ton audace & ta ſcélérateſſe, que tu prétends couvrir du nom de C. Céſar, de ce Citoyen ſi clément & ſi vertueux, eurent chaſſé M. Bibulus du Forum, du Sénat, des temples, de tous les lieux publics; quand tu le tenois enfermé dans ſa maiſon, & que, foulant aux pieds la majeſté de l'Empire & le bouclier des Loix, tu avois réduit un Conſul à cacher ſa vie dans l'ombre de ſes murailles: envoyas-tu un Huiſſier pour l'en arracher, afin que, pendant ton Tribunat, le Conſul du Peuple Romain n'eût pas le droit, juſqu'alors reſpecté envers les particuliers, de s'exiler dans ſa maiſon?

Réponds, toi qui nous appelles tyrans, parce que nous veillons à la ſûreté publique, as-tu été Tribun du Peuple? Ne fus-tu pas plutôt le plus exécrable des tyrans? C'étoit peu d'avoir tâché d'enſevelir ſous les ruines des Auſpices cette République que les Auſpices ont vu naître; c'étoit peu d'avoir foulé aux

pieds les Loix Ælia & Fuſia, ces L
ſaintes, que ne purent anéantir la fu
impétueuſe des Gracques, l'audace
Saturninus, les attroupemens de Druſ
les efforts de Sulpicius, les meurtres
Cinna, les armes mêmes de Sylla; c
toit peu d'avoir préſenté la mort à
Conſul, de l'avoir aſſiégé dans ſa m
ſon, d'avoir employé la force pour l
arracher; c'étoit peu que du ſein de
misère tu fuſſes monté au Tribunat, c
tu euſſes acquis le droit de nous ép
vanter aujourd'hui par tes richeſſes:
fus-tu pas encore aſſez cruel, pour ent
prendre de perdre, d'enlever à la Pa
par une Loi meurtrière, les Citoyens
plus diſtingués, les Chefs de la Ré
blique?

X. Lorſque tu produiſis dans l'Aſſe
blée du Peuple L. Vettius (*a*), qui av
avoué devant le Sénat qu'il s'étoit ar

(*a*) C'eſt le même Vettius, Chevalier
main, qui, trois ans auparavant, avoit dé
Céſar au Queſteur Novius Niger, comme
des complices de Catilina. Céſar étoit a
Préteur. Au lieu de répondre, il condamn
délateur à une amende, & le fit traîner
priſon, parce qu'il ne pouvoit la payer.

d'un poignard dans le deſſein de tuer Cn. Pompée ; lorſque tu fis paroître ce vil délateur ſur la Tribune, dans ce temple conſacré par les Augures, où les autres Tribuns ont coutume de produire les Chefs de l'Etat pour conſulter leur ſageſſe : ne voulus-tu pas que Vettius prêtât ſa voix à tes projets impies, & que, pour répondre à tes queſtions, il dît devant ton Aſſemblée, qu'en commettant ce crime, il avoit été l'inſtrument, le miniſtre, le complice des Citoyens les plus vertueux, & dont la perte, alors ſeul objet de tes efforts, auroit néceſſairement entraîné celle de la Patrie ? . . .

L'empriſonnement de Bibulus ne t'avoit point ſatisfait. Tu avois voulu le tuer ; tu l'avois dépouillé du Conſulat ; tu déſirois de le chaſſer de ſa Patrie. Les exploits de Lucullus irritoient ton cœur jaloux, ſans doute parce que tu avois dès l'enfance aſpiré toi-même à la gloire des Guerriers. Tu voyois dans C. Curion l'ennemi irréconciliable de tous les méchans, l'oracle du Conſeil public, le plus intrépide défenſeur de la liberté. Son fils, regardé comme le Chef

de la jeune Nobleſſe, s'intéreſſoit plus vivement au ſort de la Patrie, que l'on ne devoit l'exiger d'un Citoyen de ſon âge. Croira-t-on que le mérite éclatant de L. Domitius bleſsât les yeux de Vatinius? N'importe. Tu reſſentois contre lui cette haine que t'inſpirent les gens de bien, & les grandes eſpérances qu'il donnoit alors, & qu'il n'a point démenties, te faiſoient déjà redouter ſa vertu. C'en fut aſſez pour t'animer à la perte de ces illuſtres Citoyens. Tu voulus auſſi que la délation de Vettius te délivrât de L. Lentulus, aujourd'hui l'un de nos Juges, Prêtre de Mars, & qui pour lors étoit le compétiteur de ton cher Gabinius. Ah! ſi ta ſcélérateſſe n'eût point empêché Lentulus de l'emporter ſur ce monſtre, la République n'auroit pas été vaincue. Tu voulus envelopper le fils dans la ruine du père. L. Paulus, alors Queſteur en Macédoine, ce Citoyen magnanime, qui avoit banni par des Loix vengereſſes deux traîtres déteſtables, deux ennemis de la Patrie, cet homme formé par les Dieux pour ſauver la République, fut livré comme les autres aux traits de la calomnie. Tu

ne m'épargnas point (*a*). M'en plaindrai-je ? Non. Je te dois plutôt des remercîmens, puiſqu'il te ſembla que je ne méritois pas d'être ſéparé de ces grands Citoyens.

XI. Mais par quelle fureur étrange, lorſque ce dénonciateur docile eut fini de parler, lorſqu'il eut nommé tout ce que Rome a de plus illuſtre, & qu'il fut deſcendu de la Tribune, te vit-on le rappeler tout à coup, t'entretenir avec lui en préſence du Peuple Romain, lui demander s'il ne pouvoit pas encore déſigner quelques victimes? Ne le preſſas-tu point d'accuſer C. Piſon, mon gen-

(*a*) Vettius ne nomma point Cicéron; mais il déclara qu'un Conſulaire éloquent, voiſin du Conſul, lui avoit dit qu'on avoit beſoin d'un nouveau Servilius Ahala, ou d'un ſecond Brutus. Cette intrigue fut nouée par Céſar, qui vouloit ſur-tout ſe venger du jeune Curion, ennemi déclaré du Triumvirat. Elle tourna tout entière à la honte de ſon auteur : & à la perte du miſérable qui lui avoit ſervi d'inſtrument. Vettius fut étranglé dans la priſon. Cicéron en accuſe Vatinius. Le coupable étoit plus puiſſant. Céſar ordonna le meurtre, craignant les ſuites d'une impoſture trop mal concertée pour ſoutenir le grand jour d'un examen judiciaire.

dre, & M. Laterenſis, dont l'un, parmi tant de jeunes gens du premier mérite, n'en a laiſſé aucun l'égaler en vertu, l'autre s'occupe nuit & jour de la gloire & de la République? Ne déclaras-tu point, ô le plus impur, le plus ſcélérat des ennemis! qu'on informeroit contre des hommes ſi diſtingués par leur rang & par leur caractère; & que le délateur Vettius recevroit les plus amples récompenſes? Et quand on eut, je ne dis pas unanimement condamné, mais repouſſé avec indignation toutes ces horreurs, ne fis-tu pas expirer dans la priſon ce même Vettius, de peur qu'il ne reſtât quelque trace de la ſubornation, & que l'on ne voulût te pourſuivre toi-même pour cette impoſture? Puiſque tu répètes ſans ceſſe que, ſi la récuſation des Juges eſt permiſe aujourd'hui aux deux parties, c'eſt à toi qu'on en eſt redevable; je veux qu'on ſache que tu n'as pu faire même le bien ſans crime. Réponds-moi donc. Tu avois porté cette Loi juſte & pluſieurs autres encore dès le commencement de ton Tribunat. N'attendis-tu pas cependant qu'Antoine (*a*) eût été accuſé de-

(*a*) Antoine, à ſon retour de la Macédoine, où

rant Cn. Lentulus & devant Q. Clodius ? Dès qu'il le fut, ne décidas-tu pas qu'elle n'auroit point d'effet rétroactif, afin qu'un Conſulaire eût la douleur de ſe voir exclus, & qu'un moment lui ravît la faveur d'une Loi équitable ?

Tu m'allégueras tes liaiſons avec Q. Maximus. Excuſe merveilleuſe, & qui doit te juſtifier ! Que Maximus n'ait pas voulu donner à ſon adverſaire la liberté de récuſer plus de cinq Juges, il n'en mérite pas moins d'éloges. Leur inimitié étoit déclarée, l'affaire entrepriſe, le Juge & ſon Conſeil choiſis. Non ; Maximus n'a rien fait qui fût indigne de ſa vertu, indigne des Paul Æmile, des Fabius Maximus, des Scipion l'Africain,

---

Il avoit été Proconſul, fut traduit en Juſtice par Q. Fabius Maximus & par M. Celius. Les accuſateurs ne parlèrent point des vexations qu'il avoit commiſes dans la province. Ils le pourſuivirent ſeulement comme ayant été complice de Catilina. L'accuſation étoit fondée. Antoine avoit en effet trempé dans la conjuration dont il fut le vengeur. Les Juges le condamnèrent. Il ſe retira dans l'Iſle de Céphalenie, où il bâtit à ſes frais une nouvelle ville. La Loi Porcia permettoit l'exil aux Citoyens condamnés.

ces grands Hommes dont nous voyons déjà revivre la gloire dans leur illuſtre deſcendant. Toi ſeul es coupable. Différer par cruauté une Loi que l'humanité ſembloit t'avoir inſpirée, voilà chez toi le raffinement de la perfidie, de la méchanceté, de la ſcélérateſſe. Aujourd'hui Antoine a du moins une conſolation dans le malheur. Ses yeux n'ont pas vu la honte de ſa famille. Il n'a ſu que par la renommée (*a*), que les images de ſon père & de ſon frère avoient été traînées avec ſa nièce dans la caverne d'un ſcélérat.

XII. Et puiſque tu mépriſes la fortune des autres, & que tes richeſſes te rendent ſi inſolent, je veux que tu me répondes, ſi pendant ton Tribunat tu as conclu des traités avec des Républiques, avec des Rois, avec des Tétrarques; ſi, par tes Loix, tu as tiré de l'argent du tréſor; ſi, dans ce temps, tu as arraché de groſſes ſommes, ſoit à Céſar, ſoit aux Fermiers de l'Etat. Maintenant que ces

(*a*) Vatinius épouſa la nièce d'Antoine, quelque temps après la condamnation de ce Conſulaire.

faits

ts ſont avoués, dis-moi s'il eſt vrai
ıe le plus pauvre des hommes ſoit de-
nu riche cette année même, où l'on
oit porté une Loi contre les concuſ-
ınnaires. Sans doute tu voulus prouver
Public, que tu ne mépriſois pas ſeu-
ment les actes des tyrans, c'eſt ainſi
ıe tu nous appelles, mais la Loi même
ton meilleur ami (*a*), de ce Citoyen
aiment cher à nos cœurs, devant qui
ne ceſſes de nous calomnier, & que
n impudence outrage indignement,
utes les fois que tu te vantes d'être ſon
lié.

Je veux encore ſavoir de toi, dans
ıel deſſein tu vins en toge brune au
anquet d'Arrius mon ami. L'avois-tu
mais vu faire ? avois-tu jamais entendu
re qu'on l'eût fait ? qui t'en avoit donné
xemple ? Tu me diras que ces prières
données par le Sénat, n'avoient point
ton approbation. Eh bien ! je les con-
ımne comme toi. Tu vois que je ne
'occupe point des actes de cette année,
ıi ſemblent t'être communs avec de
ands Hommes. C'eſt ſur tes crimes

(*a*) Céſar.

perſonnels que je t'interroge. Il n'y a donc pas de fête : c'étoit ſimplement repas. Qui jamais s'eſt mis à table habit de deuil ? A la vérité, le banc funèbre eſt encore un tribut qu'on p aux morts ; mais celui qui le donn droit à des égards.

XIII. Oublions ce banquet funè Oublions que c'étoit une fête public où l'argenterie, les étoffes, l'appa pompeux des décorations offroit brillant ſpectacle au Peuple Rom Qui jamais, dans un deuil domeſtic qui même aux funérailles d'un parent mit à table en toge brune ? A quel a que toi donna-t-on jamais une toge bl au ſortir du bain ? Sans reſpect pour de milliers de Citoyens, ni pour le r tre du feſtin, Q. Arrius, qui tous étc en habit blanc, tu oſas entrer dan temple de Caſtor avec C. Figulus & autres Furies, enveloppées comme d'un vêtement funèbre. Qui ne g point alors ? qui ne déplora poin malheur de la République ? quel l'entretien des convives ? que ſe di ils ? ſinon que cet Empire, ſi gran reſpecté, n'étoit plus ſeulement la j de tes fureurs ; que tu en avois fa

ouet de ton inſolence ? Eh quoi ! ignoois-tu l'uſage ? N'avois-tu jamais vu de anquet funèbre ? n'avois-tu paſſé aucun our de ton enfance ou de ta jeuneſſe, armi des Cuiſiniers ? Et cette faim, qui e preſſoit depuis ſi long-temps, ne enois-tu pas de l'aſſouvir au banquet agnifique de Fauſtus ? Qui donc as-tu u s'aſſeoir à table en habit de deuil ? & même quel maître de feſtin, quel onvive parut jamais avec une toge brune vant le repas ? O comble d'extravaance ! tu croyois que, ſi tu n'avois fait out ce que tu ne pouvois faire ſans rime, ſi tu n'avois profané le temple de aſtor, compté pour rien les Loix des banquets publics, la préſence des Citoyens, un uſage conſacré par le temps, les égards ſi bien dus à celui qui t'avoit invité, tu n'aurois pas aſſez prouvé que tu condamnois cette fête religieuſe.

XIV. Je t'interroge à préſent ſur un fait de ta vie privée. Ici du moins tu ne pourras dire que ta cauſe eſt unie à celle des hommes les plus illuſtres. Je te demande ſi tu fus cité en Juſtice, pour avoir violé la Loi Licinia Junia; ſi le Préteur C. Memmius t'ordonna, d'après cette Loi, de comparoître au bout de

trente jours ; ſi, à cette époque, tu fis ce qui étoit inoui dans notre République ; ſi tu en appelas aux Tribuns du Peuple, ce ſeroit déjà une audace ſans exemple, ſans excuſe ; j'ajoute ſi tu en appelas ſpécialement au deſtructeur, au fléau, à la furie de la République, à ce Clodius, qui voyant que le droit, l'uſage, l'autorité l'empêchoient de s'oppoſer à ton jugement, ſignala de nouveau ſes fureurs, & ſe donna pour Chef à tes ſoldats. Je n'entreprendrai point de prouver ce fait par des témoins, dans la crainte que tu ne me reproches de t'accuſer, au lieu de t'interroger. Je vois que bientôt j'aurai beaucoup de choſes à dire contre toi dans cette Tribune. J'en parlerai quand il ſera temps. Aujourd'hui je ne chercherai point à te convaincre ; je veux ſeulement t'interroger.

Réponds-moi, Vatinius. Quel Citoyen, depuis la fondation de Rome, en a-t-il appelé aux Tribuns, pour ſe diſpenſer de juſtifier ſa conduite ? Quel accuſé a-t-on vu monter ſur le ſiége de ſon Juge, l'en précipiter, rompre les bancs, renverſer les urnes, commettre, pour ſe ſouſtraire aux Tribunaux, tous les excès qui ont forcé d'établir les Tri-

bunaux ? Sais-tu que Memmius prit la fuite ; que tes accuſateurs furent arrachés de tes mains & de celles de tes complices ; que les Juges qui ſiégeoient dans le voiſinage, furent chaſſés de leurs Tribunaux ; que dans le Forum, en plein jour, en préſence du Peuple Romain, Tribunal, Magiſtrats, uſages anciens, Loix, Juges, punition des coupables, tout diſparut, tout fut anéanti ? Sais-tu que tous ces crimes ont été conſignés avec la plus grande exactitude dans les regiſtres publics ; qu'ils ont été teſtés par Memmius ?

Je te demande encore pourquoi, lorſqu'on t'eut accuſé, tu revins de la province où tu étois Lieutenant, afin que l'on ne te ſoupçonnât pas de vouloir te dérober aux Loix ? pourquoi, quand tu avois la liberté du choix, tu affectas de dire que tu aimois mieux te juſtifier ? Par quelle inconſéquence tu te ſauvas ſous l'abri d'un appel coupable, après avoir dédaigné l'aſile que t'offroit ta Lieutenance ?

XV. Et puiſque j'ai parlé de cette Lieutenance, je veux ſavoir de toi quel Sénatus-Conſulte te l'avoit donnée. Ton geſte m'apprend ta réponſe. Ce fut ma

Loi, dis-tu, qui me fis Lieutenant. Eh bien! es-tu vraiment le parricide de la Patrie? Avois-tu eſpéré qu'il ne reſteroit plus aucun Sénateur dans la République? voulois-tu ne pas même laiſſer au Sénat ce que perſonne ne lui avoit encore diſputé, le pouvoir d'envoyer les Lieutenans dans les provinces? Le Conſeil public te ſembloit-il aſſez dégradé, le Gouvernement aſſez avili, pour que le Sénat ne pût déſormais, comme l'avoient fait nos ancêtres, confier aux Citoyens le ſoin d'annoncer la guerre ou la paix; pour qu'il ne pût nommer ni les Agens de la Nation, ni ſes Interpretes, ni les Chefs du Conſeil militaire, ni ſes Miniſtres dans les provinces? Tu (*a*) avois ôté au Sénat le droit

(*a*) Le Sénat, qui, dès le premier Conſulat de Céſar, ſe mettoit en garde contre ſon ambition, avant même qu'il entrât en charge, lui avoit deſtiné, ainſi qu'à ſon Collègue, des provinces oiſives, des terres à défricher, des chemins à conſtruire. Céſar rendit cette précaution inutile. Vatinius étoit toujours prêt à lui vendre la liberté publique. Sur la réquiſition de ce Tribun, il ſe fit attribuer par le Peuple le commandement de l'Illyrie & de la Gaule Ciſalpine avec trois légions.

d'aſſigner les Gouvernemens, le choix des Généraux, le maniement des deniers publics, fonctions que le Peuple Romain n'a jamais déſirées, que jamais il n'a diſputées au Conſeil ſuprême de l'Etat. Je me trompe : il s'eſt approprié quelquefois une partie de ces pouvoirs. Il l'a fait rarement. Mais enfin, je l'avoue, on a vu le Peuple choiſir un Général. Quel Lieutenant fut jamais nommé ſans un décret du Sénat ? Nul avant toi. Clodius s'eſt empreſſé de publier une Loi pareille en faveur de deux monſtres. Tu en es plus puniſſable, puiſque tu as nui doublement à la République, & par ton action, & par les ſuites d'un tel exemple, puiſque, peu content d'être criminel toi-même, tu as voulu apprendre aux autres à le devenir.

Je voudrois ſavoir auſſi pour quelle raiſon cette Loi que j'ai portée contre la brigue d'après un Sénatus-Conſulte, ſans uſer de violence, ſans bleſſer les Auſpices, ſans enfreindre les Loix Ælia & Fuſia, tu ne la regardes pas comme une Loi, tandis que j'obéis moi-même à tes Loix, n'importe de quelle manière tu les aies établies. Quoique ma Loi défende expreſſément de donner des com-

bats de gladiateurs pendant les deux années qu'on poſtule, ou que l'on doit poſtuler les charges, à moins que ce ne ſoit un jour fixé par un teſtament, quelle fureur trouble ta raiſon juſqu'à te faire donner un ſpectacle de gladiateurs dans le temps que tu es au nombre des Candidats? Penſes-tu qu'il puiſſe ſe trouver un Tribun du Peuple aſſez ſemblable à ton barbare gladiateur, pour te ſouſtraire au pouvoir de ma Loi? Ne ſais-tu pas, qu'indignés de cette conduite, les vertueux Sabins, les Marſes, les Péligniens, tes tributaires, t'ont flétri par le jugement qu'ils ont porté ſur toi, & que, depuis la fondation de Rome, tu es le premier Membre de la Tribu Sergia qui n'ait point eu ſon ſuffrage?

XVI. Peut-être ton cœur eſt-il inſenſible à tous ces affronts, parce que tu es perſuadé, comme tu le publies ſans ceſſe, qu'en dépit des Dieux & des hommes, l'extrême amitié de Céſar pour toi, te fera obtenir tout ce que tu déſireras. Mais quoi! n'as-tu jamais ouï dire, nul ne t'a-t-il rapporté la réponſe que fit dernièrement Céſar [illegible]n ſujet? Il étoit dans Aquilée: comme on y parloit de quelques perſonnes fort connues, il dit

que l'excluſion de C. Allius l'avoit ſingulièrement affligé, parce qu'il connoiſſoit l'honnêteté de ſon caractère & ſa probité. Il ajouta qu'il étoit fâché qu'on eût nommé Préteur un homme dont les vûes étoient oppoſées à ſes intérêts. Quelqu'un alors lui ayant demandé ce qu'il penſoit du ſort de Vatinius : Vatinius, dit-il, n'a rien fait gratuitement pendant ſon Tribunat : quand on ne recherche que l'argent, on doit ſe paſſer aiſément des honneurs.

S'il n'y a point d'honneurs dont tu ne ſois jugé indigne par celui même qui, pour rehauſſer encore l'éclat de ſa fortune, mais ſans trahir ſon devoir, t'a laiſſé courir en aveugle dans le précipice ; ſi tes voiſins & tes tribulaires te haïſſent, juſqu'à regarder ton excluſion comme leur triomphe ; ſi perſonne ne t'enviſage ſans gémir, ne parle de toi ſans te maudire ; ſi tous évitent ton approche, te fuient, ferment l'oreille à ton nom, abhorrent ton aſpect ainſi qu'un préſage ſiniſtre ; ſi tu es l'opprobre de ta famille, l'exécration de ta Tribu, l'effroi de tes voiſins ; ſi l'on rougit d'être ton allié ; ſi le venin de ta bouche impure a infecté toutes les parties de ton corps ;

ſi tu es en horreur au Sénat, au Peuple, au genre humain, pourquoi ſouhaites-tu la Préture (*a*) plutôt que la mort ? Tu veux plaire au Peuple : meurs ; tu lui plairas. Mais il eſt temps que nous entendions tes réponſes éloquentes. Je ne t'interrogerai point davantage. Seulement je vais, en finiſſant, te faire quelques queſtions ſur le fond de la cauſe.

XVII. Dis-moi, par quelle inconſéquence donnes-tu à Milon (*b*) les mêmes éloges que lui ont donnés dans toutes les circonſtances les bons Citoyens, toi qui, dernièrement produit devant le Peuple par la plus noire des Furies, trouvas tant de plaiſir à porter contre lui un faux témoignage ? Auras-tu le droit

(*a*) Vatinius ne ſuivit point le conſeil de Cicéron. Il continua de ſolliciter ſa Préture ; & les Conſuls Craſſus & Pompée, à force de largeſſes, le firent préférer à Caton, ennemi intraitable du Triumvirat.

(*b*) On a vu dans la Harangue pour Sextius, que Milon fut un des huit Tribuns qui propoſerent le rappel de Cicéron, & firent paſſer la Loi malgré les intrigues & les violences de Clodius. Il alla même juſqu'à lever des troupes pour combattre les gladiateurs ſoudoyés par ſon ennemi. Les rues de Rome furent plus d'une fois enſanglantées.

de changer à ton gré ? Ainſi donc, quand tu verras la populace gagée par Clodius, cette tourbe de ſcélérats & d'infames ; tu diras, comme tu l'as dit dans une Aſſemblée, que Milon aſſiégeoit la République avec les gladiateurs & les beſtiaires ; & lorſque tu paroîtras devant des hommes tels que ceux qui nous écoutent, tu n'oſeras blâmer ce Citoyen reſpectable par ſa vertu & ſa fermeté.

Mais puiſque tu loues ſi généreuſement Milon, ou plutôt puiſque tu flétris par tes éloges la gloire de ce grand Homme, jaloux de ceux que tu blâmes, réponds-moi. Tu ſais que Milon & Sextius ont toujours agi de concert dans l'adminiſtration publique. Cette union eſt atteſtée non ſeulement par l'eſtime des gens de bien, mais encore par les perſécutions des méchans : car ils ſont accuſés pour le même ſujet, l'un par cet homme que tous, ſi l'on t'excepte, reconnoiſſent comme le ſeul qui ſoit plus exécrable que toi ; l'autre par tes conſeils, & non ſans le ſecours de ce ſcélérat : tu ne l'ignores pas. Comment peux-tu ſéparer, par ton témoignage, deux Citoyens que tu confonds dans la même accuſation ?

Voici ma dernière queſtion. Quand tu t'es plaint de la colluſion d'Albinovanus, as-tu dis que tu n'avois point approuvé que Sextius fût accuſé de violence, qu'on n'auroit pas dû le faire, qu'il auroit fallu plutôt s'armer contre lui de toute autre Loi, lui chercher un autre crime? As-tu dit auſſi que la cauſe du généreux Milon étoit celle de Sextius, que tout ce que celui-ci avoit fait pour moi étoit agréable aux bons Citoyens? Je ne te reproche point ton inconſéquence. Je ne te reproche point d'avoir dépoſé fort au long contre des actions qui, ſelon toi, ont été approuvées des gens de bien, ni d'avoir comblé d'éloges un homme à qui tu aſſocies la cauſe & les périls de Sextius. Je te demande ſi tu penſes que Sextius doive être condamné par une Loi, d'après laquelle tu prétends qu'on n'a pas dû l'accuſer. Peut-être ne veux-tu pas que je te conſulte, quand je t'interroge. Sois tranquille: ne crains point que j'attache quelque prix à ton opinion. Réponds ſeulement. Après avoir déclaré qu'un homme ne devoit point être accuſé de violence, as-tu atteſté devant les Juges qu'il en étoit coupable?

ORAISONS DE CICÉRON.

PLAIDOYER

POUR

MARCUS CELIUS.

INTRODUCTION.

MARCUS CELIUS RUFUS, Chevalier Romain, avoit été l'Élève de Cicéron & de Craſſus. Formé à cette excellente école, il ſe diſtingua de bonne heure dans le Barreau. Avant l'âge où

l'on pouvoit demander les Magiſtratures, il accuſa Caius Antoine, Collègue de Cicéron dans le Conſulat. Et ce qui eſt à peine croyable, il le fit condamner comme complice de Catilina, quoiqu'il eût porté lui-même le dernier coup à la conjuration, par la victoire qu'il remporta près de Piſtoie en Toſcane.

Encouragé par ce premier ſuccès, il accuſa Sempronius Atratinus de brigue & de corruption. Atratinus fut abſous. Celius renouvela ſon accuſation. Mais avant que cette affaire fût terminée, il ſe vit obligé de s'occuper de ſa propre défenſe.

Clodia, veuve de Metellus Celer, vivoit dans le plus grand déſordre. Celius n'avoit point échappé au pouvoir de ſes charmes; mais il rougit bientôt de ſes liaiſons avec une femme ſi ſcandaleuſe, & rompit ouvertement avec elle. Outrée de ſes mépris, Clodia réſolut de le perdre, en le faiſant accuſer d'empoiſonnement. Quatre Orateurs, Herennius, Balbus, Clodius, & le fils d'Atratinus, partagèrent la cauſe entre eux, ſelon l'uſage de ce temps-là, & plaidèrent tous quatre, l'un après l'autre. *Introdu*

Le chef principal de l'accuſation étoit l'empoiſonnement:

Inſtion. mais on chargea Celius de pluſieurs autres crimes. On l'accuſa d'avoir manqué aux devoirs de la piété filiale, d'avoir frappé un Sénateur, envahi les biens de Polla, excité une ſédition à Naples, corrompu les ſuffrages du Peuple ; d'avoir fait aſſaſſiner les Députés d'Alexandrie. On voulut même inſinuer qu'il avoit été complice de Catilina. Enfin Herennius s'étendit fort au long ſur ſon libertinage & ſur la dépravation de ſes mœurs.

Craſſus & Cicéron, qui plaidèrent pour lui, partagèrent entre eux ſa défenſe. Craſſus ſe chargea de le juſtifier par rapport aux

biens de Polla, à la ſédition de Naples, & à l'aſſaſſinat des Députés d'Alexandrie. Cicéron répondit à tout le reſte. Il remporta une victoire complette. Celius abſous, voua une amitié inviolable à ſon défenſeur. Il lia même avec lui un commerce de lettres, qui exiſtent encore. Elles forment le huitième Livre des Epîtres. *Introduct.*

Le Plaidoyer pour Celius renferme pluſieurs morceaux admirables. L'Orateur a ſu y réunir tous les tons. Quelle vigueur de pinceau, quelle énergie dans le portrait de Catilina! quel pathétique dans l'endroit où il décrit la mort de Metellus Celer! Mais

Cælius. ſur-tout quelle adreſſe, lorſqu'il juſtifie Célius ſur les écarts de ſa jeuneſſe! Cette partie de la cauſe étoit bien délicate à traiter. Il ne convenoit pas à Cicéron d'être l'Apologiſte du libertinage. Il falloit tenir un certain milieu entre une morale licencieuſe, qu'il ne devoit pas autoriſer, & une auſtérité de mœurs, qu'il inſinue qu'on ne doit ni exiger ni attendre des jeunes gens, ſur-tout dans un ſiècle auſſi corrompu. Avouons pourtant que le beſoin de la cauſe a contraint l'Orateur de pardonner certaines choſes qui ne trouveroient point grace aux yeux du Moraliſte.

Il ſemble avoir réſervé toutes *Inuro*
ſes forces pour accabler Clodia. Soit qu'il évoque des Enfers le vertueux Appius Cæcus pour lui faire les plus vifs reproches ſur ſes dérèglemens, ſoit qu'il faſſe parler Clodius pour lui donner des conſeils, c'eſt tour à tour l'invective la plus ſanglante & l'ironie la plus amère. Mais c'étoit la ſœur de Clodius; & Cicéron, en défendant Celius, ſervoit à la fois l'intérêt de l'amitié & de la vengeance.

Cette cauſe fut plaidée devant le Préteur Domitius, l'an 697, ſous le Conſulat de Lentulus & de Philippe. Cicéron avoit alors cinquante-un ans.

traduction.

Loix, Mœurs, Uſages.

Un accuſé, après avoir été abſous, pouvoit être pourſuivi une ſeconde fois pour le même ſujet & par le même accuſateur.

Une ancienne Loi preſcrivoit aux jeunes gens qui avoient pris la robe virile, de porter les bras ſous la toge pendant la première année, & de ne point quitter leur tunique aux exercices du champ de Mars.

ORAISONS DE CICÉRON.

PLAIDOYER

POUR

MARCUS CELIUS.

I. MESSIEURS, s'il ſe trouvoit à cette Audience un homme à qui nos Loix & nos uſages ne fuſſent point connus, effrayé ſans doute de l'atrocité d'une cauſe qui occupe ſeule le Barreau, pendant que les fêtes & les jeux publics ont fermé les Tribunaux pour toutes les

autres affaires, il croiroit qu'il s'agit d'un forfait énorme, dont on ne peut différer la punition ſans conſommer la ruine de l'Etat. Si on lui diſoit qu'une de nos Loix (*a*) ordonne qu'on pourſuivra ſans interruption les procès commencés contre les ſéditieux & les ſcélérats qui, les armes à la main, ont oſé aſſiéger le Sénat, faire violence aux Magiſtrats, attaquer la République : il ne déſapprouveroit pas cette Loi ; il demanderoit quel eſt le crime ſur lequel vous avez à prononcer. Quand il apprendroit qu'il n'eſt ici queſtion ni d'attentat, ni d'audace, ni de violence (*b*) ; mais qu'un jeune Citoyen, doué des qualités les plus bril-

(*a*) La Loi Lutatia, portée l'an de Rome 675 par Lutatius Catulus, pour réprimer les violences & les ſéditions devenues trop fréquentes.

(*b*) Il ſera queſtion dans la cauſe, du meurtre des Envoyés d'Alexandrie, de l'aſſaſſinat de Dion, de la ſédition de Naples. Sans doute ce ſont des actes de violence. Mais il n'en faut pas conclure que le procès de Célius devoit être inſtruit tous les jours ſans aucune interruption. La Loi Lutatia ne l'ordonnoit que pour les crimes qui viennent d'être énoncés par l'Orateur.

lantes, plein d'ardeur pour le travail, aimé du Public, eſt accuſé par le fils d'un homme qu'il a pourſuivi lui-même, & qu'il pourſuit encore devant les Tribunaux, qu'une Courtiſane eſt l'ame de toute cette intrigue: alors cet étranger, inſtruit de la vérité, reſpecteroit les motifs d'Atratinus; mais il penſeroit qu'on doit réprimer les fureurs d'une femme emportée; & vous, Meſſieurs, il vous plaindroit de ne pouvoir partager le repos dont jouiſſent les autres Citoyens.

En effet, ſi vous voulez faire une ſérieuſe attention, & vous former une juſte idée de la cauſe, vous verrez, Meſſieurs, qu'un homme qui auroit eu la liberté du choix, ne ſe ſeroit jamais chargé de cette accuſation, & qu'il n'auroit oſé ſe préſenter ici avec la plus foible eſpérance, ſi quelque autre ne l'appuyoit de tout ce que peuvent faire une paſſion violente & une haine implacable. Mais je pardonne au jeune Atratinus: il eſt du caractère le plus honnête & le plus vertueux; c'eſt mon parent. La Nature, la néceſſité, ſa jeuneſſe lui ſervent d'excuſe. S'il s'eſt porté de lui-même à cette accuſation, je l'attribue à la piété filiale: s'il en a reçu l'ordre,

l'obéiſſance étoit une néceſſité : s'il s'eſt flatté du ſuccès, la faute en eſt à ſon âge. Les autres accuſateurs n'ont pas droit à la même indulgence ; ils ne méritent aucun ménagement.

II. Il me ſemble qu'il convient à la jeuneſſe de Celius que je commence par répondre à tout ce qu'ils ont dit pour le déshonorer lui-même, & pour ternir l'éclat de ſa famille. On lui a fait deux reproches par rapport à ſon père. C'eſt, vous a-t-on dit, un homme obſcur, & il a eu beaucoup à ſe plaindre de ſon fils. Celius le père n'a pas beſoin que je le juſtifie. Son ſilence ſuffit pour ceux qui le connoiſſent, & qui ſont du même âge. Mais il en eſt d'autres dont il n'eſt pas auſſi bien connu, parce que depuis long-temps ſa vieilleſſe ne lui permet guère de paroître avec nous au Barreau. J'oſe leur atteſter que tous ceux qui ont pu jamais avoir quelque rapport avec lui, l'ont toujours traité & le traitent encore avec tous les égards & la conſidération qui ſont dus au Chevalier Romain le plus diſtingué. Au ſurplus, le reproche d'être né d'un Chevalier Romain, me paroît bien déplacé devant

devant de tels Juges (*a*), & dans une cauſe que je défends.

Vous dites qu'il n'a pas rempli les devoirs d'un bon fils. Chacun de nous peut avoir ſon opinion. Mais certes le père ſeul eſt Juge en cette partie. La dépoſition des témoins fera connoître ce que penſe le Public. L'affliction & les larmes de ſa mère, la douleur, le deuil de ſon père, cette triſteſſe peinte ſur ſon viſage, atteſtent les ſentimens de ſa famille.

On lui a reproché de n'être pas eſtimé dans ſon pays. Cependant nul homme réſidant & fixé à Pouzoles, n'obtint de plus grands honneurs que ceux qu'on a décernés à Célius abſent. C'eſt pendant ſon abſence que ſes concitoyens l'ont agrégé au premier Ordre de leur Ville. Et cet honneur, que beaucoup d'autres ont brigué vainement, ils le lui ont déféré, ſans qu'il le demandât.

(*a*) L'an de Rome 682, une Loi d'Aurelius Cotta avoit ordonné que les Juges fuſſent pris à l'avenir, non plus du Corps ſeul des Sénateurs, mais des trois Ordres de la République, du Sénat, des Chevaliers, & des Tribuns du Tréſor, qui étoient de l'Ordre du Peuple.

Aujourd'hui encore, ils ont député pour cette cauſe des Sénateurs & des Chevaliers Romains chargés de faire ſon éloge dans les termes les plus honorables.

Je crois avoir établi ma cauſe ſur les fondemens les plus ſolides, en lui donnant pour baſe le ſuffrage de ceux avec qui Celius a eu des rapports. En effet, vous ne pourriez avoir une opinion favorable de ſa jeuneſſe, ſi elle avoit déplu, je ne dis pas ſeulement à un homme tel que ſon père, mais à une Ville dont l'autorité eſt ſi impoſante & ſi reſpectable. Voilà les ſuffrages qui commencent la réputation. Et moi-même, Meſſieurs, ſi je jouis de quelque renommée, c'eſt que la bonne opinion & le témoignage des miens ont étendu & fortifié ce ſentiment d'eſtime, dont on daignoit récompenſer mon zèle & mon travail au Barreau.

III. Quant aux reproches d'inconduite, quant à ces déclamations vagues, reſſources éternelles de tous les accuſateurs, Celius n'en ſera jamais aſſez affecté pour ſe plaindre de n'être pas né difforme. En effet, ces injures ſont devenues des lieux communs contre tous ceux qui, dans leur jeuneſſe, eurent en

partage la beauté & les graces de la figure. Mais il y a de la différence entre accuſer & médire. L'accuſation exige quelque choſe de poſitif. Il faut articuler les faits, nommer la perſonne, apporter des preuves, produire des témoins. La médiſance ne veut que faire outrage. Quand elle eſt violente & emportée, on la nomme *invective*; ſi elle eſt enjouée & ſpirituelle, on l'appelle *raillerie*.

J'ai vu avec autant de peine que de ſurpriſe, qu'Atratinus eût été ſpécialement chargé de cette partie de l'accuſation. Elle ne convenoit ni à ſon caractère ni à ſon âge, &, vous avez pu le remarquer vous-même, la pudeur de ce vertueux jeune homme ne lui permettoit pas de s'arrêter ſur cet endroit de ſon diſcours. Je voudrois qu'un des autres accuſateurs plus robuſtes & plus aguerris ſe fût réſervé cet emploi. Je lui parlerois avec plus de force & de liberté : je réprimerois, à ma manière, cette fureur de médire. Mais vous, Atratinus, je vous ménagerai davantage. Je reſpecte votre pudeur, & je ne dois pas démentir mon amitié pour vous & pour votre père.

Je vous donnerai pourtant un avis : c'eſt de n'oublier jamais ce que vous

êtes ; de vous montrer auſſi réſervé dans vos paroles, que vous êtes décent dans vos actions, & de ne vous permettre contre perſonne des reproches qui vous feroient rougir, ſi on les rétorquoit contre vous avec auſſi peu de juſtice. En effet, cette reſſource n'eſt-elle pas ouverte à tout le monde ? Vous êtes jeune, la Nature vous a prodigué ſes charmes. La calomnie ne peut-elle pas auſſi donner une couleur de vraiſemblance aux reproches les moins fondés? Mais n'accuſons ici que ceux qui vous ont forcé de parler dans cette cauſe. Ce qui fait honneur à votre modeſtie, c'eſt que nous avons vu combien vous ſouffriez à dire ces choſes ; & ce qui n'en fait pas moins à votre eſprit, c'eſt que vous les avez dites avec grace & politeſſe.

IV. Au ſurplus, deux mots ſuffiront pour diſculper Celius : tant que ſon âge a pu l'expoſer à de tels ſoupçons, la pureté de ſes mœurs, les leçons & la vigilance de ſon père l'en ont garanti. Je ne parlerai pas de moi ; je m'en rapporte, Meſſieurs, à ce que vous en penſez. Je dirai ſeulement que ſon père me l'amena, auſſi-tôt qu'il lui eut donné la robe virile. Tant que Celius fut à la fleur de

âge, on ne le vit jamais qu'avec ſon ère, qu'avec moi, ou chez le vertueux raſſus, conſacrant tous ſes momens à étude des Lettres.

On lui a reproché des liaiſons avec atilina; & c'eſt de quoi l'on ne doit as même le ſoupçonner. Vous ſavez u'il étoit encore dans l'adoleſcence, orſque Catilina demanda le Conſulat vec moi. Quoique pluſieurs jeunes gens ſtimables ſe ſoient attachés à cet homme ervers & corrompu, ſi jamais Celius 'eſt approché de lui, s'il m'a quitté un eul inſtant, qu'on diſe qu'il a eu des iaiſons trop intimes avec Catilina. Cependant nous l'avons vu depuis au ombre de ſes amis. Cela eſt vrai; nais je ne défends ici que cet âge qui, oible par lui-même, eſt plus livré aux éductions étrangères. Pendant ma Préure, il eſt toujours reſté auprès de moi: l ne connoiſſoit point Catilina. Catilina étoit alors Préteur en Afrique. L'année d'après, il fut accuſé de conuſſion. Celius étoit avec moi. Il ne fit ucune démarche pour lui, il ne parut as même dans ſon affaire. Enſuite je emandai le Conſulat. Catilina le de-

de ſa bourſe, de ſon crédit, de ſes peines, de ſes crimes même, s'il le falloit, & de ſon audace : c'étoit la flexibilité de ſon caractère, qui prenoit toutes les formes, qui ſe plioit & ſe prêtoit à toutes les circonſtances : ſérieux avec les eſprits ſombres & auſtères, gai avec les perſonnes enjouées, grave avec les vieillards, careſſant avec la jeuneſſe, audacieux avec les ſcélérats, diſſolu avec les débauchés.

Par ce caractère ſi flexible & ſi variable, il avoit raſſemblé autour de lui tout ce que l'Univers renfermoit d'hommes méchans & audacieux ; il s'étoit attaché même pluſieurs Citoyens eſtimables, qu'avoient ſéduits ces dehors d'une vertu affectée. Jamais il n'auroit conçu l'horrible projet de renverſer notre Empire, ſi la ſoupleſſe & la patience n'euſſent ſervi comme de baſe à cet aſſemblage monſtrueux de tant de vices. Ainſi qu'on ne reproche point à Celius l'amitié de Catilina. Ce crime lui eſt commun avec une infinité d'autres, & même avec de très-honnêtes gens. Moi auſſi (*a*), Meſ-

(*a*) A ſon retour d'Afrique, Catilina fut accuſé de concuſſion ; & Cicéron nous apprend

intérêts de Catilina. Bien d'autres, de tout état & de tout âge, ont fait comme lui. Catilina, vous n'avez pas dû l'oublier, Meſſieurs, ſavoit préſenter l'apparence des plus grandes vertus, ſans en avoir la réalité. Lié avec une foule de ſcélérats, il affectoit d'être dévoué aux plus gens de bien. Ardent pour les plaiſirs, ſans être incapable d'application & de travail, il ſut allier les excès de la volupté avec les fatigues de la guerre. Je ne crois pas qu'il ait exiſté dans l'univers un monſtre compoſé de qualités & de paſſions ſi contraires & ſi oppoſées.

VI. Quel homme tour à tour poſſéda mieux l'art de plaire aux plus illuſtres Citoyens, & de s'unir intimement aux gens les plus infames? Quel homme d'abord plus attaché aux bons principes, & enſuite plus cruel ennemi de notre République? plus avili dans ſes débauches, & plus infatigable dans le travail? plus avide dans ſes rapines, & plus prodigue dans ſes largeſſes? Mais ce qui tenoit en lui du prodige, c'étoit ſon talent pour ſe faire des amis, pour ſe les conſerver par ſes ſoins attentifs, partageant avec eux tout ce qu'il avoit, les aidant

de ſa bourſe, de ſon crédit, de ſes peines, de ſes crimes même, s'il le falloit, & de ſon audace : c'étoit la flexibilité de ſon caractère, qui prenoit toutes les formes, qui ſe plioit & ſe prêtoit à toutes les circonſtances : ſérieux avec les eſprits ſombres & auſtères, gai avec les perſonnes enjouées, grave avec les vieillards, careſſant avec la jeuneſſe, audacieux avec les ſcélérats, diſſolu avec les débauchés.

Par ce caractère ſi flexible & ſi variable, il avoit raſſemblé autour de lui tout ce que l'Univers renfermoit d'hommes méchans & audacieux ; il s'étoit attaché même pluſieurs Citoyens eſtimables, qu'avoient ſéduits ces dehors d'une vertu affectée. Jamais il n'auroit conçu l'horrible projet de renverſer notre Empire, ſi la ſoupleſſe & la patience n'euſſent ſervi comme de baſe à cet aſſemblage monſtrueux de tant de vices. Ainſi qu'on ne reproche point à Celius l'amitié de Catilina. Ce crime lui eſt commun avec une infinité d'autres, & même avec de très-honnêtes gens. Moi auſſi (*a*), Meſ-

(*a*) A ſon retour d'Afrique, Catilina fut accuſé de concuſſion ; & Cicéron nous apprend

ſieurs, peu s'en eſt fallu que je ne fuſſe abuſé comme tant d'autres ; je voyois en lui un bon Citoyen, un homme jaloux de l'eſtime des gens de bien, un ami ſolide & fidèle. J'ai connu ſes crimes avant de les avoir preſſentis, & la preuve a prévenu le ſoupçon. Si Celius a été vu auſſi parmi ſes nombreux amis, il ſe reprochera, comme moi, d'avoir été trompé ; mais il ne craindra pas que cette amitié lui faſſe aucun tort.

VII. Après avoir calomnié ſes mœurs, vous avez cherché à le rendre odieux comme complice de Catilina. Vous avez inſinué, mais en balbutiant & ſans inſiſter, que ſes liaiſons avec lui l'avoient fait entrer dans la conjuration. Loin d'établir rien de poſitif, notre jeune accuſateur, malgré tout ſon talent, n'a mis guère de ſuite dans ſes raiſonnemens. Et en effet qui pouvoit porter Célius à cet excès de fureur ? La dépravation de ſes mœurs, la perverſité de ſon caractère, le dérangement de ſa fortune ? ſon nom même a-t-il jamais

---

lui-même dans une Lettre à Atticus, qu'il ſe préparoit à plaider pour lui.

été prononcé dans ce temps de défiance & de ſoupçon ? C'en eſt plus qu'il ne faut pour détruire une allégation dénuée de vraiſemblance. J'ajouterai ſeulement que s'il eût trempé dans la conjuration, ou plutôt que s'il n'eût pas eu la plus grande horreur pour un tel crime, il n'auroit pas cherché à ſignaler ſa jeuneſſe en accuſant des conjurés.

Puiſque me voilà ſur cette matière, je crois pouvoir oppoſer la même réponſe à tout ce qu'on a dit au ſujet des brigues & de la corruption des ſuffrages. Celius, à moins d'avoir perdu la raiſon, n'auroit jamais accuſé perſonne de brigues, s'il s'en étoit rendu coupable à un tel excès. Il ne dénonceroit pas dans un autre une conduite qu'il déſireroit être en tout temps légitime & permiſe à lui-même. S'il penſoit qu'on dût jamais l'accuſer de brigues, le verrions-nous une ſeconde fois ramener devant les Tribunaux la même perſonne pour ce même crime ? Quoique cette démarche ſoit peut-être imprudente, quoiqu'elle n'ait pas mon aveu, cette ardeur montre du moins un homme qui aime mieux paroître pourſuivre un innocent, que

ſe défier lui-même de ſa propre innocence.

On lui a objecté ſes dettes, on a blâmé ſes dépenſes, demandé ſes regiſtres. Je ne réponds qu'un mot. Un homme ſous la puiſſance paternelle, ne tient pas de regiſtres. Celius n'a jamais rien pris à intérêt. La ſeule dépenſe qu'on lui objecte eſt ſon habitation. Vous avez dit qu'il occupe pour trente mille ſexterces de loyer. Je commence à comprendre que Clodius veut vendre ſes maiſons. La petite habitation que Celius tient de lui, eſt louée, dit-on, dix mille ſexterces (*a*). Mais pour lui plaire, vous haſardez un menſonge qui peut le ſervir dans les circonſtances.

Vous faites un crime à Celius d'avoir quitté la maiſon paternelle. A ſon âge, eſt-ce la matière d'un reproche? Après avoir remporté une victoire utile à la République, & qui m'a cauſé autant de peine qu'elle lui a fait d'honneur à lui-même, parvenu à l'âge de demander les Magiſtratures, il a pris un logement à lui, du conſentement, de l'avis même

(*a*) 1944 livres.

de ſon père. La maiſon paternelle étoit trop éloignée du Forum, il s'eſt logé à peu de frais ſur le Mont-Palatin, pour être plus près de moi & de ſes cliens.

VIII. Craſſus, en ſe plaignant de l'arrivée du Roi Ptolémée, vous citoit ces mots de la Pièce d'Ennius : *Plût au Ciel que jamais dans la forêt de Pélion* (*a*) ! Je pourrois continuer la citation. *Jamais ma Maîtreſſe errante, égarée*, ne m'auroit cauſé ces ennuis. *Bleſſée d'un trait fatal, en proie aux fureurs de l'Amour, Médée.....* Car je

(*a*) On trouve la phraſe entière, au troiſième Livre de la Nature des Dieux.

Utinam ne in nemore Pelio ſecuribus
Cæſa cecidiſſet abiegna ad terram trabes.

C'eſt la Nourrice de Médée qui ſe plaint de l'arrivée du vaiſſeau qui avoit apporté les Argonautes. Craſſus appliquoit ces vers à l'arrivée du Roi d'Egypte. Cicéron continue la citation, & applique les vers ſuivans à Clodia : c'eſt encore la Nourrice qui ſe plaint des chagrins & des peines que lui cauſe la folle amour de Médée ; & l'application eſt d'autant plus heureuſe, que, ſi l'on en croit Manuce, Attatinus, dans ſon Diſcours, avoit nommé Celius, le beau Jaſon.

vous ferai voir, Meſſieurs, quand j'arriverai à cette partie de ma cauſe, qu'une autre Médée, que le changement de domicile ont été pour ce jeune homme la ſource de tous ſes malheurs, ou plutôt le prétexte de toutes les calomnies.

Ainſi, Meſſieurs, raſſuré par votre ſageſſe, je ne redoute point ces autres attaques que nous préparoit le diſcours de nos adverſaires. Ils diſoient qu'un Sénateur doit dépoſer qu'il a été frappé par Celius dans les Comices pour l'élection des Pontifes. S'il ſe préſente, je lui demanderai d'abord pourquoi il n'a pas agi ſur le champ? Enſuite pourquoi il vient comme témoin, au lieu de paroître comme accuſateur? Pourquoi enfin il a mieux aimé différer ſa plainte, que de la faire à l'inſtant même? S'il me donne une réponſe nette & préciſe, je chercherai alors quel eſt le mobile qui le fait agir. S'il agit de lui-même, ſans aucune impulſion étrangère, peut-être je me troublerai, comme il m'arrive aſſez ſouvent: mais s'il eſt l'agent & l'inſtrument de celle qui eſt l'ame de toute l'accuſation, je me féliciterai que dans une cauſe appuyée par tant de crédit & de

moyens, il ne ſe ſoit trouvé qu'un ſeul Sénateur qui ait voulu ſe prêter à vos vûes.

Je ne redoute pas davantage cette autre eſpèce de témoins nocturnes qui dépoſeront, dit-on, que Celius a pris des libertés indécentes avec leurs femmes, lorſqu'elles revenoient de ſouper. Certes de pareils témoins doivent être bien impoſans, quand ils ſont forcés d'avouer qu'ils n'ont pas même tenté la voie de l'arbitrage, pour obtenir ſatisfaction d'une inſulte auſſi grave.

IX. Vous voyez, dès ce moment, quel genre d'attaque on prépare contre nous; lorſqu'on voudra nous frapper, c'eſt à vous, Meſſieurs, de nous défendre. Ceux qui nous accuſent ne ſont pas nos vrais ennemis. Les traits qu'ils lancent contre nous, ſont fournis par une main ſecrète. Je ne prétends pas leur faire un crime de ce qui doit même tourner à leur gloire. Ils rempliſſent un devoir; ils défendent leurs parens: ils font ce que doit faire tout homme d'honneur. Senſibles aux outrages, ils cherchent la vengeance; ils combattent ceux qui les ont provoqués. Mais ſi les loix

de l'honneur les autoriſent à pourſuivre Celius, votre ſageſſe ne vous permettra pas d'oublier votre devoir pour ſervir une vengeance étrangère. Vous voyez quelle foule d'hommes de toute eſpèce & de tout caractère remplit le Forum. Dès qu'un Citoyen puiſſant par ſa fortune, par ſon crédit ou par ſon éloquence leur paroît ſouhaiter quelque choſe, avec quel zèle ils préviennent ſes déſirs ! Comme ils s'empreſſent de lui offrir leurs ſervices & leurs témoignages !

Si quelqu'un de ces hommes officieux ſe produit dans notre cauſe, que votre ſageſſe repouſſe une ardeur trop empreſſée. Ce ſera tout à la fois ſauver Celius, mettre votre religion à l'abri des ſurpriſes, & défendre tous les Citoyens contre un pouvoir très-dangereux. Je ne vous laiſſerai pas à la merci des témoins : & dans cette cauſe, je ne ſouffrirai point que la vérité, par elle-même immuable & conſtante, dépende de la volonté des hommes, qu'il eſt ſi aiſé de diriger, de tourner, & de conformer à ſes intérêts. Je produirai des preuves ; je réfuterai les accuſations par des moyens plus clairs que le jour. Des faits, des motifs

& des raiſons, voilà ce que j'oppoſerai aux raiſons, aux motifs & aux faits.

X. Craſſus a traité avec autant de force que d'élégance, tout ce qui concerne les troubles de Naples, le meurtre des Alexandrins à Pouzoles, & les biens de Palla. Je voudrois qu'il eût parlé auſſi du meurtre de Dion (*a*). Au ſurplus, que puis-je vous en dire ? Celui qui l'a commis, ne craint rien, & même il s'en avoue l'auteur. Aſcitius, qu'on accuſoit d'être complice, a été abſous. Quel eſt donc ce prétendu crime ? Celui qui l'a commis ne le déſavoue pas : celui qui le nie a été abſous. Que doit craindre Celius, qui n'a rien fait, qu'on n'a pas ſoupçonné de complicité ? Et ſi la haine des ennemis d'Aſcitius n'a point prévalu ſur la bonté de ſa cauſe, quel tort peut faire à Célius le reproche d'un crime dont il n'a pas été ſoupçonné, &

(*a*) Le meurtre de pluſieurs Députés Alexandrins avoit été dénoncé au Sénat par Favonius. On ordonna que Dion, Chef de la députation, ſeroit appelé & entendu. Mais bientôt il fut aſſaſſiné lui-même par les ordres du Roi. L'argent de Ptolémée & le crédit de Pompée étouffèrent cette odieuſe affaire.

qui même n'a jamais porté la plus légère atteinte à ſa réputation ?

Mais, dites-vous, Aſcitius a dû ſon ſalut à la prévarication de l'accuſateur. Il eſt aiſé de détruire cette calomnie, & je le puis mieux que perſonne, puiſque c'eſt moi qui l'ai défendu. Au reſte, Celius croit la cauſe d'Aſcitius excellente, &, quelle qu'elle ſoit, il la regarde comme étrangère à la ſienne. Et ce n'eſt pas l'opinion de Celius ſeul; c'eſt en même temps celle des deux frères Coponius, ces jeunes Citoyens, auſſi recommandables par la bonté de leur caractère, que par l'étendue de leurs connoiſſances. Perſonne n'a été plus affligé de la mort de Dion. Ils étoient unis avec lui par le goût des Lettres, & par les nœuds de l'hoſpitalité. Dion, vous le ſavez, logeoit chez Lucceius, qui l'avoit connu dans Alexandrie. Interrogez Lucceius; interrogez ſon frère : vous entendrez de leur propre bouche ce qu'ils penſent de Celius. Ainſi écartons ces faits étrangers, pour venir enfin au véritable objet de la cauſe.

XI. En effet, Meſſieurs, j'ai remarqué que vous écoutiez Hérennius avec la

plus grande attention. Il le devoit ſur-tout à ſon eſprit & à ſon talent. Je craignois cependant que par ſon début adroit & inſinuant, il ne vous rendît trop favorable à ſon accuſation. Il a parlé fort au long du luxe, des paſſions, des vices de la jeuneſſe, & de la corruption des mœurs. Et cet homme doux & facile dans le commerce de la vie, connu par cette amabilité & cette politeſſe qui ſont aujourd'hui le charme de preſque toutes les Sociétés, s'eſt montré dans cette cauſe comme un maître rigide, comme un cenſeur atrabilaire. Jamais fils ne reçut de ſon père d'auſſi ſévères réprimandes, que celles qu'il a faites à Celius. Il s'eſt étendu ſur le libertinage & l'abus des plaiſirs. Que vous dirai-je, Meſſieurs? Je vous pardonnois de l'écouter avec cette attention. Une morale auſſi chagrine, auſſi auſtère, me faiſoit friſſonner moi-même.

Il a commencé par des faits qui ne m'ont pas beaucoup embarraſſé. Il a prétendu que Celius étoit très-lié avec Beſtia (*a*), mon parent, qu'il mangeoit

(*a*) Beſtia fut condamné comme coupable de brigue. Cicéron avoit été ſon défenſeur. C'eſt

chez lui, qu'il fréquentoit ſa maiſon, qu'il l'a ſoutenu dans la demande de la Préture. Des fauſſetés ſi évidentes ne ſont pas faites pour m'alarmer. Ceux qu'il dit avoir ſoupé enſemble, ou ſont abſens, ou ſont forcés de parler comme lui. Il ne m'inquiète pas davantage, quand, au ſujet des Lupercales, il nous dit que Celius & lui ſont de la même ſociété. Les premiers Luperques furent des Pâtres & des payſans groſſiers; & l'origine de ces aſſociations a précédé la politeſſe & les Loix, puiſque cette confraternité ne les empêche pas de ſe rendre accuſateurs les uns contre les autres, & que même pour inſtruire ceux qui pourroient l'ignorer, ils en font mention dans l'acte de dénonciation.

Mais je laiſſe tout cela, pour répondre à des choſes qui m'ont paru plus importantes. La cenſure des plaiſirs a été longue, mais plus douce. C'étoit plutôt une diſſertation, qu'une invective. C'eſt auſſi ce qui l'a fait écouter avec plus d'attention. Pour mon ami Clodius (*a*),

---

lui-même qui nous l'apprend dans ſa Lettre à ſon frère Quintus.

(*a*) Quel mépris l'Orateur témoigne pour

il s'eſt agité avec une extrême violence. Son impétuoſité ne s'eſt point ralentie ; & la force de ſa voix ajoutoit encore à la vigueur de ſon diſcours. Je goûtois fort ſon éloquence, mais ſans en redouter les effets : car ce n'eſt pas la première cauſe où je l'ai vu faire plus de bruit que de mal. C'eſt à vous, Balbus, que je répondrai, d'abord en réclamant l'indulgence, ſi toutefois les Loix & le Ciel permettent que je défende un homme qui n'a jamais refuſé un ſouper, qui a fait uſage de parfums, & qui a vu les eaux de Baies.

XII. J'ai connu pluſieurs de nos concitoyens, & l'on m'en a cité bien d'autres, qui, après avoir, je ne dis pas trempé leurs levres dans la coupe du plaiſir, mais livré leur jeuneſſe entière à la volupté, ſont rentrés dans le bon chemin, & ſont devenus des hommes eſſentiels & des perſonnages illuſtres. Tout le monde accorde quelques amu-

---

Clodius ! En le nommant ſon ami, en vantant la force de ſa voix & la véhémence de ſa déclamation, il compte pour ſi peu de choſe tout ce qu'il a dit, qu'il ne daigne pas lui répondre un ſeul mot.

ſemens à la jeuneſſe ; la Nature elle-même donne à cet âge des paſſions impétueuſes, & pourvu que dans leurs écarts elles n'attaquent ni la vie ni la fortune des Citoyens, elles paroiſſent excuſables & dignes d'indulgence. Mais il m'a ſemblé que vous vouliez faire un crime à Célius des déſordres de toute la jeuneſſe. Si l'on vous a écouté en ſilence, c'eſt qu'à l'occaſion d'un ſeul, nous penſions aux vices de beaucoup d'autres. Il eſt aiſé de déclamer contre la dépravation. Le jour ne ſuffiroit pas, ſi j'eſſayois de détailler tout ce qu'on peut dire ſur cet objet. La corruption, les adultères, l'impudence, les dépenſes ſont des ſujets inépuiſables. Quand vous ne parleriez que des vices en général, ils offriroient une vaſte matière aux plus éloquentes déclamations. Mais il eſt de votre ſageſſe, Meſſieurs, de ne point perdre de vue l'accuſé : & ſi on excite votre ſévérité contre les vices, contre les mœurs & la licence du ſiècle, il ne faut pas qu'elle s'appeſantiſſe ſur un homme qu'on aura ſu vous rendre odieux par des ſatires vagues & générales, ſans le charger d'aucun reproche perſonnel.

Balbus, je n'oſe répondre, comme il le faudroit, à la ſévérité de votre diſcours. Je devrois demander grace pour l'âge de Celius, je devrois réclamer l'indulgence. Mais non; je ne profite point des priviléges de l'âge. J'abandonne des droits communs à tous. Seulement ſi la jeuneſſe d'aujourd'hui s'eſt rendue juſtement odieuſe par ſes dettes, par ſes déſordres & ſes excès, je demande que les fautes d'autrui, que les torts de l'âge & du ſiècle ne ſoient pas imputés à Celius, & en même temps que je réclame cette juſtice, je m'engage à répondre avec la plus grande exactitude aux reproches qui lui ſont perſonnels.

XIII. Il y en a deux, qui concernent l'un & l'autre la même perſonne. Il eſt queſtion d'or emprunté à Clodia, & de poiſon préparé pour Clodia. Tout le reſte n'eſt qu'une déclamation vague, & ne peut être du reſſort des Tribunaux. Dire que Celius eſt un adultère, un homme ſans mœurs, un corrupteur de ſuffrages, c'eſt une invective & non une accuſation; car on n'articule, on n'établit rien de poſitif. Ce ne ſont que des

injures jetées au haſard par un accuſateur emporté.

Ici j'apperçois des faits précis, une Partie qui ſe plaint, un délit, & des Tribunaux établis pour en connoître. Celius a eu beſoin d'or : il en a emprunté de Clodia : il l'a reçu ſans témoins, & l'a gardé tant qu'il a voulu. Je vois la marque certaine d'une intime familiarité. Il a voulu faire périr cette même Clodia, il a cherché du poiſon, ſollicité, gagné des complices, marqué le lieu, apporté le breuvage fatal. Je vois d'un autre côté une grande haine avec une cruelle rupture. Dans cette cauſe, Meſſieurs, nous n'avons affaire qu'à Clodia, femme d'un grand nom, & par elle-même très-connue. Je ne dirai d'elle que ce qui ſera néceſſaire pour nous juſtifier.

Mais, j'en appelle à votre ſageſſe, Domitius; vous voyez que cette femme eſt notre ſeule partie. Si elle ne dit point qu'elle ait prêté de l'or à Celius, ſi elle ne l'accuſe point d'avoir voulu l'empoiſonner, c'eſt manquer à tous les égards, que de compromettre ici le nom d'une Dame reſpectable. Mais ſi, en l'écar-

tant de la cauſe, on fait écrouler toute l'accuſation, & alors il ne reſte plus d'armes pour combattre Celius, que dois-je faire, moi, qui le défends, ſi ce n'eſt de repouſſer ceux qui l'attaquent? Je le ferois avec plus de véhémence, ſans mes démêlés avec ſon mari, je voulois dire ſon frère, je m'y trompe toujours. Mais avec elle j'uſerai de modération, & je n'irai pas plus loin que mon devoir & l'intérêt de ma cauſe ne l'exigeront. Car jamais je n'ai cherché à être l'ennemi des Dames, & encore moins de celle qu'on dit avoir toujours été l'amie des hommes.

XIV. Cependant, avant de commencer, je lui demanderai quel doit être le ton de mon diſcours. Veut-elle qu'il ſoit grave, ſévère, antique? Aime-t-elle mieux une morale douce, aimable & polie? Si elle préfère la ſévérité, il faut que j'évoque des Enfers, non pas un de ces agréables qui ſont fort de ſon goût, mais quelqu'un de ces hommes auſtères, à longue barbe (*a*), tels que

(*a*) Les anciens Romains portoient les cheveux & la barbe longue. Ils ne connurent les Barbiers que l'an 454 de Rome.

nous

nous les voyons dans nos vieilles ſtatues, dans nos anciens tableaux, afin qu'il lui faſſe des reproches, qu'elle ne me pardonneroit pas, ſi je parlois en mon propre nom. Eh bien ! prenons-le dans ſa famille même, prenons ſur-tout l'illuſtre Appius Cæcus (*a*) ; il n'aura pas du moins le chagrin de la voir. S'il pouvoit ſortir du tombeau, voici ce qu'il lui diroit ſans doute : » Clodia, qu'a-» vez-vous de commun avec Celius, » avec un jeune homme, avec un » homme qui ne vous eſt rien ? Pour-» quoi avoir été aſſez, ou ſon amie » pour lui prêter de l'or, ou ſon enne-» mie pour en craindre du poiſon ? » N'aviez-vous pas vu que votre père » n'aviez-vous pas entendu dire que votre » oncle, que votre aïeul & ſon père » & ſon grand-père ont été Conſuls ?

» Ne ſaviez-vous pas enfin que vous » avez été l'épouſe de Q. Metellus, ce » grand Homme, ce vertueux Patriote,

(*a*) C'eſt Appius Claudius, dont Cicéron fait un ſi grand éloge dans ſon Traité de la Vieilleſſe. Il avoit été Cenſeur, & deux fois Conſul. Devenu aveugle, il ſe fit porter au Sénat, pour empêcher qu'on ne fît la paix avec Pirrhus.

» qui ne parut jamais en public ſans
» effacer par l'éclat de ſes vertus & de
» ſes honneurs, la gloire de tous les
» autres Citoyens? Sortie d'une ſi grande
» famille (*a*) pour entrer dans cette
» illuſtre Maiſon, pourquoi vous être
» liée auſſi étroitement avec Celius?
» Etoit-il votre parent, votre allié,
» l'ami de votre époux? Rien de tout
» cela. C'eſt donc une fureur, une paſ-
» ſion effrénée. Si les portraits des hom-
» mes ne touchoient pas votre ame,
» cette Q. Claudia, ma fille, ne vous
» avertiſſoit-elle pas d'imiter du moins
» les femmes dont les vertus ont honoré
» notre famille? Ne trouviez-vous pas
» un grand exemple dans Claudia, cette
» Veſtale qui, ſerrant ſon père dans ſes
» bras, empêcha qu'un Tribun ennemi
» ne l'arrachât du char triomphal? Pour-
» quoi imiter les vices de votre frère
» plutôt que les vertus de votre père &
» de vos aïeux, ces vertus fidèlement
» retracées par tous les hommes & toutes
» les femmes de mon ſang? Ai-je rompu

(*a*) On comptoit dans la famille Claudia trente-deux Conſuls, cinq Dictateurs, ſept Cenſeurs, & ſept Triomphateurs.

» la paix avec Pirrhus, pour que chaque » jour vous ſcelliez les honteux traités » de vos impudiques amours ? Faut-il » que cette eau que j'ai amenée à Rome » ſoit ſouillée par vos débauches ? que » cette route que j'ai conſtruite, vous » voie ſans ceſſe avec des hommes qui » ne vous ſont rien « ?

XV. Mais en introduiſant un ſi grave perſonnage, n'ai-je pas à craindre qu'il ne ſe retourne vers Celius, & que cet auſtère Cenſeur ne l'accable de ſes reproches ? C'eſt de quoi je m'occuperai dans la ſuite ; & je me flatte alors de juſtifier Celius aux yeux des Juges les plus ſévères. Mais vous, Clodia, ce n'eſt plus Appius, c'eſt moi qui vous parle : ſi votre projet eſt de ſoutenir votre entrepriſe, & de prouver ce qu'il vous plaît de nous imputer, vous êtes dans la néceſſité de rendre compte d'une ſi grande familiarité, d'un commerce ſi intime, d'une liaiſon ſi étroite. Les accuſateurs répètent avec affectation les mots de libertinage, d'amour, d'adultère, de Baies, de rivages, de feſtins, de repas nocturnes, de chants, de muſique, de promenades ſur l'eau : ils font entendre

qu'ils ne diſent rien ſans votre aveu. Puiſqu'emportée par je ne ſais quel délire, vous avez voulu être compromiſe devant les Tribunaux, il vous faut, ou détruire ces calomnies, ou confeſſer que vos reproches & votre témoignage ne ſont pas dignes de foi.

Cependant, ſi vous voulez que je prenne un ton moins dur, je renverrai ce vieillard groſſier & brutal. Je choiſirai encore quelqu'un de votre famille; par exemple, votre jeune frère, le plus aimable de tous nos galans, qui vous aime à l'adoration; ce charmant petit homme qui paſſe toutes les nuits avec ſa ſœur aînée, parce que, ſujet à des peurs enfantines, il n'a jamais oſé coucher ſeul. Imaginez que c'eſt lui qui vous parle: » Ma ſœur, à quoi bon vous agiter » ainſi, & perdre la raiſon? Pourquoi » ces cris & tout ce bruit pour ſi peu de » choſe? Vous avez apperçu un voiſin à » la fleur de l'âge; ſa candeur, ſa » taille, ſa fraîcheur, ſes yeux vous ont » touchée. Vous n'avez pu vous laſſer de » le voir. Vous avez daigné vous mon- » trer avec lui dans les mêmes jardins. » Quoiqu'il dépende d'un père économe

» & ménager, vos richeſſes n'ont pu
» vous l'attacher. Il réſiſte, il refuſe;
» vos dons excitent ſes ſuperbes dédains.
» Eh bien! prenez-en un autre. Vos jar-
» dins ſont ſur le bord du Tibre : vous
» les avez fait arranger avec ſoin dans
» l'endroit où toute la jeuneſſe vient ſe
» baigner. Vous pouvez choiſir à votre
» aiſe. Pourquoi vous obſtiner après un
» homme qui vous mépriſe « ?

XVI. A préſent, Celius, je reviens à vous; & je prends la ſévérité & l'autorité d'un père. Mais quel père choiſir? M'écrierai-je comme ce vieillard dur & emporté, dans la Pièce de Cecilius..... *Enfin j'étouffe de colère : mon ame ſe ſoulève d'indignation*; ou comme cet autre, ... *O malheureux! ô ſcélérat!...* Ces pères-là ont un cœur de fer.... *Que dire? que vouloir? Tous vos déportemens me réduiſent à ne ſavoir que ſouhaiter.....* Un tel père diroit dans ſa fureur : » Pourquoi vous loger auprès
» d'une Courtiſane? pourquoi ne pas
» fuir, quand vous avez connu ſes char-
» mes perfides? pourquoi connoître une
» femme à qui vous étiez étranger?
» *Diſſipez, mangez tout, que m'im-*

» *porte? Si vous tombez dans la misère,* » *tant pis pour vous. Il m'en reſte aſſez* » *pour paſſer à mon aiſe le temps que* » *j'ai encore à vivre* «.

A ce vieillard triſte & chagrin, Celius répondroit qu'aucune paſſion ne le fit jamais ſortir du chemin de la vertu. Quelles preuves contre lui? Point de dépenſes, point de diſſipation, point de dettes. Mais on a tenu des diſcours. Eh! qui peut échapper aux propos dans une ville auſſi médiſante? Vous êtes étonné qu'on ait mal parlé du voiſin de cette femme, quand les diſcours des méchans n'ont pas épargné ſon propre frère? Mais il lui ſeroit bien aiſé de ſe juſtifier, s'il avoit affaire à un père doux & indulgent, tel que ce vieillard de Térence.... *Votre fils a briſé une porte; on la réparera: il a déchiré un habit; on peut le recoudre.* Et en effet ſur quel article ſeroit-il embarraſſé? Je ne parle plus de Clodia. Mais s'il étoit une femme qui ne reſſemblât point à Clodia, une femme qui s'abandonnât à tous les hommes, qui eût toujours un amant en titre, dont les jardins, la maiſon & les bains fuſſent ouverts à tous

les débauchés, qui entretînt même des jeunes gens, qui par ſes largeſſes ſuppléât à la parcimonie de leurs pères, une veuve licencieuſe, prodigue de ſes richeſſes, ſans retenue dans ſes paſſions, ſans pudeur dans ſes plaiſirs; regarderois-je comme un adultère, l'homme qui l'auroit ſaluée d'un air de connoiſſance?

XVII. Mais, dira-t-on, eſt-ce donc là votre morale? eſt-ce ainſi que vous formez la jeuneſſe? Le père a-t-il placé cet enfant auprès de vous, & vous l'a-t-il confié pour qu'il ſe livrât, dès l'âge le plus tendre, à l'amour & aux voluptés, pour que vous devinſſiez vous-même l'apologiſte d'une telle dépravation? Meſſieurs, ſi jamais il s'eſt trouvé un homme d'une ame aſſez forte, d'une vertu aſſez rare pour mépriſer toutes les voluptés, pour conſacrer tous les momens de ſa vie au travail du corps & aux contentions de l'eſprit, un homme enfin pour qui le repos, le délaſſement, les goûts de ſes camarades, les jeux & les feſtins fuſſent ſans attrait, qui ne connût d'autre beſoin que la gloire & l'honneur, j'oſe prononcer qu'un tel

homme a reçu en partage des qualités qui ſurpaſſent la nature humaine. Tels furent ſans doute les Camilles, les Fabricius, les Curius, & tous ces Héros à qui Rome doit ſa grandeur.

Mais ces vertus ne vivent plus dans nos mœurs; à peine les retrouve-t-on encore dans les Livres. Les Ouvrages qui renfermoient ces maximes antiques, ſont même effacés, je ne dis pas ſeulement chez nous, qui les avons toujours mieux pratiquées, que nous n'avons ſu les enſeigner, mais même chez les Grecs, ces hommes éclairés, qui, ſans avoir la force d'exercer ces vertus ſublimes, avoient du moins le talent d'en parler & d'en écrire dans les termes les plus magnifiques; & chez les Grecs eux-mêmes les préceptes ont changé avec les temps.

Quelques-uns ont dit que le Sage fait tout pour la volupté; & des hommes inſtruits n'ont pas rougi d'enſeigner cette morale honteuſe. D'autres, cherchant à concilier des choſes qui s'excluent par leur nature, ont voulu qu'on alliât enſemble l'honneur & la volupté. Ceux qui ont ſoutenu que pour arriver à la

gloire, il faut ſuivre, ſans diſtraction, le chemin du travail, ſont reſtés ſeuls dans leurs écoles déſertées. C'eſt que la Nature nous offre une foule d'enchantemens capables de ſurprendre & d'endormir la vertu : elle ouvre à la jeuneſſe cent routes gliſſantes, où elle ne peut ni entrer ni marcher ſans faire quelque chute ; elle nous préſente l'agréable variété de mille ſéductions qui pourroient égarer l'âge même le mieux affermi par l'expérience. Ainſi, Meſſieurs, ſi vous rencontrez par haſard un homme pour qui la beauté n'ait point de charmes, qui ferme tous ſes ſens à toutes les jouiſſances, peut-être quelques perſonnes avec moi le regarderont comme le favori des Dieux, mais les autres ne verront en lui que l'objet de la colère céleſte.

XVIII. Laiſſons donc cette route déſerte, abandonnée & devenue impraticable aujourd'hui par les ronces & les épines dont elle eſt remplie. Accordons quelque choſe à l'âge ; que la jeuneſſe ait un peu de liberté. Ne refuſons pas tout aux plaiſirs ; que cette raiſon exacte & rigide ne domine pas toujours ; que l'ardeur du déſir & la volupté triom-

phent quelquefois, pourvu que nous ſachions les retenir dans de juſtes bornes; que les jeunes gens ménagent leur propre pudeur; qu'ils reſpectent celle des autres; qu'ils ne diſſipent point leur patrimoine; qu'ils ne ſe mettent pas à la merci des uſuriers; qu'ils ne ruinent ni la fortune ni la réputation d'autrui; qu'ils ne ſe faſſent pas un jeu de ſéduire, de corrompre, de flétrir l'innocence, la vertu, l'honneur; qu'ils ne ſe rendent pas redoutables par leurs violences; qu'ils n'attentent à la vie de perſonne; qu'ils ſoient exempts de crimes; qu'enfin, après avoir cédé aux plaiſirs, & donné quelques momens aux frivoles amuſemens de l'âge, ils reviennent aux affaires domeſtiques, à celles du Barreau, à celles de l'Etat, en ſorte qu'on puiſſe dire qu'ils ont été dégoûtés par la jouiſſance, & que l'expérience les a détrompés de vains plaiſirs qu'ils n'avoient pas ſu apprécier auparavant.

Auſſi, de nos jours, & du temps de nos pères & même de nos ancêtres, on a vu beaucoup de grands Hommes & de Citoyens illuſtres, qui, ſauvés des orages de la jeuneſſe, ont montré dans la ma-

turité de l'âge les vertus les plus éclatantes. Vous vous en rappelez pluſieurs, ſans qu'il ſoit néceſſaire de nommer perſonne. Je ne veux pas que la tache la plus légère vienne ternir la gloire de ces grands Citoyens. Mais ſi je le voulois, combien ne citerois-je pas de perſonnages illuſtres, à qui l'on peut reprocher une jeuneſſe licencieuſe, un luxe ſans borne, des dettes énormes, des dépenſes, des excès auxquels la foibleſſe de l'âge peut ſervir d'excuſe, puiſque dans la ſuite ils les ont couverts de l'éclat des plus grandes vertus?

XIX. Mais dans Celius, car enfin, Meſſieurs, puiſque j'oſe avouer ſes foibleſſes, je parlerai avec plus de confiance des inclinations qui l'honorent, dans Celius on ne trouvera ni luxe, ni dépenſes, ni dettes. Vous ne pouvez lui reprocher ni la table, ni les femmes. La première de ces paſſions, loin de s'affoiblir, ne fait que s'accroître avec l'âge. L'amour & ſes charmes qui ne maîtriſent pas long-temps une ame forte (ſes illuſions ſe diſſipent promptement), l'amour ne l'enchaîna jamais dans une lâche oiſiveté. Vous l'avez entendu plaider

pour lui-même : déjà vous l'aviez entendu accuſer Palla. Si j'en parle, ce n'eſt pas pour le louer, mais pour le juſtifier. Son ſtyle, ſa facilité, la force des penſées & des expreſſions n'ont pas échappé à des hommes d'un goût auſſi ſûr que le vôtre. Non ſeulement vous avez remarqué cet eſprit naturel qui brille par lui-même ſans le ſecours du travail ; mais ſi mon amitié pour lui ne me prévient pas trop en ſa faveur, ſon diſcours me ſembloit annoncer les plus profondes connoiſſances, & montrer par-tout le ſoin & l'application. Or vous le ſavez, Meſſieurs, le goût de l'étude n'eſt guère compatible avec ces paſſions qu'on reproche à Celius. Eh ! comment une ame eſclave des plaiſirs, de l'amour, de l'ambition, ſouvent fatiguée par l'opulence, ſouvent tourmentée par le beſoin, pourroit-elle ſupporter les travaux du Barreau ? elle n'en ſoutiendroit pas même la penſée.

Les prix les plus flatteurs ſont propoſés à l'éloquence : le talent de bien dire eſt lui-même le plaiſir le plus doux. La gloire, le crédit, les honneurs en ſont la noble récompenſe. Pourquoi

donc a-t-on vu dans tous les ſiècles ſi peu de gens ſe livrer à cet exercice ? c'eſt qu'il faut s'interdire tous les plaiſirs, renoncer à tous les amuſemens, aux jeux, aux feſtins, je dirois preſque à la converſation de ſes amis. Ce ne ſont pas les talens ni les ſecours de l'éducation, qui nous manquent. Mais ces ſacrifices pénibles effrayent les hommes, & les détournent de cette carrière.

Si Celius s'étoit livré à cette vie molle & voluptueuſe, auroit-il, ſi jeune encore, cité devant les Tribunaux un homme Conſulaire ? S'il fuyoit le travail, s'il étoit enchaîné par les plaiſirs, le verrions-nous ſe montrer chaque jour dans cette pénible carrière, braver les haines, intenter des accuſations capitales, s'expoſer lui-même (*a*), &, ſous les yeux du Peuple Romain, combattre depuis tant de mois pour ſon ſalut ou pour ſa gloire ?

XX. Mais ce voiſinage de Clodia, mais ces diſcours du Public, ces voya-

(*a*) Si l'accuſé étoit abſous, il pouvoit quelquefois faire condamner l'accuſateur à la peine du talion.

ges de Baies ne diſent-ils rien ? Oui, Meſſieurs, ils diſent beaucoup, ils diſent qu'une femme en eſt venue à cet excès de dépravation, qu'elle ne cherche plus la ſolitude & les ténèbres, qu'elle ne veut plus de voile à ſes débauches, que dis-je ? qu'elle ſe plaît à produire au grand jour ſes plus honteux déportemens.

Interdire à la jeuneſſe le commerce même des Courtiſanes, ce ſont les principes d'une vertu ſévère, je ne puis le nier ; mais ces principes ne s'accordent pas avec la licence du ſiècle, ni même avec les uſages & la tolérance de nos ancêtres. En effet, dans quel temps cette liberté n'a-t-elle pas eu lieu ? dans quel temps l'a-t-on condamnée ? dans quel temps ne l'a-t-on point accordée ? dans quel temps enfin a-t-on défendu ce qu'on permet aujourd'hui ? Je vais faire une hypothèſe. Je ne nommerai aucune femme : vous ſerez les maîtres de faire l'application.

Je ſuppoſe donc qu'une femme, non mariée, ait ouvert ſa maiſon à tous les débauchés, qu'elle ait embraſſé ouvertement l'état de Courtiſane, qu'elle ſe trouve à des feſtins avec les hommes

qui lui ſont le plus étrangers : je ſuppoſe que cette femme vive de cette manière à Rome, à la campagne, aux yeux de la foule qui s'aſſemble aux eaux de Baies; que non ſeulement ſa démarche, mais ſa parure & ſa ſuite; que non ſeulement la hardieſſe de ſes regards, la licence de ſes diſcours, mais ſes embraſſemens, ſes careſſes diſſolues, ſes bains, ſes promenades ſur l'eau, ſes feſtins montrent en elle je ne dis pas une Courtiſane, mais la plus effrontée de toutes les proſtituées : ſi un jeune homme s'eſt rencontré par haſard avec elle, direz-vous, Herennius, que c'eſt un ſéducteur, ou ſimplement un homme qui cherche ſon plaiſir ? Direz-vous qu'il ait voulu corrompre l'innocence, ou ſatisfaire un caprice ?

Clodia, j'ai bien à me plaindre de vous; mais j'oublie mes reſſentimens. Je ne cherche point à me venger des cruautés que vous avez exercées contre ma famille, pendant mon abſence. Que rien de ce que j'ai dit ne tombe ſur vous. Mais je le demande à vous-même, puiſque nos accuſateurs diſent que vous êtes & notre partie & leur témoin : s'il

exiſtoit une femme, telle que je viens de la peindre, une femme qui, ne vous reſſemblant en rien, fît profeſſion ouverte de débauche, regarderiez-vous comme l'excès de la honte & de l'infamie dans un jeune homme d'avoir eu quelques liaiſons avec elle ? Si le portrait que j'ai fait n'eſt pas le vôtre, & je le déſire, quel reproche nos ennemis peuvent-ils faire à Celius ? Mais s'ils prétendent que vous êtes cette femme, pourquoi nous alarmerions-nous d'un crime que vous traitez de bagatelle ? Fourniſſez-nous donc des armes : car enfin ou votre vertu abſoudra Celius, ou votre impudence lui ſervira d'excuſe, comme à tous les autres.

XXI. Me voici enfin dégagé des écueils de ma cauſe. La route qui me reſte à parcourir eſt facile & ſans embarras. Tout ſe réduit à deux chefs qui concernent l'un & l'autre la même perſonne. C'eſt de l'or qu'on dit avoir été emprunté de Clodia ; c'eſt du poiſon qu'on accuſe Celius d'avoir préparé pour la même Clodia. Il a, dites-vous, emprunté cet or pour le donner aux eſclaves de Lucceius, afin qu'ils aſſaſſi-

naſſent Dion d'Alexandrie, qui logeoit alors chez Lucceius. Attenter à la vie d'un Ambaſſadeur, corrompre des eſclaves pour aſſaſſiner l'Hôte de leur maître, ce double attentat eſt horrible : c'eſt le comble de la ſcélérateſſe & de l'audace.

Je demanderai premièrement s'il a dit ou non à Clodia ce qu'il vouloit faire de cet or : s'il ne l'a pas dit, pourquoi l'a-t-elle prêté ? S'il l'a dit, elle eſt complice. Mais cet or, eſt-il bien vrai que vous l'ayez tiré de votre tréſor ? Votre Vénus qui a dépouillé tant d'hommes, l'avez-vous elle-même dépouillée de ſes ornemens ? Au ſurplus, puiſque vous ſaviez pour quel horrible forfait il demandoit cet or ; puiſque vous ſaviez qu'il vouloit faire aſſaſſiner un Ambaſſadeur, flétrir d'une tache éternelle Lucceius, le plus vertueux & le plus intègre des hommes, votre ame, & ſi noble & ſi belle, a dû être révoltée de l'idée d'un tel attentat. Votre maiſon ouverte à tout le monde, n'a pas dû recéler ce ſecret affreux, ni votre Vénus ſi humaine en favoriſer l'exécution.

Balbus l'a ſenti : il a dit que Celius n'avoit pas inſtruit Clodia de ſon pro-

jet ; qu'il lui avoit donné pour raiſon la décoration de ſes jeux. Mais s'il a vécu avec elle dans une familiarité auſſi intime que vous le prétendez, vous, qui avez tant parlé de ſon inconduite, il lui a dit ſans doute quel uſage il en vouloit faire ; & ſi cette familiarité n'exiſtoit pas, elle ne lui a point prêté. Ainſi donc, femme que la fureur égare, s'il vous a dit la vérité, vous lui avez donné de l'or pour aider un crime ; s'il n'a pas oſé vous la dire, vous n'avez rien donné.

XXII. Qu'eſt-il beſoin d'oppoſer à nos accuſateurs les raiſonnemens qui ſe préſentent en foule ? Je pourrois dire qu'un forfait auſſi atroce répugnoit au caractère de Celius ; qu'il eſt incroyable qu'un homme d'autant d'eſprit & de jugement n'ait pas réfléchi qu'un crime de cette nature ne ſe confie pas à des eſclaves inconnus & étrangers. Je pourrois encore, comme j'ai coutume de le faire, & comme le font tous les autres, demander à l'accuſateur en quel lieu Celius s'eſt concerté avec les eſclaves de Lucceius, comment il leur a fait cette propoſition. S'il l'a faite lui-même,

quel excès de témérité ? s'il l'a fait faire par un autre, qu'on nomme cet autre. J'épuiſerois toutes les préſomptions : on ne trouveroit ni motif, ni rendez-vous, ni facilité, ni complice, ni eſpoir de conſommer & de cacher le crime, nulle meſure priſe, nulle trace d'un forfait auſſi horrible.

Mais tous ces moyens, qui appartiennent à l'Orateur, & dont le ſeul exercice du Barreau, ſans le ſecours du talent, pourroit tirer le plus grand parti, ſembleroient annoncer en moi la réflexion & le travail. Je les abandonne, afin d'abréger. Je puis ici, Meſſieurs, produire un homme que vous verrez avec plaiſir lié avec vous par la religion du même ſerment, L. Lucceius, ce mortel vertueux, ce témoin reſpectable, qui n'auroit pas ignoré le complot de Celius, qui n'auroit ni négligé ni ſouffert un attentat qui compromettoit ſon honneur & ſa fortune. Un homme auſſi inſtruit, auſſi paſſionné pour les Arts & les Lettres, auroit-il vu d'un œil tranquille le danger de celui même que les Arts & les Lettres rendoient cher à ſon cœur ? Ce crime, s'il eût été commis ſur un étranger, par des inconnus, dans

les champs ou dans un lieu public ; l'auroit pénétré de douleur & d'indignation, il auroit cru devoir en pourſuivre la vengeance ; & il n'auroit pas cherché à défendre ſon Hôte ? il pardonneroit à ſes eſclaves de l'avoir commis ? il le verroit avec une lâche indifférence conſommer dans Rome, dans ſa propre maiſon ? Enfin, lui, qui auroit volé au ſecours d'un homme ignorant & groſſier, lui, épris de l'amour des Lettres, laiſſeroit périr dans un piége funeſte l'homme le plus inſtruit & le plus ſavant ?

Mais c'eſt vous arrêter trop long-temps, Meſſieurs. Examinez le caractère du témoin ; & faites attention à tous les mots de ſa dépoſition. *Dépoſition de Lucceius.* Que voulez-vous de plus ? Attendez-vous que la cauſe elle-même & la vérité élèvent ici la voix ? Ce que vous venez d'entendre eſt le langage de l'innocence, l'expreſſion de la cauſe : c'eſt la voix de la vérité. L'accuſation manque de vraiſemblance : le fait eſt dénué de preuves : & dans cette prétendue négociation, rien de circonſtancié, ni entrevue, ni lieu, ni temps : nul témoin, nul complice nommé. L'ac-

cuſation toute entière part d'une maiſon ennemie, diffamée, cruelle, ſouillée par le crime & la débauche ; & celle contre laquelle on dit que ce forfait horrible étoit dirigé, eſt une maiſon où l'innocence, le devoir & la vertu ſont reſpectés. Elle produit un témoignage appuyé par la religion du ſerment. Il s'agit donc ici de décider ſi une femme emportée, impudente & furieuſe a forgé une accuſation calomnieuſe, ou ſi un homme reſpectable, ſage & ſans paſſion, a dépoſé ſelon ſa conſcience : un tel problême n'eſt pas difficile à réſoudre.

XXIII. Il nous reſte à répondre ſur le fait de l'empoiſonnement. Ici je ne puis ni découvrir le motif, ni deviner la fin. Pourquoi Celius vouloit-il empoiſonner Clodia ? Pour ne pas lui rendre ſon or ? Mais en avoit-il emprunté ? Pour ne pas être accuſé du meurtre de Dion ? Lui avoit-on reproché ce meurtre ? En auroit-on même parlé, s'il n'avoit intenté d'accuſation contre perſonne ? Que dis-je ? Herennius a déclaré qu'il n'auroit pas ouvert la bouche contre nous, ſi ſon ami n'avoit pas été accuſé une ſeconde fois par Celius. Eſt-il donc croyable qu'une action auſſi

noire ait été commiſe ſans motif? Et ne voyez-vous pas qu'on ne nous ſuppoſe le premier crime, que pour qu'il paroiſſe avoir été la cauſe du ſecond?

Enfin quel a été ſon confident, ſon aſſocié, ſon complice? A qui a-t-il confié ce ſecret important, ſa vie, ſa perſonne? Aux eſclaves de cette femme? C'eſt ce qu'ont dit les accuſateurs. Mais ſi votre haine injuſte lui refuſe toutes les autres qualités, du moins vous lui accordez quelque eſprit. En avoit-il aſſez peu, pour remettre toute ſon exiſtence à des eſclaves étrangers? Et à quels eſclaves? Cette obſervation eſt de la plus grande importance. A des eſclaves qu'il ſavoit n'être pas réduits aux conditions ordinaires de la ſervitude, mais vivre librement & familièrement avec leur maîtreſſe. En effet, qui ne voit, Meſſieurs, ou qui ne ſait que dans une maiſon où la maîtreſſe vit en proſtituée, où il ne ſe fait rien qu'on oſe produire au dehors, où règnent les paſſions, le luxe, la débauche & les infamies les plus inouies, des eſclaves aux ſoins de qui tout eſt commis, par qui tout ſe fait, qui participent aux mêmes voluptés, à qui l'on confie ce qui doit

tre caché pour tous les autres, qui retirent même quelque profit du luxe & les dépenſes de chaque jour; qui ne ſait, dis-je, que de tels hommes ne ſont plus les eſclaves? Celius ne le voyoit donc pas? S'il vivoit avec cette femme auſſi intimement que vous le voulez, il ſavoit qu'ils étoient familiers avec leur maîtreſſe. Si cette intimité n'exiſtoit pas, quel ſi grand rapport pouvoit-il y avoir entre lui & ces eſclaves?

XXIV. Et le poiſon lui-même, où l'a-t-on acheté? de quelle manière l'a-t-on préparé? comment, à qui, en quel lieu a-t-il été remis? Celius l'avoit chez lui, diſent-ils. Il en a fait l'eſſai ſur un eſclave acheté pour cette épreuve barbare, & la promptitude de ſa mort a montré la force du poiſon.

Dieux immortels! Pourquoi fermez-vous quelquefois les yeux ſur les plus grands forfaits des humains, ou pourquoi votre juſtice en différe-t-elle la vengeance? J'ai vu, hélas! jamais douleur plus cruelle n'a déchiré mon ame: j'ai vu Q. Metellus arraché tout d'un coup des bras & du ſein de la Patrie. Ce grand Citoyen, qui ne reſpiroit que pour elle, trois jours auparavant s'étoit montré

avec gloire dans le Sénat & ſur la Tribune. Il étoit à la force de l'âge; il jouiſſoit du tempérament le plus robuſte, de la ſanté la plus brillante : en trois jours, je l'ai vu enlevé indignement aux bons Citoyens & à la Patrie entière. Et dans ce temps même, lorſque ſon ame affaiſſée ſembloit anéantie pour tout le reſte, il réſervoit ſon dernier ſentiment pour la République. Je pleurois à côté de lui : il leva ſur moi ſes yeux appeſantis, & ſa voix défaillante m'annonçoit les orages & les tempêtes dont Rome étoit menacée. Frappant à pluſieurs repriſes ſur le mur de Catulus, il prononçoit le nom de ce vertueux Citoyen, il répétoit le mien, & plus ſouvent encore celui de la République. Ce n'étoit pas la vie qu'il regrettoit : il étoit affligé de nous laiſſer, la Patrie & moi, privés de ſon appui.

Si une main criminelle n'eût pas tranché tout à coup le fil d'une ſi belle vie, avec quelle vigueur ce généreux Conſulaire auroit-il réſiſté à ſon audacieux parent, lui, qui, pendant ſon Conſulat, témoin des premières fureurs de Clodius, avoit dit, en plein Sénat, qu'il le tueroit de ſa propre main ? Et c'eſt en ſortant

ſortant d'une telle maiſon, que cette femme viendra parler des prompts effets du poiſon ! Elle ne craindra pas que cette maiſon même, que ces murs ne prennent la parole ! Cette nuit funeſte & déſaſtreuſe ne la fera pas treſſaillir d'effroi ! Mais en parlant de ce grand Homme, de ce reſpectable Citoyen, les larmes ont étouffé ma voix : la douleur a troublé mon ame. Je reviens à ma cauſe.

XXV. Cependant on ne dit pas où l'on a pris le poiſon, de quelle manière il a été préparé. Ils veulent qu'on l'ait remis à P. Licinius, jeune homme plein de ſageſſe & de vertu, ami de Celius ; que l'on fût convenu avec les eſclaves qu'ils ſe rendroient aux bains des étrangers, & que Licinius s'y trouveroit pour leur remettre la boîte fatale. D'abord je demande pourquoi il falloit que le poiſon fût porté dans ce lieu, pourquoi ces eſclaves ne ſont point venus chez Celius. Si ce commerce intime & cette étroite liaiſon ſubſiſtoient encore entre Celius & Clodia, un eſclave de cette femme ne pouvoit-il pas être vu chez lui, ſans donner lieu au ſoupçon ? Mais s'il exiſtoit déjà de la méſintelligence,

témoins, qui n'ont pas de nom, s'élancèrent bruſquement. Licinius, qui avançoit déjà la main pour donner la boîte, la retira; effrayé de cette bruſque apparition, il prit la fuite. O pouvoir de la vérité, qui ſe défend toute ſeule contre les ſurpriſes, contre les artifices, & tous les piéges qu'on peut lui tendre !

XXVII. Toute cette pièce d'une vieille Comédienne qui en a joué bien d'autres, eſt fort mal conduite; il n'eſt guère poſſible de lui trouver un dénouement. En effet, comment Licinius a-t-il pu s'échapper des mains de tant de gens? Car il falloit qu'ils fuſſent en grand nombre, pour l'arrêter plus aiſément, & rendre la preuve plus complette. Comment a-t-il été plus difficile de le ſaiſir, parce qu'il a retiré la main, qu'il ne l'auroit été, s'il ne l'avoit point retirée? On les avoit mis en embuſcade pour arrêter Licinius, pour le ſaiſir ſur le fait, ſoit lorſqu'il tiendroit encore le poiſon, ou après qu'il l'auroit donné. C'étoit l'intention de Clodia; c'étoit le devoir de ceux qu'elle employoit. Vous dites qu'ils ont paru trop tôt: je ne vois pas pourquoi. Dans quel deſſein les avoit-on cachés? Que leur demandoit-

J'attendois avec impatience le nom de ces honnêtes gens, qui atteſtent avoir ſaiſi le poiſon. Juſqu'à préſent, on n'en a pas nommé un ſeul. Mais je ne doute pas qu'ils ne ſoient très-reſpectables, puiſqu'ils ſont les amis d'une telle femme, & qu'ils ont bien voulu qu'on les entaſsât dans un bain. C'eſt ce que, malgré tout ſon crédit, elle ne pouvoit obtenir que de gens pleins d'honneur & de mérite. Mais laiſſons leur mérite, & jugez leur courage & leur prudence. Ils ſe ſont cachés dans un bain. Les excellens témoins! Enſuite ils ſe ſont élancés à contre-temps. Les hommes graves? Voici comme ils arrangent leur narration. Licinius étoit arrivé. Il tenoit la boîte dans ſa main, il commençoit à la remettre aux eſclaves, il ne l'avoit pas encore remiſe, lorſque ces reſpectables

---

tione. Ceci eſt relatif à une anecdote rapportée dans la vie de Cicéron. Plutarque y raconte qu'un des amans de Clodia lui remit, pour prix de ſes faveurs, une bourſe où elle ne trouva que de petites pièces de cuivre, eſpèce de monnoie qu'on nommoit *quadrans*, & qui faiſoit le quart de l'as. Cette aventure devint publique, & fit donner à Clodia le nom de *Quadrantaria.*

nius chancelant, tremblant, déconcerté, qui ne cherchoit qu'à fuir? Pourquoi ne l'avoir pas arrêté? Pourquoi ne pas lui arracher l'aveu d'un crime dont il étoit convaincu par les yeux de tant de témoins, par le fait lui-même? Craignoient-ils qu'un homme ſeul, foible, effrayé, ne réſiſtât aux efforts de tant de gens alertes & robuſtes? On ne trouvera ni preuve dans le fait, ni vraiſemblance dans la cauſe, ni dénouement dans l'accuſation. Auſſi nos accuſateurs, ſans employer les raiſonnemens, les préſomptions & les indices qui ont coutume d'éclaircir la vérité, renvoient tout aux témoins. Eh bien! ces témoins, je les attends, je me fais même un plaiſir de les voir.

Oui, mon cœur eſt impatient de connoître ces jeunes élégans, ces heureux favoris d'une ſi grande Dame, ces vaillans hommes poſtés par leur Commandante, & retranchés dans un bain. Je leur demanderai de quelle manière, en quel lieu ils étoient cachés? une baignoire a-t-elle été le cheval de Troie, où ſe ſont renfermés ces Héros armés pour la cauſe d'une femme? Je les forcerai ſur-tout à répondre pourquoi tant d'hommes vigou-

reux n'ont point ſaiſi, malgré ſa réſiſtance, ou arrêté dans ſa fuite un homme ſeul & auſſi foible que vous le voyez? S'ils oſent paroître, jamais ils ne ſe tireront d'embarras. Que dans les repas ils ſoient railleurs, plaiſans, & même fertiles en paroles, quand le vin commence à les échauffer: on ne parle pas au Barreau, comme on cauſe dans un feſtin: un Juge ſur ſon Tribunal en impoſe un peu plus que des convives à table: en un mot, l'éclat du ſoleil eſt plus éblouiſſant que la lumière des bougies. Si donc ils ſe montrent, je ferai baiſſer le ton de ces agréables. En attendant, s'ils daignent m'en croire, qu'ils rendent d'autres ſoins à Clodia, qu'ils cherchent à lui plaire par d'autres ſervices, qu'ils réuſſiſſent auprès d'elle par leur galanterie & leurs dépenſes, que ſans ceſſe ils ſoient à ſes genoux, & rampent à ſes pieds; mais qu'ils reſpectent les jours & la fortune des Citoyens.

XXIX. Mais, dit-on, ces eſclaves ont été mis en liberté de l'avis de ſes parens. Enfin nous trouvons donc une choſe qu'elle a faite avec l'autoriſation de ſa famille. Que prouve cet affran-

chiſſement? Ce n'étoit qu'un moyen de préparer ſon accuſation contre Celius, ou de les ſouſtraire eux-mêmes à la queſtion. Peut-être même étoit-ce un prétexte pour les récompenſer de leur diſcrétion. Mais, dites-vous, mes parens l'ont approuvé. Je le crois aiſément. Vous leur diſiez que vous aviez acquis la connoiſſance de ces faits, non par des rapports étrangers, mais par vous-même.

Faut-il s'étonner de l'anecdote ſcandaleuſe, qui eſt venue à la ſuite de cette boîte imaginaire (*a*)? Il n'eſt rien qui ne paroiſſe croyable dans une telle femme. Cette anecdote s'eſt répandue, elle a fait l'entretien de toute la ville. Vous comprenez, Meſſieurs, de quoi je veux, ou plutôt de quoi je ne veux point parler. Si la choſe eſt vraie, aſſurément on ne peut l'imputer à Celius. Pourquoi l'auroit-il faite? c'eſt probablement un tour joué par quelque libertin qui ne manque pas d'eſprit. Si c'eſt un conte, il n'eſt pas trop modeſte, mais du moins il eſt plaiſant. Après

(*a*) Les Commentateurs ne nous apprennent rien ſur cette anecdote dont parle ici l'Orateur.

tout, il n'auroit pas fait tant de bruit, ni trouvé tant de créance dans les eſprits, ſi toutes les infamies qu'on peut raconter ne paroiſſoient convenir au caractère de cette femme.

Ma cauſe eſt plaidée, Meſſieurs; vous voyez quelle eſt l'importance de vos fonctions, & de l'arrêt que vous allez prononcer. La Loi qui a établi votre Tribunal, intéreſſe l'Empire, la majeſté & la tranquillité de la Patrie, la vie de tous les Citoyens. Q. Catulus l'a portée dans un temps où les Citoyens étoient armés les uns contre les autres, & la République réduite au plus grand danger. Cette Loi, après avoir éteint l'incendie qui s'alluma pendant mon Conſulat, a étouffé les reſtes fumans de la conjuration. On la réclame aujourd'hui contre la jeuneſſe de Celius. On veut, non pas venger la République, mais ſatisfaire la paſſion & le caprice d'une femme.

XXX. Et l'on vient nous citer ici la condamnation de Camurtius & d'Eſerninus! N'eſt-ce pas tout à la fois le comble de l'abſurdité & de l'impudence? Quand c'eſt Clodia qui vous envoie, oſez-vous bien prononcer le nom de ces deux hommes? oſez-vous réveiller un

ſouvenir que le temps avoit preſque effacé ? Quel étoit leur crime ? pourquoi les a-t-on condamnés ? c'étoit pour avoir vengé cette même femme par une violence atroce. On n'a donc parlé de leur arrêt que pour faire entendre le nom de Vettius dans cette cauſe, & rappeler la mémoire d'un ſcandale oublié. Il eſt vrai qu'ils n'avoient rien commis contre la Loi qui condamne les violences publiques, mais ils s'étoient rendus coupables d'un crime qui ne trouve grace devant aucune Loi. Mais pourquoi Celius eſt-il accuſé à votre Tribunal ? On ne lui reproche rien qui ſoit de votre reſſort, rien même, de quelque nature que ce ſoit, qui puiſſe provoquer votre ſévérité. Sa première jeuneſſe a été conſacrée aux études qui nous forment pour le Barreau & l'Adminiſtration publique, & qui nous conduiſent aux dignités & à la gloire. Dans ſes liaiſons avec des perſonnes plus âgées que lui, il a préféré ceux dont il vouloit imiter la vertu & la probité. Parmi les amis de ſon âge, on l'a vu marcher dans le ſentier de l'honneur, ſur les pas des plus vertueux & des plus illuſtres.

Quelque temps après, il partit pour

l'Afrique, où il vécut dans la ſociété du Proconſul Q. Pompeius, Citoyen irréprochable & d'une exactitude ſcrupuleuſe pour tous ſes devoirs. Outre que les biens de ſon père étoient dans ce pays, il vouloit s'inſtruire des mœurs des provinces; & ſon âge étoit celui que la ſageſſe de nos ancêtres deſtinoit à ce genre d'inſtruction. Il revint à Rome, emportant avec lui l'eſtime de Pompeius, comme vous le verrez par le témoignage de cet homme vertueux. Alors, ſuivant l'ancien uſage, & à l'exemple de ces jeunes gens qui ſont devenus de grands Hommes & d'illuſtres Citoyens, il voulut ſe faire connoître au Peuple Romain par quelque accuſation éclatante.

XXXI. Je voudrois que le déſir de la gloire l'eût dirigé d'un autre côté. Mais ce n'eſt plus le temps de s'en plaindre. Il accuſa C. Antoine, mon ancien Collègue. Le ſouvenir d'un grand ſervice rendu à la Patrie ne ſauva pas cet infortuné: le ſoupçon d'un crime projeté cauſa ſa perte. Depuis ce moment, Celius ne l'a cédé à aucun de ſes camarades. Nul ne fut plus que lui aſſidu au Forum, appliqué aux affaires,

ardent à ſervir ſes amis ; nul n'eut autant de crédit que lui. Tout ce qui ne peut être que le prix de la vigilance, de la régularité, de l'application, il ſe l'eſt acquis par un travail opiniâtre & par un zèle infatigable.

Dans l'âge le plus gliſſant de la vie ; je l'avouerai, votre bonté & votre ſageſſe m'encouragent à ne rien diſſimuler, ſa réputation ſouffrit quelque atteinte. La connoiſſance de cette femme ; ce fatal voiſinage, la nouveauté des plaiſirs en furent la cauſe. Quelquefois les paſſions long-temps retenues, contraintes & enchaînées dans le premier âge, ſe developpent toutes enſemble, & leur exploſion eſt terrible. Mais quels qu'aient été ces écarts d'un moment, ou plutôt ces bruits publics, car on a beaucoup exagéré, Celius s'en eſt ſauvé ; il s'en eſt entièrement dégagé : & loin d'entretenir ce commerce qui le déshonoroit, il eſt forcé à ſe défendre contre la haine de cette femme.

Et pour faire taire ces reproches de molleſſe & d'oiſiveté, il a dénoncé mon ami, comme coupable de brigue ; il l'a fait malgré moi : je m'y ſuis long-temps oppoſé, mais ſans rien obtenir. Quoique

Palla ait été abſous, il le ramène encore devant les Tribunaux. Il ne veut écouter aucun de nous. Je voudrois qu'il fût moins violent. Mais je ne parle pas ici de prudence. Cette vertu n'eſt pas de ſon âge. Je parle de l'impétuoſité de l'ame, du déſir de vaincre, de l'ardeur pour la gloire. A l'âge où nous ſommes, ces paſſions doivent être plus calmes. Mais dans la jeuneſſe, elles annoncent une riche moiſſon pour la maturité de la vie. En effet, les jeunes gens nés avec une ame ardente, ont toujours plus beſoin d'être retenus, que d'être excités à la gloire. Les grands talens, à cet âge, ſont comme ces arbres vigoureux qu'il faut ſouvent émonder. Si donc on reproche à Celius d'avoir montré trop de violence, d'opiniâtreté ou d'acharnement contre ſes ennemis; ſi même on veut blâmer en lui ces choſes ſi peu importantes, la beauté de ſa pourpre (*a*),

(*a*) On peut voir dans Pline, Livre IX de l'Hiſtoire Naturelle, les différens progrès du luxe par rapport à la pourpre. Il nous dit qu'on avoit reproché à Lentulus Spinther, Edile ſous le Conſulat de Cicéron, d'avoir bordé ſa toge de pourpre Tyrienne. Elle coutoit mille deniers la livre, ce qui revient à 770 livres de notre

la vieilleſſe d'un père qui tremble pour un fils unique, ſon ſeul appui, ſa ſeule eſpérance ; ſon ſort dépend de vous. Il implore votre pitié, & compte moins ſur ſes ſollicitations, que ſur votre ſenſibilité. Vous êtes fils, vous êtes pères : que le ſpectacle de leur douleur réveille en vous le ſentiment de la piété filiale, & diſpoſe vos cœurs à l'indulgence. L'un touche au terme de la vie : ne lui enviez pas quelques inſtans que la Nature lui accordoit encore. L'autre, à la fleur de l'âge, commence à marcher d'un pas ferme dans le chemin de la vertu ; qu'il ne ſoit pas renverſé comme par l'effort ſoudain d'une tempête imprévue. Conſervez le fils au père, & le père au fils. Qu'on ne diſe pas que vous avez vu ſans pitié un vieillard à qui bientôt nul eſpoir n'étoit plus permis ; & que, loin d'encourager un jeune homme qui donnoit les plus heureuſes eſpérances, vous avez cherché à le renverſer, à le perdre ſans reſſource. Si vous le conſervez pour vous, pour ſa famille, pour la République, vous l'aurez lié à vos intérêts & à ceux de vos enfans par les nœuds d'une éternelle reconnoiſſance ; & plus que

tous les autres, vous recueillerez les fruits abondans & durables de ſes efforts & de ſes travaux.

Fin du huitième Volume.

TABLE
DES PLAIDOYERS
ET
HARANGUES
Contenus dans ce Volume.

HARANGUE ſur les Réponſes des Auſpices. Page 1
Plaidoyer pour C. Plancius. 77
Harangue pour P. Sextius. 183
Invective contre Vatinius. 335
Plaidoyer pour M. Celius. 381

Fin de la Table.